PCAET
Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

Évaluation environnementale stratégique

Objet	Étapes	Réalisation	Auteurs	Date
Réalisation du PCAET	Diagnostic	Technique : B&L évolution Concertation : Etik-Presse	Louis Charles-Adrien, Osello Rémy Kamé François	Septembre 2018
	Stratégie	Technique : B&L évolution Concertation : Etik-Presse	Louis Charles-Adrien Kamé François	Décembre 2018
	Plan d'action	Technique : B&L évolution Concertation : Etik-Presse	Louis Charles-Adrien Kamé François	Avril 2019
Rédaction rapport environnemental	État initial de l'environnement	B&L évolution	Osello Rémy (relecture Louis Charles-Adrien)	Juin 2018
	Justification de la stratégie	B&L évolution	Osello Rémy (relecture Louis Charles-Adrien)	Décembre 2018
	Étude des incidences du plan d'action	B&L évolution	Osello Rémy (relecture Louis Charles-Adrien)	Avril 2019
	Rapport final V0	B&L évolution	Osello Rémy (relecture Louis Charles-Adrien)	En cours

Introduction

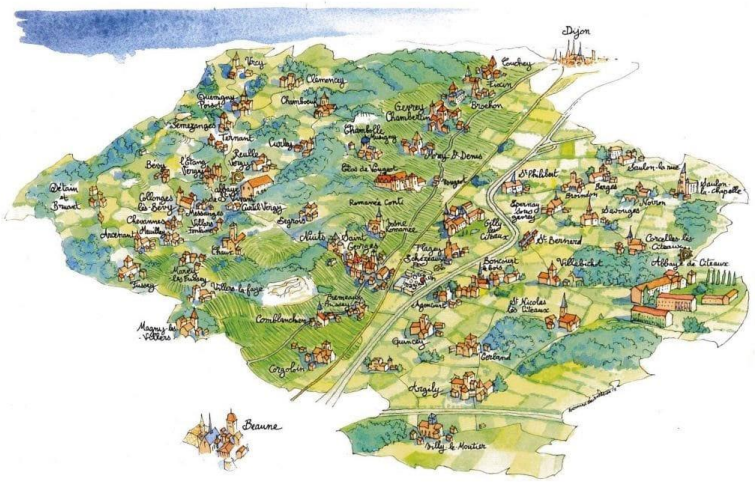

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges se situe au sud du département de la Côte d'Or (41), dans la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. L'EPCI a été créée le 1er janvier 2017 à la suite de la fusion des anciennes communautés de communes de Gevrey-Chambertin, du Pays de Nuits-Saint-Georges et du Sud-Dijonnais. Elle regroupe aujourd'hui 56 communes (2019) :

Agencourt	Comblanchien	L'Étang-Vergy	Saint-Philibert
Arcenant	Corcelles-lès-Cîteaux	Magny-lès-Villers	Saulon-la-Chapelle
Argilly	Corgoloin	Marey-lès-Fussey	Saulon-la-Rue
Barges	Couchey	Messanges	Savouges
Bévy	Curley	Meuilley	Segrois
Boncourt-le-Bois	Curtil-Vergy	Morey-Saint-Denis	Semezanges
Brochon	Détain-et-Bruant	Noiron-sous-Gevrey	Ternant
Broindon	Épernay-sous-Gevrey	Nuits-Saint-Georges	Urcy
Chambœuf	Fixin	Premeaux-Prissey	Villars-Fontaine
Chambolle-Musigny	Flagey-Echézeaux	Quemigny-Poisot	Villebichot
Chaux	Fussey	Quincey	Villers-la-Faye
Chevannes	Gerland	Reulle-Vergy	Villy-le-Moutier
Clémencey	Gevrey-Chambertin	Saint-Bernard	Vosne-Romanée
Collonges-lès-Bévy	Gilly-lès-Cîteaux	Saint-Nicolas-lès-Cîteaux	Vougeot

Nuits-Saint-Georges est le siège de la communauté de commune, le territoire accueille près 30 000 habitants pour une superficie de 459 km², ce qui représente une densité de 65 hab/km².

Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges jouxte stratégiquement d'importantes agglomérations qui sont la Métropole de Dijon et la communauté d'agglomération de Beaune (CA Beaune Côte et Sud). Située entre plaine et plateaux, où se succède paysages agricoles et espaces urbanisés, la communauté de communes est notamment reconnue pour ses vignes et ses grands crus qui font de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges un territoire fortement dynamique.

La communauté de communes a initié en 2018 son premier Plan Climat-Air-Energie Territorial PCAET

- Source : Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

Défini par le code de l'environnement et obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce plan est la déclinaison locale de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Il fixe les objectifs stratégiques et le programme d'actions à mettre en œuvre pour permettre notamment l'amélioration du bilan énergétique du territoire, le développement de la production d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et l'adaptation des activités humaines au changement climatique.

Le PCAET est compatible avec :

- le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Bourgogne ;

Et il prend en compte :

- les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) de Beaune et Nuits-Saint-Georges et celui du Dijonnais (L'objectif visé durant la période de rédaction de ce rapport environnemental est de rassembler l'ensemble du territoire sous un seul SCoT);
- les Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU) des communes qui en disposent ;
- la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Il est soumis à une évaluation environnementale stratégique.

Les travaux d'état des lieux et de prospectives réalisés dans le cadre du PCAET ont mis à jour deux leviers d'action prioritaires pour le territoire : la réduction des consommations d'énergie finale et des émissions de gaz à effet de serre. Ceux-ci se traduisent en une stratégie pragmatique, tenant compte du retard accumulé ces dernières années et de l'urgence d'agir.

- Source : Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

Sommaire

Résumé non-technique p6

Contexte légale, méthodes et documents cadres p50

- Contexte légal
- Méthodologie EES

État initial de l'environnement p67

- Rappels du diagnostic du PCAET
- Contexte physique
- Contexte naturel
- Contexte humain
- Synthèse

Justification de la stratégie p189

- Synthèse des scénarios
- La stratégie retenue

Plan d'action et évaluation des incidences

- Étude d'incidences
- Mesures correctrices
- Aide à la décision et synthèses

Incidences Natura 2000

Indicateurs de suivis

RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

Présentation générale

Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est une communauté de communes située dans le département de la Côte d'Or, qui regroupent 56 communes. Elle a initié en 2018 la réalisation de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET :

Défini par le code de l'environnement et obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce plan est la déclinaison locale de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Il fixe les objectifs stratégiques et le programme d'actions à mettre en œuvre pour permettre notamment l'amélioration du bilan énergétique du territoire, le développement de la production d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et l'adaptation des activités humaines au changement climatique.

Le PCAET doit être compatible avec :

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Bourgogne ;

Et il doit prendre en compte :

- Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais et de l'Agglomération de Beaune et Nuits-Saint-Georges;
- Les Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU);
- La Stratégie Nationale Bas Carbone.

Il est soumis à une évaluation environnementale stratégique (EES) dont le contenu, synthétisé dans ce résumé non technique, est détaillé par l'article R122-20 du code de l'environnement.

Les PCAET s'imposent désormais comme des « projets territoriaux de développement durable », qui ont vocation à « poser le cadre dans lequel s'inscrira l'ensemble des actions air-énergie-climat que la collectivité mènera sur son territoire ». Il s'agit de mobiliser les collectivités et de construire des stratégies d'action en faveur de la transition énergétique et en cohérence avec les objectifs nationaux et supranationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire.

L'évaluation environnementale :

L'évaluation environnementale stratégique est un outil qui accompagne l'élaboration du PCAET qui a pour ambition de justifier et de guider les décisions au regard des enjeux environnementaux propres au territoire. *« L'évaluation environnementale d'un PCAET a pour intérêt de démontrer que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs assignés au territoire et de vérifier qu'elles prennent en compte les enjeux environnementaux et sanitaires liés à l'énergie et à sa production, ceux liés à la qualité de l'air et ceux conditionnés par le changement climatique (notamment les risques naturels et les enjeux liés à l'eau), mais aussi les interactions de ces enjeux entre eux et avec les autres enjeux du territoire, tels que la protection ou la valorisation du patrimoine bâti et naturel et des paysages associés, la préservation de la biodiversité et la limitation de la pollution des sols et du bruit »* cite l'autorité environnementale nationale.

L'évaluation environnementale stratégique va permettre de souligner les incidences positives et négatives du PCAET et définir si les actions sont adaptées et suffisantes pour atteindre les objectifs affichés par rapport à l'environnement étudié à l'état initial du territoire.

L'évaluation environnementale est construite de la manière suivante :

1. Résumé non technique
2. Le PCAET et son articulation avec les documents cadres
3. L'état initial de l'environnement
4. La stratégie envisagée et la justification des choix retenus
5. L'analyse des incidences sur l'environnement
6. Les mesures d'évitement, réduction ou compensation du plan d'action
7. Les indicateurs de suivi de l'environnement pour la mise en place du PCAET

Rappel du diagnostic Du PCAET

Le diagnostic du PCAET :

Le travail de diagnostic va permettre de faire un état des lieux des consommations d'énergie, des émissions de GES et des polluants sur le territoire. Cet état des lieux est établi sur les transports routiers, le secteur résidentiel, celui du tertiaire, de l'industrie, de l'agriculture et des transports non-routiers.

L'ensemble des données utilisées pour la réalisation du plan climat air énergie territorial sont issues d'OPTEER, la plateforme de connaissance et de prospectives territoriales Climat Air Énergie de Bourgogne-Franche-Comté. Les données fournies traitent de l'année 2014.

Consommation d'énergie :

Au sein du diagnostic du PCAET, il a été utilisé l'unité de mesure TEP ou KTEP (1 millier de TEP).

La TEP (ou Tonne Équivalent Pétrole) est une unité de mesure de l'énergie. Elle permet d'évaluer une quantité d'énergie consommée par tous types de source (gaz, électrice…) rapportée à l'équivalence d'énergie calorifique résultant de la combustion d'une tonne de pétrole brut. L'utilisation de l'unité TEP a pour avantage d'harmoniser la traduction de consommation d'énergie et de comparer les énergies entre elles. La combustion d'une tonne de pétrole brut (gasoil) est logiquement équivalent à 1 tep, la combustion d'une tonne de GPL équivaut à 1,095 tep et pour l'électricité par exemple, 1 MWh équivaut 0,086 tep.

Les consommations totales du territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges s'élèvent à **120 Ktep d'énergie finale à climat corrigé pour l'année 2014**. Les postes essentiels de consommations sont les transports routiers et le résidentiel vieillissant et consommateur. Le territoire est principalement orienté sur **l'utilisation de produits pétroliers (68%),** utilisés comme carburant ou comme combustible pour le chauffage. Le territoire connait une tendance croissante des consommations d'énergie depuis 2008.

Le territoire serait en capacité de réduire de près de 47% ses consommations d'énergie en modifiant de nombreux paramètres actuels. Et c'est notamment sur les deux postes les plus consommateurs que les potentiels d'économies sont les plus importants.

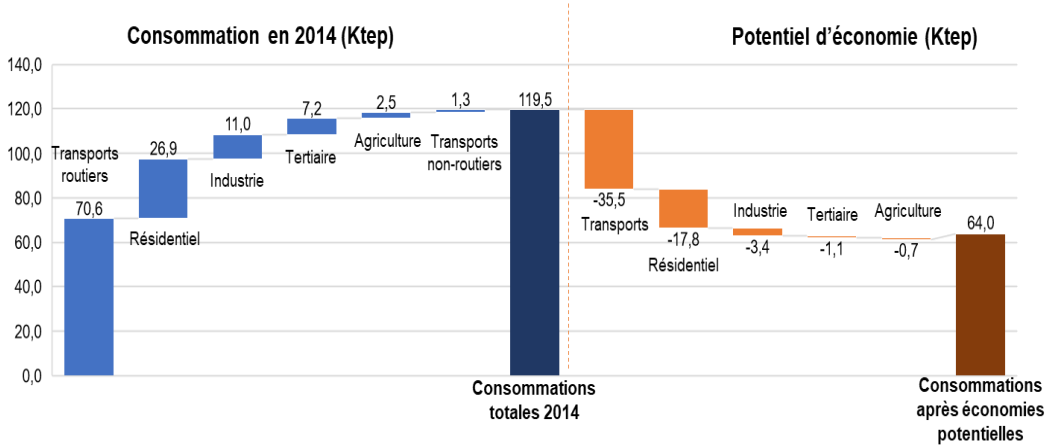

La facture énergétique du territoire s'élève à 92 millions d'euros pour l'année 2014.

Production d'énergie :

Le territoire produit actuellement 8,5 Ktep d'énergies renouvelables, soit un peu plus de 4% de l'énergie consommée. Celui-ci pourrait doubler cette production. Et c'est notamment le volet du solaire photovoltaïque et de la méthanisation qui sont les secteurs les plus propices au développement des EnR de la communauté de communes.

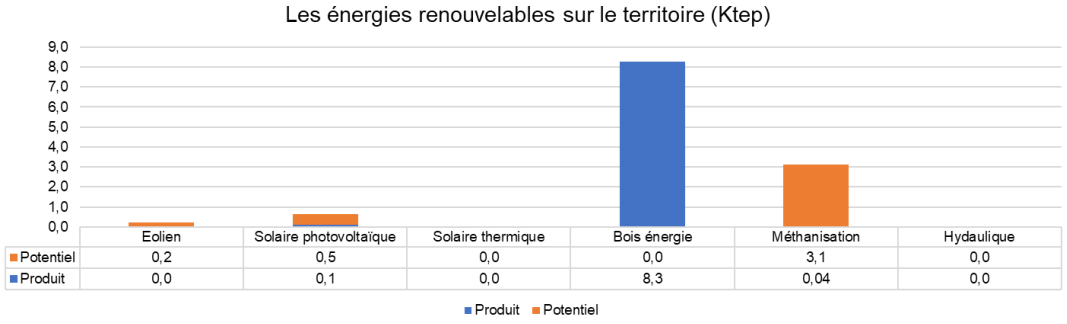

	Eolien	Solaire photovoltaïque	Solaire thermique	Bois énergie	Méthanisation	Hydaulique
Potentiel	0,2	0,5	0,0	0,0	3,1	0,0
Produit	0,0	0,1	0,0	8,3	0,04	0,0

Source : OPTEER, données 2014

Émissions de gaz à effet de serre :

La teqCO2 est une unité de mesure des gaz à effet de serre. Elle permet de mesurer l'impact des différents gaz à effet de serre rapporté au dioxyde de carbone, le CO2. Il existe différents GES mais leur pouvoir réchauffant est très différent selon leur nature. La tonne équivalent CO2 permet de ramener le potentiel de réchauffement des gaz a une unité de mesure commune. L'avantage d'utiliser la tonne équivalent CO2 est que cela permet de cumuler et calculer les émissions d'une source émettant différents gaz à effet de serre dans l'atmosphère et d'harmoniser les résultats.

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire s'élèvent à plus de **225 000 tonnes d'équivalent CO2 en 2014**.

En modifiant de nombreux paramètres techniques et des modes de vies des habitants, le territoire pourrait être en capacité de réduire de près de 56% ces émissions (soit l'équivalent actuel des émissions liées au transport).

Le premier gaz émis sur le territoire est le **dioxyde de carbone** (80% des émissions), il est lié à la combustion d'énergie fossile. Le premier secteur d'émission du territoire **est le transport routier avec plus de 58% des émissions de gaz à effet de serre.** Ensuite le secteur résidentiel arrive en 2ème position (16%) suivi par l'agriculture (12%). Enfin l'industrie manufacturière (8%) et le secteur tertiaire (6%). Les autres secteur participent à moins de 1% des émissions totales.

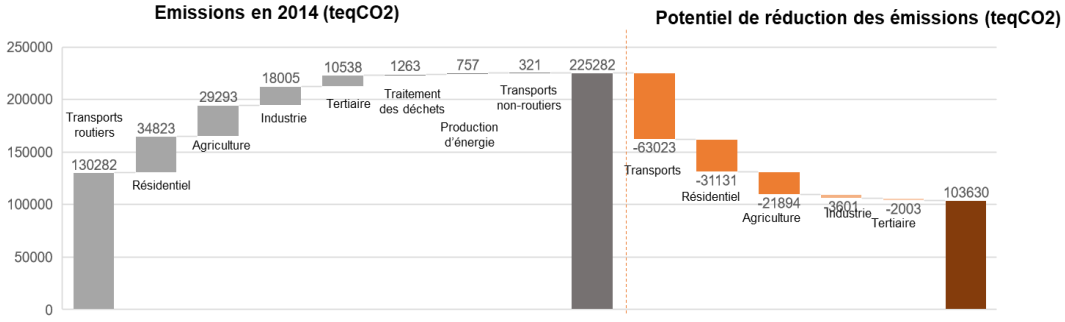

L'analyse des tendances des émissions de GES sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, montre une augmentation assez significative entre 2008 et 2012 puis une baisse à partir de 2012.

Séquestration carbone :

Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est composé à 51% de terres agricoles (24 899 ha), 44% de forêts et espaces semi naturels (21 916ha), 4% de surfaces artificialisées (2 218 ha) et moins de 1% de zones d'eau (254 ha). La séquestration nette annuelle liée aux espaces forestiers et milieux semi-naturels s'élève à **105 195 tonnes équivalent CO2 par an**. Cela représente prés de 43% des émissions du territoire.

Réseaux de distribution :

Réseau électrique : Plus de la moitié du réseau électrique basse tension et haute tension est aérien (52%), il se réparti sur 366 km de tronçons haute tension et 338 km de basse tension. ENEDIS recense 101 postes de production d'électricité renouvelable par des clients usagers sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. La production provient de la production d'énergie par le solaire photovoltaïque.

Réseau de gaz : Le réseau de gaz du territoire est particulièrement concentré au sein des communes les plus urbanisées. Il représente 2160 tronçons pour un total de 133 km de réseau et 41 organes de coupures. Plus de 90% du réseau de gaz est conduit sous pression moyenne (MBP : pression comprise entre 0,4 et 4 bar), 8% en basse pression (<0,4 bar) et moins de 2% en haute pression (entre 4 et 25 bar).Le réseau est constitué de *pipe* dont la majorité a été installée entre 1980 et 1990. Les diamètres les plus représentés sont de 63 mm (45%) et 25% dont le diamètre est compris entre 110 et 114 mm.

Réseau de chaleur : Le territoire dispose de 2 installations distribuant, à plusieurs utilisateurs, de la chaleur produite par une chaufferie et transportée par le biais de canalisations. Un réseau de chaleur se trouve sur la commune de Chambœuf depuis 2014 et un second sur la commune de Nuits-Saint-Georges depuis 2016

Qualité de l'air :

Le bilan sanitaire du territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est plutôt bon, même si plusieurs polluants sont à surveiller. **Plus de 2000 tonnes de polluants ont été émis dans l'atmosphère en 2014**.

Source : OPTEER, données 2014

Certaines communes peuvent être considérées comme sensibles avec quelques jours de dépassement des seuils en 2014 et méritent une attention très particulière pour ne pas aggraver la situation. Les coûts sanitaires qu'induisent les concentrations de polluants s'élèvent à 40 millions d'€ pour le territoire, soit plus de 1500€ par habitants

Les émissions de polluants connaissent une baisse générale (-2%) entre 2010 et 2014. Les principaux polluants émis sont les NOx et les COVNM.

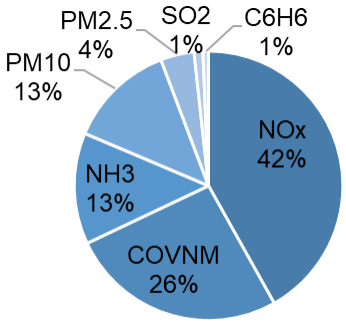

La carte de la qualité de l'air montre une opposition entre la plaine à l'ouest et les hauteurs à l'est. Ceci s'explique essentiellement par la présence de l'autoroute, des type culturaux (grandes culture) et de l'urbanisation (logements et tertiaire)

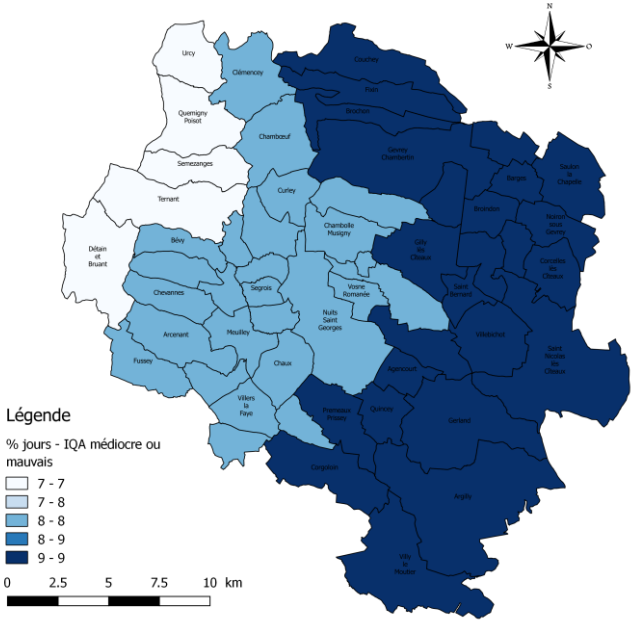

Vulnérabilité économique :

Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges possède une facture énergétique brute qui s'élève au total à 99 millions d'€ par an. En produisant 7 millions d'euros d'énergie et de chaleur, le territoire dispose d'une facture nette de **92 millions d'€ par an.** La facture d'énergie du territoire représente 13% du PIB local (rapporté au PIB de la région Bourgogne-Franche-Comté qui est de 26 571 €par habitants). La facture énergétique annuelle par habitant est 3 326 €/an et pour le résidentiel et le transport seulement la facture représente 2 728€/habitant.

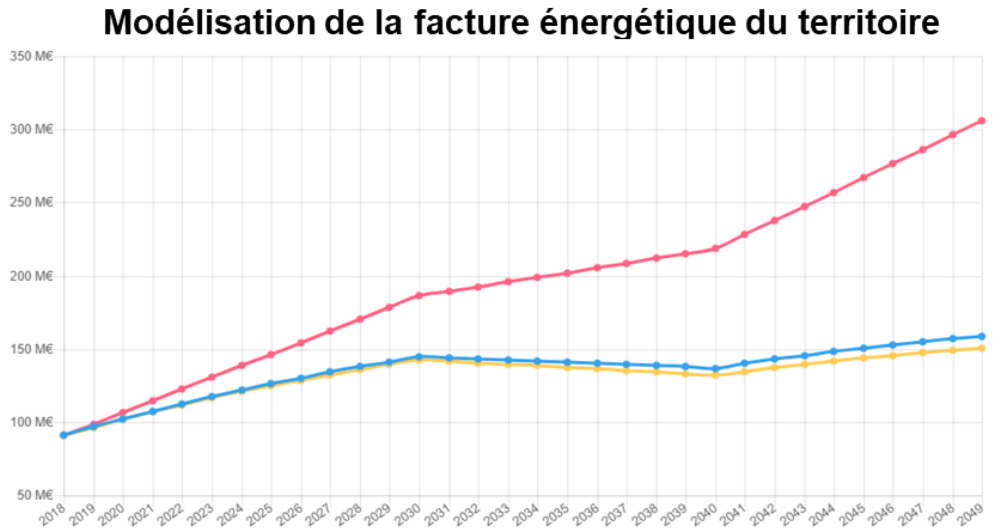

Selon le scénario tendanciel**, la facture énergétique pourrait atteindre plus de 300 M€ en 2050**, avec un scénario sobre, la facture pourrait être inférieur à 160 M€, alors qu'avec un scénario renouvelable elle pourrait se limiter à 150 M€.

Source : OPTEER, données 2014

État initial de l'environnement

L'état initial passe en revue les principales thématiques environnementales du territoire afin d'en dégager les enjeux et les éventuelles sensibilités, vis-à-vis des mesures prévues par le PCAET. Seuls les éléments les plus saillants sont rapportés au sein du résumé non-technique.

1. Contexte physique et paysager

Reliefs :

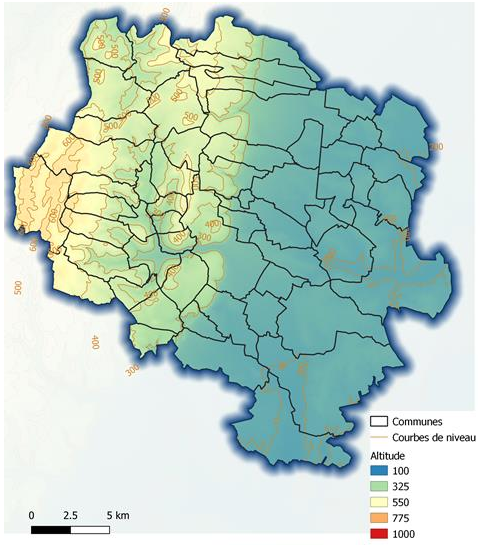

Les reliefs du territoire sont fortement influencés par le réseau hydrographique. Ils forment trois grandes entités distinctes :

- Une zone de moyenne montagne à l'ouest, avec des sommets pouvant atteindre 600 mètres d'altitude. Il est particulièrement chahuté par les rivières modelant des gorges et vallées encaissées.
- La plaine méridionale, à l'est, qui présente un relief particulièrement plat en légère descente en direction de la Saône.
- Et un coteau relativement abrupte qui sépare ces deux séquences et traverse le territoire dans une continuité nord/sud « striées » par les vallées parallèles formées par les cours d'eau.

Géologie et Sols :

Le sous-sol du territoire se partage entre le plateau de calcaires jeunes sur les massifs de l'ouest et les terrasses alluviales de la plaine constituées des dépôts lacustres. La cassure entre les deux séquences forme la Côte de Nuits, elle est constituée d'une succession de failles et de roches affleurantes qui se montrent plus jeunes en direction du sommet.

Hydrographie

Le réseau hydrographique se structure principalement autour de la Saône, avec de nombreux cours d'eau, aux débits rarement très élevés, qui prennent leurs sources dans les reliefs de l'ouest et traversent le territoire en direction de l'est pour rejoindre la Saône en rive droite. Il existe aussi tout un réseau d'étangs et zones humides sur la plaine qui enrichissent les caractéristiques hydrographiques du territoire. La principale rivière, la Vouge, fait l'objet d'une étude des débits et présente des dissymétries inter-saisonnières assez importantes, avec des périodes d'étiages sévères et des périodes de hautes eaux conséquentes. Cette spécificité représente bien la fonction hydrologique des masses d'eau du territoire.

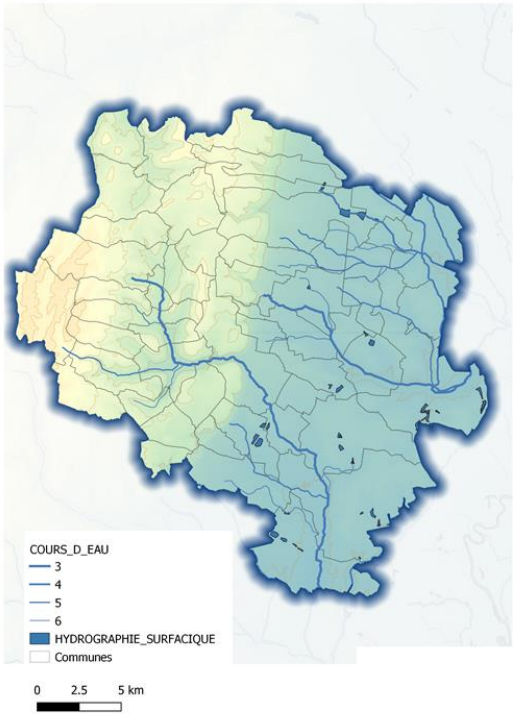

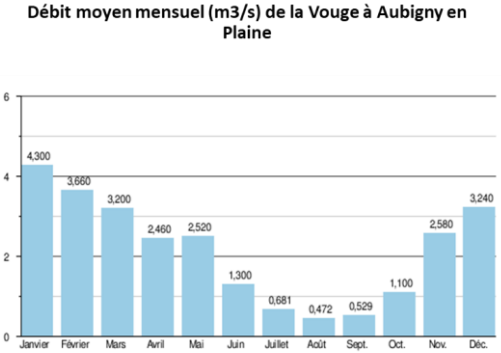

Climat

Le climat bourguignon se démarque par une influence océanique avec une tendance méditerranéenne porter par l'axe Rhône Saône et une rencontre avec une tendance climatique continentale arrivant de l'Est et du nord de l'Europe. Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges se trouve au carrefour de ces influences.

Source : BD alti 75m ; BRGM ; Banque Hydro MDDE

Cela donne un climat très varié, qui est doux et tempéré, mais avec des périodes pouvant être froides et avec des précipitations plutôt marquées tout au long de l'année.

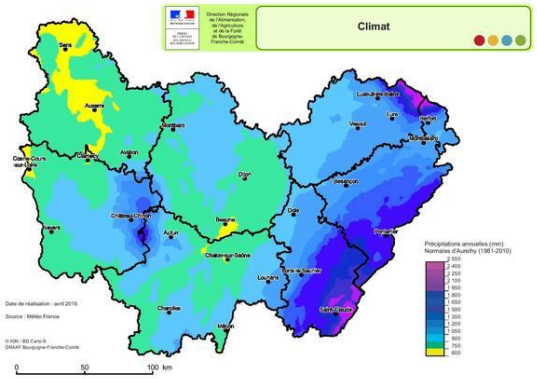

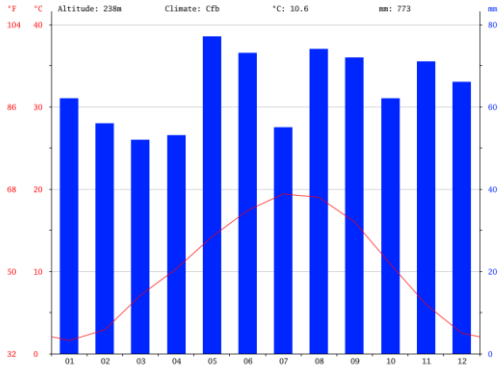

Paysages :

Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est structuré autour de paysages qui varient selon les reliefs, l'occupation humaine et la végétation. On retrouve à l'Ouest un paysage fermé de forêts où les traces humaines sont très discrètes. A l'Est, la plaine méridionale, paysage ouvert et sensible très marqué par l'anthropisation et l'agriculture intensive où l'on retrouve d'importants îlots forestiers. Et au centre, la Côte de Nuits, des coteaux qui séparent la plaine des reliefs et qui sont particulièrement marqués par le travail de la vigne. Le territoire se découpe donc en trois séquences décrites et étudiées au sein de l'atlas des paysages :

➢ La plaine méridionale :

Données	
Superficie :	544,9 km²
Altitude maximale :	272 m
Altitude minimale :	177 m
Population estimée :	79 056 habitants *(source 2006)*
Densité estimée :	145,1 habitants/ km²

Le paysage de la plaine méridional dispose d'un relief plat à peine modelé qui offre des vues larges limitées par les franges vertes boisés des ripisylves et des lisières de boisements. La Côte viticole à l'ouest apparait comme le seul élément de relief. Au cœur de l'unité s'étend la masse sombre de la forêt de Cîteaux qui s'entoure de clairières cultivées.

« Cette plaine n'a rien de monotone, ni d'uniforme. Les champs aux couleurs variées, de formes diverses, se zèbrent parfois de haies, de ruisselets buissonneux. Les forêts y plaquent leurs taches vertes, ça et là un étang ou un mamelon. »

Enjeux et menaces :

Appauvrissement des paysages avec l'évolution agricole et la pression urbaine (augmentation des échelles de perception).

Développement de friches favorisé par la présence d'infrastructures parallèles (routes nationales et autoroutes), développement d'échangeurs autoroutiers consommateurs d'espaces.

Construction d'habitations et développement de signalétique publicitaire foisonnante apporte une forte pression près des pôles urbanisés.

➢ Les Hautes Côtes :

Données	
Superficie :	478,2 km²
Altitude maximale :	637 m
Altitude minimale :	261 m
Population estimée :	65 499 habitants *(source 2006)*
Densité estimée :	137 habitants/ km²

Massifs montagneux aux reliefs chahutés par des gradins successifs et des falaises, forme un isolat, un glacis, dont l'austérité contraste avec l'activité plus frénétique de Dijon, de la Côte et même du bocage soigné du pays d'Arnay.

Si les traces humaines sont toujours là, elles se font discrètes : la densité est faible, les villages sont isolés et peu peuplés.

Source : météo France ; atlas des paysages de la Côte d'Or

Les vues internes peuvent être refermées et le regard vite arrêté, ou bien il s'ouvre sur une succession moutonnante de crêtes boisées.

Enjeux et menaces :

- Les enjeux paysagers de ce territoire sont forts : c'est un espace rural en équilibre et de grande qualité, situé à proximité d'espaces soumis à de fortes pressions. Il est traversé par des voies rapides (autoroute, routes) et des lignes à haute tension, et il est concerné par deux projets de zones de développement éolien (ZDE).

- La silhouette des villages constitue un élément identitaire fort et de grande qualité, dont l'harmonie est fragile et qui ne doit pas être menacée par les nouvelles constructions : elles doivent éviter d'être en rupture avec les lignes existantes, les faîtages et la volumétrie, notamment depuis les points et axes de vue les plus importants.

- La mise en valeur des vignobles et la recherche incessante d'une plus haute qualité des vins doit s'accompagner d'une réflexion sur l'écrin paysager qui les produit, tant au niveau de l'architecture, de l'urbanisme, des réseaux que de la signalétique.

➢ La Côte de Nuit :

Données	
Superficie :	62,9 km²
Altitude maximale :	461 m
Altitude minimale :	214 m
Population estimée :	38 748 habitants *(source 2006)*
Densité estimée :	615,6 habitants/ km²

Cette unité s'articule entre le massif des Hautes Côtes et la Plaine Méridionale,et au contact de l'agglomération dijonnaise. L'appellation de la Côte vient du village de Nuits-Saint-Georges, le bourg le plus important le long de cette Côte Nord. Les carrières de Comblanchien séparent la Côte de Nuits de la Côte de Beaune. Cette unité se dessine sur une bande étroite depuis la première crête, au sommet du coteau, jusqu'à l'amorce de la plaine, le long de la voie de chemin de fer.

La vigne domine l'unité : le tracé de ses rangées, serrées et régulières, et de ses murs et soutènements, comme les lignes des routes, ont un caractère très géométrique et rectiligne.

Les clos y découpent des formes anguleuses qui s'emboitent avec précision. Le coteau, vert tendre au printemps, se pare de pourpre et d'or à l'automne. Depuis la Côte, la plaine méridionale, ses grandes cultures et ses importants massifs boisés s'étendent à perte de vue. Par temps clair et dégagé, le regard porte jusqu'au Val de Saône, aux sommets du Jura (et même du Mont-Blanc dit-on). Depuis la plaine, la Côte de Nuits impose à l'Est le ruban de son coteau. Ses crêtes boisées et ses rebords rocheux arrêtent le regard

Enjeux et menaces :

- Le paysage fortement artificialisé peut devenir monotone si les structures paysagères, haies, arbres isolés, bosquets et murgers, s'effacent.

- Le souci de qualité porté à la production d'un vin d'exception doit aussi s'attacher à la préservation du patrimoine rural (cabottes, cabanes...) et aux techniques d'aménagement employées qui ne doivent pas être trop grossières (par exemple, éviter les enrochements bruts dans les murs et soutènements).

- La RD122, Route des grands crus est un axe de découverte majeur de ces terroirs, dont la qualité paysagère doit être préservée : points et axes de vue, abords et limites, signalétique...

- Lieu de forte mixité. Les vignobles de moindre qualité se mélangent aux cultures de plein champ et aux potagers. Le long de la RD974, se sont installées des zones d'activités et des zones commerciales qui ne cessent de s'étendre. Alors que la perception de la Côte y est sensible, la pression urbaine est particulièrement prononcée et peut menacer la qualité de première vitrine sur la Côte depuis les grands axes (route, voie ferrée, autoroute).

- Le front des carrières qui creusent les versants, est exposé : leur blancheur contraste avec la teinte sombre des massifs forestiers qui les entourent. Les nuisances visuelles et fonctionnelles de cette activité ne doivent pas compromettre ce paysage exceptionnel.

Source : atlas des paysages de la Côte d'Or

Sites classés et sites inscrits

Le tourisme représente une filière à part entière sur le département de la Côte d'Or. Il cumul plus de 2,3 millions/an de visiteurs dans les sites touristiques et plus de 3 millions de nuitées en hébergements marchands. Le secteur génère près de 8000 emplois sur le département.

La région des vignobles (dont la communauté de communes) représente 28% des nuitées de tous le département (sur 6 régions identifiées). En plus de visiter les vignobles, les monuments et sites classés/inscrits sont un bon indicateur de l'influence du territoire. Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est particulièrement fournit en sites d'exception. Il dispose de :

- 29 sites inscrits
- 12 sites classés

Les enjeux territoriaux du contexte paysager :

Les principaux enjeux du territoire portent sur l'adaptation et l'atténuation dû au changement climatique pour maintenir un contexte physique de qualité. Les actions devront surtout prendre en compte la sensibilité de ces paysages en adoptant une consommation d'espace et d'urbanisation qui soit raisonnée et maîtrisée. Elles devront notamment veillées à ne pas engager des évolutions trop soudaines sur l'agriculture et la sylviculture pour garantir la qualité paysagère.

Atouts	Faiblesses
• Une diversité paysagère marquée et une identité du territoire positive • De nombreux sites classés ou inscrits • Des reliefs adaptés à la valorisation agricole du territoire (viticulture sur les coteaux, grandes cultures en plaine) • Un climat doux et tempéré avec peu de dissymétrie saisonnière des précipitations • Des sols riches et propices à l'agriculture	• Un réseau hydrographique fortement marqué par une dissymétrie saisonnière des débits (pouvant s'accentuer avec le changement climatique) • Des paysages pouvant présenter une forte sensibilité à l'anthropisation
Opportunités	**Menaces**
• Des paysages de bonne qualité, mais nécessitant une maîtrise des pressions anthropiques • Préserver les patrimoines ruraux pour maintenir une identité favorable à la région	• Artificialisation et construction de structures linéaires au sein des paysages • Evolution agricole et des surfaces forestières = appauvrissement des qualités paysagères • Menace importante de l'urbanisation sur les paysages et les ressources du territoire

Enjeux

- **Limiter la consommation d'espaces et maitriser l'artificialisation et l'urbanisation**
- **Limiter l'évolution trop soudaine sur les pratiques agricoles et sylvicoles**
- **Avoir une considération de l'entité du territoire (terroir, agriculture, sites classés/inscrits, paysages) dans les actions du PCAET**

2. Le contexte naturel

Rappels sur le concept de Trames Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement issu du Grenelle de l'environnement. Il vise à **augmenter la part des milieux naturels et semi-naturels** dans la répartition des modes d'occupation du territoire, à **améliorer leur qualité écologique et leur diversité**, et à **augmenter leur connectivité** pour permettre la circulation des espèces qu'ils hébergent, nécessaire à leur cycle de vie.

Elle se compose de **réservoirs de biodiversité**, espaces remarquables par leur richesse et où les espèces réalisent leur cycle de vie, et de **corridors écologiques**, milieux naturels ou semi-naturels permettant aux espèces de voyager d'un réservoir à l'autre, pour répondre à différents besoins (alimentation, reproduction, dispersion des jeunes…). Ces corridors sont qualifiés de fonctionnels lorsqu'ils permettent le passage d'un grand nombre d'espèces : cette fonctionnalité peut être réduite par des éléments fragmentant, tels que les espaces urbains ou les infrastructures de transport.

Une trame verte et bleue fournie

La trame verte et bleue sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est bien identifiée par le Schéma Régional de de Cohérence Écologique de Bourgogne. Elle montre une cohérence des écosystèmes relativement bien diversifiée, des sous-trames nombreuses et riches qui connaissent toutefois quelques contraintes dans la connexion générale.

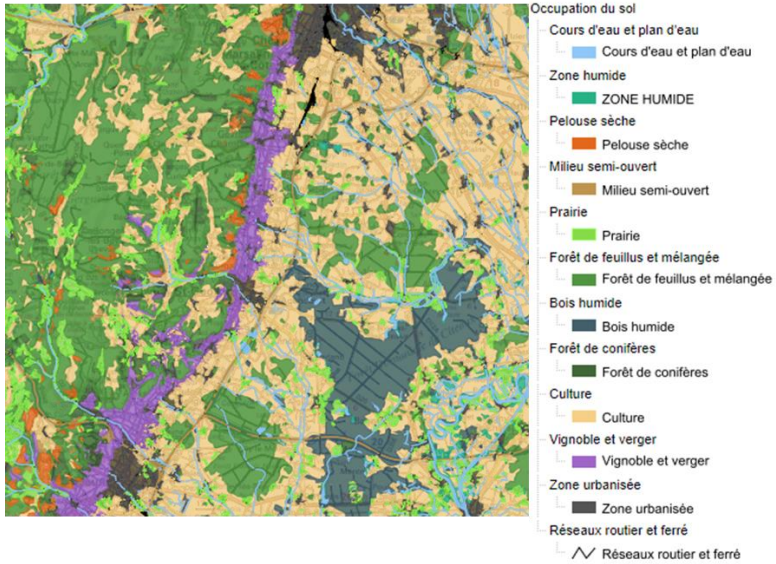

Source : SRCE Bourgogne

➢ <u>Sous-trame forestière :</u>

On retrouve une sous-trame forestière riche et connectée, avec plusieurs réservoirs de biodiversité de tailles importantes et de nombreux éléments de connexion par le biais de plusieurs corridors diffus et corridors potentiels.

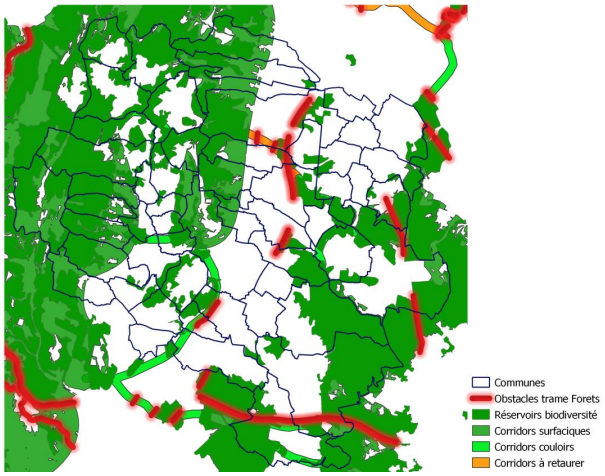

➢ <u>Les autres continuités écologiques des milieux terrestres :</u>

D'autres sous trames sont bien présentes sur le territoire comme la sous trame des prairies et bocages et celle des pelouses sèches. Ces trames et les corridors écologiques qui sont associés sont des axes important pour la biodiversité et les écosystèmes sur le territoire et à l'extérieur de son périmètre.

Sous-trame prairies et bocage

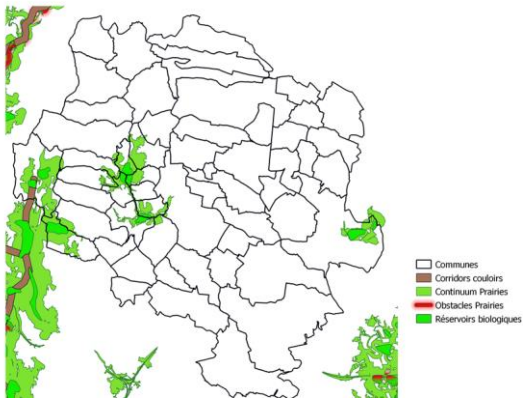

Sous-trame des pelouses sèches

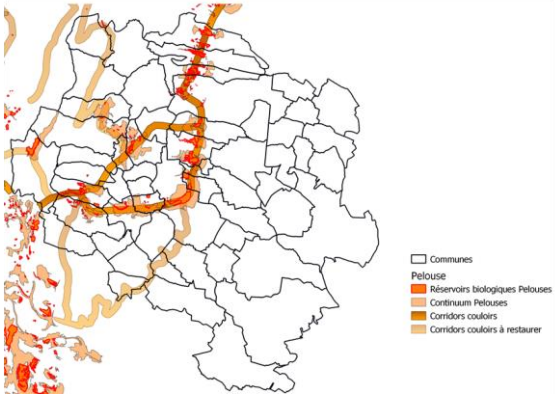

Les sous-trames aquatiques :

Tous les espaces aquatiques jouissent d'une forte qualité écologique indispensable. Il s'agit de milieux particulièrement importants pour la biodiversité. Sur le territoire on retrouve des sous-trames des milieux aquatiques ainsi que les cours d'eau qui sont identifiés dans le SRCE.

Sous-trame des zones humides

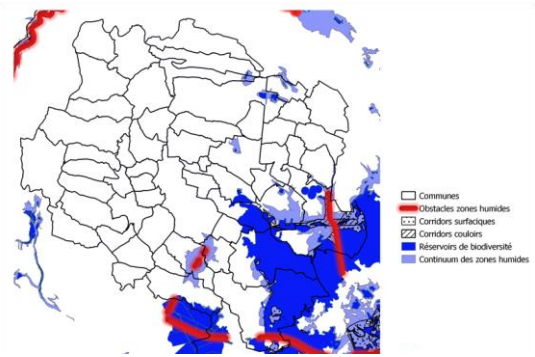

Sous-trame des cours d'eau

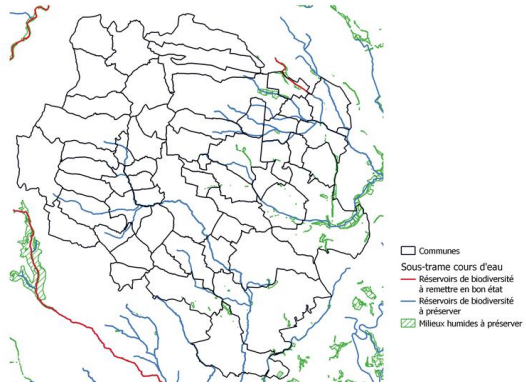

Les éléments de fragmentation des écosystèmes :

Les difficultés de cohérence sont engendrées par plusieurs éléments de fragmentation, notamment avec l'autoroute et des routes départementales identifiées comme des éléments fragmentant important auxquels s'ajoutent les voies ferrés. Ces éléments doivent faire l'objet d'une attention particulière. Globalement, le territoire manque de liens entre les éléments écologiques des reliefs de l'ouest et ceux de la plaine à l'Est.

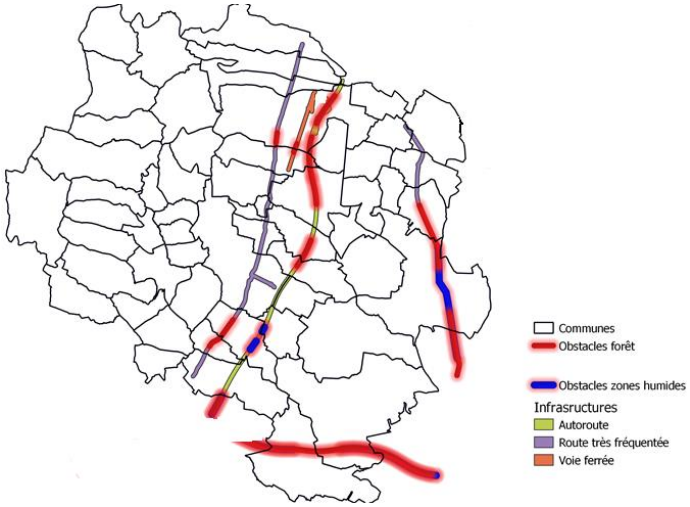

Une biodiversité remarquable

La biodiversité est un allié de choix dans l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique. Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges s'est d'ailleurs engagé en 2014 sur la question avec le projet SILENE. Un projet qui a pour objectif de redonner une place de choix aux espèces, habitats et écosystèmes dans les politiques et compétences de la communauté de communes.

La biodiversité, au niveau régional, connait d'importantes difficultés avec plusieurs espèces endémiques faunistiques et floristiques ainsi que des habitats fortement menacés. Sur l'ensemble du territoire français la biodiversité est sous-pression à cause d'espèces invasives, des pratiques agricoles ou encore la consommation d'espace. Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges n'est pas épargné par ces pressions auxquelles il est indispensable de porter une attention particulière.

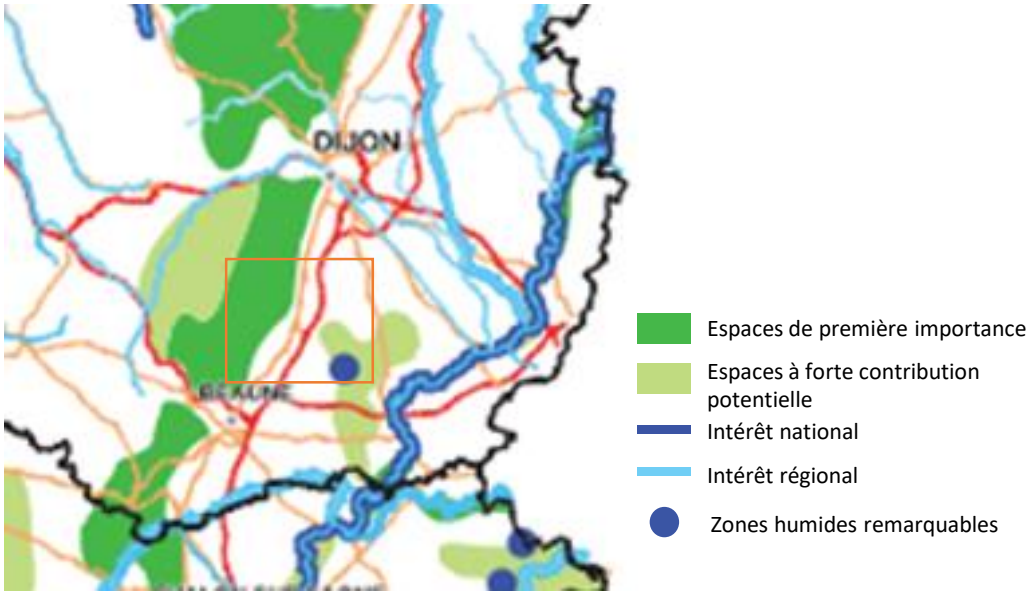

Source : SRCE Bourgogne ; profil environnemental de la Bourgogne

Les espaces protégés

Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est composé d'une mosaïque très importante d'espaces dédiés pour la biodiversité. Que ce soit des ZNIEFF (sans restriction réglementaire mais qui montre un intérêt pour les espèces) ou des zones avec un statut de protection stricte, comme les nombreuses zones Natura 2000 présentes. Ces espaces sont essentiels car ils vont être des outils nécessaires pour accompagner la décision des actions qui seront engagées par la PCAET.

On retrouve sur le territoire :

- 2 ZNIEFF de type 2
- 21 ZNIEFF de type 1
- 2 zones Natura 2000 directive oiseau
- 3 zones Natura 2000 habitats
- 1 réserve naturelle régional
- 2 réserves biologiques
- 1 arrêté de protection de biotope

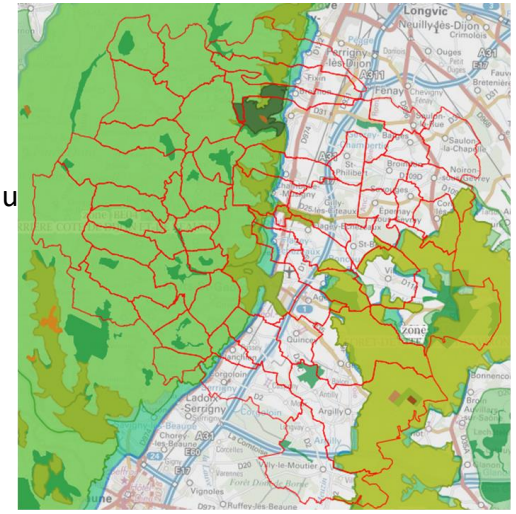

Couplés avec l'ensemble des pressions identifiées, les espaces protégés sont indispensables pour aiguiller les politiques d'aménagement dans le sens de la protection et de la restauration de la biodiversité.

<u>Les enjeux territoriaux :</u>

Dans le cadre du contexte naturel, les enjeux principaux du territoire concernent particulièrement l'aménagement du territoire et la consommation d'espaces. Et le PCAET devra s'appliquer en concordance avec les questions de trame verte et bleue, la biodiversité et les espaces protégés. Les espaces protégés devront être un axe majeur sur lequel s'appuyer dans le cadre des actions territoriales envisagées.

Atouts	Faiblesses
• De nombreux espaces protégés et nombreux espaces identifiés pour leurs ressources naturelles remarquables • Un engagement fort sur la question de la biodiversité de la part de la CC (SILENE) • Une trame verte et bleue bien présente et diversifiée sur le territoire	• Manque de liens écologiques entre l'est et l'ouest du territoire • Des obstacles écologiques identifiés • Des espèces menacées identifiées
Opportunités	**Menaces**
• Un projet SILENE qui amène une prise en compte globale de la biodiversité au sein du territoire • Une connaissance du contexte naturel poussée pour bien intégrer les aménagements futurs	• La consommation d'espaces et l'urbanisation • Modification et intensification des pratiques agricoles • Développer de nouveaux obstacles écologiques • Des obstacles aux corridors qui limitent la cohérence des écosystèmes

Enjeux hiérarchisés

- **Maintenir et intégrer les trames vertes et bleues dans les réflexions du PCAET**
- **Ne pas détruire d'avantage d'espèces et habitats**
- **Bien intégrer les espaces Natura 2000 dans l'aménagement du territoire et le développement de solutions et d'actions**
- **Être vigilant sur la consommation d'espace par l'urbanisation notamment**

Source : INPN

3. Le contexte anthropique

Occupation du sol et dynamique

L'occupation du sol est marquée par une différenciation entre les trois grandes séquences du territoire. Les reliefs présentent majoritairement un continuum forestier et peu d'urbanisation, la plaine s'oriente sur les cultures avec des ilots forestiers importants et peu d'urbanisation et les coteaux où se partage vigne et une forte présence humaine..

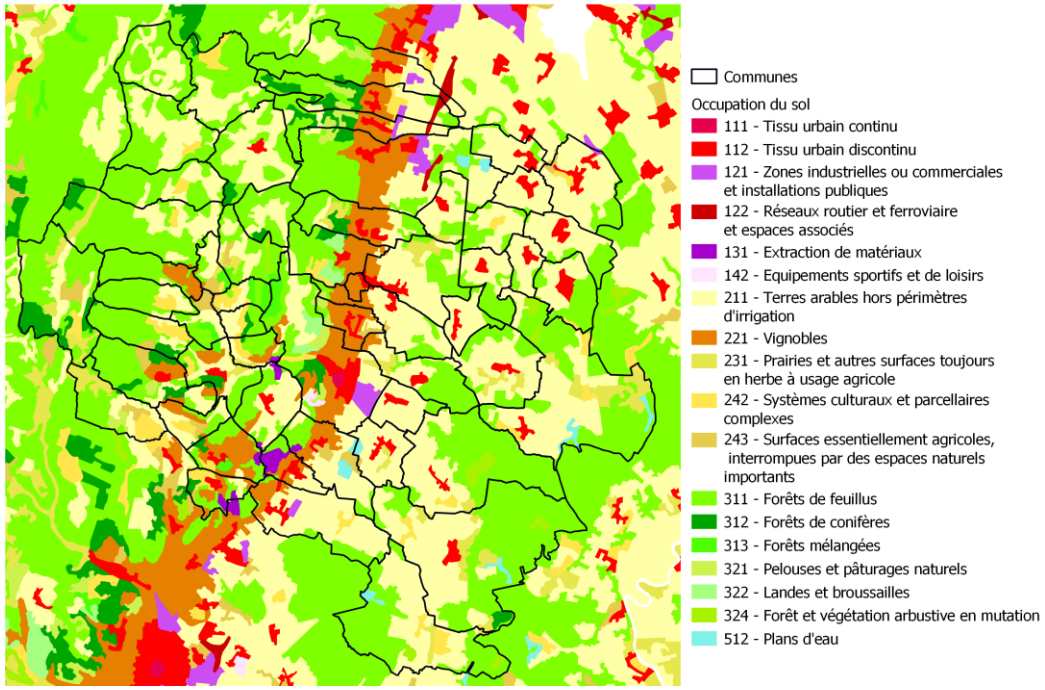

La tendance de l'occupation du sol de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est clairement orientée sur l'urbanisation au gré des espaces agro-naturels. Le territoire a connu une forte augmentation (+7,8%) de la surface artificialisée entre 2006 et 2012. L'augmentation du tissu urbain se fait aussi au gré des espaces agricoles :

- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques : 10 ha, identifiés en 2006 en terres arables
- Chantiers : 6,5 ha, espaces identifiés en 2006 en terres arables

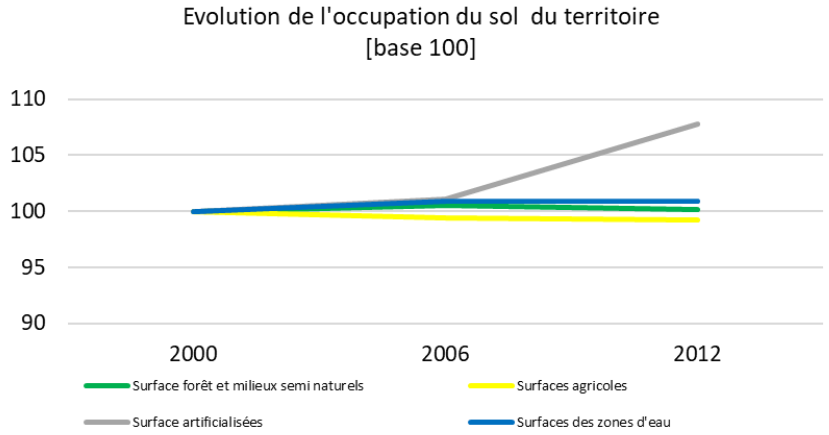

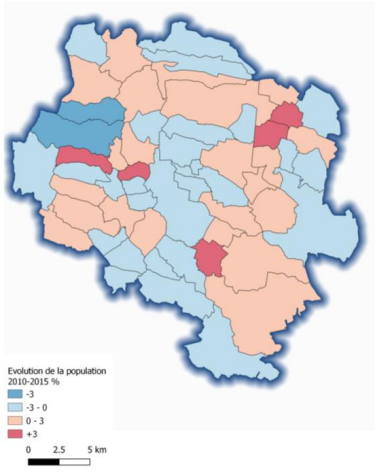

Cette dynamique s'explique essentiellement par la dynamique de la population qui est positive depuis 1968 notamment grâce à un solde naturel positif (+ de naissances que de décès).

Une dynamique bien présente mais qui peut être très différente selon les communes. Cela peut engendrer de fortes pressions sur l'environnement sur des espaces bien localisés

Agriculture et sylviculture

Le territoire marque son identité par la vigne avec des appellations de prestige. Mais l''agriculture du territoire c'est aussi des paysages grandes cultures céréalières et oléagineuses ainsi que des prairies dédiées à un élevage composé de cheptels de grande taille. Un secteur prépondérant mais qui se situe dans un contexte évoluant avec certaines difficultés recensées qui sont liées au déclin agricole. D'après le recensement de 2010, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) a mis en évidence ce phénomène qui est généralisé pour l'ensemble des composantes structurelles du secteur :

- Population agricole active : le territoire compte 2011 personnes (hors saisonniers) alors qu'ils furent 2109 en 2000

Source : Corine Land Cover 2012 ; OPTEER 2014

- Nombre d'exploitations : 583, contre 719 en 2000
- Superficie agricole utile en 2010 est de 22 000 ha. La superficie a perdu plus de 500 ha en 10 ans.
- Cheptels : 24 000 têtes (tout bétail confondus) alors que le chiffre s'élevait à plus de 27 000 têtes en 2000
- Agriculture biologique : le bio a par contre connu une augmentation du nombre d'exploitations, atteignant 55 exploitations en 2010 alors que la communautés de commune n'en comptait que 9 en 2000.

Mais le territoire peut compter sur sa diversité d'appellation (AOC et AOP) qui en font sa richesse :

AOP et AOC sur le territoire

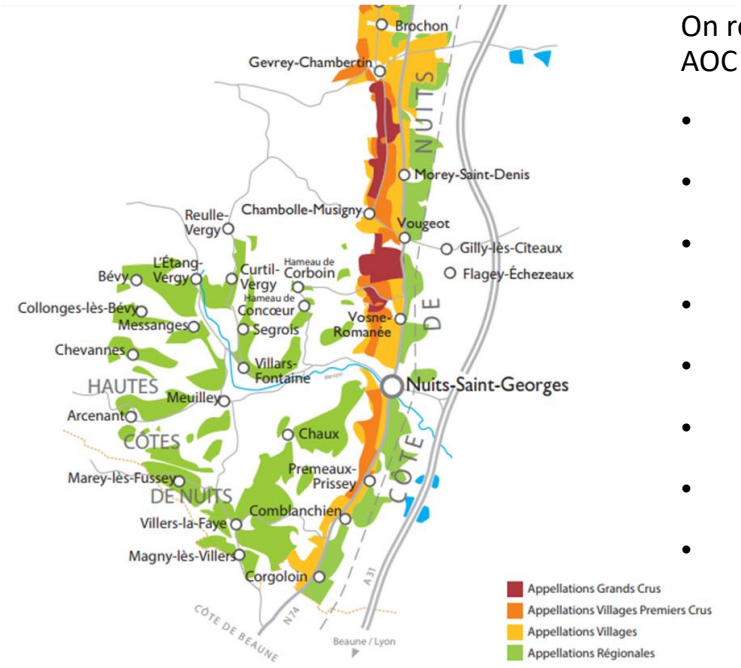

On retrouve notamment les AOC :

- Marsannay
- Fixin
- Gevrey-Chambertin
- Morey Saint Denis
- Chambolle Musigny
- Vougeot
- Vosnes-Romanée
- Nuits Saint Georges

La sylviculture fait aussi partie des activités phares du territoire avec une charte forestière sensibilisant et formant les acteurs du bois aux bonnes pratiques. Celle-ci a pour vocation de dynamiser la gestion forestière pour une mobilisation respectueuse des enjeux socio-écologiques, qui tiennent compte des habitats naturels, de la ressource et de la rationalisation des itinéraires et de développement de la communication entre usagers. Elle doit aussi intégrer la question des incendies, notamment pour les forêts les plus exposées.

Le territoire se compose de deux importantes séquences forestières, une à l'ouest, sur les reliefs avec des forêts fermées à mélange de feuillus et la présence localisée de quelques îlots de conifères. Et une seconde séquence à l'Est avec la forêt de Cîteaux et ses environs, où il y a des forêts de chênes décidus, des forêts de feuillus en pur îlots et quelques îlots de peupleraie.

Côtes calcaires

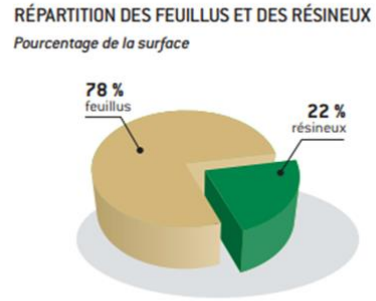

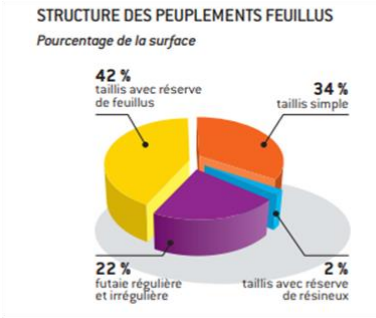

Zone est continentale

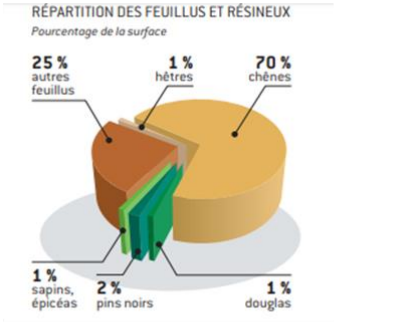

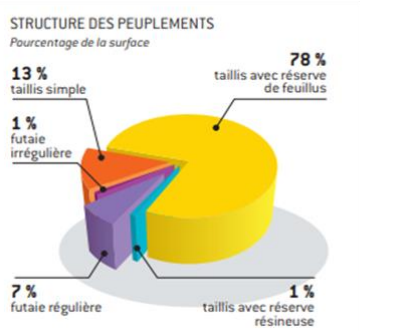

Eau

Encadrée par des documents d'objectifs (SAGE et SDAGE), la ressource en eau sur le territoire dispose d'outils de suivi très intéressants. Car la qualité des eaux rencontre quelques difficultés notamment induites par les pratiques agricoles et l'assainissement qui vont impacter les eaux de surface et souterraines.

Le SDAGE Rhône Méditerranée est un document de planification concertée qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs. Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau ou nappe souterraine.

Source : DRAAF, SDAGE Rhône Méditerranée

Une partie du territoire est concernée par un SAGE, celui de la Vouge. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est élaboré au niveau d'un sous bassin par une commission locale de l'eau. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines afin d'atteindre les objectifs du SDAGE.

A partir de ces documents cadres, l'analyse montre que le territoire dispose de cours d'eau avec un état biologique moyen et un état physico-chimique moyen à médiocre. Les principales contraintes sont la morphologie des cours d'eau, l'urbanisation, les pesticides, l'assainissement et l'agriculture/viticulture.

Pour les masses d'eau souterraines, l'état qualitatif est aussi signalé avec un état chimique médiocre, notamment à cause des pratiques agricoles montrant la présence de pesticides, produits pharmaceutiques ou encore des hydrocarbures. En ce qui concerne l'état quantitatif, les documents cadres pointent le fait que cette variable fait l'objet d'un important un manque de suivi. Et ce manque de connaissance rend difficile la qualification avec certitude et exactitude du déficit ou non des masses d'eaux souterraines.

Concernant l'eau potable, la gestion est assurée par trois organismes sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges :

- La Régie
- Délégation de service public à Suez
- Délégation de service public à Véolia

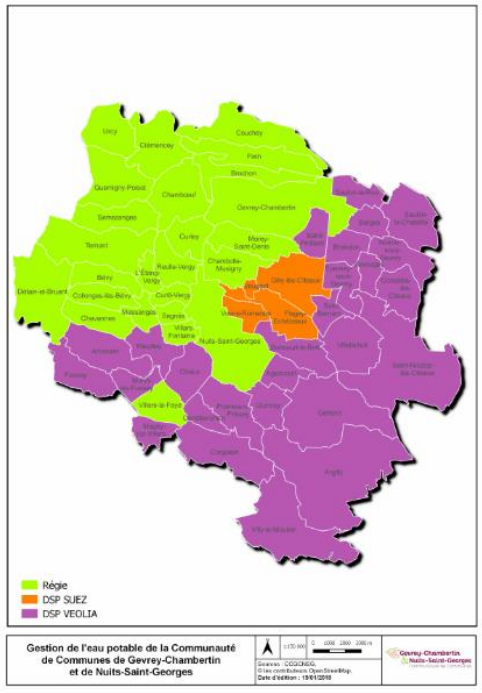

Malgré certaines difficultés sur la ressource en eau, la qualité de l'eau potable est plutôt bonne. Un fait assuré par l'Agence Régionale de la Santé qui réalise un suivi grâce à de nombreux prélèvements sur les 15 réseaux qui concernent le territoire. Le réseau de Chambolle-Morey est le seul à rencontrer quelques difficultés sur des périodes ponctuelles du point de vue de la qualité physico-chimique avec le dépassement des seuils pour la concentration de pesticides.

Un certains nombres d'objectifs fixés par le SDAGE en termes de gestion de l'eau ont été atteint sur le territoire, ce qui montre un engagement fort de la part de tous pour disposer d'une eau potable de qualité. Un travail à poursuivre pour assurer la distribution d'eau consommable.

Risques

Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est plutôt épargné par les problématiques de risques importants mais il présente tout de même quelques zones sensibles aux aléas comme les mouvements de terrains, les inondations par remontée de nappes ou encore les feux de forêts.

Les inondations représentent le risque le plus important sur le territoire et notamment pour les communes implantées au niveau de la plaine méridionale. Un atlas des zones inondables a été établi dans ce sens et qui répertorie le nombre d'évènements qui ont pu se produire sur le territoire :

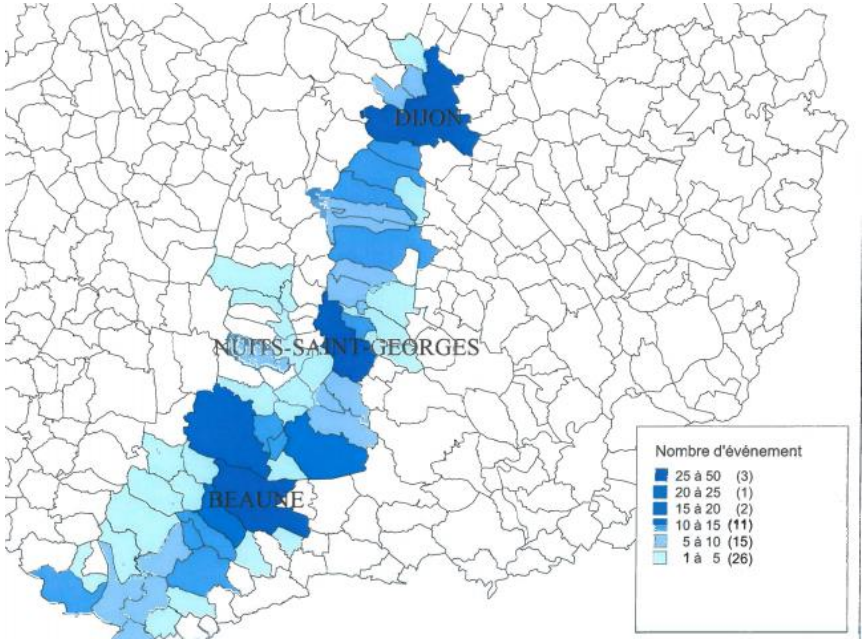

Source : SDAGE, SAGE ; AZI

La plaine est notamment sensible au phénomène d'inondation par remontée de nappes, qui se produit lors de forts intempéries, lorsque les roches sédimentaires poreuses qui constituent le sous-sol se gorgent d'eau jusqu'à saturation : le débit d'écoulement de la nappe phréatique peut alors se retrouver insuffisant pour compenser le volume de précipitations et le niveau d'eau au sein de la roche s'élève jusqu'à la surface du sol.

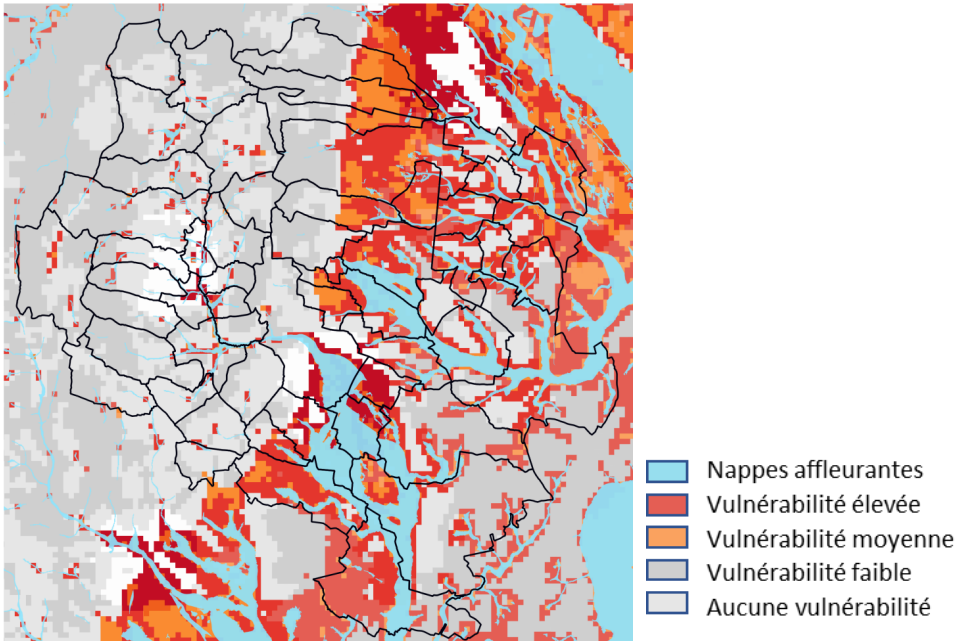

Les mouvements de terrain sont aussi présents et c'est notamment les coteaux qui sont les plus exposés, que ce soit aux coulées de boues, éboulements ou glissements de terrains. Ces mouvements de terrains peuvent porter préjudices aux populations mais aussi et surtout aux infrastructures et aux habitations.

Le dernier risque naturel qui concerne le territoire est le risque incendie de forêt. Une fois éclos, un feu peut prendre différentes formes, chacune étant conditionnée par les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques (principalement la force et la direction du vent).

Le territoire comporte une large zone à risque identifiée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, il s'agit de la partie ouest du territoire, à partir de la Côte de Nuit.

On note aussi, dans une moindre mesure, la présence de risques technologiques sur le territoire. Il existe une cinquantaine de sites classés pour la protection de l'environnement avec de nombreuses usines mais aussi des carrières dans le sud du territoire. Trois élevages sont aussi présents dans ce classement. Cependant, aucun site n'est classé SEVESO, c'est-à-dire avec un seuil de risque important. On retrouve en dernier lieu des canalisations de transports de matières dangereuses qui peuvent exposer la population à un risque technologique.

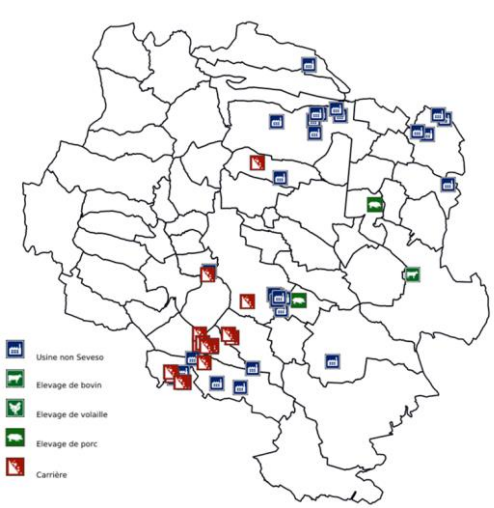

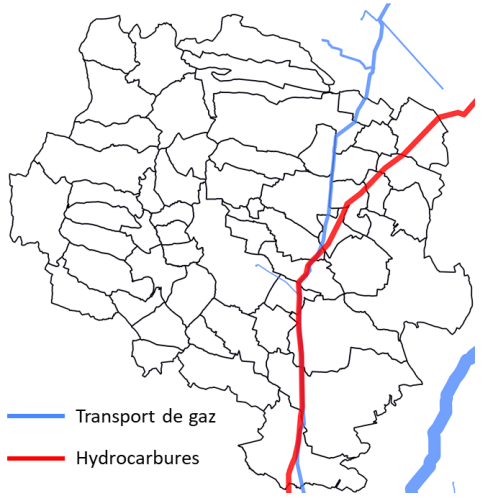

Source : Géorisques

Nuisances et pollution

Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est soumis à plusieurs nuisances et pollutions potentielles. Le territoire recense notamment des activités polluantes inscrites au Registre des Émissions Polluantes (IREP), qui recense les établissements émettant des substances ou déchets polluants et/ou potentiellement dangereux. Le territoire accueille 9 entreprises déclarant de tels rejets. Des règles s'imposent à ces établissements, tant en termes de quantités rejetées que de traitements des émissions (rejet dans le milieu naturel ou filière adaptée, selon les types de substances).

De plus, un site est identifié sur le territoire, sur la commune de Gevrey-Chambertin au sein d'un inventaire national des sites et sols pollués (BASOL). Cet inventaire recense des sites connus des autorités administratives compétentes et pour lesquels il y a pollution potentielle ou constatée. Il s'agit d'une ancienne activité industrielle qui accueille aujourd'hui Vialco et Interdesco. Les polluants sont susceptible de porter atteinte aux sols et poser une problématique pour la qualité de la ressource en eau.

Le territoire est aussi exposé à des nuisances sonores avec plusieurs zones identifiées autour des axes routiers, des voies ferrés ou de l'aéroport. La prévention du bruit des infrastructures routières et notamment les prescriptions en matière d'isolation ont été réglementées par le décret n° 9521 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996 qui précise, à partir du niveau acoustique des voies, le périmètre concerné par les nuisances sonores et les prescriptions techniques à appliquer lors de la construction d'un bâtiment afin d'atténuer l'exposition à ces nuisances. Dans chaque département, c'est le Préfet qui est chargé de recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques acoustiques et du trafic.

La carte des nuisances sonores présente la largeur maximale autour des axes qui sont concernés par le bruit. Sur le territoire, c'est notamment autour de l'autoroute et la départementale parallèle qu'un périmètre est appliqué par la prescription sonore.

La commune de Saulon-la-Chapelle est aussi concernée par les nuisances liées au survol aérien. L'aéroport de Dijon-Bourgogne fait l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) datant de 2009 et visant à éviter l'exposition de nouveaux habitants aux nuisances sonores issues du trafic aérien.

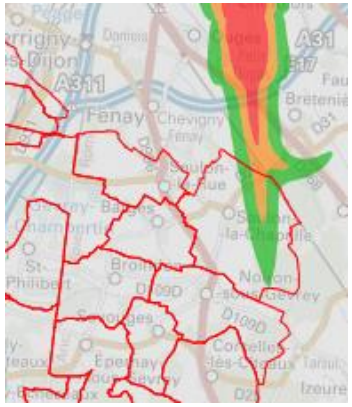

Zone A : zone de bruit fort où Lden > 70 ou IP > 96

Zone B : zone de bruit bruit fort où Lden < 70 et dont la limite extérieure est comprise entre Lden 65 et 62 ou zone dont la valeur IP est comprise entre 96 et 89

Zone C : zone de bruit modéré comprise entre la limite extérieure de la zone B ou IP = 89 et une limite comprise entre Lden 57 et 55 ou IP entre 84 et 72

Zone D : zone de bruit comprise entre la limite extérieure de la zone C et la limite correspondant à Lden 50

Les actions du PCAET, ne devront pas accentuer ces pollutions et nuisances, et notamment sur les questions des nuisances sonores qui peuvent être induites par des nouveaux dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Source : Géorisques

Déchets

Les liens entre les déchets produits sur le territoire et le climat et les énergies sont variables. Certaines filières permettent une revalorisation des déchets sous forme d'énergie : incinération des ordures ménagères résiduelles, valorisation biomasse des résidus de culture, de gestion sylvicole ou d'entretien des espaces verts, des déchets alimentaires, etc. Ces mêmes filières peuvent aussi avoir des effets sur la qualité de l'air et le climat (rejet de CO2 par incinération, par exemple) et les différents modes de production d'énergie conduisent à la création de déchets spécifiques (cendres, digestats de méthanisation, composants électroniques des panneaux photovoltaïques en fin de vie...) qui nécessitent leurs propres filières de traitement.

Il convient de peser toutes ces interactions pour garantir un bilan global positif, notamment dans le choix du dimensionnement des installations et des solutions techniques privilégiées. Dans tous les cas, la prévention des déchets à la source reste la solution à encourager autant que faire ce peut.

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges détient la compétence « gestion des déchets ». Cette gestion s'articule entre une régie et une prestation tierce pour offrir un service de qualité. Les déchets représentent plus de 22 000 tonnes en 2017 avec une augmentation de +2,2% en un an (notamment induite par les volumes des déchèteries). Parmi cela, 17% des ordures ménagères sont recyclées, un taux intéressant malgré encore quelques erreurs des usagers dans la filière tri. Une production qui augmente qu'il s'agira de maîtriser avec la mise en place du PCAET.

Comparaison des ratios entre 2016 et 2017

	2016		2017	
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an
OMR	4737,33	155,47	4759,1	155,91
Collecte sélective	3830,52	126,05	3838,44	125,75
Dont emballage	1093,16	35,87	1091,1	35,75
Papiers	757,5	24,86	723,48	23,7
Verres	1637,86	53,75	1677,2	54,95
Refus de tri emballage	342	11,57	346,66	11,36
Total OMA	8567,85	281,17	8597,54	281,66
Déchèteries et collectes spécifiques	13652,88	447,28	14118,48	462,54
Total DMA	**22220,73**	**728,45**	**22716,02**	**744,2**

Enjeux territoriaux

Le territoire connait quelques zones sensibles aux risques naturels qui seront à surveiller et prendre en compte et il en va de même pour les nuisances présentes, notamment sonores. Les objectifs et actions du PCAET devront porter une attention particulière sur la qualité de l'eau pour ne pas aggraver la situation. Il sera aussi nécessaire d'avoir une réflexion sur les aménagements et la consommation d'espaces au gré des espaces naturels et agricoles.

Les enjeux du changement climatiques sont très important pour ce contexte environnemental, l'atténuation et l'adaptation seront des dimensions importantes.

Atouts

- Des pratiques viticoles qui fondent l'identité du territoire
- Des AOC, AOP et IGP riches et diversifiées
- Des masses d'eau souterraines en bon état physico-chimique
- Peu de risques identifiés, notamment industriels

Faiblesses

- Le territoire peut présenter une certaine sensibilité à certains aléas
- Des nuisances et pollutions identifiés sur le territoire
- Consommation d'espaces grandissantes par l'urbanisation
- Encore 10% de déchets de la filière recyclage refusés
- Eau potable bonne mais qui peut présenter localement des dépassements en pesticides
- Des masses d'eau souterraines dégradées et pas de suivi de quantité

Opportunités

- Un SDAGE et un SAGE apportant des objectifs valables pour limiter les risques de crues et garantir la qualité des eaux de surfaces
- Le suivi de la qualité de l'eau

Menaces

- Une dynamique d'urbanisation marquée sur le territoire
- Des zones exposées à des risques forts (remontée de nappes)
- Des espaces sensibles aux feux de forêts pouvant s'accentuer avec le changement climatique
- Des zones exposées aux nuisances
- Qualité des masses d'eau présentant des statuts médiocres
- Une augmentation des déchets

Enjeux hiérarchisés

- **Garantir la qualité de l'eau potable et ne pas empirer le phénomène**
- **Garantir la sécurité des biens et des personnes face aux risques et aux pollutions sur l'environnement**
- **S'assurer que la dynamique urbaine ne soit pas invalidante pour l'agriculture et les espaces naturels**
- **Maîtriser la production de déchets et améliorer le tri sélectif pour éviter les refus**
- **Ne pas introduire plus de nuisances**

Justification des choix retenus

Principes fondamentaux du PCAET :

Les réflexions portées sur le PCAET se sont vues guidées, durant tout le déroulé de la démarche, par la notion de pragmatisme et d'urgence d'agir. Pragmatisme, car les tendances des dernières années, insuffisantes au vu des objectifs fixées par la région et la stratégie nationale, ont accumulé un retard qu'il serait illusoire de vouloir rattraper à court terme. Mais ce retard ne fait que renforcer la nécessité de se saisir réellement du problème et d'infléchir drastiquement les courbes, de façon à atteindre un fonctionnement soutenable du territoire à plus long terme.

Les objectifs de la construction d'une stratégie air-énergie-climat :

Les objectifs stratégiques et opérationnels sont définis a minima en termes de :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments,…) ;
3. Maîtrise de la consommation d'énergie ;
4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
9. Adaptation au changement climatique.

Ils doivent permettre de se fixer des objectifs par volet (Energie, Gaz à Effet de Serre, qualité de l'air….) à horizon 2030 – 2050 déclinés par secteur (bâtiment, mobilité et déplacements, agriculture, économie locale, nouvelles énergies). Ainsi le travail de construction de la stratégie vise à transformer ces objectifs « primaires » en objectifs opérationnels (nombre de logement à rénover, nombre de panneaux solaires à installer …) pour dessiner la trajectoire pour atteindre ces objectifs et fixer un cadre pour l'élaboration du programme d'actions.

Respect des orientations des documents cadres :

Le PCAET s'est directement appuyé sur les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie pour élaborer ses scénarios stratégiques et hiérarchiser son plan d'action. Le plan d'action décline, dans tous les secteurs d'activités, chacune des ambitions poursuivies : réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables, maîtrise de la demande énergétique, lutte contre la pollution atmosphérique, adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, aucune des mesures envisagées par le plan n'entre en conflit avec les stratégies de ces documents cadres, et n'empêchent pas d'autres acteurs de compléter ses efforts. En ce sens, **le PCAET est donc compatible avec le SRCAE Bourgogne et prend en compte la SNBC 2015**.

Les diverses actions proposées par le plan rejoignent les orientations du SCoT en matière d'énergie, GES et qualité de l'air ainsi que la prise en compte de l'environnement, de la préservation des paysages, de la TVB, des déplacements et mobilité ou encore de la préservation des ressources ou encore la consommation d'espaces.

Aucune mesure envisagée par la stratégie de n'entre en conflit avec les PLU communaux**.**

Scénarios étudiés et justifications des choix retenus :

La stratégie retenue pour le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges s'oriente clairement vers un travail de sensibilisation et de communication afin d'amener l'ensemble des acteurs du territoire à s'interroger sur ses habitudes et prendre part au plan climat-air-énergie, ainsi que des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie.

Après un travail important sur l'élaboration du diagnostic territorial et la recherche de potentiels, la stratégie a été établi d'une part selon différents scénarios mais aussi issue d'un travail de concertation avec les différents acteurs du territoire (élus, citoyens et acteurs du monde économique) par le biais d'un club climat mis en ligne.

Cela a permis d'identifier les problématiques futures, les enjeux spécifiques du territoire et de les hiérarchiser. En comparant cela avec les différents scénarios, une stratégie ambitieuse mais soutenable a été retenu pour le territoire de la communauté de communes.

La stratégie s'est donc dans un premier temps appuyée sur divers scénarios :

- Scénario tendanciel : trajectoire probable du territoire si aucune nouvelle mesure n'était mise en œuvre pour répondre aux enjeux climat, air et énergies.
- Scénario réglementaire : vise le respect des objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et par le SRCAE à échéances 2020, 2030 et/ou 2050
- Scénario potentiel max : objectifs théoriquement atteignables à terme, lorsque toutes les mesures envisageables aujourd'hui auraient été prises.

Chaque scénario est construit « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, l'évolution démographique du territoire n'est pas prise en compte afin de ne pas influencer les résultats. Une augmentation importante de la démographie pourra cependant entrainer une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie.

Comparés entre eux et aux objectifs imposés par la SNBC et le SRCAE, les scénarios ont permis de définir de proche en proche un scénario réaliste, conciliant la nécessité et l'urgence d'agir avec les moyens (techniques, humains, financiers, organisationnels…) mobilisables par le territoire. Ce scénario stratégique a pour ambition de réduire de 88% les GES, 42% les consommations d'énergie, de réaliser 86% de séquestration carbone et développer 267 GWh de production d'énergie renouvelables d'ici 2050.

Cette stratégie se veut ambitieuse mais réalisable, avec une nouvelle vision sur la mobilité et de nouvelles pratiques qui gravitent autour du développement de déplacements doux, qui soient partagés pour limiter l'utilisation de la « voiture solo » et des déplacements décarbonés.

Un second travail devra être mené sur le bâti pour viser une meilleure efficience des conditions de chauffage et une meilleure isolation thermique pour le bien-être des citoyens mais aussi pour réduire l'utilisation d'énergie et les émissions de GES.

Un troisième volet concerne l'agriculture et notamment la viticulture particulièrement prépondérante sur le territoire. L'ambition principale de la stratégie est de continuer à valoriser cette richesse territoriale en la rendant moins énergivores, dépendante aux sources d'énergies fossiles et pour une agriculture durable qui produit de l'énergie et qui soit plus respectueuse de l'environnement du territoire.

Un dernier sujet se focalise sur la consommation, une des problématiques identifiées concerne l'économie locale qui demande actuellement des besoins forts, que ce soit pour fonctionner mais aussi pour répondre aux besoins des habitants. L'objectif de la stratégie est donc de revoir ces différents modes de consommation pour amener de nouvelles alternatives comme privilégier le local ou le développement d'une économie circulaire qui puisse répondre aux attentes des habitants mais aussi être moins consommatrice d'énergie.

Émissions de gaz à effet de serre :

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel Max	Retenu
Période		2015 - 2050			
Résidentiel	34 823 tCO2e	-34%	-83%	-89%	-94%
Tertiaire	10 538 tCO2e	-59%	-83%	-65%	-52%
Transports	130 604 tCO2e	-2%	-59%	-63%	-99%
Industrie	18 005 tCO2e	-59%	-63%	-41%	-41%
Agriculture	29 293 tCO2e	-8%	-39%	-76%	-76%
Total	223 262 tCO2e	**-15%**	**-61%**	**-67%**	**-88%**

Consommation d'énergie :

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel Max	Retenu
Période		2015 - 2050			
Résidentiel	313 GWh	-9%	-75%	-59%	-59%
Tertiaire	84 GWh	-31%	-75%	-54%	-45%
Transports	836 GWh	10%	-17%	-35%	-35%
Industrie	128 GWh	-9%	-38%	-41%	-41%
Agriculture	29 GWh	-41%	-26%	-59%	-59%
Total	**1 390 GWh**	**1%**	**-35%**	**-43%**	**-42%**

Séquestration carbone :

Objectifs	Situation en 2015	2030	2050
Séquestration	261 262 tCO2e	-26%	-86%

La stratégie vise aussi l'ambition de développer drastiquement les énergies renouvelables. Car l'essentiel de l'énergie consommée sur le territoire est importée, un important manque à gagner pour les citoyens mais aussi pour l'ensemble des acteurs sur le territoire. Si on ajoute à cela un gisement important avec des potentiels très intéressants au sein du périmètre, il est donc incontournable de démocratiser les différents systèmes disponibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi pour réduire la facture énergétique globale du territoire.

ENR	Objectif en 2030	Progression annuelle
Méthanisation - Carburant	20 GWh	2 GWh / an
Aérothermie / Géothermie / Pompes à chaleur	34 GWh	3,1 GWh / an
Biomasse / Bois énergie	32 GWh	3 GWh / an
Solaire thermique toiture	7 GWh	0,6 GWh / an
Eolien	2 GWh	
Solaire PV toits	25 GWh	2,2 GWh / an
Déchets/Chaleur	11 GWh	1 GWh / an

La stratégie devrait permettre de dépasser le seuil du scénario "réglementaire" pour les émissions de GES et pour la consommation d'énergie en 2050.

La démarche engagée vise en effet à répondre à l'urgence du défi climatique et de la transition écologique, et constitue une opportunité inédite pour construire une vision commune et partager les enjeux globaux ainsi que les actions locales à mettre en place.

D'importants changements sont attendus pour la communauté de communes, des changements qui pourront avoir des incidences négatives, qui devront être bien encadrés comme suggérer dans ce travail d'évaluation environnemental. Mais ce sont surtout des incidences positives qui seront portées par le PCAET avec la mise en place de cette stratégie, avec une meilleure qualité de vie des habitants ainsi que pour la qualité de l'eau, des sols mais aussi pour la biodiversité.

Cette stratégie retenue pour le territoire de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges a pour ambition principale d'inclure de nombreuses actions de sensibilisations et de communication. C'est un gage important de réussite, notamment pour un premier Plan Climat Air Energie Territorial, afin que l'ensemble du tissus humains et économiques s'impliquent pour limiter les effets du changement climatique et s'adapter aux changements futurs.

Concrètement, un PCAET est une démarche en faveur de l'environnement. L'ensemble des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et par conséquent des polluants, la stratégie retenue pour le territoire sera particulièrement bénéfique et participeront à l'amélioration des conditions environnementales locales.

Cependant, la stratégie ambitionne des bouleversements relativement importants et certaines actions pourront être à l'origine d'incidences négatives sur certaines thématiques même si leur ambition est louable sur le pan environnemental. Et c'est notamment les objectifs qui induisent un développement urbain qui pourront renforcer la dynamique actuelle d'imperméabilisation des espaces agricoles ou naturels, ainsi que leur insertion paysagère. Ces objectifs concernent essentiellement la stratégie de développement des EnR où les dispositifs créés pourront prendre la place d'habitats naturels ou s'insérer au sein d'espaces sensibles pour la TVB. Il sera nécessaire d'intégrer une stratégie de développement des dispositifs EnR qui tiennent compte de ces enjeux.

D’autre objectifs induits par les actions pourront aussi être à l’origine d’une urbanisation supplémentaire. Il peut s’agir d’ambition visant le développement du covoiturage, de la création de voies cyclables ou encore la construction de nouveaux bâtiments dédiés. Comme pour les EnR il sera important d’avoir une surveillance sur cette consommation d’espaces et d’adapter les constructions aux contextes locaux.

Certains objectifs pourront aussi avoir des incidences temporaires durant leur mise en place. Il peut s’agir, par exemple, des ambitions de rénovation qui pourront être à l’origine d’une production importante de déchets ou de nuisances sonores durant la période de travaux. Ces incidences négatives, même si elles sont temporaires, devront faire l’objet d’une attention particulière.

L’ensemble des incidences du PCAET seront étudiées à partir du plan d’actions. Les incidences directes ou indirectes sur certains enjeux environnementaux ou certains sites sensibles feront l’objet d’une analyse selon un esprit de vigilance. L’analyse des incidences attire ainsi l’attention, sous forme de points de vigilance, sur des enjeux environnementaux particuliers à intégrer lors de la mise en œuvre des actions.

Incidences sur l'environnement et mesures d'évitement, réduction, compensation

Méthodologie de l'étude d'incidences :

L'analyse des incidences notables du PCAET consiste à estimer l'état futur probable du territoire, concernant les différents volets environnementaux, suite à l'approbation du plan et à sa mise en œuvre complète, et à le comparer avec un scénario dit « de référence », supposant l'absence de ce PCAET.

Les incidences du plan décrivent les inflexions, positives ou négatives, que celui-ci est susceptible d'entraîner par rapport au scénario de référence. Elles sont traitées de façon qualitative et non hiérarchisée. En effet, l'intensité voire la nature positive ou négative de ces incidences dépend essentiellement des modalités d'application du plan d'action, qui ne sont encore définies à ce stade.

Sont notamment distinguées des incidences (positives ou négatives) avérées, lorsque les actions du PCAET auront un effet certain et substantiel sur le sujet traité, et des incidences potentielles, lorsque des choix de mise en œuvre (localisation, ampleur, réglementation…) joueront un rôle crucial dans l'existence ou non des externalités décrites.

Une fois que les incidences positives et négatives sont identifiées, le travail consiste à proposer un ensemble de mesures pour éviter réduire ou compenser les effets qui pourraient porter préjudice sur l'environnement. La construction est donc établie à travers le dispositif ERC appliqué à chaque actions qui pourront porter potentiellement atteintes à l'environnement. Cette étude des incidences traite de manière prospective, l'objectif final qu'induit l'action.

À noter que les incidences négatives éventuelles sont indiquées indépendamment de l'encadrement réglementaire auquel les futurs projets seront eux-mêmes soumis. On pourra souligner en particulier que les grands aménagements (équipements de production d'énergie, zone de covoiturage…) devront faire la démonstration d'une prise en compte satisfaisante des enjeux environnementaux, indépendamment du PCAET.

La construction du plan d'action du PCAET :

La construction du plan d'action est passé par deux phases successives qui ont eu pour objectif de construire un plan d'action sur mesure :

1. A partir de la concertation des acteurs et du plan climat, un premier plan d'action initial a été proposé et soumis au Comité de Pilotage (COPIL). Ce premier travail a fait l'objet d'une étude fine des incidences attendues et permettant d'identifier les conséquences environnementales avec la réalisation des différents objectifs. Ce travail s'est vu accompagné du dispositif ERC détaillé et d'un ensemble de facteur d'aide à la décision.

2. Le plan d'action initial a été retravailler par le COPIL pour créer le plan d'action final qui tiennent compte des objectifs et des moyens disponibles pour sa mise en place ainsi que des incidences environnementales. Ce dernier fait aussi l'objet d'une analyse d'incidences et des mesures ERC définitives.

Un plan d'action sur mesure retenu :

Il s'agit d'un plan d'action coconstruit par l'ensemble des parties prenantes du territoire, où chacun qui le souhaitait, a pu participer pour identifier les objectifs et les moyens mobilisables sur le territoire afin de mettre en place le PCAET. Le plan d'action s'est construit en adéquation entre les enjeux climat-air-énergie mais aussi des enjeux propres au territoire pour le déploiement du PCAET et la stratégie retenue. Le plan d'action est construit selon 3 axes transversaux et 5 axes thématiques.

Il ressort de ce travail un plan de 47 actions parmi les 8 axes :

Axe 1. Collectivité exemplaire

Axe 2. Information, Éducation à l'environnement et au DD, Accompagnement

Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable

Axe 4. Mobilité

Axe 5. Bâti et habitat

Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture

Axe 7. Nouvelles énergies

Axe 8. Eau et Biodiversité

La communauté de communes n'a pas pour rôle d'assurer la réalisation de l'ensemble des actions du PCAET. Pour chacune des actions, le rôle de la communauté de communes est déterminé, qu'elle soit réalisatrice, animatrice ou facilitatrice. Ce travail est aussi couplé avec l'identification du public concerné et des acteurs et partenaires qui pourront appuyer la réalisation. Une association de parties prenantes indispensable pour garantir la réussite de cette mission.

Un troisième travail sur la plan d'action vise à analyser les indicateurs d'impacts des sous-actions, afin d'avoir en amont une vision sur la faisabilité. Ces indicateurs d'impacts sont : l'acceptation, la faisabilité financière, la faisabilité technique, la performance air-énergie-climat et l'effet de levier de la sous-action. Pour chaque indicateur, une note de 1 à 5 a été attribuée à l'action(1 montrant une forte difficulté, 5 l'action est accessible). Une colonne supplémentaire vise à identifier l'engament de réalisation et le niveau d'engagement qui doit être déployer pour mettre en place l'action.

Le plan d'action donne lieu en dernier temps à la construction des fiches-actions. Celles-ci sont construites pour identifier l'ensemble du processus du plan d'action, où chaque fiche présente l'objectif de l'action et sa description, les acteurs concernés, les indicateurs, les opérations et politiques liées à l'action. En seconde partie des fiches actions, sont indiqués les types de l'actions (travail d'ingénierie, d'animation…) et sa priorité (noté de 1 à 5, 1-immédiate et 5 à prévoir). Couplé à cette dernière partie, un calendrier de réalisation avec les moyens associés à mettre en place. Enfin les bénéfices climat-air-énergie sont identifiés avec une description des gains attendus.

Le plan d'action final :

Axe 1. Collectivité exemplaire :

1. Gouvernance et animation du PCAET

Action n°1.1 : Mobiliser les élus, les services et les acteurs du territoire

Action n°1.2 : Suivre le PCAET tout au long de sa mise en œuvre

Action n°1.3 : Rechercher activement et optimiser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des plans d'actions

2. Bâtiments, équipements, infrastructures publiques exemplaires

Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC

Action n°2.2 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes)

3. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Action n°3.1 : Établir un diagnostic des déchets et pratiques dans les services de la Comcom

Action n°3.2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Action n°3.3 : Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures

4. Politique achat et pratiques responsables

Action n°4.1 : Définir une politique d'achat responsable (fournitures, services, bâtiments, aménagements)

Action n°4.2 : Améliorer les pratiques et usages de l'EPCI

Action n°4.3 : Mettre en place un plan de déplacement de la communauté de communes

Axe2. Information, Éducation à l'environnement et au DD, Accompagnement

5. Plan d'information et de sensibilisation

Action n°5.1 : Sensibiliser à la vulnérabilité face au changement global (climat et biodiversité)

Action n°5.2 : Sensibiliser sur les changements individuels et collectifs à mener: mobilité, habitat, consommation, etc…

6.Programme d'accompagnement des foyers dans la transition écologique

Action n°6.1 : Accompagner les foyers (individuellement ou en collectif) vers une transition écologique

7. Programme d'EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable)

Action n°7.1 : Développer un programme d'éducation à l'environnement au changement climatique et à la biodiversité

Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable :

8. Accompagnement RSE et DD des entreprises et établissements

Action n°8.1 : Favoriser l'émergence de programme RSE et DD pour les entreprises

9. Incubateur d'entreprises DD

Action n°9.1 : Aider à l'implantation de nouvelles installations agricoles

Action n°9.2 : Faire naître et grandir des entreprises DD

Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable :

8. Accompagnement RSE et DD des entreprises et établissements

Action n°8.1 : Favoriser l'émergence de programme RSE et DD pour les entreprises

9. Incubateur d'entreprises DD

Action n°9.1 : Aider à l'implantation de nouvelles installations agricoles

Action n°9.2 : Faire naître et grandir des entreprises DD

10. Politique du commerce intégrant le DD

Action n°10.1 : intégrer les enjeux climat air énergie dans la politique du commerce

Action n° 10.2 : Travailler avec les commerces existants pour améliorer la vente en circuits courts

11. Tourisme écoresponsable et développement du tourisme en plein air

Action n°11.1 : Favoriser le tourisme écoresponsable

Action n°11.2 : Développer le tourisme de plein air

Axe 4. Mobilité

12. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilité rurale

Action n°12.1 : Produire une stratégie globale de mobilité durable

Action n°12.2 : Définir une stratégie de développement du vélo et de changement des pratiques

Action n°12.3 : Développer les autres déplacements doux et actifs

Action n°12.4 : Renforcer les services et l'intermodalité dans les gares

Action n°12.5 : Diminuer l'utilisation de la voiture en solo

Action n°12.6 : Travailler un urbanisme de la convivialité

Action n° 12.7 : Développer des solutions de nouvelle technologie au service de la mobilité

Action n°12.8 : Augmenter le lien social

Axe 5. Bâti et Habitat

13. Rénover l'ancien bâti

Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement

Action n°13.2 : Établir et animer un programme de rénovation de l'ancien

14. Garantir les performances du neuf

Action n°14.1 : Aider au contrôle des performances du neuf

15. Réviser et Mettre en œuvre de manière proactive le SCOT

Action n°15.1 : Faire converger les documents d'urbanisme(SCOT, PLU, PLH) avec les enjeux de plan climat

Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture

16. Optimiser la gestion forestière pour la séquestration du carbone, le climat et la biodiversité

Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone

17. Améliorer les pratiques et s'adapter au changement climatique

Action n°17.1 :Accompagner les exploitations sur leurs pratiques

Action n°17.2. : Projeter le territoire dans une transition agricole pour les agriculteurs et le territoire

Axe 7. Nouvelles énergies

18. Orienter, cadrer, accompagner le développement ENR

Action n°18.1 : Valider une charte d'orientation concernant les nouvelles énergies

19. Favoriser, conseiller et accompagner les micro-projets

Action n°19.1: Participer au développement des projets individuels d'énergie renouvelables

20. Développer les énergies renouvelables

Action n°20.1 : Participer au développement des énergies renouvelables

21. Impulser les innovations avec des nouveaux modèles économiques de production- consommation

Action n°21.1 : Faire émerger des projets innovants

Axe 8. Eau et Biodiversité

22. Amélioration du grand cycle de l'eau

Action n°22.1 : Augmenter les ressources en eau sur le territoire

Action n°22.2 :Conserver et restaurer une trame verte et bleue résiliente

23. Améliorer le petit cycle de l'eau

Action n°23.1 : Mettre en œuvre un plan d'amélioration du petit cycle de l'eau

Volet « Conditions physiques du territoire et ressources naturelles »

Axe	Actions concernées	Incidences positives
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC	La rénovation énergétique a pour objectif de limiter l'utilisation du chauffage, ce qui amènera une réduction d'utilisation de ressources du territoire comme le bois ou de ressources "délocalisés" (gaz, électricité, fioul)
	Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes)	
	Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement	
	Action n°13.2 : Etablir et animer un programme de rénovation de l'ancien	
	Action n°14.1 : Aider au contrôle des performances du neuf	
Axe 1. Collectivité exemplaire	Action n°4.1 : Définir une politique d'achat responsable (fournitures, services, bâtiments, aménagements)	Une meilleure politique d'achat va permettre de réduire l'utilisation de ressources "délocalisées" dans d'autres territoires (voir d'autres pays) pour la construction des matériaux et leurs transports
	Action n°4.2 : Améliorer les pratiques et usages de l'EPCI	
Axe 2. Information, Éducation à l'environnement et au DD, Accompagnement	Action n°5.1 : Sensibiliser à la vulnérabilité face au changement global (climat et biodiversité)	Les actions de sensibilisation des consommations d'énergie amènera une réduction d'utilisation de ressources du territoire comme le bois ou de ressources "délocalisés" (gaz, électricité, fioul)
	Action n°5.2 : Sensibiliser sur les changements individuels et collectifs à mener: mobilité, habitat, consommation, etc…	
	Action n°6.1 : Accompagner les foyers (individuellement ou en collectif) vers une transition écologique	
	Action n°7.1 : Développer un programme d'éducation à l'environnement au changement climatique et à la biodiversité	

Volet « Paysages naturelles et patrimoine bâti »

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes) Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement Action n°13.2 : Etablir et animer un programme de rénovation de l'ancien	Restauration et mise en valeur de bâtiment vieillissant	Altération voire suppression d'éléments architecturaux patrimoniaux	Définir un encadrement réglementaire au sein des PLU et/ou par le biais d'un cahier des charges et définir une stratégie d'incitations visant la conduite des travaux et les techniques mobilisées pour les éléments architecturaux sensibles
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone	L'ambition d'une nouvelle charte forestière intègre la question des paysages. Une attention intéressante pour développer de nouvelles ambiances en s'assurant de limiter la fermeture et l'homogénéisation des unités		
Axe 7. Nouvelles énergies	Action n°18.1 : Valider une charte d'orientation concernant les nouvelles énergies Action n°19.1: Participer au développement des projets individuels d'énergie renouvelables Action n°20.1 : Participer au développement des énergies renouvelables Action n°21.1 : Faire émerger des projets innovants		Le développement des EnR peut-être à l'origine d'une incidence négative pour le paysage du territoire du fait d'équipements inesthétiques et mal intégrés (fermeture du paysage et homogénéisation des perceptions et ambiance)	Définir un encadrement réglementaire ou incitatif pour le développement des EnR en adéquation avec le paysage et les perceptions des nouvelles structures de production d'EnR. Il s'agira d'intégrer un volet paysager dans l'étude de faisabilité des projets d'envergures (méthaniseur, champs photovoltaïque, éolienne...) et de créer un cahier des charges pour les infrastructures des particuliers (notamment pour le solaire qui privilégie une insertion discrète avec l'existant (couleurs mates ou se rapprochant des couleurs des tuiles), favoriser le développement sur les toitures basses (ou bâtiments annexes), veiller aux dimensions et aux proportions des panneaux pour un équilibre avec le bâtiment, privilégier des formes simples (rectangulaires), encastrer les panneaux dans la couverture des toits. Il est aussi impératif de soigner les raccordements.

Volet « Biodiversité et trame verte et bleue » 1/3

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes) Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement Action n°13.2 : Établir et animer un programme de rénovation de l'ancien		La rénovation des bâtiments et des édifices peut engendrer la destruction de gîtes à chiroptères	Établir un inventaire des gîtes à chiroptères et notamment dans la zone Natura 2000 "Gites chauves-souris de Bourgogne". - Ne pas rénover les sites concernés par la présence d'habitats à chauve-souris ou alors il est indispensable de faire appel à chiroptèrologue pour cerner les enjeux et définir, le cas échéant, les mesures techniques à envisager (période recommandée d'octobre à mars)
Axe 1. Collectivité exemplaire	Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes)	L'action ambitionne d'optimiser l'efficacité énergétique des équipements au niveau de l'éclairage public. Cela sera particulièrement bénéfique pour réduire la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité		**Mesure de renforcement :** Les nouvelles technologie bien que bénéfique pour l'environnement peuvent aggraver les impacts de la pollution lumineuse (LED trop puissantes, trop blanches…). Il sera nécessaire d'accompagner l'optimisation par une étude de pollution lumineuse et de l'environnement nocturne pour garantir l'incidence positive de l'action
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°11.1 : Favoriser le tourisme responsable Action n°11.2 :Développer le tourisme de plein air.	Un tourisme responsable peut être un avantage pour la biodiversité en réduisant les pressions sur les espèces et les habitats	Incidence potentielle : le développement du tourisme en pleine air peut être une source de pressions supplémentaire pour la biodiversité avec plus de visites en milieux naturels, augmentant ou créant de nouvelles pressions sur des écosystèmes fragiles	Il s'agira d'étudier et d'évaluer en amont les impacts potentiels pour définir des mesures adaptées et bien encadrées les nouvelles activités

Volet « Biodiversité et trame verte et bleue » 2/3

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Axe 1. Territoire exemplaire	Action n°4.3 : Mettre en place un plan de déplacement de la communauté de communes	La diminution du trafic routier visée par le Plan, afin de réduire la contribution du territoire aux émissions de polluants atmosphériques et de GES, ainsi que ses consommations d'énergies fossiles, pourrait avoir comme externalité positive une moindre pression sur la faune en-dehors des espaces urbains : réduction des nuisances sonores et des risques de collision.	**Incidences potentielles :** l'objectif de diminution de la voiture solo est particulièrement intéressant pour les objectifs air-énergie-climat, comme l'incitation à l'utilisation du vélo. Cependant, cet objectif peut induire la construction de nouveaux dispositifs urbains (parkings de covoiturage, nouvelles pistes cyclables...) qui pourraient porter préjudice aux continuités écologiques ou la destruction d'habitats	**Le cas échéant,** il sera nécessaire de prendre en compte, dans la localisation des dispositifs, les habitats naturels et les corridors et réservoirs de biodiversité. Une étude d'impacts écologiques devra systématiquement accompagner la construction de dispositifs (voie cyclable, parkings autopartages…) En dernier recours, des mesures de compensation pourront permettre la faisabilité en zone naturelle (une fois que l'emplacement et le calibrage de la structure sont connus). Mais il est indispensable de préférer des zones déjà urbaine ou avec peu d'enjeux écologiques
Axe 4. Mobilité	Action n°12.1 : Produire une stratégie globale de mobilité durable			
	Action n°12.2 : Définir une stratégie de développements du vélo et de changement des pratiques			
	Action n°12.3 : Développer les autres déplacements doux et actifs			
	Action n°12.4 : Renforcer les services d'intermodalité dans les gares			
	Action n°12.5 : Diminuer l'utilisation de la voiture en solo			
	Action n°12.6 : Travailler un urbanisme de la convivialité			
	Action n° 12.7 : Développer des solutions de nouvelle technologie au service de la mobilité			
	Action n°12.8 : Augmenter le lien social			
Axe 7. Nouvelles énergies	Action n°18.1 : Valider une charte d'orientation concernant les nouvelles énergies		**Incidences potentielles** Selon la localisation, les infrastructures peuvent avoir des incidences plus ou moins marquées sur les espèces et sur la cohérences des écosystèmes. Il s'agira d'éviter les zones les plus sensibles (corridors et zones à fortes richesses écologiques)	Il s'agira d'intégrer une volet trame verte et bleue et un volet écologique dans l'étude de faisabilité des infrastructures à grandes échelles (champs photovoltaïques, éolien, méthaniseur….) Porter une attention sur les zones Natura 2000
	Action n°19.1: Participer au développement des projets individuels d'énergie renouvelables			
	Action n°20.1 : Participer au développement des énergies renouvelables			
	Action n°21.1 : Faire émerger des projets innovants			

Volet « Biodiversité et trame verte et bleue » 3/3

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone	Le développement de la séquestration carbone encadrée par une charte forestière sera particulièrement bénéfique pour la biodiversité et la trame verte et bleue en soutenant la sous-trame forestière et les espèces animales et végétales associées		**Mesure de renforcement :** Il sera important de mettre en avant le mélange d'espèces et promouvoir une agroforesterie responsable (prélèvements mesurés, maintenir des îlots de sénescence et des bois morts…) pour
Axe 8. Eau et Biodiversité	Action n°22.2 :Conserver et restaurer une trame verte et bleue résiliente	Cette action vise directement la TVB du territoire et sera particulièrement bénéfique pour la cohérence générale du territoire et la biodiversité locale		

Volet « consommation d'espaces »

Axe	Actions concernées	Incidences négatives	Mesures ERC
Axe 7. Nouvelles énergies	Action n°18.1 : Valider une charte d'orientation concernant les nouvelles énergies Action n°19.1: Participer au développement des projets individuels d'énergie renouvelables Action n°20.1 : Participer au développement des énergies renouvelables Action n°21.1 : Faire émerger des projets innovants	Selon leur localisation, le développement de nouvelles infrastructures peut être aussi la source de consommation d'espaces, notamment pour les grandes structures qui peuvent induire une perte d'espaces naturels ou agricoles	Il serait nécessaire de favoriser des espaces déjà urbanisés (friches industrielles, zones industrielles et commerciales, parkings déjà existants)
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°11.1 : Favoriser le tourisme responsable Action n°11.2 :Développer le tourisme de plein air.	Le développement de nouvelles structures touristiques pourra être la source de consommation d'espaces agricoles ou naturels supplémentaire	Pour limiter les incidences de l'implantation de nouvelles structures touristiques, il faudra réfléchir en amont sur les emplacements afin qu'ils ne soient pas surcalibrés et n'empiètent pas sur des écosystèmes fragiles
Axe 4. Mobilité	Action n°12.3 : Développer les autres déplacements doux et actifs Action n°12.5 : Diminuer l'utilisation de la voiture en solo	Incidences potentielles : l'objectif de diminution de la voiture solo est particulièrement intéressant pour les objectifs air-énergie-climat, comme l'incitation à l'utilisation du vélo. Cependant, cet objectif peut induire la construction de nouveau dispositif urbain (parkings de covoiturage, nouvelles pistes cyclables...) qui pourra être consommateur d'espaces agricoles ou naturels	Le cas échéant il sera nécessaire de favoriser au maximum des zones qui sont déjà urbanisées ou faire un choix selon une logique de pertes d'habitats. Il sera aussi important d'anticiper le calibrage des dispositifs pour que leur dimension soit la plus optimisée possible

Volet « agriculture - sylviculture »

Axe	Actions concernées	Incidences positives
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°9.1 : Aider à l'implantation de nouvelles installations agricoles	L'aide à l'implantation de nouvelles installations agricoles sera un soutien important au secteur actuellement en déclin sur le territoire
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone	Une nouvelle charte forestière sera favorable à la sylviculture et aux activités e lien avec une développement et une gestion durable de la ressource
	Action n°17.1 :Accompagner les exploitations sur leurs pratiques	L'action d'amélioration des pratiques agricoles sera un soutien intéressant au secteur qui peut connaitre actuellement des difficultés (déclin généralisé sur le territoire)
	Action n°17.2. : Projeter le territoire dans une transition agricole pour les agriculteurs et le territoire	

Volet « Ressource en eau »

Axe	Actions concernées	Incidences positives
Axe 8. Eau et Biodiversité	Action n°22.1 : Augmenter les ressources en eau sur le territoire	Les actions garantissent une meilleure quantités et qualité de la ressource en eau sur le territoire et permettra de limiter les potentiels conflits qui pourraient intervenir avec le changement climatiques
	Action n°22.2 :Conserver et restaurer une trame verte et bleue résiliente	
	Action n°23.1 : Mettre en œuvre un plan d'amélioration du petit cycle de l'eau	

Volet « Risques naturels»

Axe	Actions concernées	Incidences positives
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone	La nouvelle charte forestière intégrera la question des incendies et feux de forêt. Cette nouvelle charte sera particulièrement positive car une bonne gestion permet une meilleure maitrise de l'aléa

Volet « pollutions et nuisances » 1/2

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes) Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement Action n°13.2 : Établir et animer un programme de rénovation de l'ancien	La rénovation va permettre de limiter l'utilisation du chauffage, ce qui devrait permettre de réduire la pollution atmosphérique induite par les systèmes, notamment les cheminées au bois	**Incidences temporaires :** La rénovation va induire durant la période de travaux des nuisances sonores et l'émission de poussières pouvant être nocives (amiantes) ou polluantes (PM10, PM2.5)	**Il s'agira de bien encadrer les incidences durant la période de chantier :** • Définir des mesures pour des chantiers responsables pour limiter les nuisances sonores et encadrer l'ensemble des émissions potentiels de polluants • Une mesure peut être de considérer ce volet « nuisances et pollutions » lors de la sélection des entreprises notamment pour la commande publique • Mesures de renforcement : promouvoir les éco-matériaux (bois d'œuvre) pour valoriser la ressource et réduire les impacts de consommations de ressources « délocalisées » (bétons, sables…)
Axe 2. Information, Éducation à l'environnement et au DD, Accompagnement	Action n°5.1 : Sensibiliser à la vulnérabilité face au changement global (climat et biodiversité) Action n°5.2 : Sensibiliser sur les changements individuels et collectifs à mener: mobilité, habitat, consommation, etc… Action n°6.1 : Accompagner les foyers (individuellement ou en collectif) vers une transition écologique Action n°7.1 : Développer un programme d'éducation à l'environnement au changement climatique et à la biodiversité	Les actions de sensibilisation des consommations d'énergie va induire une réduction de l'utilisation du chauffage et donc de l'émission de polluants (notamment en ce qui concerne les chauffages aux bois)		

Volet « pollutions et nuisances » 2/2

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Mesures ERC
Axe 1. Territoire exemplaire	Action n°4.3 : Mettre en place un plan de déplacement de la communauté de communes	La diminution du trafic routier va permettre de limiter les nuisances sonores des infrastructures routières. Cela sera notamment bénéfique pour les riverains aux infrastructures mais aussi à l'environnement (pollution sonore)	
Axe 4. Mobilité	Action n°12.1 : Produire une stratégie globale de mobilité durable		
	Action n°12.2 : Définir une stratégie de développements du vélo et de changement des pratiques		
	Action n°12.3 : Développer les autres déplacements doux et actifs		
	Action n°12.4 : Renforcer les services d'intermodalité dans les gares		
	Action n°12.5 : Diminuer l'utilisation de la voiture en solo		
	Action n°12.6 : Travailler un urbanisme de la convivialité		
	Action n° 12.7 : Développer des solutions de nouvelle technologie au service de la mobilité		
	Action n°12.8 : Augmenter le lien social		
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°10.1 : Intégrer les enjeux climat air énergie dans la politique du commerce	Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans les commerces et développer les circuits va permettre de réduire les émissions de polluants des commerçants, notamment en réduisant les déplacements et les transports de marchandises	
	Action n°10.2 :Travailler avec les commerces existants pour améliorer la vente en circuits courts		
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°17.1 :Accompagner les exploitations sur leurs pratiques	L'action ambitionne de limiter les intrants potentiel. Cette action va permettre de limiter la pollution de l'eau et des sols	
	Action n°17.2. : Projeter le territoire dans une transition agricole pour les agriculteurs et le territoire		

Volet « Déchets »

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes) Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement Action n°13.2 : Établir et animer un programme de rénovation de l'ancien		**Incidence temporaire :** La rénovation va une importante production de déchets du BTP durant la période de chantier	**Il s'agira de bien encadrer les incidences durant la période de chantier :** • Anticiper en amont cette production de déchets induite par les travaux de rénovation. Pour cela, il est nécessaire de bien encadrer la production et définir des processus de revalorisation qui soient efficaces. Il est aussi nécessaire d'anticiper la fin de vie des bâtiments dès le stade de la conception pour un développement durable
Axe 1. Collectivité exemplaire	Action n°3.1 : Etablir un diagnostic des déchets et pratiques dans les services de la Com com Action n°3.2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets Action n°3.3 : Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures	Encadrer une meilleure gestion des déchets va permettre de réduire le tonnage de production qui est en hausse sur le territoire et d'améliorer la filière du recyclage	**Incidences potentielles :** Les redevances incitatives peuvent être à l'origine de conflits entre les usagers (dépôt dans la poubelle voisine), de l'apparition de dépôts sauvages ou l'incinération des déchets (augmentant la pollution atmosphérique). Il sera intéressant de suivre le phénomène et d'assurer une sensibilisation des usagers	**Le cas échéant,** il sera nécessaire de surveiller de l'effet rebond de l'homogénéisation de la redevance déchets pour ne pas créer des incidences négatives de l'action. Une campagne de sensibilisation ou la mise en place d'une réglementation spéciale peut être nécessaire si l'incidence potentielle est avérée
	Action n°4.1 : Définir une politique d'achat responsable (fournitures, services, bâtiments, aménagements) Action n°4.2 : Améliorer les pratiques et usages de l'EPCI	Une meilleure politique d'achats va permettre de réduire le volume de déchets produits par l'EPCI		

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°10.1 : Intégrer les enjeux climat air énergie dans la politique du commerce	les circuits courts et les nouvelles pratiques des commerçants va amener une réduction de leurs déchets		
	Action n°10.2 :Travailler avec les commerces existants pour améliorer la vente en circuits courts			

Le projet de PCAET est un projet de développement durable bénéfique à l'environnement du territoire. Ces objectifs de limitation de consommation d'énergie, d'émissions de GES et d'amélioration de la qualité de l'air sont particulièrement positifs pour l'environnement naturel et pour la santé.

Cependant, la mise en place d'actions bénéfiques peuvent avoir des incidences négatives et c'est notamment les actions qui vont avoir une influence sur l'équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles qui sont logiquement les plus impactantes pour le territoire. La question de la qualité paysagère peut aussi être remise en cause par l'installation d'infrastructures mal adaptées et peu esthétiques. En revanche cette problématique peut être évitée relativement facilement en encadrant bien les installations et en définissant une intégration paysagère efficace.

Certaines actions pourront être à l'origine de la production temporaire de nuisances qu'il s'agira d'anticiper et d'encadrer au mieux pour ne pas avoir d'impacts irréversibles sur l'environnement.

La synthèse des incidences du plan d'action sur l'environnement :

Thématiques environnementales	PCAET	Scénario de référence
Ressources du territoire	++	-
Paysages et patrimoines	-	-
TVB et biodiversité	++	-
Consommation d'espaces	-	-
Agriculture et sylviculture	+	-
Ressource en eau	++	=
Gestion des risques	++	=
Pollutions et nuisances	+	--
Déchets	-- (temporaire)	-
Santé et citoyens	++	-

Incidences Natura 2000

Principe :

Les réseaux Natura 2000 sont des outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

Il existe 2 types de Natura 2000 :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), sont créées en application à la directive oiseaux et ont pour objectif d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares.
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui répondent à la directive habitat et sont créés pour atteindre un objectif de bonne conservation des sites écologiques (habitats et espèces faune/flore).

Le réseau du territoire de Gevrey-Nuits :

Sur le périmètre de la communauté de communes on retrouve 4 zones Natura 2000 :

Les ZPS :

- FR2612001 Arrières Côtes de Dijon et de Beaune
- FR2612007 Forêts de Cîteaux et environs

Les ZSC :

- FR2600956 : Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise
- FR2601012 : Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne
- *(FR2601013 : Forêts de Cîteaux et environs)*

La zone « Forets de Cîteaux et environs » sont inscrites dans les deux programmes (Zone de Protection Spéciale) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

ZPS

ZSC

Les incidences du PCAET :

1.Rénovation et chiroptères

Les mesures concernant les rénovations des bâtiments publics et privés pourra entrer en conflit avec la zone Natura 2000 « FR2601012 : Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » car certains édifices peuvent contenir des gîtes. Les objectifs du plan de gestion :

1. Préserver les populations de chauves-souris d'intérêt communautaire (gîtes, territoires de chasse et corridors de déplacement)
2. Préserver les populations d'amphibiens d'intérêt communautaire
3. Préserver les populations d'Écrevisse à pattes blanches
4. Maintenir ou améliorer le bocage
5. Maintenir ou améliorer une gestion forestière favorisant la biodiversité
6. Maintenir ou améliorer la qualité écologique des milieux ouverts (hors prairies) pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire
7. Améliorer la qualité écologique des milieux agricoles cultivés (contexte de grandes cultures, vignes …)

8. Intégrer la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les politiques d'aménagement et les activités

9. Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

10. Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs

11. Informer, former, valoriser et sensibiliser

12. Veiller à la cohérence des politiques publiques

Deux sites sont présents sur le territoire : le site de Nuits-Saint-Georges et celui de Gilly-les-Cîteaux. Un premier inventaire a été réalisé en 2012. :

- Site de Nuits-Saint-Georges :

Espèces de chauves-souris présentes sur l'entité (terrain 2012, bibliographie)*		
Espèces d'intérêt communautaire	Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	5 gîtes de transit
		5 gîtes d'hivernage
	Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	5 gîtes de transit
		2 gîtes d'hivernage
	Grand Murin (*Myotis myotis*)	1 colonie de mise-bas
		6 gîtes d'hivernage
		6 gîtes de transit
	Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	5 gîtes de transit
		1 gîte d'hivernage
	Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)	6 gîtes de transit
		6 gîtes d'estivage
		6 gîtes d'hivernage
	Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	2 gîtes de transit
		1 gîte d'hivernage
	Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)	3 gîtes de transit
	Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	4 gîtes de transit

- Site de Gilly-les-Cîteaux :

Espèces de chauves-souris présentes sur l'entité (terrain 2012, bibliographie)*		
Espèces d'intérêt communautaire	Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1 colonie de mise-bas
	Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)	1 colonie de mise-bas
	Grand Murin (*Myotis myotis*)	1 colonie de mise-bas
	Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1 colonie de mise-bas
		1 gîte d'estivage
		1 gîte d'hivernage
	Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	2 gîtes d'hivernage
	Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1 gîte d'hivernage

Comme mentionné dans les mesures ERC, il serait primordial de mettre à jour ces inventaires afin d'identifier les bâtiments qui sont concernés ensuite il serait nécessaire de ne pas rénover les bâtiment en question ou le cas échéant de se faire accompagner par un chiroptèrologue professionnel pour définir les modalités techniques de rénovation.

2. Développement du tourisme vert

L'action du développement du tourisme peut avoir de potentielles incidences sur la zone Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise ».

Le plan de gestion fixe les objectifs suivants :

1. Maintien et restauration des pelouses
2. Gestion conservatoire des hêtraies
3. Gestion conservatoire des forêts de ravin
4. Gestion conservatoire des milieux de falaises et des éboulis
5. Restauration d'un habitat d'intérêt communautaire sur les milieux forestiers enrésinés
6. Développement de niches écologiques favorables aux espèces liées au vieillissement d'arbres
7. Mise en cohérence des politiques publiques et d'aide
8. Mise en cohérence des activités sportives avec les objectifs de conservation des habitats
9. Maîtrise de la fréquentation touristique
10. Développer l'information sur le site

Le plan de gestion a mis en place différentes mesures pour atténuer l'impact du développement touristique sur la Zone Natura 2000 :

Le renforcement des actions de surveillance

La réalisation d'une plaquette d'information sur l'ensemble du site

Mise en place d'information publique dans chaque village du site

Mise en place d'un panneau d'information

Afin de respecter les engagements mis en avant avec le plan d'action, il serait intéressant de construire cette action, notamment sur le fait que le développement touristique recherché soit raisonné, avec les besoins de la zone Natura 2000. Il pourrait être nécessaire de renforcer la sensibilisation des touristes avec les enjeux de biodiversité et les enjeux de la zone Natura 2000 si les sites se développent autour du périmètre et serait une plus-value pour le territoire et pour l'environnement local.

Indicateurs de suivis des mesures pour limiter les incidences négatives

Thématiques	Incidences négatives	Suivi des incidences négatives et de mise en place des mesures ERC
Paysages et patrimoines bâti	Destruction de sites architecturaux	Nombre de PLU intégrant la question de l'architecture dans la rénovation
	Perte de qualité paysagère EnR grandes structures	Pourcentage d'installations concernées par une étude paysagères
	Perte de qualité paysagère EnR échelle du domicile	Création d'un cahier des charges pour l'installations de structures incitant l'intégration paysagère des structures EnR privées
Biodiversité et trame verte et bleue	Rénovation des gîtes chauve-souris	Inventaire de chiroptère réalisé au sein de la zone Natura 2000 et proximité Nombre de rénovations concernées par un gîte chiroptère ayant fait l'objet d'une intervention accompagnée
	Impacts écologiques des structures touristiques	Nombres de sites touristiques créés ayant fait l'objet d'une réflexion sur le volet écologique Nombre d'actions de sensibilisation mise en place au sein de la zone Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise »
	Impacts écologiques des structures EnR	Pourcentage d'infrastructures EnR ayant fait l'objet d'une étude écologique
	Impacts écologiques des structures « mobilité »	Pourcentage de dispositifs créés faisant l'objet d'une étude d'impacts écologiques
Consommation d'espaces	Urbanisation d'espaces agricoles ou naturels (tourisme, EnR, mobilité	Pourcentage de surfaces urbanisées par la mise en place du PCAET
Nuisances et pollutions	Nuisances et pollutions en période de chantier (rénovations)	Part de rénovation faisant l'objet d'un suivi de nuisances et pollutions Part de marchés publics pour la rénovation comportant une considération pour les nuisances et pollutions
Déchets	Surproduction de déchets BTP en période de chantier (rénovations)	Part de déchets du BTP produits Mesures mises en place pour gérer l'augmentation des déchets
	possible effet de rebond avec une nouvelle Redevance incitative « déchets »	(si l'effet rebond est avéré) Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées

CONTEXTE LÉGAL, MÉTHODES ET DOCUMENTS CADRES

Contexte légal

Rappels réglementaires 1/3

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Pour rappel un PCAET c'est :

"Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique […] ;

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'actions comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme ;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ;

4° Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats."

Rappels réglementaires 2/3

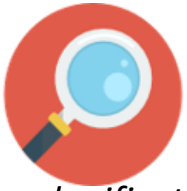

Le PCAET fait partie des plans et programmes obligatoirement soumis à une évaluation environnementale, listés à l'article R122-17 du code de l'environnement (alinéa I.10°). L'évaluation environnementale est requise pour répondre à trois objectifs :

- Aider l'élaboration du PCAET en prenant compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement.
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET.
- Eclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

Les articles suivants détaillent le déroulement et l'encadrement de cette procédure spécifique.

Article R122-20 du code de l'environnement :

I.-L'évaluation environnementale est proportionnée à l'importance du plan, schéma, programme et autre document de planification, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

II.-Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend un résumé non technique des informations prévues ci-dessous :

1° Une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du plan, schéma, programme ou document de planification et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale ;

2° Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les perspectives de son évolution probable si le plan, schéma, programme ou document de planification n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le plan, schéma, programme ou document de planification et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. Lorsque l'échelle du plan, schéma, programme ou document de planification le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés ;

3° Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan, schéma, programme ou document de planification dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1° et 2° ;

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet de plan, schéma, programme ou document de planification a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;

Rappels réglementaires 3/3

5° L'exposé :a) Des effets notables probables de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. Ils prennent en compte les effets cumulés du plan, schéma, programme avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ou projets de plans, schémas, programmes ou documents de planification connus ;

b) De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 ;

6° La présentation successive des mesures prises pour :

a) Eviter les incidences négatives sur l'environnement du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement et la santé humaine ;

b) Réduire l'impact des incidences mentionnées au a ci-dessus n'ayant pu être évitées ;

c) Compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du plan, schéma, programme ou document de planification sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, la personne publique responsable justifie cette impossibilité.

Les mesures prises au titre du b du 5° sont identifiées de manière particulière.

7° La présentation des critères, indicateurs et modalités-y compris les échéances-retenus :

a) Pour vérifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés au 5° et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6° ;

b) Pour identifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées ;

8° Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;

9° Le cas échéant, l'avis émis par l'Etat membre de l'Union européenne consulté conformément aux dispositions de l'article L. 122-9 du présent code.

Documents cadres

Au titre de l'art. L229-26 du code de l'environnement, le PCAET doit se rendre compatible avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie s'appliquant sur le territoire et, le cas échéant, prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale. Tous deux sont soumis à évaluation environnementale.

D'autres documents élaborés à des échelles variées (régionale, départementale…), bien que ne s'imposant pas directement au PCAET, fournissent également des informations utiles et les orientations stratégiques définies par différents acteurs du territoire, dont il convient de tenir compte lors de l'élaboration du plan.

Schéma de l'articulation

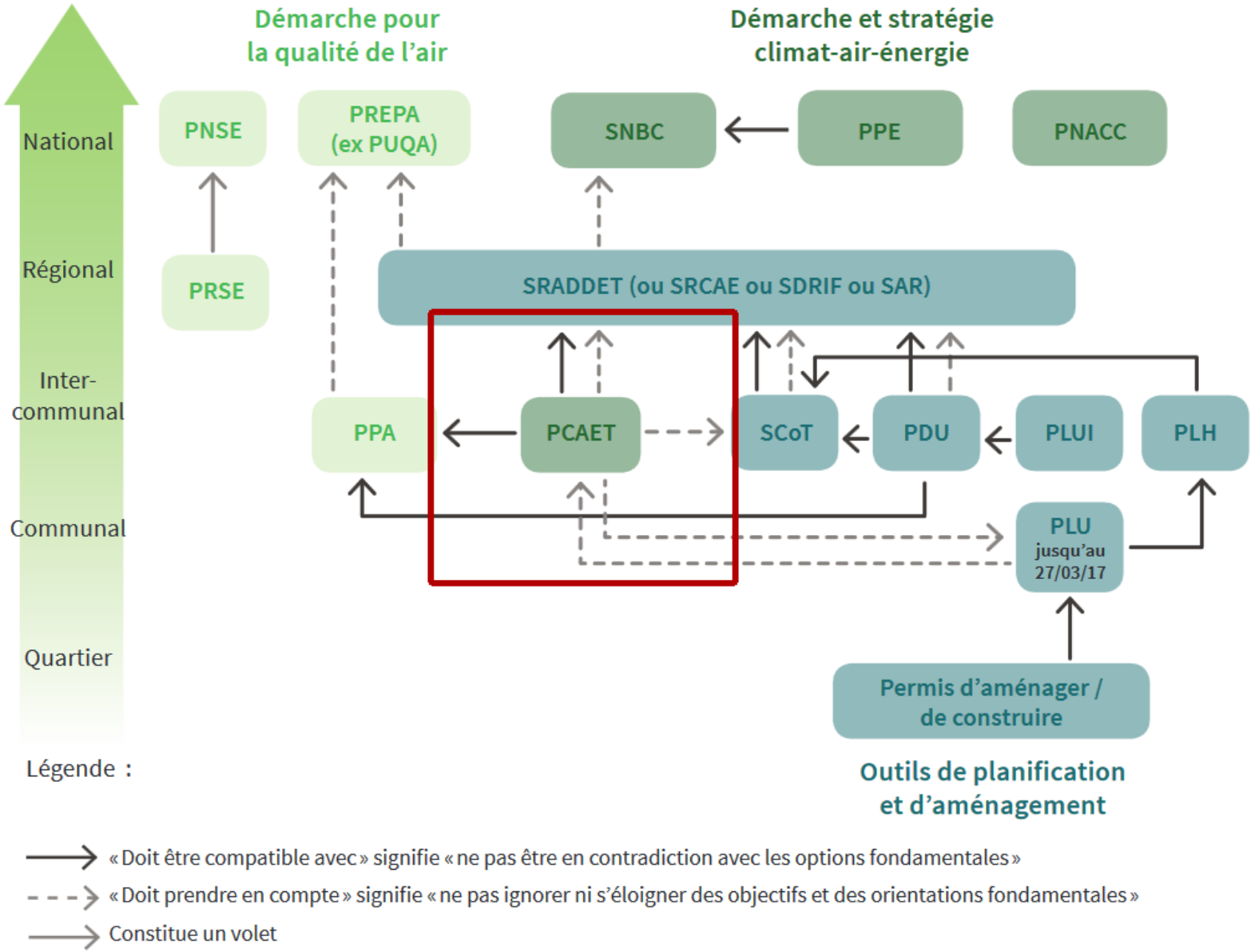

- Source : ADEME, PCAET - Comprendre et construire sa mise en œuvre (2016)

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'énergie

SRCAE de la région Bourgogne

Le SRCAE est un document élaboré en application de la loi « Grenelle 2 » par la région et l'Etat et fixe, aux horizons 2020 et 2050, des orientations et des objectifs quantitatifs et qualitatifs régionaux.

Ces objectifs et orientations portent sur :

- La lutte contre la pollution atmosphérique
- La maîtrise de la demande énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La réduction des gaz à effet de serre
- L'adaptation aux changements climatiques

Le SRCAE actuellement en vigueur a été arrêté par la Région Bourgogne le 26 juin 2012 et doit être réévalué tous les 5 ans. Il entrera au sein du SRADDET de Bourgogne Franche Comté lors de sa validation à venir.

Le SRCAE fixe donc un cadre stratégique, il n'a pas de caractère prescriptif (hors éolien), mais définit les grandes orientations pour les territoires de la Région. Les documents de niveaux inférieurs, dont certains contiennent des dispositions opposables, doivent être rendus compatibles avec les orientations établies par le SRCAE.

Les perspectives pour 2020 et 2050 de la région Bourgogne :

1. La lutte contre la pollution atmosphérique ;
2. La maîtrise de la demande énergétique ;
3. Le développement des énergies renouvelables ;
4. La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
5. L'adaptation aux changements climatiques.

Schéma de Cohérence Territoriale

SCoT du dijonnais

Le territoire, de part sa fusion récente appartient à deux anciens SCoT, celui du dijonnais et celui de Beaune. Les deux SCoT sont élaborés à échelle étendue afin de coordonner et d'équilibrer les politiques de développement sur l'ensemble du périmètre.

Le SCoT est avant un tout un document d'urbanisme qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est document obligatoire dans lequel les élus expriment leurs souhaits sur l'évolution du territoire et fixe une vision politique à 15 ans.

Le PADD du dijonnais exprime les objectifs qui s'organise autour de 5 grands axes :

- La nature, une valeur capitale
- Faire la ville autrement
- Atténuer le changement climatique et la vulnérabilité des territoires
- Pratiques de mobilité
- Une métropole active pour développer l'emploi et produire des richesses

Le troisième axe, qui concerne plus directement les thématiques traitées par le PCAET, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Les objectifs du PADD du SCoT du dijonnais:

1. Renforcer l'armature paysagère et préserver les ressources naturelles. Cela implique de repenser l'aménagement du territoire en l'adaptant aux ressources et non plus l'inverse ;
2. Articuler les déplacements et l'urbanisation. Il s'agit de renforcer et de développer la place des transports publics, notamment ferroviaires, et des modes doux de déplacement qui sont une réelle alternative à la voiture individuelle et de créer un maillage permettant d'irriguer l'ensemble du territoire du SCoT. Privilégier la ville « des courtes distances » et le droit à la mobilité pour tous sont désormais une priorité.
3. Renouveler l'attractivité du territoire du SCoT du Dijonnais afin de lui donner une nouvelle ambition. Cela passe par une offre de logements équilibrée sur l'ensemble du territoire et adaptée à chaque classe sociale et à chaque âge de la vie. Mais cela passe aussi par la création d'emplois et de richesses en cohérence avec le développement de l'habitat et des infrastructures de transport et déplacement.

Schéma de Cohérence Territoriale

SCoT des agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges

Les objectifs clefs du PADD du SCoT :

1. La consommation d'espace
2. La biodiversité et les fonctionnalités écologiques
3. La ressource en eau
4. La qualité de l'air et de l'énergie
5. L'extraction des matériaux
6. Les nuisances acoustiques
7. Les déchets
8. Les risques
9. Les paysages

Plan Régional de la Qualité de l'Air

PRQA de la région Bourgogne

Instauré par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) n°96-1236 du 30 décembre 1996 et son décret d'application du 6 mai 1998, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air définit « les orientations régionales permettant, pour atteindre les objectifs de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ces fins, il s'appuie sur un inventaire des émissions et une évaluation de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé publique et sur l'environnement. »

Le PRQA permet aux régions de faire un point tous les 5 ans sur la qualité de l'air sur leur territoire.

Le PRQA de la région Bourgogne a été adopté par le préfet en 2010

Les principales orientations du PRQA de la région :

1. Garantir l'évaluation réglementaire sur les territoires d'agrément
2. Répondre aux plans et programmes
3. Améliorer les connaissances sur l'air
4. Mettre en place une communication relative

Plan Climat Energie Régional

PCER de la région Bourgogne

Le Plan Climat Energie Régional est un document non prescriptif, réalisé à l'initiative de la région afin d'établir sa stratégie de réduction des GES pour atteindre les objectifs du SRCAE

Le PCER de la région Bourgogne a été voté le 25 novembre 2013, il sera annexé au Schéma Régional d' Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET).

La région se fixe ainsi des objectifs ambitieux pour répondre aux enjeux climat-énergie.

Orientations du PCER de Bourgogne :

Volet patrimoine et services :
- Structurer un patrimoine bâti sobre
- Optimiser le réseau de TER et adapter les moyens pour accompagner la hausse de fréquentation
- Organiser la mobilité durable en interne
- Diminuer l'empreinte carbone des achats et de la restauration scolaire

Volet territorial :
- Promouvoir un aménagement durable
- Structurer une filière locale du bâtiment durable sur la rénovation
- Consolider la gouvernance et la mobilité
- Renforcer les transports alternatifs
- Revisiter l'usage de la voiture
- Optimiser les infrastructures de transport
- Accompagner les entreprises dans la transition énergétique
- Favoriser l'intégration des enjeux climat-énergie dans les filières
- Favoriser une agriculture et une sylviculture durable et favorable aux objectifs climat-énergie
- Offrir de nouvelles opportunités aux secteurs agricoles et forestier
- Accompagner le développement des énergies renouvelables

Volet transversal :
- Renforcer la gouvernance autour des enjeux climat-énergie
- Adapter le territoire et les activités au changement climatique
- Identifier et structurer les leviers pour agir
- Mobiliser les citoyens

Plan Climat Energie Territorial

PCET de la Côte d'Or

Le Plan Climat Energie Départemental est un plan qui a pour but de réaliser un état de lieux sur les thématique d'énergie et de climat. Il permet un travail de prospective et de définir des objectifs concrets pour le département.

Le PCET doit intervenir en adéquation avec les scénarios fixés par le SRCAE.

Le PCET du département de la Cote d'Or a été établi en mai 2015

Le PCET 3 poursuit trois grandes ambitions :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques induites par le fonctionnement de la collectivité.
2. S'adapter au changement climatique à venir et réduire la vulnérabilité du territoire face aux contraintes qu'il génère, ainsi qu'à la raréfaction et au renchérissement des énergies fossiles.
3. Accompagner et mobiliser les territoires et les acteurs locaux afin que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements à venir soient des préoccupations communes et des engagements partagés.

Plan Local de l'Urbanisme

PLU sur le territoire

Le PLU est un document visant à déterminer l'affectation des sols d'une commune. Schématiquement, le PLU est composé de nombreuses cartes exposant le territoire découpé en plusieurs zones. Chacune de ces zones correspond à des plans d'urbanisme bien spécifiques.

C'est un document important dans le domaine de l'urbanisme, car il détermine toutes les règles permettant de délivrer un permis d'aménager, un permis de construire, un permis de lotir, etc. Si un projet de construction ne suit pas les règles du PLU, le permis sera systématiquement refusé.

Au contraire, si un projet immobilier respecte le PLU et d'autres règles d'urbanisme, le Maire de la commune ne refusera pas le droit de construction. Effectivement, le Maire ne dispose pas du pouvoir discrétionnaire pour refuser ou délivrer un permis d'aménager ou un permis de construire.

Certains territoire ruraux ne disposent pas de PLU mais de « cartes communale ». La carte communale est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés : elle permet de fixer clairement les règles du jeu.

Les communes ne disposant ni de PLU ni de cartes communale dépendent du RNU (Règlement National de l'Urbanisme)

Les communes ne disposant pas d'un PLU sur le territoire :

- Chevannes
- Messanges
- L'Etang-Vergy
- Curtil-Vergy
- Ternant
- Chambolle-Musigny
- Collonges-les-Bévy (carte communale)
- Saint-Bernard (carte communale)
- Curley (carte communale)

Méthodologie EES

Méthodologie appliquée

Etat initial de l’environnement

Réalisé dès le début de la procédure d'élaboration du PCAET, en parallèle de son propre diagnostic, l'état initial de l'environnement a pour objectif de passer en revue l'ensemble des thématiques environnementales ou associées (paysages, santé...), afin d'identifier en amont leurs possibles interactions avec le futur plan.

Chacun de ces sujets a été succinctement décrit, en détaillant d'une part les documents cadres qui définissent les orientations à suivre aux échelles de territoire supérieures, d'autre part les enjeux propres aux communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Les liens transversaux entre thématiques ont également été mis en évidence, en particulier leurs effets sur le changement climatique, et inversement.

Pour chaque grands contextes, une analyse atout, opportunité, faiblesse, menace a été construite pour mettre en avant les principaux enjeux ensuite hiérarchisés.

Une synthèse générale finale met en avant, pour chaque thématique de l’état initial, les principaux enjeux pour le territoire ainsi qu’une première mise en avant des problématiques dont la réalisation du PCAET devra prendre en compte. Une hiérarchisation des enjeux pour le territoire accompagne cette synthèse afin de faciliter la lecture de l’évaluation finale.

Justification des scénarios et validation de la stratégie

Une fois que le diagnostic est réalisé, une stratégie est proposée à partir de différents scénarios :

- Scénario tendanciel, qui correspond à une prospection des thématiques traitées par le PCAET si aucune action n'est mise en œuvre
- Scénario établi sur les potentiels du territoire, qui sont eux même construits à partir des données du diagnostic
- Scénario qui reprend la réglementation pour la Région.

L'ensemble des scénarios qui ont permis de construire la stratégie font l'objet d'une justification et d'une analyse sur l'environnement. Ensuite, une stratégie est établie avec le territoire, au cours d'une démarche de concertation avec les élus, les acteurs et les citoyens, en identifiant les enjeux prioritaires et les moyens mobilisables pour mettre en œuvre les axes d'actions stratégiques. Le scénario final passe en validation par le comité de pilotage pour retenir la stratégie qui sera appliquée pour le territoire. La démarche d'évaluation réalise dans cette partie une analyse des incidences des axes stratégiques pour conforter et justifier le choix de stratégie.

Analyse des incidences

La validation de la stratégie donne lieu à la construction d'un plan d'action qui comprend plusieurs objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs pour s'assurer de la bonne réalisation de la stratégie. Chaque action du plan est évaluée par rapport à l'environnement et aux enjeux environnementaux du territoire, identifiés dans l'état initial.

L'ensemble des incidences négatives du plan d'action font l'objet de la définition de mesures correctrices sur la base du principe Éviter Réduire Compenser (ERC) afin de limiter les effets néfastes que pourrait produire les actions pour l'environnement.

Indicateurs de suivi

La dernière étape consiste à construire un outil de suivi des incidences environnementales et des mesures à mettre en place pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives pour l'environnement.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Rappels du diagnostic du PCAET

Etat des lieux air-énergie-climat

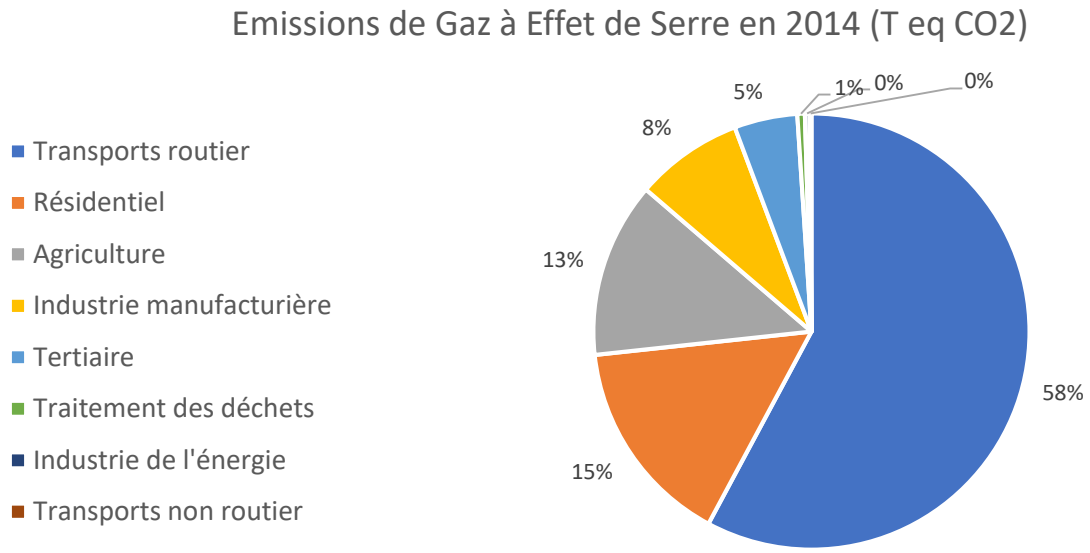

Les chiffres clés

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire s'élèvent à plus de 225 000 tonnes d'équivalent CO2, le poste principal est le transport routier.

Le bilan sanitaire sur le territoire est plutôt bon, malgré quelques jours de dépassements.

Le territoire ne produit que 4% de sa consommation d'énergie, principalement en biomasse

235 000 tonnes d'équivalent CO2

Séquestration CO2 forestière = 105 195 teqCO2/an

1 390 GWh consommées en 2014

98 GWh produits sur le territoire

Vulnérabilité économique du territoire

RÉPARTITION DE LA FACTURE BRUTE PAR SECTEURS

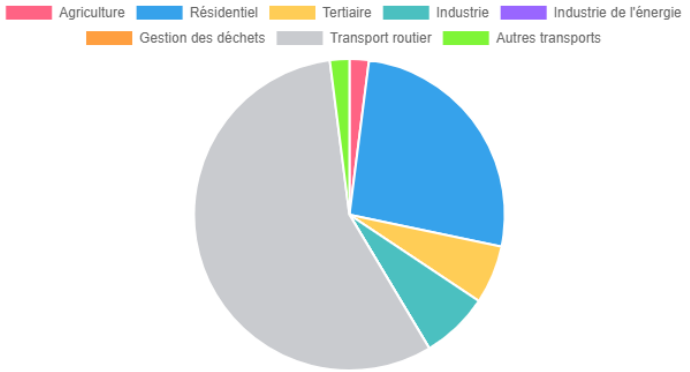

RÉPARTITION DE LA FACTURE BRUTE PAR USAGES

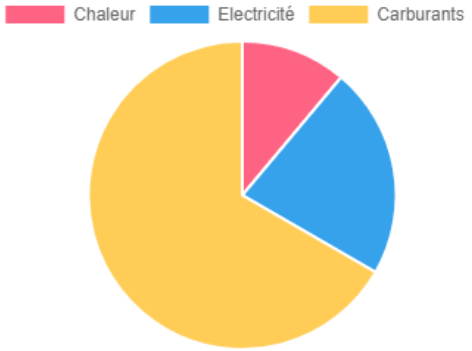

Facture énergétique du territoire

Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges possède une facture énergétique brute qui s'élève au total à 99 millions d'€ par an.

En produisant 7 millions d'euros d'énergie et de chaleur, le territoire dispose d'une facture nette de **92 millions d'€ par an.**

La facture d'énergie du territoire représente 13% du PIB local (rapporté au PIB de la région Bourgogne-Franche-Comté qui est de 26 571 € par habitants).

La facture énergétique annuelle par habitant est de 3 326 €/an. Pour le résidentiel et le transport uniquement elle représente 2 728€/an.

Chiffres clés

Facture énergétique par habitant : 3 326 €

Production locale : 7 M€

Facture nette : 92 M€

Source : outils facete

Résumé : les enjeux du territoire

Quelques atouts

- Une démarche TEPOS déjà engagé sur une partie du territoire, l'inscription dans le processus cit'ergie
- Des outils déjà en place comme la plateforme de rénovation énergétique
- Des transports en communs existants
- Une bonne desserte des trains
- Grande capacité de séquestration sur le territoire
- De forts potentiels de développement de la méthanisation
- Des acteurs consommateurs mobilisables
- De nombreux pré diagnostic énergétique réalisés sur le patrimoine public
- Une forte culture environnementale et une très bonne qualité paysagère
- Un projet de territoire en construction

Principaux enjeux

- Le principal enjeu est la question de la mobilité, poste prépondérant dans les consommations d'énergie et émissions de GES
- Cela soulève des questions d'urbanisme pour limiter l'omniprésence de la voiture individuelle
- Un fort taux de maisons individuelles, ancienne et fortement consommatrices d'énergie à rénover.
- De nombreux logements chauffés au fioul
- 15% des foyers en situation de vulnérabilité énergétique
- Une part importante de logement chauffés aux bois avec des techniques à améliorer pour diminuer les émissions de particules fines
- Un réseau gaz qui ne couvre qu'une partie du territoire
- Tendre vers une agriculture raisonnée diminuant l'utilisation d'intrants chimiques
- Un territoire fortement vulnérable aux aléas climatiques
- Une capacité de production d'énergie renouvelable limitée qui nécessite d'agir sur la diminution des besoins
- Développement des ressources locales et valorisation des biomatériaux comme les sarments

Les enjeux climatiques pour la région

Enjeux climatiques

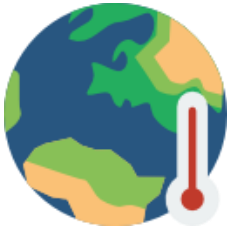

L’évolution du climat attendu pour la région

Evolution du climat selon la DREAL si aucune action du SRCAE n’est mise en œuvre :

- Des hivers moins froid et plus pluvieux

- Des étés plus secs et plus chauds

- Les régimes des rivières connaitraient des périodes d’étiages de plus en plus sévères et des crues plus importantes

- La biodiversité serait directement touchée avec une redistribution des aires de répartition et une nécessité pour les espèces de se déplacer. Les essences d’arbres et de cultures agricoles actuelles pourraient également être amenées à évoluer avec une productivité de l’existant moins importante et une recrudescence des parasites, ravageurs et espèces invasives (ambroisie entre autres).

Contexte physique

Relief

Reliefs de la Côte d’Or

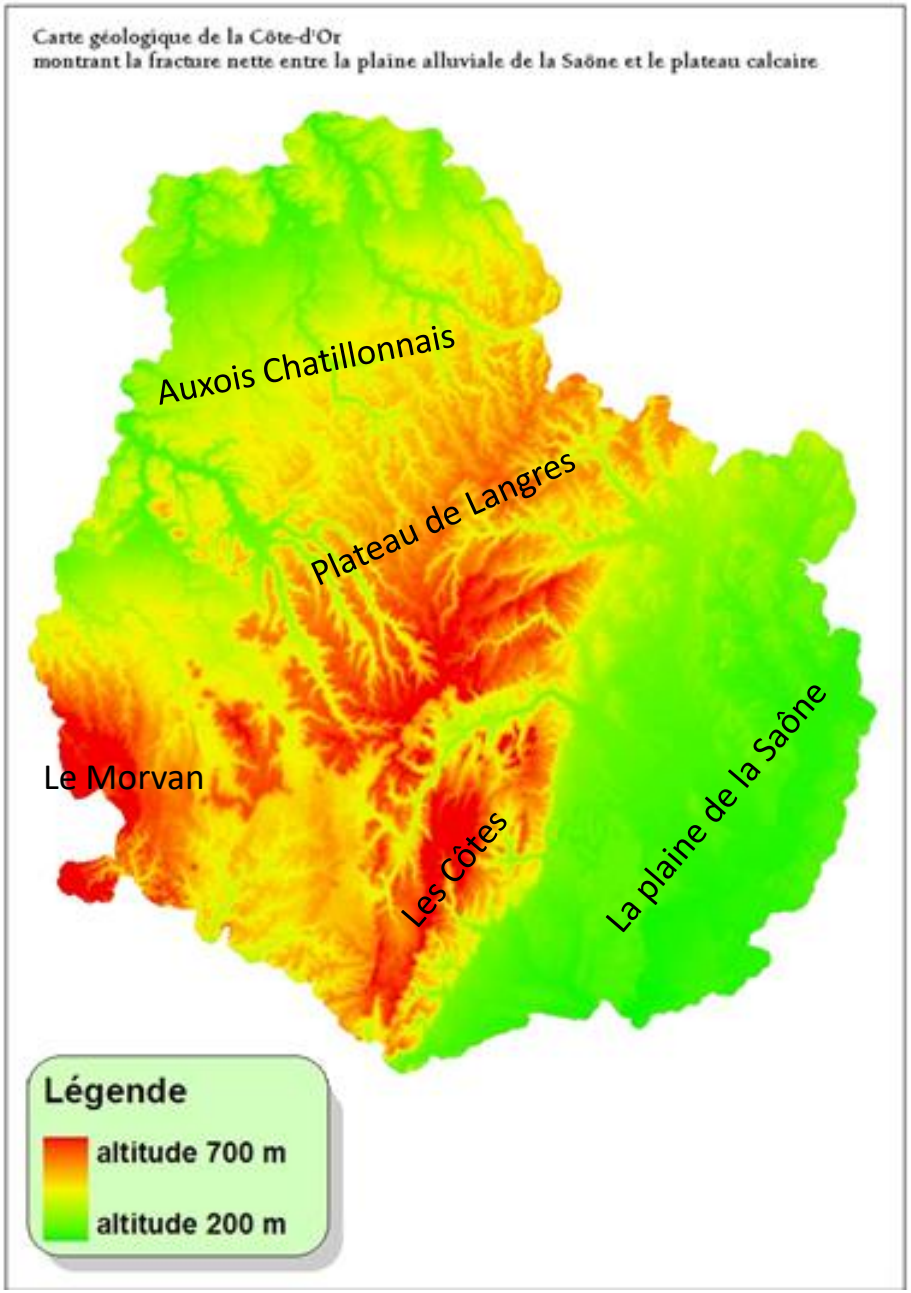

Le relief de la Côte-d’Or est très particulier car il se démarque par plusieurs structures particulièrement différentes, on retrouve 5 grandes séquences :

- L’Auxois et le Chatillonnais, au nord, sont formés par des plateaux calcaires qui gravitent en moyenne autour des 300 mètres d’altitude avec des sommets pouvant dépasser 500m. Cette région, qui s’étend sur un axe sud-ouest/nord-est, est particulièrement creusée par les différents cours d’eau qui vont constitués le bassin versant de la Seine.
- Le plateau de Langres qui coupe le département en son centre toujours dans une configuration sud-ouest/nord-est. Un plateau calcaire avec une altitude légèrement plus élevée, autour des 400 mètres d’altitude et des points culminants pouvant se rapprocher de 600 mètres. Cette unité topographique est aussi marquée par l’érosion effectuée par les nombreux ruisseaux qui rejoignent à l’est la Seine et à l’ouest la Saône.
- Les Côtes : le plateau de Langres qui est séparé par l’Ouche au niveau de Dijon se prolonge en direction du sud avec la Côte de Nuit puis les Hautes Côtes. Les reliefs des Côtes sont dans un même ordre de grandeur d’altitude avec des points culminants parfois plus élevés pouvant atteindre 700m.
- La plaine de la Saône, est une plaine relativement plate, qui prend place à l’est du département toujours dans une configuration sud-ouest/nord-est et qui a été modelé par l’eau de la Saône, qui se jettera plus tard dans le fleuve du Rhône. L’altitude moyenne se situe aux alentours de 250 mètres d’altitude.
- L’extrémité ouest du Morvan, il s’agit d’une petite zone de montagne considérée comme l’extrémité nord-est du Massif Central. L’altitude est en moyenne de 600 mètres avec un point culminant à 900 mètres d’altitude (Haut Folin) qui sera aussi celui du département.

- Source : : Côte-d'Or tourisme

Le relief du territoire

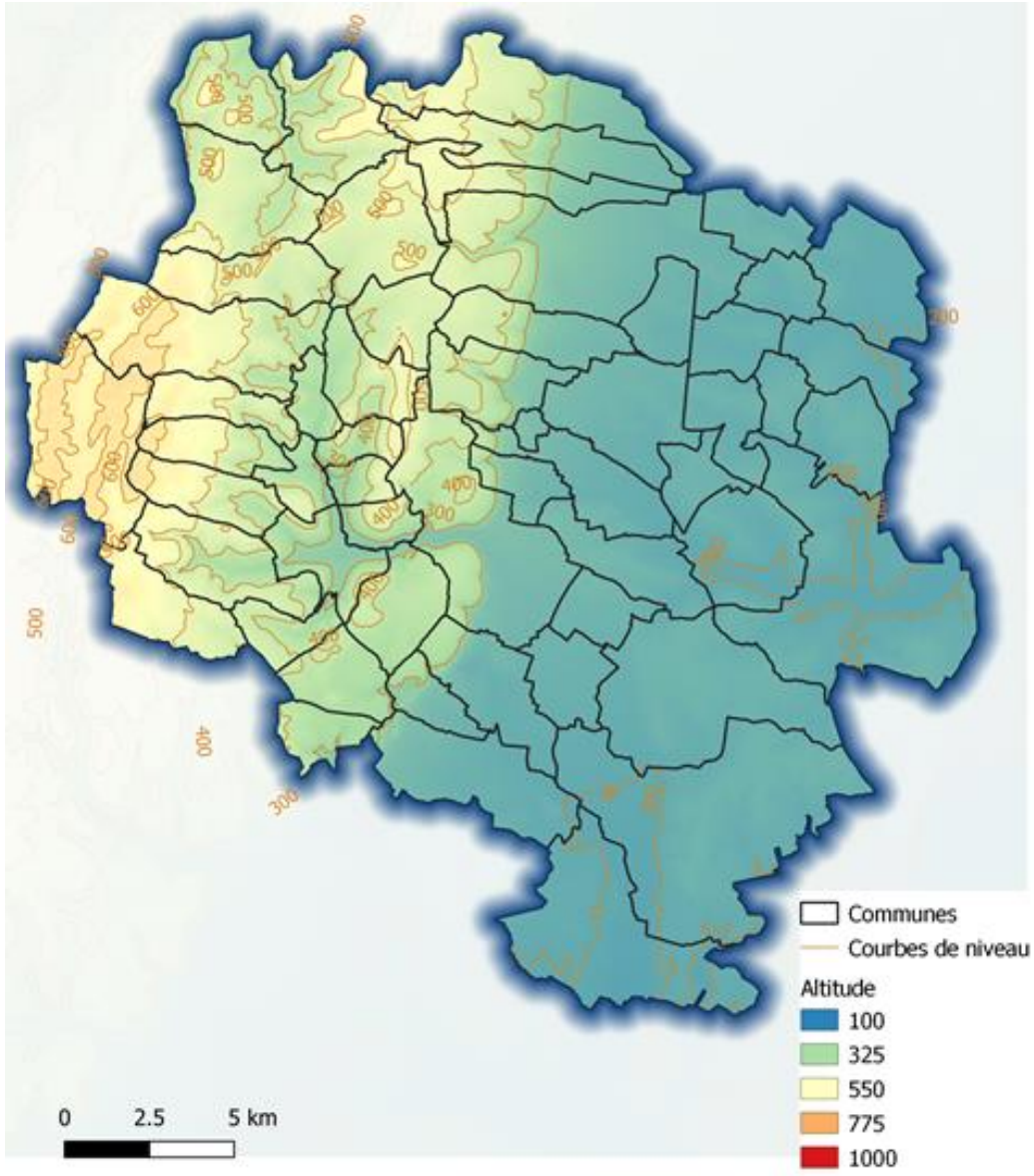

Le relief est la première composante qui façonne le paysage naturel des territoires. Il va servir de socle de lecture qui va fortement influencer les formes naturelles du paysage.

Le territoire de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges se situe sur différentes formes de reliefs présentant bien les variations que connait le département. Une première lecture schématique est nourrie par la genèse même des formes du relief, influencée par la géologie et le réseau hydrographique qui a modelé les strates de surface pour donner le visage actuel du territoire. Cette lecture peut se faire sur 3 entités particulières qui sont d'ouest en est :

- A l'ouest se trouve le plateau des Hautes-Côtes qui comprend des reliefs particulièrement vallonnés et pouvant atteindre près de 600 mètres d'altitude, il s'agit de la zone la plus élevée du territoire. Les formes deviennent plus chahutées et travaillées lorsqu'on se dirige en direction de l'est et du nord.
- Au centre, les coteaux de la Côte de Nuit traversant longitudinalement le territoire. Il s'agit d'une cassure qui fait le lien entre les deux autres entités topographiques d'altitude très différentes. Ces coteaux sont orientés en direction de l'est.
- Quant à la plaine de l'est, celle-ci correspond au lit historique de la Saône qui s'écoule un peu plus à l'est du territoire. Cette unité se montre particulièrement plate avec une légère inclinaison en direction de la rivière. C'est la force de l'eau qui est à l'origine de cette platitude, travaillant et lissant les terrains au cours de son histoire.

- Source : BD Alti, cartographie B&L évolution

Sol et géologie

Géologie

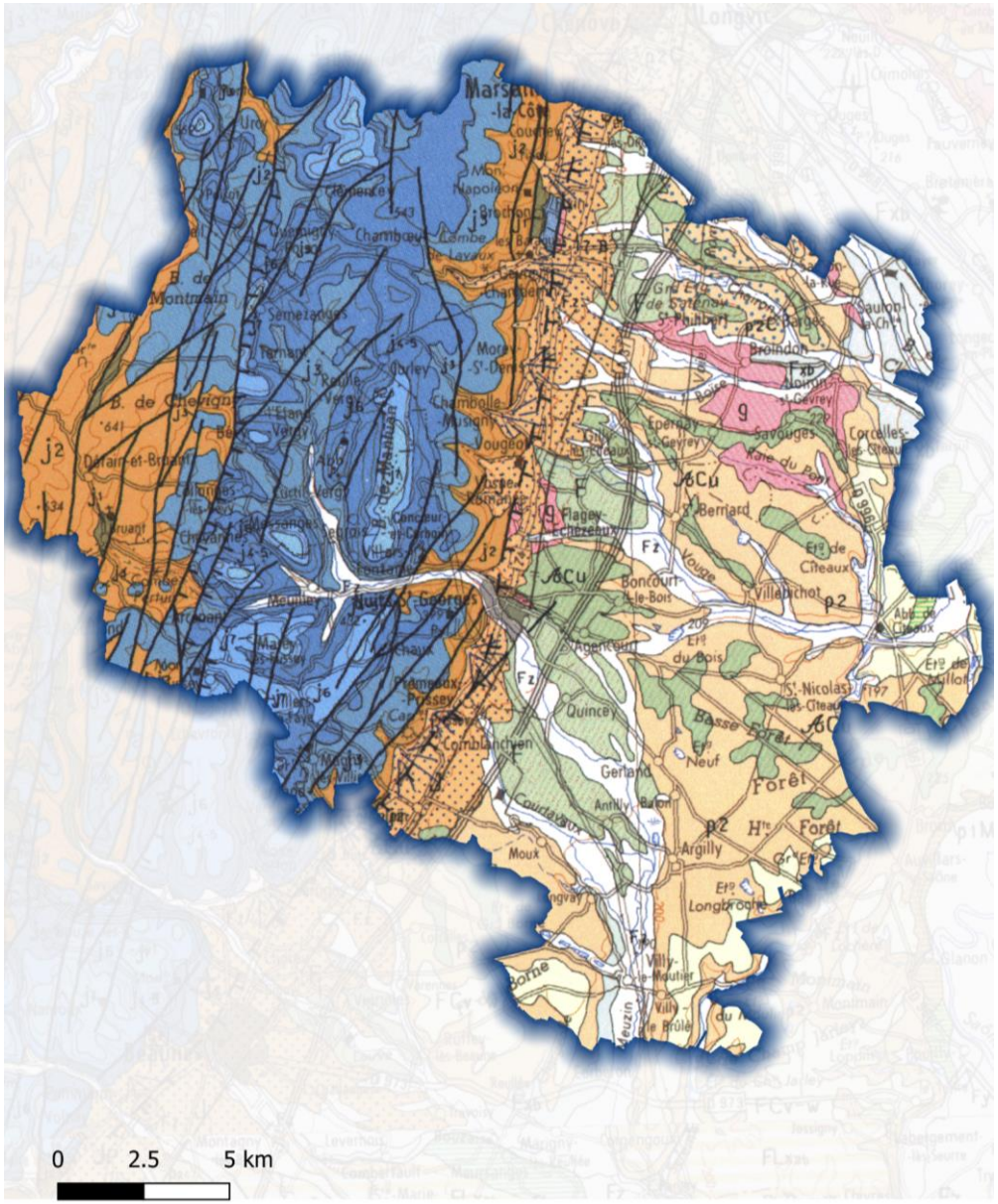

Le socle géologique caractérise la genèse et les dynamiques du relief et permet de comprendre la construction du paysage du territoire actuel. Le site d'étude se situe sur une cassure particulièrement nette entre les éléments géologiques du plateau et de la plaine qui s'exprime par les caractéristiques topographiques des coteaux.

On retrouve un ensemble de strates plus récentes sur la zone des Hautes-Côtes, il s'agit d'un massif calcaire qui date du jurassique. Alors que la plaine est une plaine alluviale qui est composée de strates aussi récentes car apportées par la sédimentation de la rivière datant du pléistocène.

Le sous-sol des coteaux représente l'ensemble des strates géologiques qu'il existe en-dessous des Hautes-Cotes, il s'agit des strates les plus anciennes du territoire et peuvent être visibles là où les falaises sont à nues.

La géologie se compose de la manière suivante :

Le plateau :

- J3 : jurassique supérieur

La plaine :

- g : Oligocène
- P : pilocène
- Pq1 : pilocène, pleistocène supérieur
- Q2 : Pleistocène moyen supérieur

Les côteaux :

- J1 : Jurassique inférieur
- J2 : Jurassique moyen

- Source : BRGM, cartographie B&L évolution

Pédologie et organisation

Plaine méridionale :

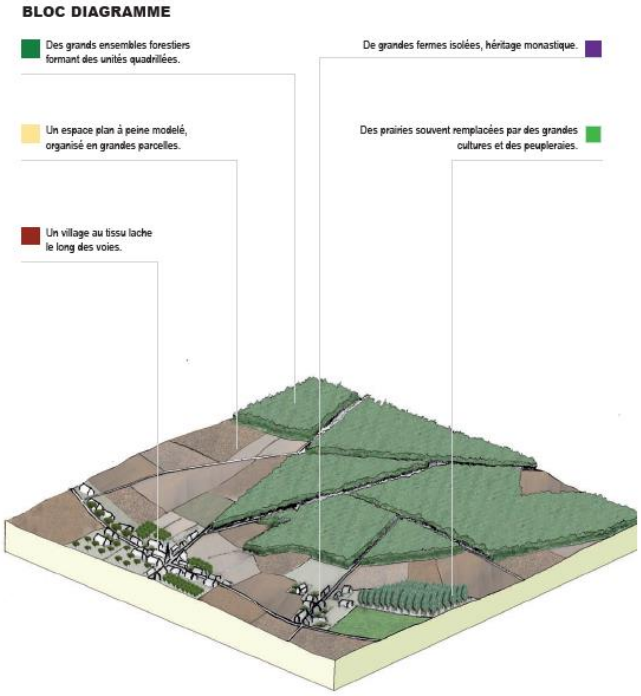

Haute terrasse alluviale constituée de dépôts lacustres argileux, c'est un sol riche et propice à la grande culture.

Le massif forestier des Cîteaux dispose de terres marneuse plus pauvres

Légende :

- *Source : atlas des paysages*

Côtes de Nuits :

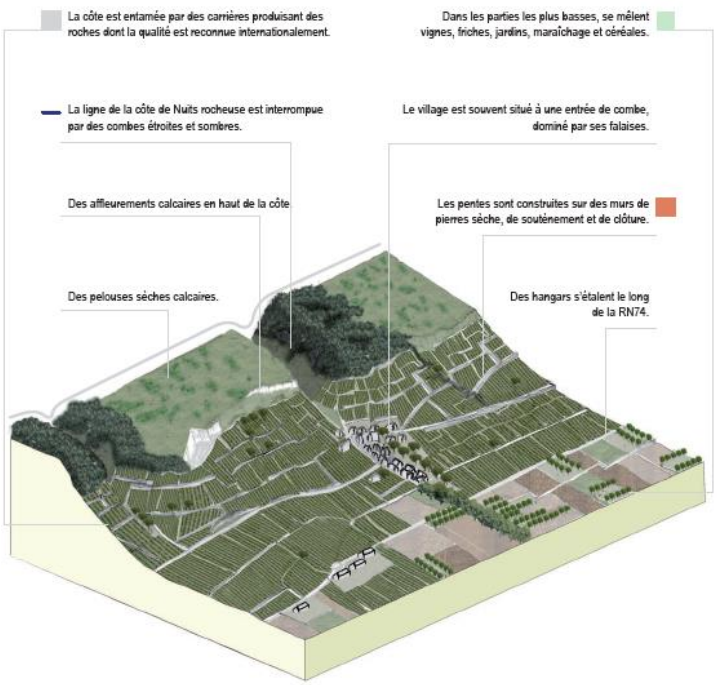

Les coteaux sont formés par une succession de failles en bordure de plateau calcaire en opposition à la plaine.

Des combes incisent perpendiculairement la Côte créant de véritables gorges.

L'accumulation au pied de dépôt de la falaise (éboulis, cailloutis et limons qui favorisent le drainage des eaux) sont propices à la viticulture.

A noter la présence de Comblanchien, roche prisée pour les constructions.

Hautes Côtes:

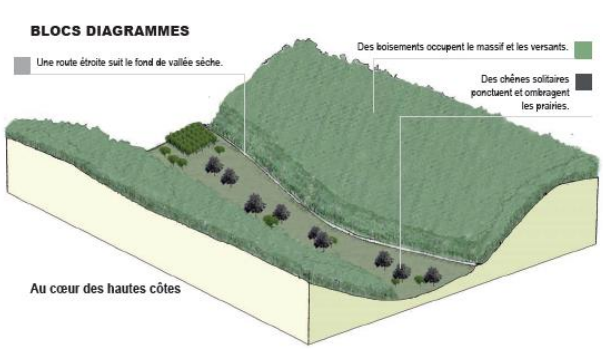

Il s'agit d'un massif calcaire organisé de manière tabulaire, accidenté et traversé par une série de failles.

Affleurement calcaire blanc et dur avec de véritables falaises, il présente des caractéristiques de sols favorables aux prairies et au maraichage en fonds de vallées. Présence de vignes sur les coteaux les mieux exposés

Climat

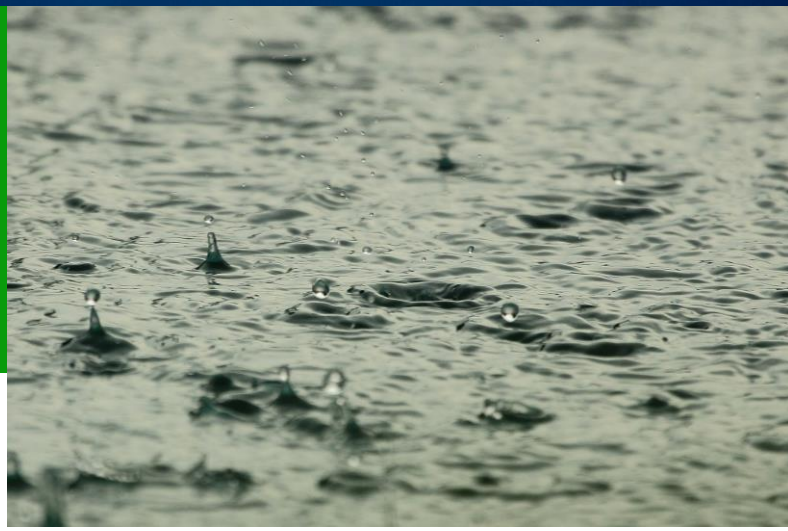

Climat et météo

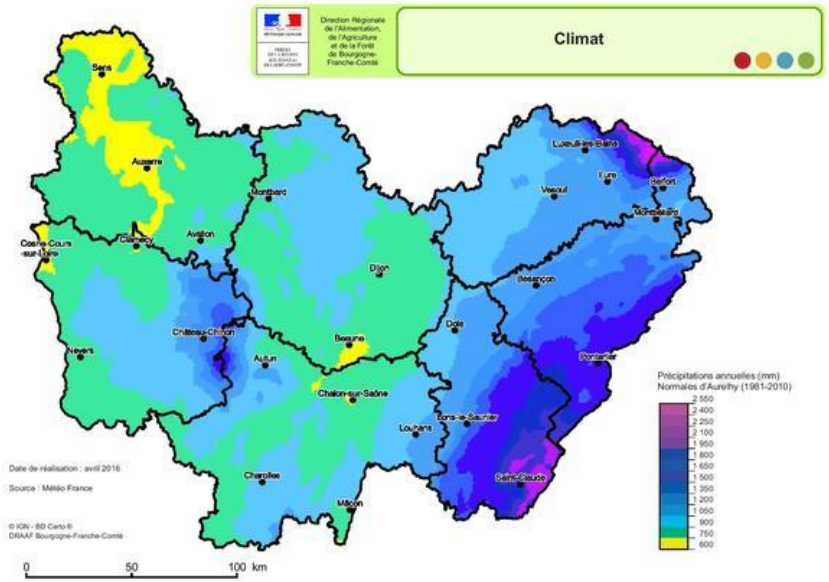

Diagramme climatique Nuits Saint Georges

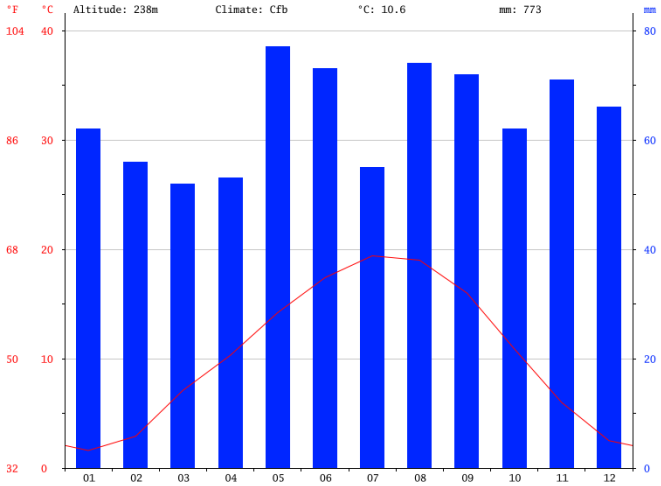

- Source : atlas des paysages/météo France

Le climat de la région Bourgogne, en général, se défini par une influence océanique à tendance continentale où le massif du Morvan fait charnière entre ces deux grands climats. Pour ce qui concerne le département de la Côte d'Or l'influence est donc plutôt semi-continentale des latitudes tempérées légèrement influencée par une tendance méditerranéenne en provenance de l'axe Rhône-Saône.

Le climat de la Côte d'Or se caractérise par des précipitations assez soutenues, notamment à l'est du département, avec des hivers froids accompagnés de chutes de neige assez fréquentes. Les étés sont relativement chauds avec des précipitations et des phénomènes orageux qui ne sont pas rares et qui peuvent parfois être violents et accompagnés de grêle.

Le climat de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, représente bien l'influence continentale avec un climat classé comme doux et tempéré. Le territoire dispose de fortes averses présentent toute l'année.

Les données de Nuits Saint Georges :

- Température moyenne annuelle : 10,6°C
- Cumul moyen annuel des précipitations : 773 mm

Le mois de juillet est le mois le plus chaud de l' année (19,4°C) et janvier le mois le plus froid (1,6°C)

L'amplitude des précipitations est faible, 25 mm entre le mois le plus sec et le mois le plus humide.

L'amplitude moyenne annuelle des températures est de 17,8°C.

Hydrographie

Le réseau hydrographique

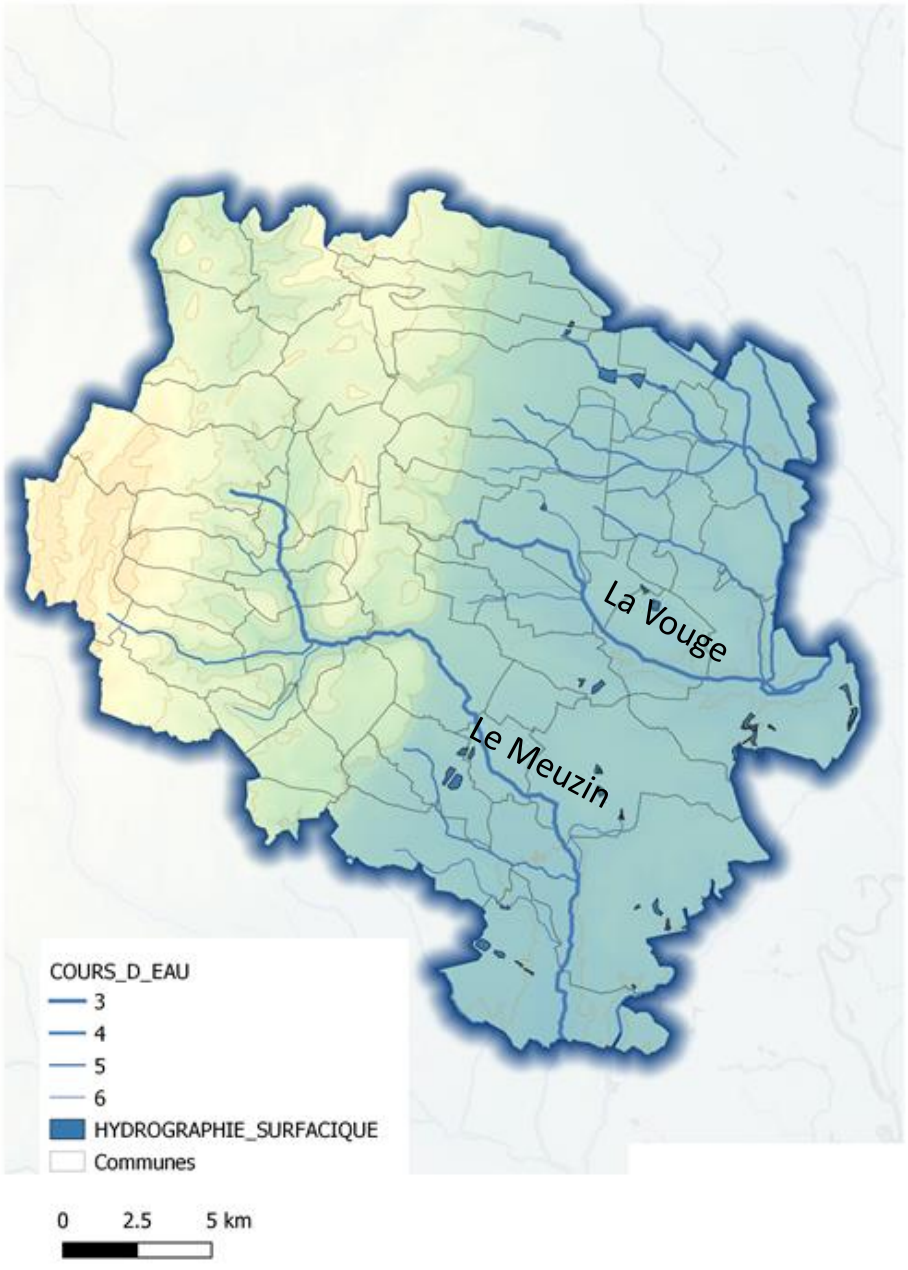

Le réseau hydrographique est un élément moteur qui va modeler les paysages et les reliefs par la force motrice qu'il génère. Sur le territoire, la lecture du réseau hydrographique reprend le même système entre les trois types de relief. Il s'organise autour de la Saône, plus à l'est du territoire. C'est-à-dire que l'ensemble des cours d'eau rejoignent, d'une manière ou d'une autre, la rivière de la Saône. Les cours d'eau prennent leurs sources en hauteur, s'écoulent dans des vallées encaissées sur les coteaux qui deviennent plus calmes et plus larges sur plaine.

Il existe 2 rivières de type 3 (les plus importante en terme de débits) :

- La Vouge
- Le Meuzin

Plusieurs rivières de Type 4 à noter :

- Le Sans-Fond
- La Varaude
- La Chargeolle
- La Sereine
- Le Chairon

Les autres cours d'eau identifiés dans la base de données Carthage disposent de débits relativement très faibles.

En ce qui concerne les eaux de surface, le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est particulièrement bien desservit. Il possède 45 lacs, étangs et plans d'eau sur son périmètre répartis uniquement sur la plaine où le relief y est favorable.

Le plus grand est l'étang de Sathenay, situé sur la commune de Gevrey-Chambertin, il se découpe en deux unités (le Grand étangs et le Petit étangs de Sathenay). Ces deux unités sont séparées par un continuum humide mélangeant forêts et zones humides.

- Source : BD CARTHAGE

Le régime des eaux

Débit moyen mensuel (m3/s) de la Vouge à Aubigny en Plaine

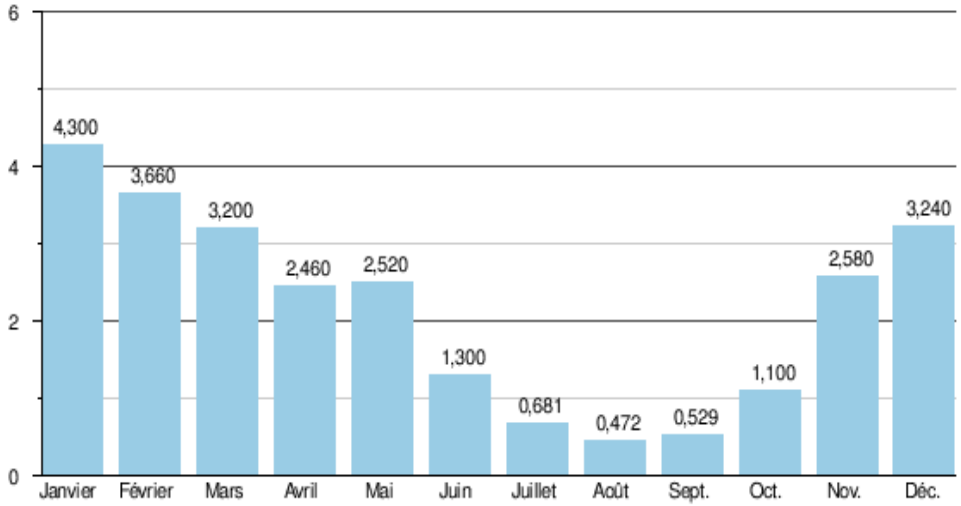

L'analyse des débits est très intéressante pour comprendre le comportement du réseau hydrographique du territoire. Cette analyse est réalisée sur la rivière de la Vouge qui dispose de données indiquées dans la banque HYDRO du ministère de l'écologie et du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Elle prend sa source à Vougeot, au pied de la Côte de Nuits à 250 mètres d'altitude. Elle possède un bassin versant de 428km², et elle parcourt 33km avant de se jeter dans la Saône en rive droite. La Vouge dispose d'un débit moyen annuel de 2,16 m3/s à Aubigny en Plaine.

Mais ce débit connait une variation saisonnière importante avec des hautes eaux en période hivernale (maximum en janvier) et des basses eaux durant la période estivale (min aout).

En période d'étiage, le débit peut chuter jusqu'à 0,15m3/s, un étiage sévère mais relativement fréquent et très représentatif du fonctionnement hydrologique des rivières de la région.

Les crues peuvent être assez importantes avec un record enregistré à 46m3/s (novembre 2014). Même s'il s'agit d'un record, le phénomène est relativement généralisé durant les périodes hivernales sur la région.

Comme on peut le voir sur le diagramme des débits, le fonctionnement hydrologique connait donc une dissymétrie généralisée entre les saisons. Une caractéristique représentative du réseau hydrographique local, pouvant présenter des périodes hivernales et des hautes eaux, avec des périodes de crues qui peuvent durer et des périodes de basses eaux prononcées en été.

- Source : Banque Hydro MEDDE

Cadre de vie, paysage et patrimoine

Les unités paysagères

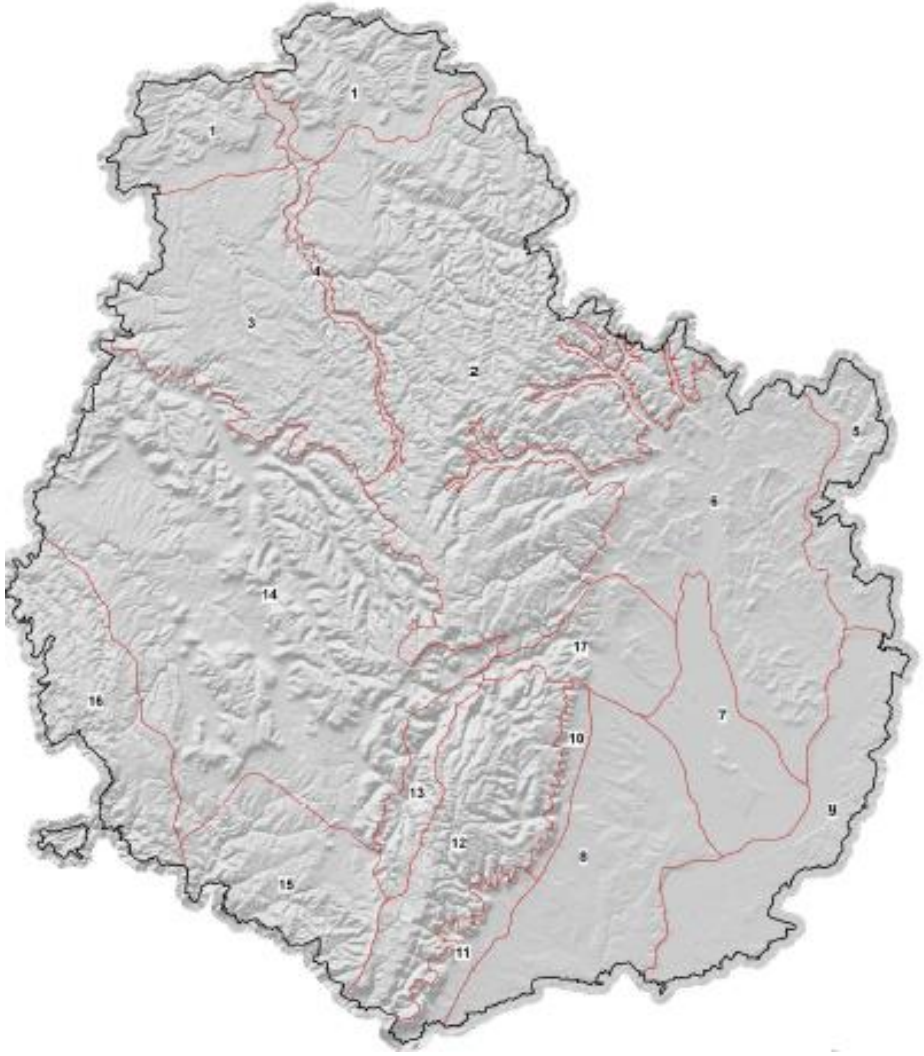

L'atlas des paysages de Côte d'Or a été élaboré en novembre 2010. Celui-ci sert d'outil de connaissance de la diversité paysagère du territoire. A ce titre l'atlas identifie 17 sous-unités paysagères :

1. Les coteaux du Châtillonnais
2. Le plateau forestier du Châtillonnais
3. Le plateau du Duesmoi
4. La vallée de la Seine
5. La Vingeanne
6. Les Trois Rivières
7. Les basses vallées de Tille et Ouche
8. **La plaine méridionale**
9. La Val de Saône
10. **La Côte de Nuits**
11. La Côte de Beaune
12. **Les Hautes Côtes**
13. La haute vallée de l'Ouche
14. L'Auxois
15. Le pays d'Arnay
16. Les marges du Morvan
17. LE Dijonnais

Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges se situe sur les sous unités paysagères de la plaine méridionale, la Côte de Nuits et des Hautes Côtes

- Source : Atlas des paysages de la Côte d'Or

La plaine méridionale

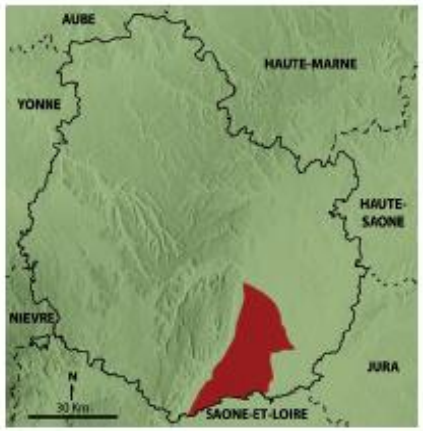

Données	
Superficie :	544,9 km²
Altitude maximale :	272 m
Altitude minimale :	177 m
Population estimée :	79 056 habitants *(source 2006)*
Densité estimée :	145,1 habitants/ km²

L'unité paysagère est située en limite sud du département, entre la Côte viticole et le Val de Saône, elle s'étend vers le sud-est jusqu'à l'ourlet de relief qui borde le lit de la Saône et au nord par les basses vallées des Tilles et de l'Ouche.

Le paysage de la plaine méridional dispose d'un relief plat à peine modelé qui offre des vues larges limitées par les franges vertes boisés des ripisylves et des lisières de boisements. La Côte viticole à l'ouest apparait comme le seul élément de relief. Au cœur de l'unité s'étend la masse sombre de la forêt de Cîteaux entourée de clairières cultivées.

« Cette plaine n'a rien de monotone, ni d'uniforme. Les champs aux couleurs variées, de formes diverses, se zèbrent parfois de haies, de ruisselets buissonneux. Les forêts y plaquent leurs taches vertes, ça et là un étang ou un mamelon. »

- Source : atlas des paysages

Enjeux et menaces :

- Appauvrissement des paysages avec l'évolution agricoles et la pression urbaine (augmentation des échelles de perception).
- Développement de friches favorisé par la présence d'infrastructures parallèles (routes nationales et autoroutes), développement d'échangeurs autoroutiers consommateurs d'espaces.
- Construction d'habitations et développement de signalétique publicitaire foisonnante apporte une forte pression près des pôles urbanisés.
  - **-> Il s'agit de maîtriser ces évolutions anthropiques**
- Les abords de la RD 996 sont particulièrement sensibles visuellement

Les Hautes Côtes

Données	
Superficie :	478,2 km²
Altitude maximale :	637 m
Altitude minimale :	261 m
Population estimée :	65 499 habitants *(source 2006)*
Densité estimée :	137 habitants/ km²

Massif montagneux aux reliefs chahutés par des gradins successifs et des falaises, forme un isolat, un glacis, dont l'austérité contraste avec l'activité plus frénétique de Dijon, de la Côte et même du bocage soigné du pays d'Arnay.

Si les traces humaines sont toujours là, elles se font discrètes : la densité est faible, les villages sont isolés et peu peuplés.

Les vues internes sont refermées et le regard vite arrêté, ou bien il s'ouvre sur une succession moutonnante de crêtes boisées.

Quelques points de vue panoramiques se dégagent :

- au nord depuis le Mont Afrique et Notre-Dame d'Étang,
- au sud depuis la RD17 qui offre un balcon vers l'Ouest sur le pays d'Arnay
- vers l'Est depuis le rebord du Bois de la Chaume vers l'entrée des combes de la Côte de Beaune...

Source : atlas des paysages

Enjeux et menaces :

- Les enjeux paysagers de ce territoire sont forts : c'est un espace rural en équilibre et de grande qualité, situé à proximité d'espaces soumis à de fortes pressions. Il est traversé par des voies rapides (autoroute, routes) et des lignes à haute tension, et concerné par deux projets de zones de développement éolien (ZDE).
- La silhouette des villages constitue un élément identitaire fort et de grande qualité, dont l'harmonie est fragile et qui ne doit pas être menacée par les nouvelles constructions : elles doivent éviter d'être en rupture avec les lignes existantes, les faîtages et la volumétrie, notamment depuis les points et axes de vue les plus importants.
- La mise en valeur des vignobles et la recherche incessante d'une plus haute qualité des vins doit s'accompagner d'une réflexion sur l'écrin paysager qui les produit, tant au niveau de l'architecture, de l'urbanisme, des réseaux que de la signalétique.

La Côte de Nuits

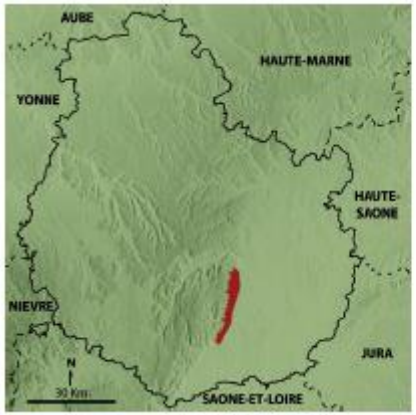

Données	
Superficie :	62,9 km²
Altitude maximale :	461 m
Altitude minimale :	214 m
Population estimée :	38 748 habitants *(source 2006)*
Densité estimée :	615,6 habitants/ km²

Cette unité s'articule entre le massif des Hautes Côtes et la Plaine Méridionale, au sud et au contact de l'agglomération dijonnaise. Elle s'étend du village de Marsannay-la-Côte à celui de Corgoloin. L'appellation de la Côte vient du village de Nuits-Saint-Georges, le bourg le plus important le long de cette Côte Nord. Les carrières de Comblanchien séparent la Côte de Nuits de la Côte de Beaune. Cette unité se dessine sur une bande étroite depuis la première crête, au sommet du coteau, jusqu'à l'amorce de la plaine, le long de la voie de chemin de fer.

La vigne domine l'unité : le tracé de ses rangées, serrées et régulières, et de ses murs et soutènements, comme les lignes des routes, ont un caractère très géométrique et rectiligne. Les clos y découpent des formes anguleuses qui s'emboitent avec précision. Le coteau, vert tendre au printemps, se pare de pourpre et d'or à l'automne. Depuis la Côte, la plaine méridionale, ses grandes cultures et ses importants massifs boisés s'étendent à perte de vue. Par temps clair et dégagé, le regard porte jusqu'au Val de Saône, aux sommets du Jura (et même du Mont-Blanc dit-on). Depuis la plaine, la Côte de Nuits impose à l'Est le ruban de son coteau. Ses crêtes boisées et ses rebords rocheux arrêtent le regard.

Enjeux et menaces :

- Le paysage fortement artificialisé peut devenir monotone si les structures paysagères, haies, arbres isolés, bosquets et murgers, s'effacent.
- Le souci de qualité porté à la production d'un vin d'exception doit aussi s'attacher à la préservation du patrimoine rural (cabottes, cabanes...) et aux techniques d'aménagement employées qui ne doivent pas être trop grossières (par exemple, éviter les enrochements bruts dans les murs et soutènements).
- La RD122, Route des grands crus est un axe de découverte majeur de ces terroirs, dont la qualité paysagère doit être préservée : points et axes de vue, abords et limites, signalétique...
- Lieu de forte mixité. Les vignobles de moindre qualité se mélangent aux cultures de plein champ et aux potagers. Le long de la RD974, se sont installées des zones d'activités et des zones commerciales qui ne cessent de s'étendre. Alors que la perception de la Côte y est sensible, la pression urbaine est particulièrement prononcée et peut menacer la qualité de première vitrine sur la Côte depuis les grands axes (route, voie ferrée, autoroute).
- Le front des carrières qui creusent les versants, est exposé : leur blancheur contraste avec la teinte sombre des massifs forestiers qui les entourent. Les nuisances visuelles et fonctionnelles de cette activité ne doivent pas compromettre ce paysage exceptionnel.

- Source : atlas des paysages

Sites classés et sites inscrits

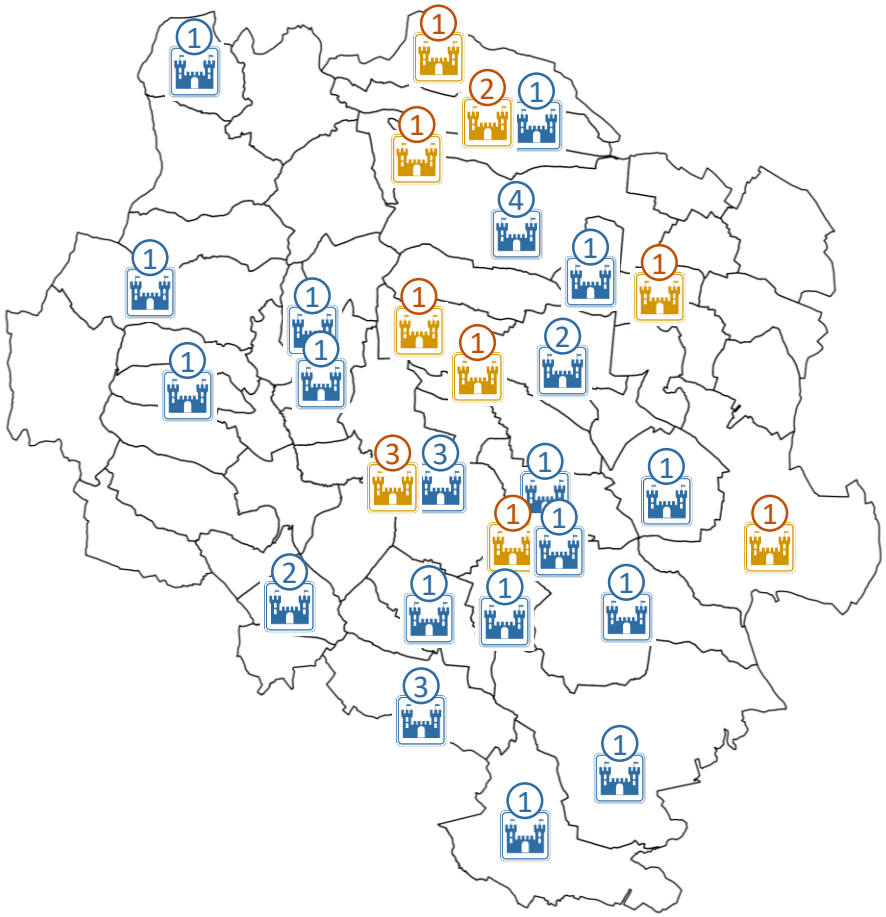

Site classé

Site inscrit

Le tourisme représente une filière à part entière sur le département de la Côte d'Or. Il représente plus de 2,3 millions/an de visiteurs dans les sites touristiques et plus de 3 millions de nuitées en hébergements marchands. Le secteur génère près de 8000 emplois.

La région des vignobles (dont la communauté de communes) représente 28% des nuitées de tous le département (6 régions identifiées). En plus de visiter les vignobles, les monuments et sites classés/inscrits sont un bon indicateur de l'influence du territoire. Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est particulièrement fournit en sites d'exception. Il dispose de :

- 29 sites inscrits
- 12 sites classés

Les sites classés et inscrits sont une ressource patrimoniale importante pour l'identité du territoire et les bénéfices économiques qu'apporte la valeur touristique que cela ajoute. Ils ajoutent aussi une plus-value importante sur les paysages qui ne doit pas être négligée.

Les sites classés et inscrits peuvent disposer de périmètres de protection au sein desquels l'aménagement et l'urbanisation peut faire l'objet de réglementations (notamment autour des périmètres de sites classés).

- Source : atlas des paysages

Enjeux du contexte physique du territoire

Atouts

- Une diversité paysagère marquée et une identité du territoire positive
- De nombreux sites classés ou inscrits
- Des reliefs adaptés à la valorisation agricole du territoire (viticulture sur les coteaux, grandes cultures en plaine)
- Un climat doux et tempéré avec peu de dissymétrie saisonnière des précipitations
- Des sols riches et propices à l'agriculture

Faiblesses

- Un réseau hydrographique fortement marqué par une dissymétrie saisonnière des débits (pouvant s'accentuer avec le changement climatique)
- Des paysages pouvant présenter une forte sensibilité à l'anthropisation

Opportunités

- Des paysages de bonne qualité, mais nécessitant une maîtrise des pressions anthropiques
- Préserver les patrimoines ruraux pour maintenir une identité favorable à la région

Menaces

- Artificialisation et construction de structures linéaires au sein des paysages
- Evolution agricole et des surfaces forestières = appauvrissement des qualités paysagères
- Menace importante de l'urbanisation sur les paysages et les ressources du territoire

Enjeux

- **Limiter la consommation d'espaces et maitriser l'artificialisation et l'urbanisation**
- **Limiter l'évolution trop soudaine sur les pratiques agricoles et sylvicoles**
- **Avoir une considération de l'entité du territoire (terroir, agriculture, sites classés/inscrits, paysages) dans les actions du PCAET**

Contexte naturel

Trames vertes et bleues

Cohérences écologiques, trames et corridors

Rappels sur le concept de trame verte et bleue

Définitions et explications

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement issu du Grenelle de l'environnement. Il vise à **augmenter la part des milieux naturels** et semi-naturels dans la répartition des modes d'occupation du territoire, à **améliorer leur qualité écologique et leur diversité et à augmenter leur connectivité** pour permettre la circulation des espèces qu'ils hébergent, nécessaire à leur cycle de vie.

La TVB permet de définir :

Des **continuités écologiques**, c'est-à-dire des espaces au sein desquels peuvent se déplacer un certain nombre d'espèces. Il s'agit d'un ensemble de milieux plus ou moins favorables à ces espèces, comprenant à la fois les habitats indispensables à la réalisation de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos, etc.) et des espaces intermédiaires, moins attractifs mais accessibles et ne présentant pas d'obstacle infranchissable. Les continuités écologiques sont définies comme l'association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces caractérisés par une biodiversité remarquable par rapport au reste du territoire. Ils remplissent une grande partie des besoins des espèces considérées et constituent leurs milieux de vie principaux. Ils jouent un rôle crucial dans la dynamique des populations de faune et de flore : ces espaces permettent le développement et le maintien des populations présentes, ils « fournissent » des individus susceptibles de migrer vers l'extérieur et de coloniser d'autres sites favorables, et peuvent servir de refuge pour des populations forcées de quitter un milieu dégradé ou détruit. La pérennité des populations est fortement dépendante de leur effectif (elle-même limitée entre autres par la taille des réservoirs) et des échanges génétiques entre réservoirs. Pour toutes ces raisons, les réservoirs de biodiversité doivent fonctionner sous la forme d'un réseau, entre lesquels des individus peuvent se déplacer.

Les **corridors écologiques** sont des espaces reliant les réservoirs, plus favorables au déplacement des espèces que la matrice environnante. Les milieux qui les composent ne sont pas nécessairement homogènes, continus, ni activement recherchés par les espèces qui les traversent. La qualité principale qui détermine leur rôle de corridor, pour une espèce donnée, est la capacité des individus à les traverser pour relier deux réservoirs, avec un effort de déplacement minimal et une chance de survie maximale. On parle de perméabilité des espaces, ou au contraire de résistance, pour décrire la facilité avec laquelle ils sont parcourus.

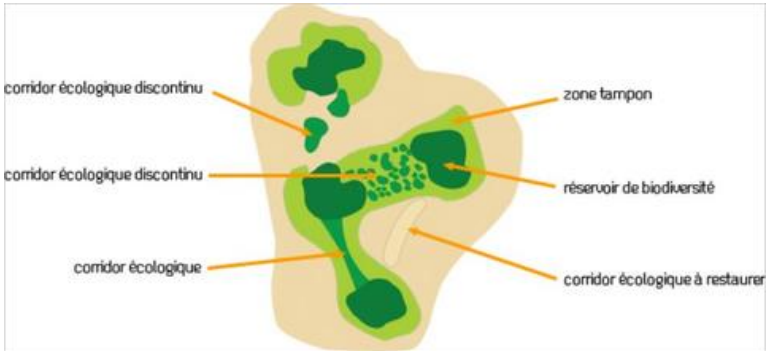

Schématisation de la notion de trame verte et bleue (source : DREAL PACA)

La qualification d'un espace comme réservoir de biodiversité ou comme corridor dépend de l'échelle à laquelle on se place et des espèces que l'on considère. Notamment, les corridors écologiques n'ont pas pour seule fonction d'être des voies de passage pour la faune et la flore sauvage. Ils peuvent également fournir des ressources essentielles à d'autres espèces et constituent donc pour elles des habitats à part entière. Les corridors peuvent être discontinus pour des espèces susceptibles de franchir les obstacles (oiseaux, insectes volants, plantes dont les fruits ou les graines circulent sur de longues distances…). Ils peuvent être composés d'une mosaïque de milieux naturels ou semi-naturels différents, si ces derniers ne constituent pas un obstacle pour les espèces considérées. Ils peuvent servir d'habitats « relais », assurant les besoins d'un individu pendant un temps court et lui permettant ainsi de parcourir de plus grandes distances.

Schématisation de la variabilité des TVB pour différentes espèces : les milieux boisés (en vert), réservoirs ou corridors pour des grands mammifères forestiers, peuvent être des obstacles pour l'avifaune des milieux ouverts (en jaune). Les réservoirs de biodiversité des amphibiens (milieux boisés et humides) peuvent être de simples corridors pour d'autres espèces.

Fonctionnalité des corridors écologiques

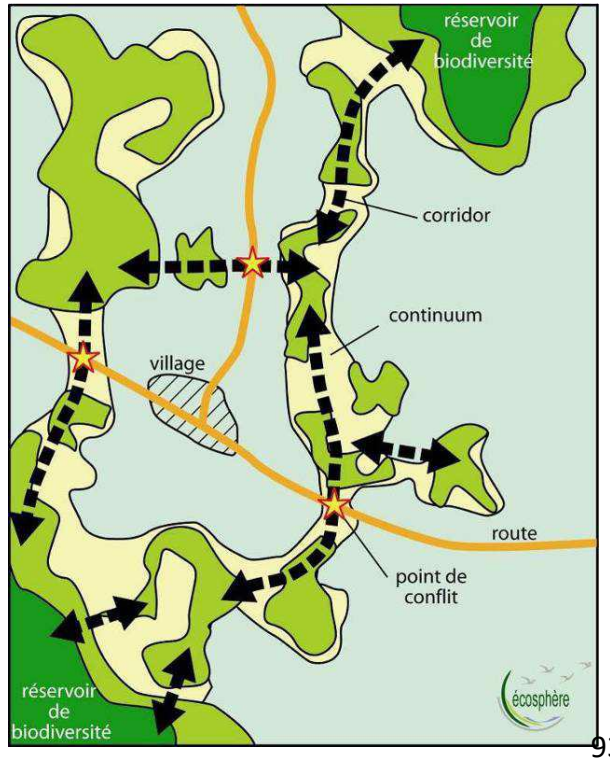

On parle de **fonctionnalité d'un corridor** pour désigner la diversité d'espèces qui peuvent l'emprunter. Ce concept permet de comparer deux corridors similaires (c'est-à-dire susceptibles de permettre le passage des mêmes espèces), un même corridor au cours du temps, ou en fonction de différents scénarios d'évolution. La fonctionnalité d'un corridor dépend de sa largeur, de la densité de végétation, du caractère naturel ou artificiel du sol, de la diversité d'habitats, des obstacles qui le traversent… Elle est évaluée pour différents groupes d'espèces (appelés guildes) ayant des exigences semblables. À noter qu'un corridor jugé fonctionnel pour une espèce donnée ne signifie pas que cette espèce l'empruntera de manière systématique : le tracé de la TVB doit donc, dans l'idéal, être adapté à mesure que des indices viennent corroborer ou non les trajets pressentis.

La fonctionnalité des corridors est notamment limitée par la présence **d'éléments fragmentant**. Il s'agit de secteurs infranchissables pour les espèces considérées. Cet obstacle peut être de différentes natures et combiner plusieurs aspects : une barrière à proprement parler, naturelle (cours d'eau) ou artificielle (clôture) ; un lieu présentant un risque élevé de mortalité (collision avec un véhicule ou des bâtiments, exposition aux prédateurs, pesticides, noyade…) ; un milieu répulsif ou trop étendu pour être traversé (grand espace agricole, ville).

Rappels sur le concept de trame verte et bleue

Concept de sous-trame

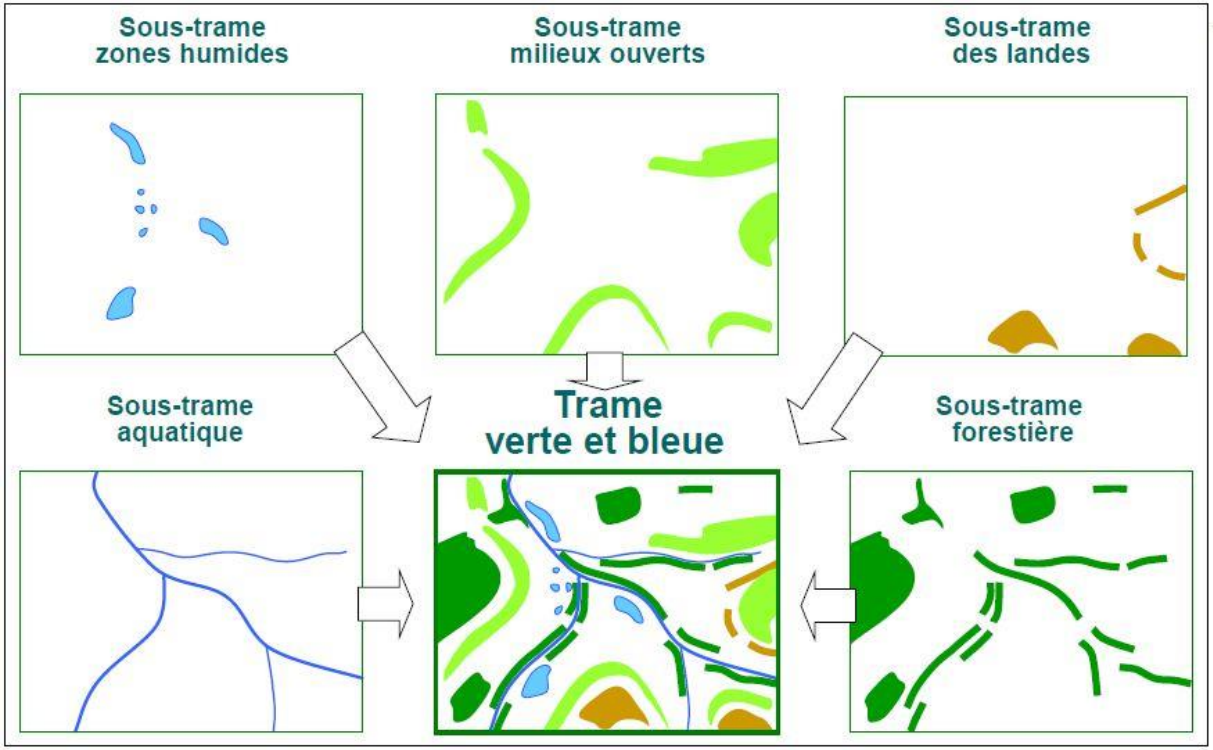

Pour décrire les continuités écologiques, on distingue usuellement différentes sous-trames, correspondant à des grandes familles d'habitats :

- La **sous-trame boisée** (milieux boisés/forestiers) : composée des boisements naturels et artificiels, ainsi que des haies, fourrés arbustifs, etc. ;
- La **sous-trame herbacée** (milieux ouverts/semi-ouverts) : avec les prairies sèches à humides, les pelouses naturelles, les friches, les dépendances vertes des grandes infrastructures (végétation des bermes routières…) ;
- La **sous-trame bleue** (milieux humides/aquatiques) : avec les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau et mares) et les zones humides (zones marécageuses, prairies et boisements se retrouvant également dans les trames boisée et herbacée).

Cependant, ces milieux ne sont pas homogènes et il peut être nécessaire de descendre à un niveau descriptif inférieur pour intégrer les besoins écologiques d'un cortège d'espèces donné et les caractéristiques d'un territoire particulier (bocage, pelouses calcicoles, réseaux de mares… par exemple).

En outre, chaque espèce, voire chaque population, a des capacités de dispersion et des exigences écologiques différentes. Il est donc en théorie possible d'identifier autant de réseaux écologiques que d'espèces. Néanmoins, dans une visée opérationnelle, les espèces ayant des besoins proches et fréquentant des milieux de même type peuvent être regroupées en **guildes**. On parlera ainsi des grands ongulés, des chauves-souris forestières, des amphibiens liés aux mares et milieux connexes (prairies humides et bois), des insectes saproxyliques (capacité de dispersion de l'ordre de 300 m pour le Pique-prune), etc.

Documents cadres

Schéma régional de Cohérence écologique

Le SRCE correspond à l'échelle régional de la politique TVB (trames vertes et bleues). Elaboré conjointement par l'Etat et le conseil régional d'Auvergne, en association avec un comité régional TVB, il traduit les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, à travers un diagnostic du territoire comprenant notamment la cartographie des réservoirs et corridors de biodiversité existant ou à restaurer, et un plan d'actions à mettre en œuvre par les plans et programmes de rang inférieur.

Le SRCE de la région Bourgogne a été adopté par délibération le - mai 2015.

Celui-ci identifie les enjeux suivants :

- **Meilleurs connaissances des connexions écologiques et des menaces**
- **Sensibilisation des acteurs**
- **Gouvernance régionale de la TVB**
- **Préservation des milieux fragiles de la TVB**
- **Développement des villes en respectant la fonctionnalités de la TVB**
- **Déplacements de la faune au droit des infrastructures linéaires**
- **Pratiques agricoles et forestières favorable la TVB en maintenant la viabilité des exploitations**
- **Exploitations des ressources naturelles respectant la fonctionnalité de la TVB**

Le plan d'action développe 5 orientations stratégiques déclinées en 16 objectifs stratégiques :

1. Accompagner la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et de planification
2. Favoriser la transparence écologique des infrastructures de transport, des ouvrages hydrauliques et de production d'énergie
3. Conforter les continuités écologiques et la perméabilité dans les espaces agricoles, forestiers et aquatiques
4. Développer et partager les connaissances naturalistes des continuités écologiques
5. Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs, et organiser la gouvernance autour des continuités écologiques

La trame verte et bleue

Mesures sur le territoire

La trame verte et bleue est un outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire. Cette démarche vise à freiner l'érosion de la biodiversité en reliant entre eux les milieux les plus riches (considérés comme des réservoirs de biodiversité) en restaurant ou recréant des continuités écologiques ou corridors. L'objectif est de permettre aux populations animales et végétales de se déplacer et d'accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction…) dans des conditions favorables.

Dans le cadre du projet SILENE, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a mis en place un outil qui s'appuie sur des actions volontaires ou des outils contractuels concernant les milieux agricoles et la nature dite « ordinaire » comme :

- Un plan de fauche des routes départementales et communales sur le modèle du plan de fauche de la RD31 sur la réserve naturelle
- La mise en œuvre de la charte territoriale des Climats de Bourgogne
- Un réseau d'îlots de senescence et d'arbres à cavité ; Mesure contractuel et dispositif Grenelle pour la gestion forestière
- Le « Réseau mare »
- Un volet agricole sur l'appui des outils contractuels concernant les corridors écologiques (MAEc notamment)
- La mesure AgriFaune, Jachère Faune Sauvage
- Le Programme de Conservation et gestion des zones humides notamment dans le cadre des de la mise en œuvre des Contrats de Rivière (Vouge, Meuzin)

- Source : CC Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

La trame verte et bleu

L’occupation du sol du point de vue du SRCE

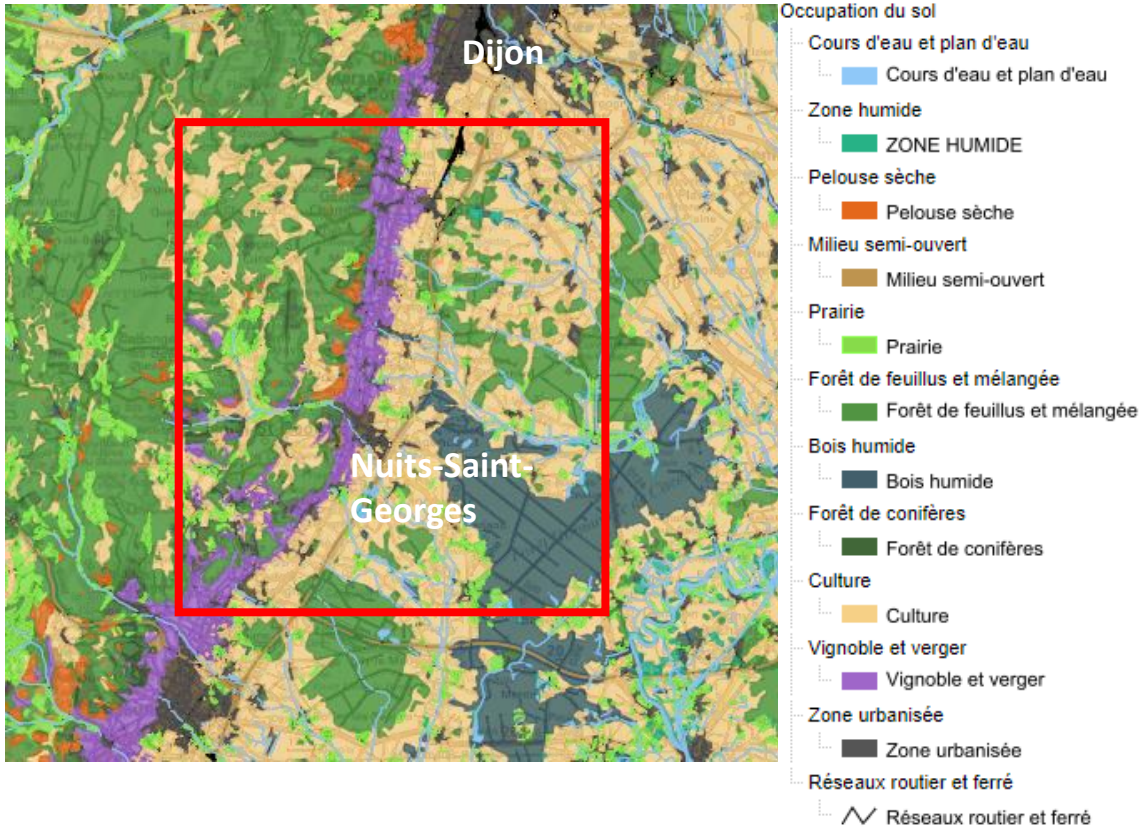

L’occupation du sol identifiée par le SRCE est un outil qui permet de définir la trame verte et bleue d’un territoire et les concepts de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

Sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges d’ouest en est :

- Des forêts de feuillus et mélangées à l’Ouest clairsemées de prairies
- Des pelouses sèches sur les hauts des coteaux de la Côte de Nuits
- Une continuité Nord/Sud de vignobles et vergers
- Des zones de cultures à l’Est avec quelques formations de forêts de feuillus et mélangées
- Une importante séquence de bois humide au Sud-Est (forêt de Cîteaux
- Des cours d’eau qui prennent leur source dans les reliefs de l’Ouest et traversent tout le territoire en direction de l’Est

- Source : SRCE

Le réseau écologique

Sous-trame forestière

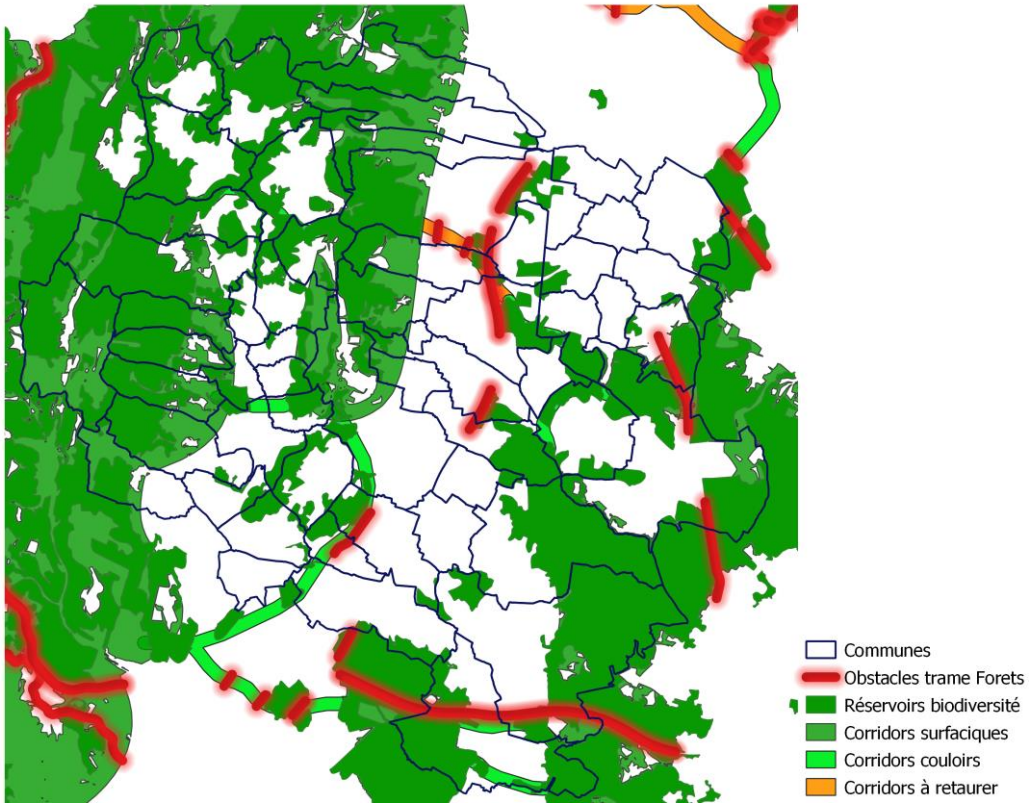

La sous-trame forestière a été identifiée à partir d'espèces (grands mammifères et mammifères moyens) et des habitats de ces espèces (forêts de feuillus, ripisylves et bois humides).
La sous-trame forestière est la plus représentée sur le territoire, notamment avec l'identification importante de réservoirs de biodiversité et des corridors surfaciques.

Le territoire connait une certaine continuité nord/sud de la sous-trame forestière qui se compose en deux séquences :

- La première à l'est avec des réservoirs de biodiversité et des corridors surfaciques de grand taille
- La seconde à l'ouest, composée de réservoirs de biodiversité continus mais des réservoirs plus restreints.

Le lien global entre les deux entités est complexe. Il existe deux corridors de couloirs mais de nombreux obstacles écologiques obstrues ces continuités.
Un corridor de couloir est identifié « à restaurer » sur la commune de Gevrey-Chambertin.

- Source : SRCE, cartographie : B&L évolution

Le réseau écologique

Sous-trame prairies et bocage

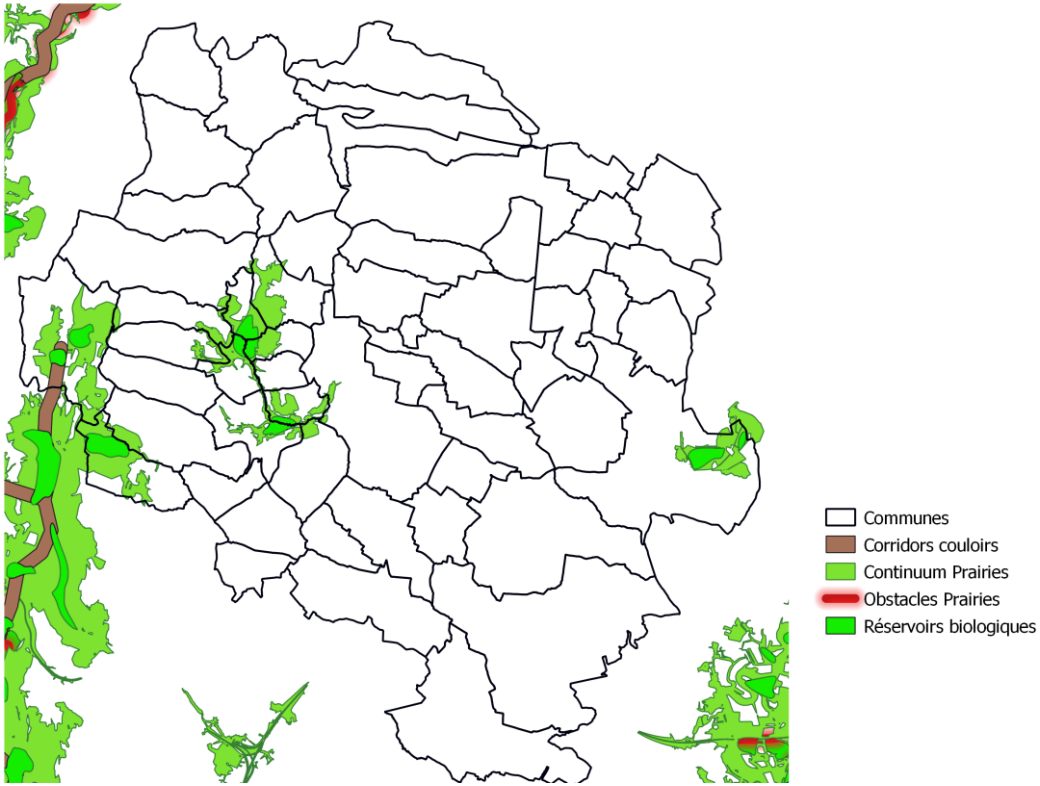

La sous-trame prairie a été identifiée à partir d'espèces (mammifères petits-moyens, chauves-souris, reptiles) et des habitats de ces espèces (bocages et praires humides).
La sous-trame des prairies et bocages est peu présente sur le territoire, contrairement au massif des Hautes Côtes qui comprend une surface importante de réservoirs de biodiversité.

Le SRCE identifie 3 séquences :

- La plus importante à l'extrémité ouest avec 4 réservoirs de biodiversité, un corridors en couloirs et un continuum relativement important
- Deux sous séquences proches, légèrement plus à l'Est sur le relief, composées chacune d'un réservoir de biodiversité et un continuum qui les relies
- Et une séquence à l'Est sur la commune de Saint Nicolas-lès-Cîteaux, qui comprend 2 réservoirs et un continuum général.

Il n'existe aucun lien identifié sur le territoire (corridor surfacique ou de couloir) qui relie ces séquences et par conséquence aucun obstacle aux continuités écologiques.

- Source : SRCE, cartographie : B&L évolution

Le réseau écologique

Sous-trame des pelouses sèches

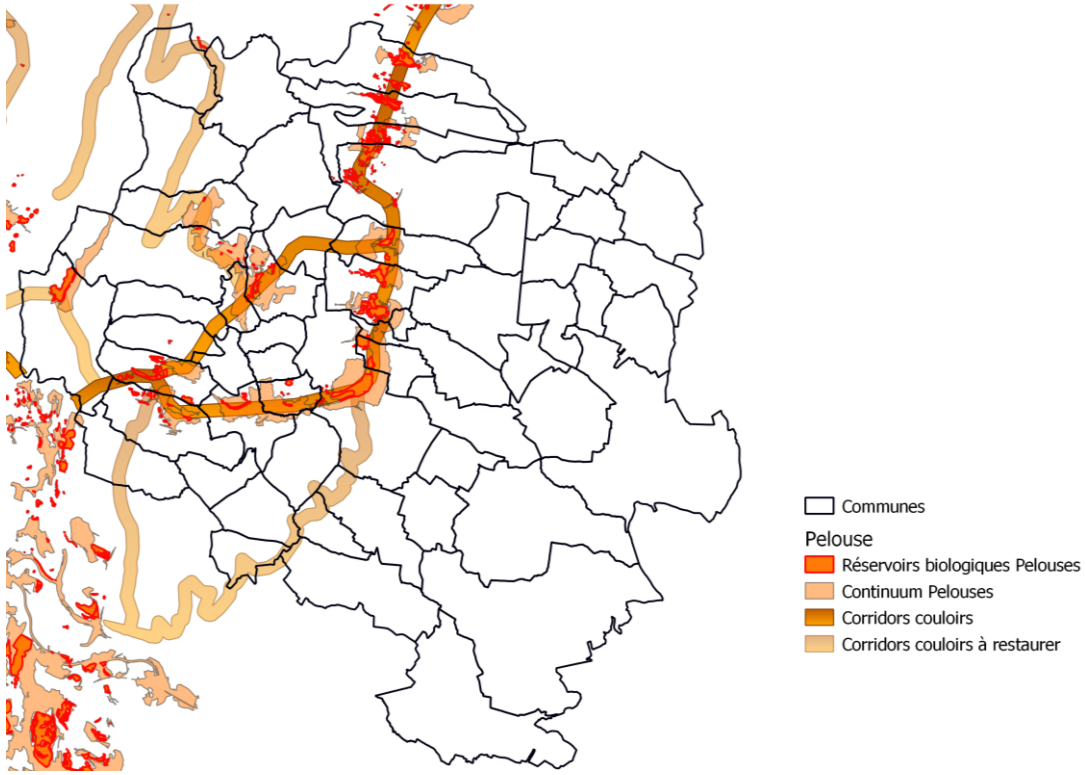

La sous-trame des pelouses sèches a été identifiée à partir d'espèces (reptiles, orthoptères, paillons) et des habitats de ces espèces (pelouses sèches).
La sous-trame des pelouses sèches est particulièrement caractéristique de la Côte de Nuits dans son ensemble et sur les bords du plateau des Hautes-Côtes (totalement absente sur la plaine).

La séquence de cette sous-trame connait une certaine continuité Nord/Sud sur le territoire, avec de nombreux réservoirs biologiques de petites tailles et très morcelés, entourés par des continuums qui reprennent cette tendance de morcellement.
La continuité est assurée par un corridor en couloir continu sur la traversée du territoire.

Un corridor à restaurer est identifié, celui-ci permet la continuité entre de nombreux réservoirs biologiques isolés.

Il n'y a aucun corridor surfacique identifié sur le territoire (mais présent au sud du périmètre du site étudié). Aucun obstacle n'est identifié actuellement.

- Source : SRCE, cartographie : B&L évolution

Le réseau écologique

Sous-trame des zones humides

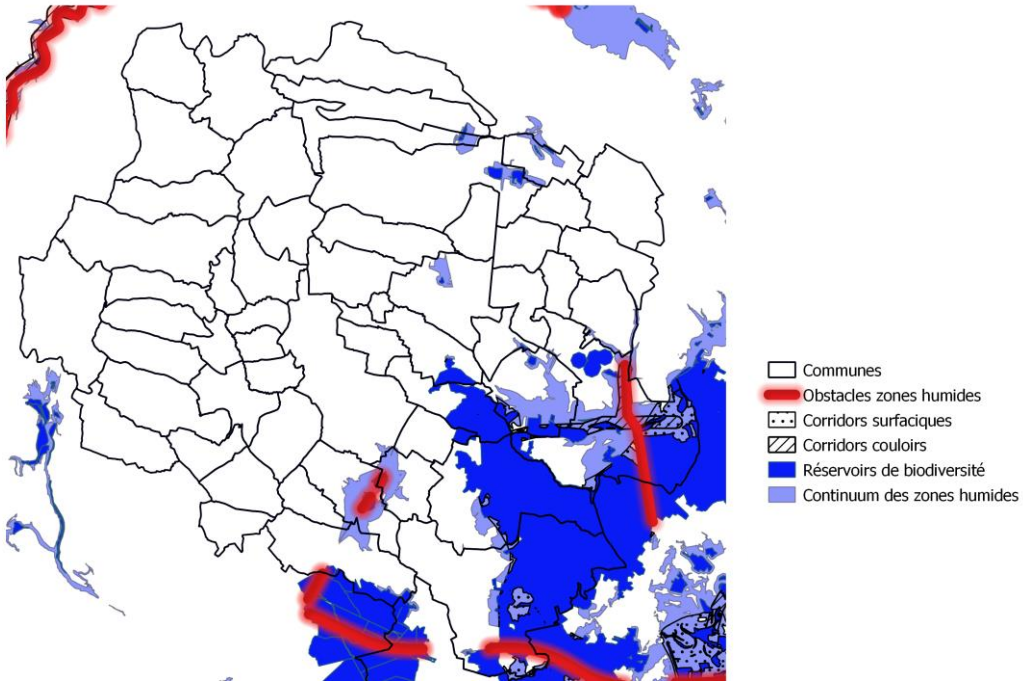

La sous-trame des zones humides a été identifié à partir des espèces (amphibiens, libellules et papillons) et des habitats de ces espèces (plans d'eau, mares, zones humides, bocages et prairies humides).

La sous-trame des zones humides concerne exclusivement la plaine.
Il existe deux séquences sur le territoire :

- Des petits réservoirs au nord : quelques réservoirs de biodiversité clairsemés, entourés de continuums restreints mais il n'existe aucun lien entre eux
- Une seconde séquence de grande taille au Sud-Est, notamment caractérisée par un réservoir biologique très important et des continuums les entourant. Il existe plusieurs éléments de connexion notamment un corridor en couloir et quelques corridors surfaciques.

Le territoire compte 4 obstacles linéaires dans cette dernière séquence de la sous-trame.

- Source : SRCE, cartographie : B&L évolution

Le réseau écologique

Sous-trame des cours d'eau

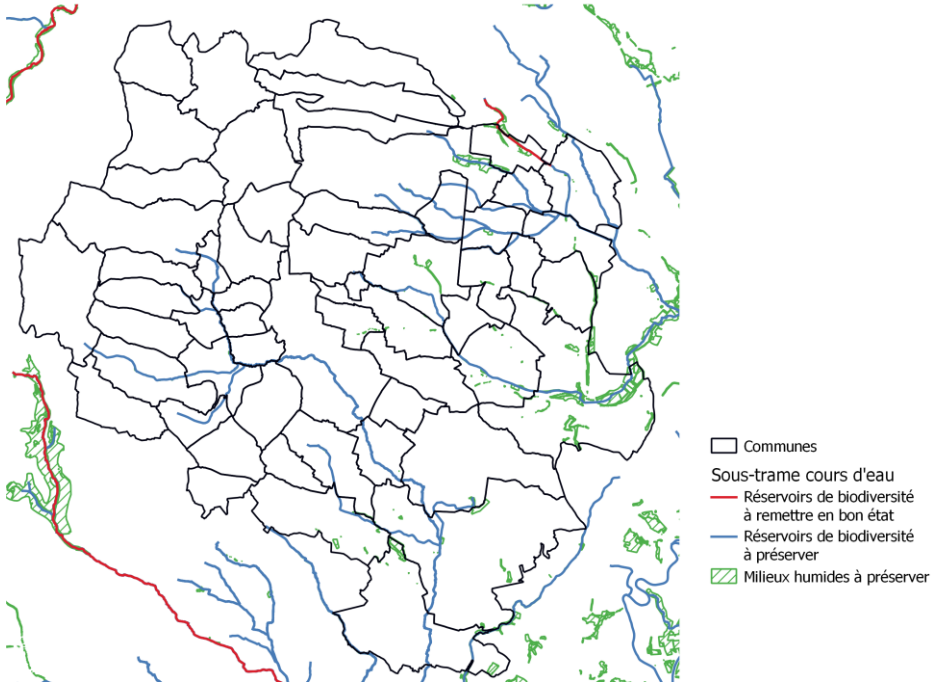

La sous-trame des cours d'eau est identifiée par l'ensemble des rivières comme étant chacun un réservoir de biodiversité.

Sur le territoire, l'ensemble des cours d'eau, donc des réservoirs de biodiversité, sont identifiés en bon état à préserver, excepté le début de la rivière « sans fond » est identifié comme réservoir de biodiversité à remettre en bon état (en rouge).

Il existe autour de certaines rivières, des milieux humides associés qui jouent un rôle complémentaire sur le plan écologique. Ces zones présentent un grand intérêt pour l'équilibre hydrologique des rivières et sont donc à surveiller.

- Source : SRCE, cartographie : B&L évolution

Le réseau écologique

Les obstacles aux sous-trames

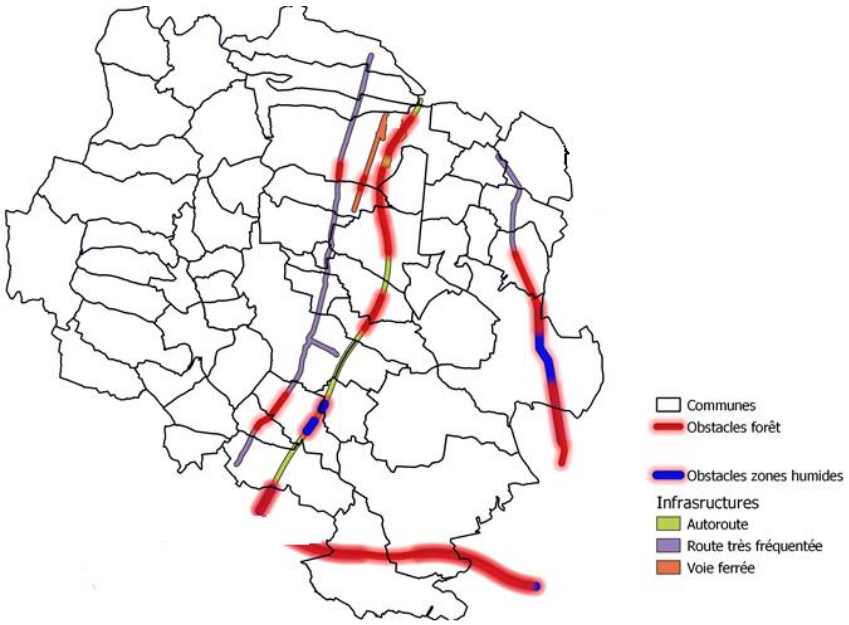

Les obstacles recensés sur le territoire concernent exclusivement les sous-trames forestières et zones humides.

Ces obstacles sont des infrastructures de transports qui se concentrent principalement ai pied des coteaux et sur la plaine. Le SRCE distingue :

- L'autoroute : qui est logiquement l'infrastructure linéaire qui génère le plus d'obstacle
- Routes départementales très fréquentées : la RD 974 et la RD 996
- Une petite partie de la voie ferrée sur la commune de Gevrey-Chambertin

- Source : SRCE, cartographie : B&L évolution

Le enjeux des trames vertes et bleues

Le cas de la trame urbaine

Les espaces urbains et les infrastructures sont les principaux obstacles au déplacement de la faune et de la flore sur le territoire : ils morcellent et séparent les milieux naturels et agricoles, formant pour certaines espèces des barrières infranchissables. Si la végétalisation des villes ne permet en aucun cas de remplacer les surfaces naturelles consommées par l'expansion urbaine, elle peut en revanche rendre les territoires construits plus « perméables » à la faune et à la flore, améliorant ainsi le fonctionnement des grandes continuités écologiques.
Les linéaires d'arbres, les parcs arborés, les coulées vertes… participent à rendre la matrice urbaine plus hospitalière aux écosystèmes de milieux boisés. Toutes les espèces ne sont pas susceptibles d'en profiter, mais cela bénéficie à celles pouvant se déplacer de proche en proche, pour relier deux réservoirs boisés (oiseaux, insectes volants, certaines plantes et champignons…). De même, lorsque la matrice urbaine est parsemée d'espaces ouverts non construits, publics ou privés, ceux-ci peuvent servir de points d'étapes intermédiaires pour les espèces des milieux herbacés.
Plusieurs bourgs du territoire se sont développés en bordure des cours d'eau : ces derniers constituent donc des axes privilégiés de traversée de l'espace urbain, tant pour les espèces aquatiques, que terrestres (via les berges lorsqu'elles ne sont pas ou peu artificialisées).

Il s'agit d'une biodiversité généralement ordinaire, s'accommodant du milieu urbain, mais contribuant néanmoins à la richesse des écosystèmes à l'échelle du territoire. L'étendue et la proximité des espaces urbains végétalisés, leur organisation en réseaux (logique de corridors à l'échelle locale), mais aussi leur gestion, sont des facteurs essentiels de leur bon fonctionnement écologique.
Ces écosystèmes urbains fournissent par ailleurs bien d'autres services : espaces de loisirs, de détente, de rencontres, pratique du sport, gestion de l'eau pluviale, des risques (inondations, vagues de chaleur…), effets sur le bien-être et la santé, alimentation… Ils contribuent particulièrement à l'adaptation des espaces urbains aux changements climatiques.

Biodiversité

Documents cadres

Profil environnemental de la région - Biodiversité et milieux naturels

Le profil environnemental est un document de connaissance et de sensibilisation sur l'environnement qui rappelle les grands enjeux de la région. Un volet est dédié à la biodiversité, les habitats, les espèces et les écosystèmes sur le territoire régional.

La synthèse du profil environnemental régional de la région Bourgogne a été réalisé en 2012 (DREAL), celui-ci décrit certains habitats remarquables qui peuvent y être rencontrés.

Biodiversité

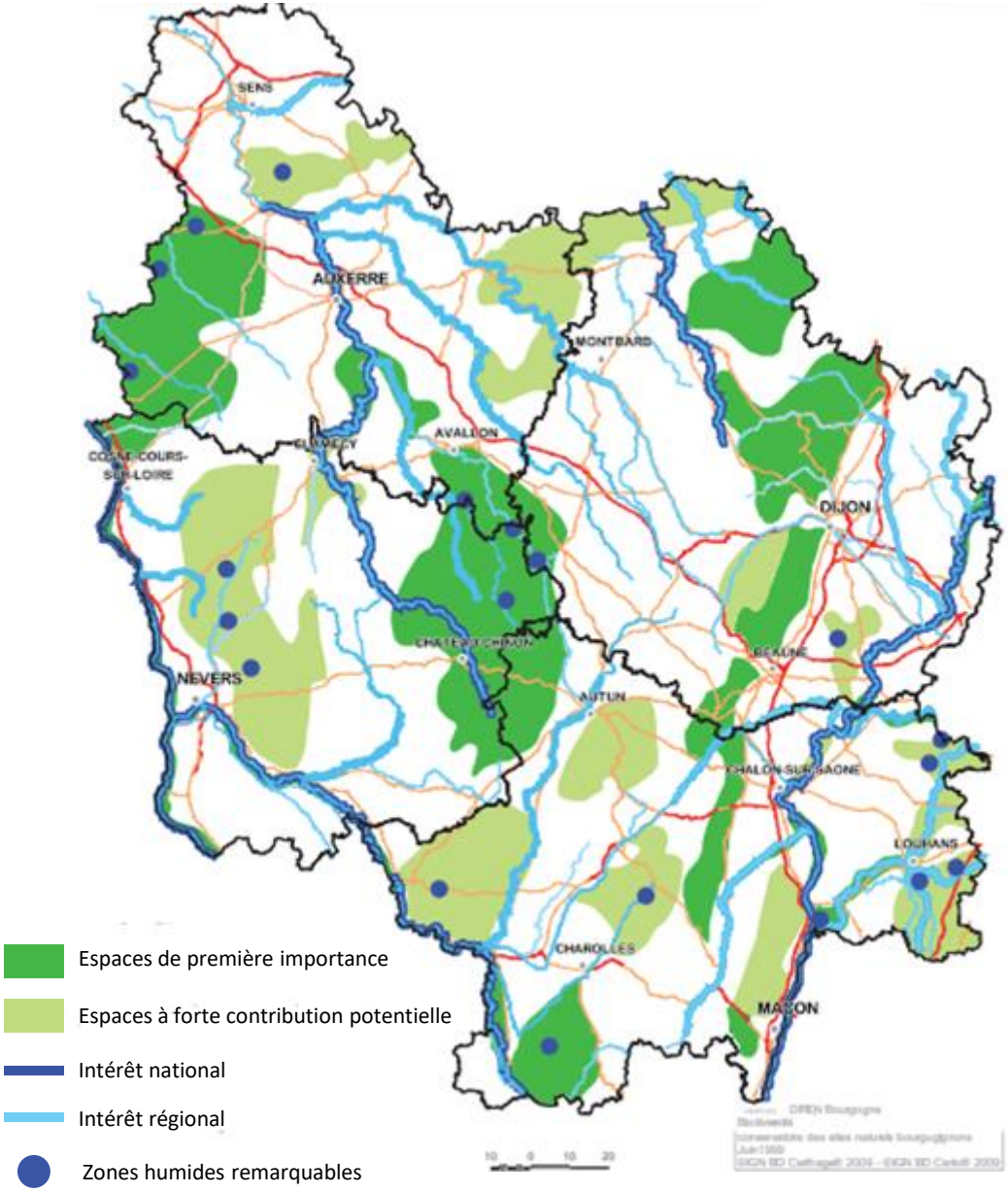

- Source : DREAL BFC

Carte des enjeux du schéma collectif des espaces naturels et ruraux en lien avec la biodiversité

Le schéma de service collectif des espaces naturels et ruraux, établi en 1998 par les services de l'Etat en Bourgogne, réactualisé en 2003, montre à l'échelle régionale les grands territoires à enjeu écologique : grands massifs forestiers, secteurs à bocage dense, grands cours d'eau.

Le concept de trame était déjà présent avec des objectifs de maintien de la trame bocagère, de corridors entre les grandes forêts, de liens à restaurer ou à créer avec les régions limitrophes.

Cette vision reste encore largement valable aujourd'hui.

On remarque que l'ensemble des côteaux sont identifiés comme espaces de première importance au regard de la biodiversité. Les hauteurs des Hautes-Côtes sont indiquées en tant qu'espaces à fortes contribution potentielle pour la biodiversité.

Sur la Plaine, il semblerait que la forêt de Cîteaux soit aussi identifiée comme un espace à forte contribution potentielle avec une zone humide remarquable.

Biodiversité

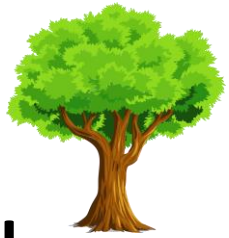

Les habitats et espèces clés présents sur le territoire régional :

Un réseau hydrographique exceptionnel : Le réseau hydrographique bourguignon, remarquable par sa diversité et sa qualité, recèle un patrimoine naturel en voie de régression

Les zones humides : Outre les cours d'eau, la Bourgogne possède des zones humides remarquables par leur nombre, leur diversité et leurs biocénoses. La région compte plus de 8 500 plans d'eau (étangs, réservoirs...), présents en particulier en Bresse, Puisaye et Morvan. Certains de ces étangs, qu'ils soient oligotrophes ou eutrophes, peuvent présenter un caractère remarquable par leurs ceintures de végétation, comprenant parfois vasières ou berges sableuses (favorables aux gazons amphibies), roselières ou autres habitats abritant des espèces rares et protégées : Elatines, Littorelle, Isoète des lacs, Marsilée à quatre feuilles, Lindernie couchée, Jonc fleuri, Blongios nain...

Les forêts : La Bourgogne est une région très forestière (près de un million d'hectares, soit 30% de la superficie régionale). Cette forêt est largement feuillue (chênaies, hêtraies), les résineux étant plus présents, dans le Morvan et le Clunisois. Les peuplements forestiers présentent une diversité importante, liée en particulier aux conditions géologiques, climatiques ou altitudinales. Cette diversité explique la présence d'espèces à caractère atlantique (Jacinthe des bois), continentale (Sabot de Vénus) ou méridionale (Erable de Montpellier). De nombreux types d'habitats présentent un intérêt élevé, traduit par exemple par leur inscription en annexe de la directive habitats (hêtraie sèche sur calcaire, hêtraie montagnarde, forêts de fond de combe calcaire et de ravins, forêts alluviales, etc.)

Les pelouses sèches et milieux rocheux calcaires : De Mâcon à Dijon, se déroule un vaste linéaire de coteaux mondialement connus pour la qualité de ses crus viticoles : les côtes calcaires. Ce qui fait la richesse de ce terroir, sol calcaire, exposition favorable, explique également le caractère remarquable des milieux naturels qui accompagnent ce vignoble sur les escarpements : pelouses sèches calcicoles, éboulis et falaises. Ces paysages se retrouvent dans d'autres secteurs de la région, Nivernais ou Auxerrois en particulier. Les pelouses calcicoles sont remarquables en Bourgogne par leur étendue (en comparaison avec bien d'autres régions), leur flore et leur faune.

Les autres milieux ouverts : De façon parfois diffuse et localisée sur le territoire, la région possède d'autres milieux ouverts remarquables. Il s'agit en particulier de dunes continentales (réserve naturelle de la Truchère), de pelouses et landes acidophiles (chaos granitiques du Morvan, Puisaye)...

Le bocage : une nature ordinaire… pas si ordinaire que ça ! : Une grande moitié sud de la Bourgogne est couverte d'un paysage qui peut être qualifié de nature ordinaire : zones agricoles extensives, bocages, bosquets... Ce type de paysage domine les secteurs voués à l'élevage de bovins charolais tels le Charolais, le Bazois et les marges du Morvan. Dans le Morvan central, le bocage occupe de grands espaces entrecoupant des boisements de feuillus. Ces paysages accueillent peu d'espèces ou d'habitats rares, mais participent grandement à la qualité globale du territoire régional.

- Source : Profil environnemental régional

Biodiversité

La biodiversité menacée de la région

La Bourgogne apparaît à première vue comme un territoire équilibré, où les activités humaines ont contribué à la formation des milieux dits naturels (le pâturage et les pelouses sèches, la pisciculture et les étangs...). La biodiversité régionale continue à évoluer sous l'effet de phénomènes naturels et de l'action des hommes. Elle se dégrade peu à peu, même si des évolutions favorables peuvent être notées concernant certains groupes ou certains territoires.

La flore : au moins 73 espèces connues historiquement peuvent être considérées comme disparues aujourd'hui. Il s'agit en particulier d'espèces des zones humides, des pelouses sèches acides et des cultures (plantes messicoles). Cette évolution se poursuit et de nombreuses espèces sont menacées de disparition à plus ou moins long terme ; certaines espèces, autrefois connues dans plus de 20 communes, n'ont été revues que sur une seule commune entre 1990 et 2007 (Lappula squarrosa, Linum trigynum, Vicia ervilia, Blysmus compressus...).

La faune : la situation semble plus contrastée. Le cas des oiseaux montre des évolutions diverses, traduisant la dégradation des habitats, mais également les capacités de ces animaux de s'adapter à de nouvelles conditions de vie. Certaines espèces d'oiseaux ont disparu depuis le 19ème siècle : Outarde canepetière, Hippolaïs ictérine, Monticole de roche... D'autres connaissent une diminution importante, pouvant laisser présager une future disparition : le Râle des genêts ne compte plus que 20 couples reproducteurs dans les prairies humides du Val de Saône bourguignon en 2008 ; le Milan royal aurait perdu 85% de ses effectifs reproducteurs au cours des 15 dernières années (Maurice et Strenna, 2008).

Les habitats menacées:
Une analyse par habitats (Les oiseaux nicheurs de Bourgogne : évolution du statut des espèces par types d'habitats) montre que l'apparition de nouvelles espèces en Bourgogne est largement liée à la multiplication des plans d'eau (gravières...) tandis que la régression et la disparition d'espèces s'explique en grande partie par l'impact des changements de gestion des milieux ouverts (abandon ou intensification des terres agricoles). Les cours d'eau montrent également des situations contrastées. Certaines espèces sensibles ont connu une raréfaction drastique ; c'est le cas des Mulettes (moules d'eau douce) ou de l'Ecrevisse à pattes blanches, présente dans la moitié des stations où elle était connue il y a 30 ans, et disparue de 20% des localités où elle était connue en 2000. D'un autre coté certaines espèces ont pu reconquérir une partie du territoire : poissons migrateurs, Castor... Au delà de la disparition d'espèces à l'échelle régionale, les effectifs de certaines espèces autrefois communes diminuent.

- Source : Profil environnemental régional

Biodiversité

Des pressions & des problématiques

Les espèces invasives :

« Les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des premières causes de réduction de la biodiversité (après la fragmentation des habitats) » *[UICN].* La lutte contre les espèces invasives est encadrée par l'article L.411-3 du code de l'environnement. La région Bourgogne dénombre un certains nombre d'espèces invasives :

Flore :

- 36 plantes sont jugées envahissantes en Bourgogne

Faune :

- Les espèces animales ne semblent jamais aussi monopolistes que les végétaux, mais certaines posent des problèmes pour les espèces indigènes ; la régression de l'Ecrevisse à pieds blancs est en partie imputable à une maladie (mycose), pour lesquelles les écrevisses américaines constituent des porteurs sains.

La relation avec la trame écologique :

La fragmentation de l'espace peut être à l'origine de la disparition d'espèces déjà fragilisées : en effet, le maintien des espèces aujourd'hui raréfiées n'est possible que si les animaux peuvent se déplacer dans le territoire. Certaines espèces animales sont devenues très rares au début du 20ème siècle, à cause de prélèvements excessifs (chasse, piégeage).

La nature sous pression

La résilience écologique, qui désigne la capacité des écosystèmes au retour a un état de fonctionnement normal, n'est plus en mesure d'être fonctionnelle sous les pressions anthropiques trop soudaines.

Artificialisation des sols :

Même si l'artificialisation des espaces dans la région connait un rythme moins élevés que le reste de la France, elle reste une problématique environnementale majeure. L'artificialisation des sols se fait au dépend des espaces naturels et agricoles, détruisant ainsi les habitats et les cohérences écologiques.

Les pesticides :

Les pesticides sont susceptibles de contaminer l'environnement (air, eau et sol) et peuvent également être toxique pour la faune et la flore. C'est une pression en augmentation qui affecte l'ensemble de la chaîne trophiques des écosystèmes, en détruisant notamment les insectes qui servent de source de nourriture pour de nombreux oiseaux ou chiroptères.

Le changement climatique :

Le changement climatique est défavorable aux espèces, car il peut conduire à des changements d'aires de répartition trop soudain mais en favorisant les espèces invasives. La capacité d'adaptation des espèces peut parfois ne pas suffire, entrainant la disparition complète de l'espèce.

Engagements du territoire

Projet SILENE 2014-2017

Le projet SILENE (Stratégie Intercommunale d'Engagement pour la Nature) a pour objectif de prendre en compte la biodiversité dans l'ensemble des politiques et compétences de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Pour atteindre cet objectif, une boite à outil est proposée pour accompagner les acteurs du territoire, qu'ils soient particuliers agriculteurs et viticulteurs, forestiers, carriers, ou élus dans la mise en place de plans de gestion et de plans d'action écologiques en lien avec leurs activités.

L'autre enjeu du projet SILENE est d'accompagner le changement climatique avec la mise en place d'un observatoire intercommunal de la biodiversité et développer une solidarité écologique en proposant une gouvernance participative permettant d'associer chaque acteur et chaque citoyen aux démarches de la reconquête intercommunale.

Ce projet d'envergure va permettre d'inscrire le nouveau territoire dans un projet innovant.

Plan local de biodiversité :

Les plans locaux de biodiversité permettent d'effectuer un travail d'inventaires floristiques et faunistiques complétant ainsi les connaissances naturalistes du territoire. Ils constituent également un premier niveau d'intervention pour la prise en compte de la biodiversité (planification urbaine, forêt, chasse, foncier…), ceci étant construit autour de la capacité à mobiliser les élus locaux et leurs habitants.

Trame verte et bleue :

Dans le cadre du projet SILENE de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, s'engage sur la mise en œuvre des trames vertes et bleues avec un diagnostic des corridors existants et la proposition de création de nouvelles connexions sur les secteurs à enjeux par exemple avec la plantation de haies.

Les espaces protégés

Programmes d'inventaires ou de protection présents sur le territoire

Zone de Protection Spéciale (ZPS) – Natura 2000

Créées en application de la directive européenne 79/409/CEE, dite « Directive Oiseaux », les ZPS visent la protection d'espaces naturels reconnus pour leur grande utilité au regard de l'avifaune, notamment pour des espèces menacées d'extinction à plus ou moins long terme : lieux de reproduction, de nidification, de nourrissage, sites-étape durant les migrations saisonnières…

Elles font partie du réseau européen de sites Natura 2000, dont l'objectif est de repérer et préserver un ensemble d'espaces reconnu pour leur biodiversité exceptionnelle (nombre d'espèces, rareté et/ou fragilité).

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) – Natura 2000

Créées en application de la directive européenne 92/43/CEE, dite « Directive Habitats », les ZSC visent la protection d'espaces ayant un rôle écologique primordial pour le maintien de la biodiversité, en raison soit des habitats naturels qui le composent, soit de certaines espèces rares et/ou menacées qui y ont été observées.

Elles font également partie du réseau européen de sites Natura 2000.

Arrêté de protection de biotope

L'article R411-15 du code de l'environnement permet au préfet de fixer par arrêté des mesures visant la protection d'un secteur « peu exploité par l'homme » et « nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie » d'espèces rares et/ou menacées. Les mesures en question sont propres à chaque arrêté, mais imposent généralement un certain nombre de servitudes, comme l'interdiction d'aménagements, de constructions, d'occupations du sol et d'activités susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du site.

Réserves naturelles

Les réserves naturelles sont des aires protégées plus ou moins intégralement par un règlement et diverses procédures et moyens physiques et de surveillance. Elles peuvent être nationales, régionales (ou de Corse) créées par l'Etat ou la Région, les réserves ont pour objectif de protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et/ou végétales, gérer les sites et sensibiliser le public. Le classement en réserve naturelle vise généralement à soustraire le milieu aux impacts directs d'activités humaines susceptibles de dégrader le milieu ou porter atteintes aux espèces

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont repérées et décrites dans le cadre d'un inventaire national, visant à identifier des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue les ZNIEFF de type 1, de taille généralement réduite et dont l'intérêt écologique est très prononcé (habitats ou espèces rares, menacés…), et celles de type 2, généralement plus étendues, correspondant à de grands ensembles riches en biodiversité et relativement peu altérés, offrant ainsi des potentialités pour un large éventail d'espèces.

Contrairement aux autres outils présentés dans ce chapitre, les ZNIEFF n'ont pas de valeur réglementaire intrinsèque. Néanmoins, lorsque l'obligation de préserver la biodiversité et les continuités écologiques s'impose à un projet ou un document, ces zones (notamment celles de type 1) peuvent justifier de l'importance écologique d'un site potentiellement impacté.

Réserves biologiques

Les réserves biologiques mises en place par l'ONF ont été instituées non seulement pour permettre la conservation d'espèces et d'habitats menacés, mais aussi pour comprendre la dynamique de la végétation.

Espaces protégés

Carte des espaces protégés protégés

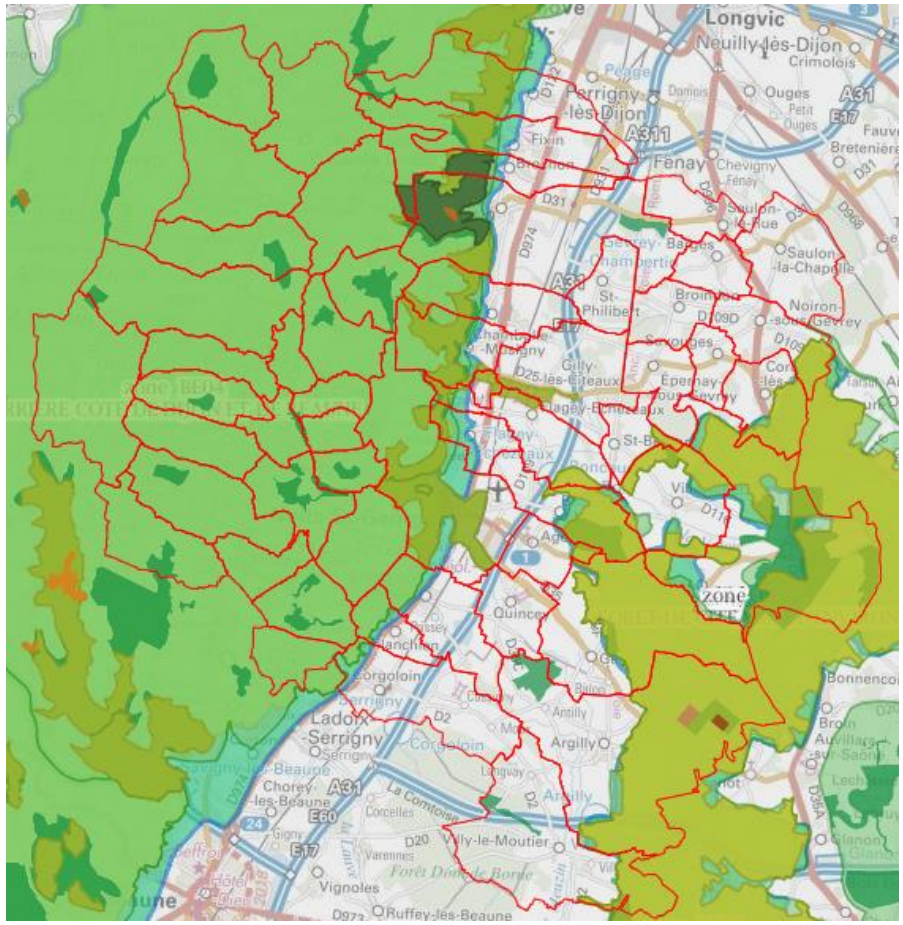

ZNIEFF type 2
ZNIEFF type 1
Zone Natura 2000
Réserves biologiques
Arrêtés de protection de biotope
Réserve naturelles nationales

Espaces réglementaires du territoire :

- 2 ZNIEFF de type 2
- 21 ZNIEFF de type 1
- 2 zones Natura 2000 directive oiseau
- 3 zones Natura 2000 habitats
- 1 réserve naturelle régional
- 2 Réserves biologiques
- 1 Arrêté de protection de biotope

Espaces protégés

ZNIEFF de type 2

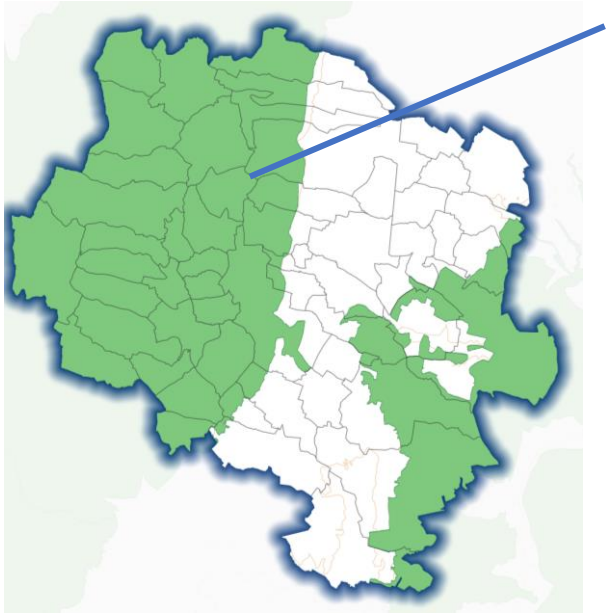

COTE ARRIERE COTE DE DIJON

Ce vaste ensemble de plateaux calcaires, qui s'étend de l'autoroute A6 au sud, à la vallée de l'Ouche à l'ouest et au nord, comprend deux parties : la Côte Dijonnaise et la Montagne d'arrière-côte. La Côte Dijonnaise est formée de chaînons calcaires entrecoupés par de multiples combes orientées est-ouest avec opposition de versants. Les boisements et les cultures dominent, émaillés de pelouses et de fruticées à Buis (Buxus sempervirens) sur les pentes.

Le vignoble se développe sur le côté est. La Montagne d'arrière-côte est marquée par un relief imposant, creusé par de nombreuses vallées sans réseau hydrographique de surface; elle est dominée par des forêts diversifiées. Ce secteur dépasse souvent les 500m d'altitude. Les fonds de combes sont soumis à des conditions montagnardes. Les versants exposés au sud disposent d'un microclimat sec et ensoleillé.

Le réseau hydrographique est limité au ruisseau du Meuzin à l'est et à l'Ouche côté ouest (rivière alimentée par les ruisseaux d'Antheuil et de la Gironde). Ces cours d'eau reçoivent les eaux d'infiltration des plateaux calcaires et sont encadrés par quelques prairies bocagères et quelques zones humides. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats variés (rochers et friches calcaires, massifs forestiers et abords de cours d'eau), avec la faune et la flore qui y est inféodée. De nombreuses espèces végétales et animales sont adaptées aux conditions tantôt sèches et ensoleillées, tantôt montagnardes et froides qui règnent sur le site.

Fruticées à buis, INPN

Hibou Grand Duc, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 2

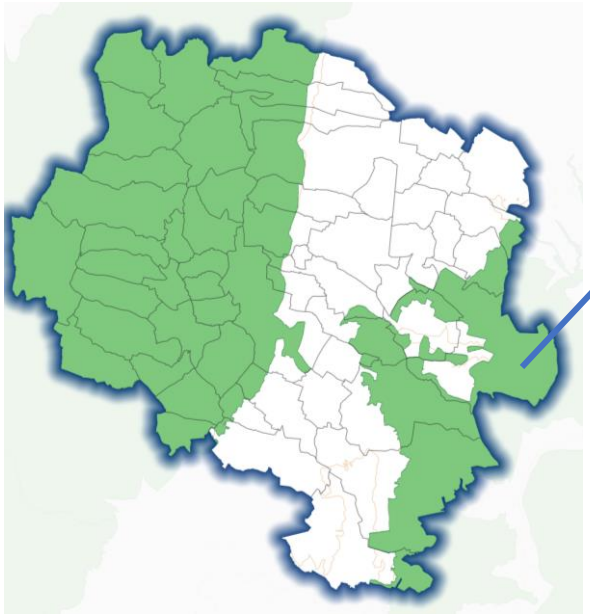

MASSIF BOISE DE CITEAU

Sur les dépôts argileux et sableux humides d'âge Tertiaire de la plaine de Saône, le territoire comprend un ensemble de massifs boisés étendus, avec, du nord au sud, les forêts d'Izeure, de Cîteaux et de Palleau. Elles englobent un réseau d'étangs et de mares intraforestières. Dispersés entre les massif, les champs cultivés, les plantations de peupliers et quelques prairies complètent la zone. Ce site est d'intérêt régional pour ses milieux forestiers humides et ses plans d'eau, avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées.

Fougères à 4 feuilles, INPN

Sonneur à ventre jaune, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

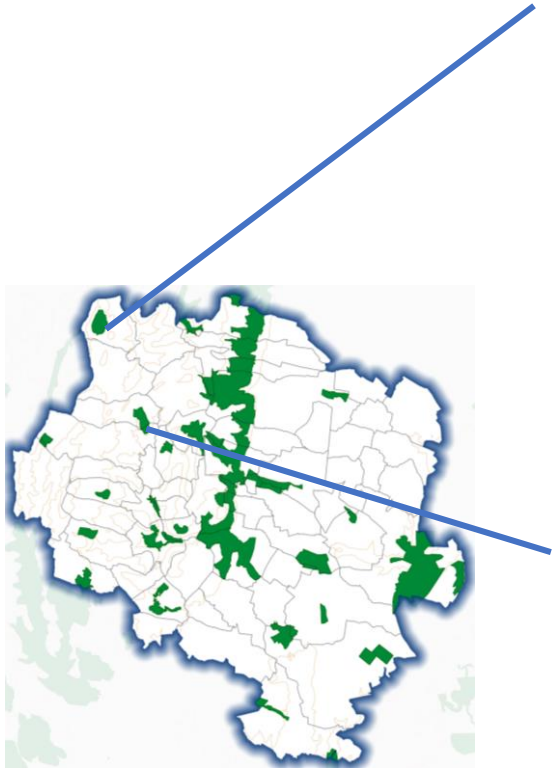

BOIS DE MENAGEON A URCY

Au cœur de l'arrière-côte dijonnaise, le site consiste en une butte établie sur les calcaires du Jurassique moyen. Boisements dominés par le Hêtre et plantations de Pins (au sud de la butte) se partagent l'espace avec en périphérie des lisières calcicoles et des prairies de fauche; l'ensemble est entouré par des cultures céréalières. Quelques falaises ponctuent le sommet de la butte. Sur terrain marneux, la base de la butte présente quelques sources en milieu boisé. Ce site accueille une faune, une flore et une des habitats d'intérêt régional avec notamment des milieux forestiers et des lisières sèches sous influences montagnardes.

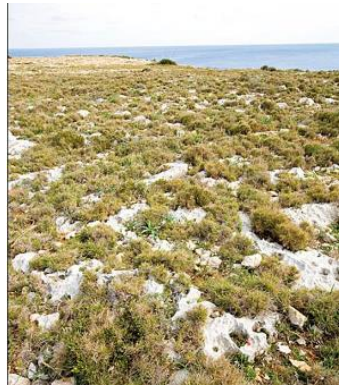

Pelouses calcaires, INPN

BOIS DE SEMEZANGES (MONTFEE)

Au cœur de la Côte sud-dijonnaise, le bois de Montfée est établi sur un plateau de calcaire datant du Jurassique supérieur et recouvert par une couche de limons à chailles à l'origine d'un sol très acide. L'intérêt de la ZNIEFF réside dans cette originalité géologique. Cette situation a permis l'installation d'une chênaie acidophile très rare sur calcaire. On y retrouve des plantes inhabituelles dans cette région comme la Callune (Calluna vulgaris) et la Fougère aigle (Pteridium aquilinum) ainsi que de nombreux champignons des forêts siliceuses. Un oiseau forestier déterminant pour l'inventaire ZNIEFF niche sur le site : le Pigeon colombin (Columba oenas), nicheur rare en Bourgogne. Ce patrimoine dépend essentiellement d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie).

Pigeon colombin, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

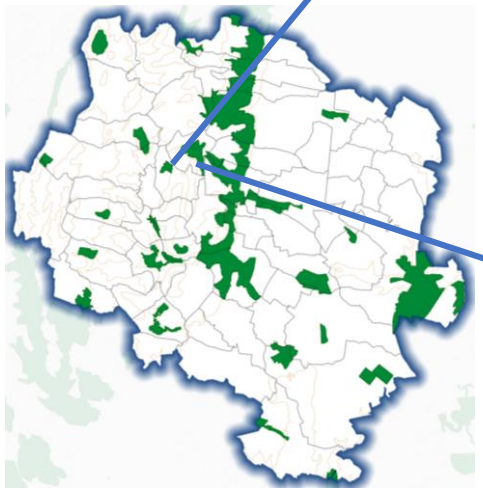

VALLON DE REULLE-VERGY

Au sein des plateaux calcaires boisés et cultivés de la Côte sud-dijonnaise, le site est organisé autour d'un petit vallon autrefois essentiellement dévolu à la culture et au parcours extensif du bétail. Aujourd'hui, des friches et des fruticées ont envahi les secteurs abandonnés. De larges espaces ouverts abritent des habitats d'intérêt européen avec : - de la pelouses aride (alliance végétale du Xerobromion) à Inule des Montagnes (Inula montana), plante protégée réglementairement, - des dalles calcaires colonisées par une végétation pionnière (alliance végétale de l'Alysso alyssoidis - Sedion albi). Dans le fond de vallon, des poches argileuses plus ou moins imperméables conservent une humidité temporaire intéressante pour la faune et la flore. Des secteurs en déprise, sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt floristique, aussi une remise en pâturage permettrait de contrecarrer cette évolution.

Inule des Montagnes, INPN

PLATEAU DE CURLEY

Au cœur des plateaux calcaires du Jurassique moyen et supérieur de la Côte Dijonnaise, le site est constitué d'un plateau calcaire cultivé associé à quelques friches calcaires. Le site comprend des plantes messicoles d'intérêt régional. Plusieurs secteurs remarquables sont suivis depuis plusieurs années. Des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF, toutes inscrites au livre rouge de la flore menacée de France, ont été observées de façon récurrente sur le site; c'est notamment le cas de : - l'Adonis annuelle (Adonis annua), rarissime en Bourgogne - l'Adonis d'été (Adonis aestivalis), exceptionnelle en Bourgogne, - l'Adonis flamme (Adonis flammea), très rare en Bourgogne, - la Caméline à petits fruits (Camelina microcarpa), très rare en Bourgogne, - la Gagée des champs (Gagea villosa), rare et protégée réglementairement. Ce patrimoine dépend essentiellement du maintien d'un mode de culture extensif et sans pesticides.

Adonis flamme, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

VALLON DE COLLONGES

Au sein des plateaux calcaires boisés (datant du Jurassique moyen) de l'arrière- côte dijonnaise, le site comprend une petite combe présentant des boisements, des petites falaises et des lisières. Il est le siège d'habitats et de plantes d'intérêt régional. L'orientation est-ouest de la combe lui permet une bonne différenciation de l'adret et de l'ubac. En ubac, le "Bout du Monde" est un lieu très fermé avec des éboulis moussus grossiers qui sont le support d'une tiliaie-érablaie de ravin, habitat d'intérêt européen qui abrite la Dentaire pennée (Cardamine heptaphylla), espèce déterminante pour l'inventaire ZNIEFF. L'adret est occupé par des habitats d'intérêt régional typiques des endroits chauds, secs et bien ensoleillés.

Dentaire pennée, INPN

COMBE PERTUIS

La Combe Pertuis, comprenant des friches calcaires et des boisements, est située au nord-ouest d'Arcenant. Elle entaille le plateau calcaire (datant du Jurassique moyen) de l'arrière-côte dijonnaise. Son orientation est-ouest est à l'origine d'une végétation et d'une flore d'intérêt régional, contrastée entre l'adret chaud et sec et l'ubac à ambiance froide et humide.

Ces habitats présentent de nombreuses espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF, dont certaines présentent un caractère méditerranéo-montagnard marqué; Ces milieux constituent également des habitats de vie pour la faune patrimoniale des milieux chauds et secs tels que la Zygène de la Petite coronille (Zygaena fausta - papillon).

Zygène de la petite coronille, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

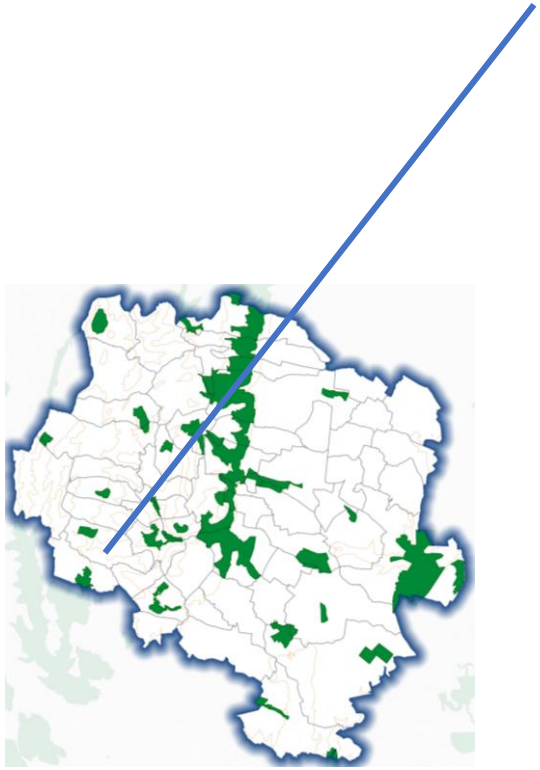

COMBES ET PLATEAUX DE SAVIGNYLES-BEAUNE ET BOUILLAND

Le site comprend une vallée forestière entaillant les plateaux de calcaires de l'Arrière-côte dijonnaise (Jurassique). Il constitue l'équivalent bourguignon des reculées jurassiennes. Ce site est l'un des fleurons naturalistes de la Côte Dijonnaise. Les grands développements des falaises et des éboulis, habitats d'intérêt européen, abritent de nombreuses espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec un fort contingent d'espèces à caractère méditerranéo-montagnard. Deux secteurs de falaises (nord de Clavoillon, falaises de Bouilland) constituent des sites de nidification pour le Faucon pèlerin (Falco peregrinus). Au moins deux couples de ce rapace diurne d'intérêt européen ont été notés; ses populations bourguignonnes sont encore fragiles. Le Grand-duc d'Europe (Bubo bubo), rapace d'intérêt européen considéré comme nicheur rare en Bourgogne, se reproduit également sur le site. Les sites potentiels de nidification de ces espèces sont limités : falaises dégagées, aire inaccessible aux prédateurs carnivores, espace de tranquillité au moment de la reproduction.

Les milieux forestiers sont d'intérêt régional avec des forêts de pente sur éboulis, des hêtraies sur terrains calcaires secs et de la chênaie pubescente. Des espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF y ont été répertoriées.

Les boisements accueillent la nidification d'oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF avec notamment la Chouette de Tengmalm (Aegolius funereus), le Pic cendré (Picus canus), et la Bondrée apivore (Pernis apivorus). La ZNIEFF abrite enfin quelques zones humides (ruisseaux, tufières, ripisylves d'Aulnes et de Frênes, boisements marécageux d'Aulnes). Les ruisseaux constituent la zones de nidification et d'alimentation du Cincle plongeur (Cinclus cinclus). La diversité des milieux est favorable aux chauves-souris.

Petit Rinolophe, INPN

Cincle plongeur, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

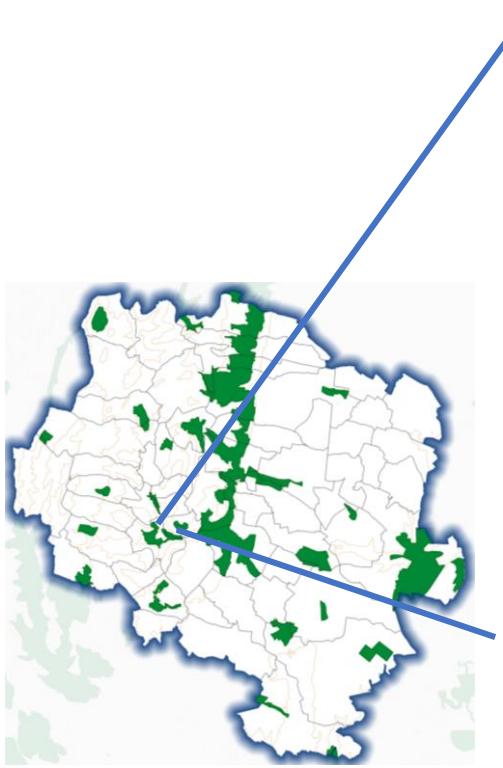

MONTAGNE DE VILLARS

Au sein des plateaux calcaires de la Côte sud-dijonnaise, le site comprend un rebord de plateau boisé avec des ouvertures présentant des pelouses, ainsi qu'un coteau couvert de friches orienté au sud et recoupant des niveaux de calcaires durs et marneux datant du Jurassique moyen et inférieur.

En bas de pente, si l'essentiel des pelouses marneuses a été remplacé par de la vigne, des lambeaux de pelouse-ourlet à Géranium sanguin (Geranium sanguineum) et Peucédan Herbe aux cerfs (Cervaria rivini) subsistent çà et là. Occupant une superficie de plus en plus réduite, les pelouses sont noyées dans de la fruticée ou de la chênaie pubescente. Les pelouses de bas de pentes sont menacées par l'extension du vignoble. Des secteurs en déprise sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt floristique. Une remise en pâturage permettrait de contrecarrer cette évolution.

Ophrys mouche, INPN

VALLEE DU MEUZIN ENTRE MESSANGES ET MEUILLEY

A l'inverse des fonds de vallons souvent cultivés dans ce secteur de la Côte Dijonnaise, le site de la vallée du Meuzin offre un paysage préservé. Alimenté par un ruisseau encadré de ripisylves et de pâtures ponctuées de haies, ce site est intéressant pour son avifaune d'intérêt régional et départemental. En effet, deux rapaces nocturnes déterminants pour l'inventaire ZNIEFF nichent sur la zone : - le Petit-duc scops (Otus scops), hibou nicheur très rare en Bourgogne et en limite nord de son aire de répartition, - la Chevêche d'Athéna (Athene noctua), chouette menacée par la disparition du bocage et notamment des vieux arbres qu'elle utilise préférentiellement pour nidifier. Ce patrimoine dépend du maintien d'un élevage extensif, respectueux des prairies et des haies en fond de vallée. il convient d'éviter au maximum l'extension des zones cultivées.

Petit ducs, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

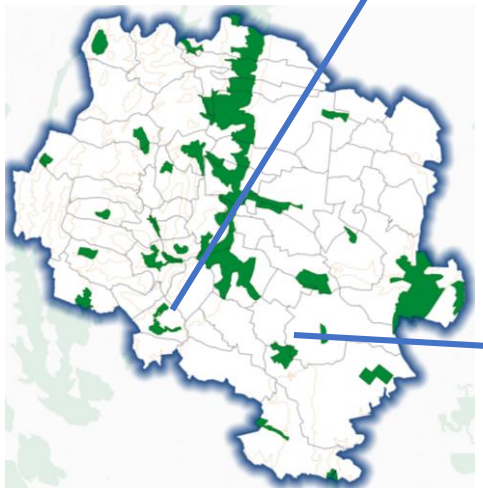

COMBE DE VILLERS-LA-FAYE ET MONT SAINT-VICTOR

Au niveau de la Côte Dijonnaise, dans un environnement de cultures et de vignes, le site présente un paysage de coteaux boisés. L'intérêt du site réside dans la présence de faune des milieux ouverts. Une colonie de mise-bas en bâtiments de Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros), chauve-souris d'intérêt européen, a été notée dans le village de Villers-la-Faye. Cette espèce est menacée par la destruction de ses habitats vitaux, notamment ses territoires de chasse comportant des linéaires de haies et des bordures boisées. Par ailleurs, deux rapaces nocturnes déterminants pour l'inventaire ZNIEFF nichent sur la zone : - le Petit-duc scops (Otus scops), hibou nicheur très rare en Bourgogne, en limite nord de son aire de répartition, - la Chevêche d'Athéna (Athene noctua), chouette menacée par la disparition du bocage et notamment des vieux arbres qu'elle utilise préférentiellement pour nicher. Ce patrimoine dépend de pratiques agricoles extensives, respectueuse des linéaires boisés indispensables au déplacement et à l'alimentation des chauves-souris, et importants pour les rapaces nocturnes. Il dépend également de la mise en œuvre d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles, respectant les milieux annexes (lisières, clairières, etc.).

BOIS DU VERNOT ET DE CHAMPAGNOLLE

Au sein de territoires majoritairement en cultures dans la partie méridionale du bas-pays de la Côte-d'Or, le site est constitué de milieux forestiers avec le bois du Vernot et de Champagnolle. La majeure partie du massif boisé est représentée par un habitat d'intérêt régional : la chênaie-charmaie neutrophile à calcicole hydromorphe. Dans cet habitat particulier (et devenu rare en Bourgogne) subsistent quelques petites populations de Gentiane des marais (Gentiana pneumonanthe) à la faveur de clairières humides intraforestières. Cette espèce végétale est protégée réglementairement et est devenue très rare dans le contexte du Fossé bressan. Les populations de cette plante ont fortement régressé depuis 15 ans et sont menacées par la fermeture des peuplements forestiers.

Gentiane des marais, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

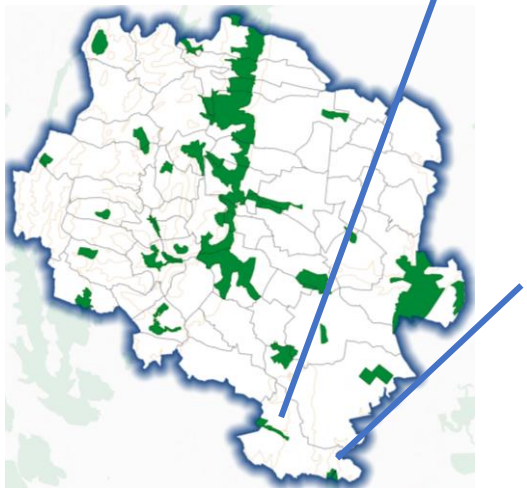

ETANG DE GRANDE BORNE

En limite est d'un grand massif forestier (la forêt de Borne) de la plaine de Saône, un petit vallon englobe une chaine de cinq étangs ainsi qu'une mare intra-forestière. Ce site revêt un intérêt floristique et faunistique d'intérêt régional. En périphérie, les boisements sont constitués de chênaie-charmaie sur argiles peu acides, habitat classique en plaine de Saône. L'étang de Grande Borne a malheureusement été altéré physiquement par des aménagement. Il convient maintenant plus que jamais de mettre en œuvre une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation. Le patrimoine naturel du site dépend également d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie).

Rainette verte, INPN

RESEAU D'ETANGS FORESTIER DU MASSIF DE CITEAUX

Le grand massif forestier de Cîteaux s'intègre au sein du paysage plat de la plaine de Saône établi sur les argiles, marnes, limons, sables et graviers du quaternaire. Ce massif abrite un réseau d'étangs, dont les quatre entités de la ZNIEFF qui sont exceptionnelles pour leur flore et leurs habitats de berge en période d'assec. Le site fait partie des plus remarquables de la plaine de Saône au niveau floristique.

Etoiles d'eau, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

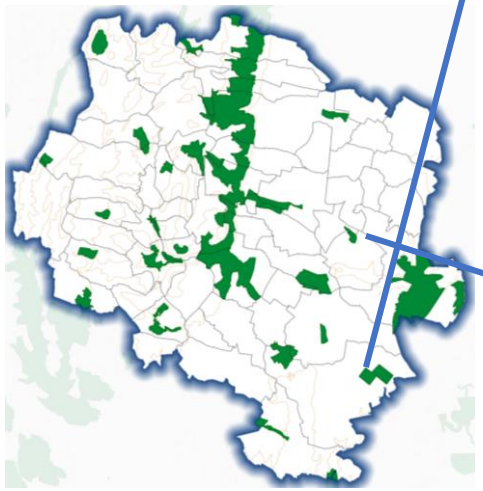

HAUTE FORET DE CITEAUX

La forêt de Cîteaux s'inscrit dans les paysages typiques de la plaine de Saône, à savoir une alternance de cultures intensives et de massifs forestiers sur sols riches en marnes et en argiles recouverts de formations quaternaires diverses. Les principaux habitats forestiers, chênaie-hêtraie acidicline et chênaie mixte-charmaie à tremble et bouleau, accueillent une grande richesse faunistique avec : - pour l'avifaune : de nombreuses espèces d'oiseaux forestiers ont été recensées, notamment six espèces de pics dont trois déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec le Pic mar (Dendrocopos medius), le Pic épeichette (Dendrocopos minus) et le Pic cendré (Picus canus), - pour les amphibiens avec la présence le Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata), petit crapaud d'intérêt européen, dont la reproduction est favorisée par la formation d'ornières forestières et de petites zones humides temporaires. La forêt de Cîteaux héberge l'une des plus importantes populations de Sonneur à ventre jaune connue à ce jour en Bourgogne. Depuis 1989, la création d'une réserve biologique domaniale gérée par l'Office National des Forêts, puis la désignation de la forêt au réseau des sites Natura 2000, ont contribué au suivi et à la préservation du patrimoine naturel de ce site..

ETANGS DU MILIEU ET DE BRETIGNY A SAINT-BERNARD ET VILLEBICHOT

Au pied de la Côte dijonnaise, sur les argiles et marnes du bassin d'effondrement de la partie occidentale de la plaine de Saône, les étangs du Milieu et de Brétigny s'intègrent dans un paysage où dominent massifs forestiers et terres cultivées. Entourés sur la majeure partie des contours par des bois, ces deux étangs présentent une avifaune d'intérêt régional. Ils constituent des zones de nidification pour un cortège remarquable d'oiseaux d'eau. Ce patrimoine naturel dépend notamment de la tranquillité des étangs vis-à-vis des activités humaines; il dépend également de la préservation des ceintures de végétation et du maintien des berges sans enrochement.

Pic mare, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

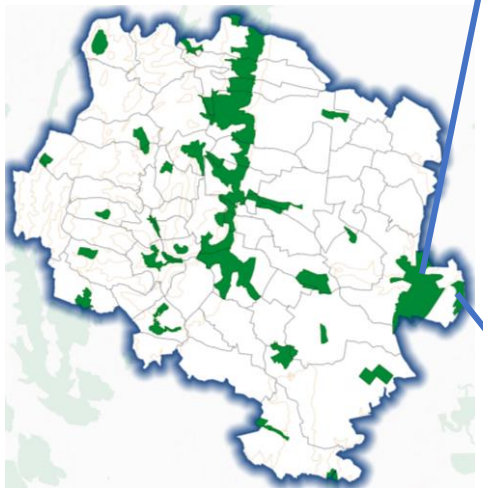

BOIS DES GRANDES ET PETITES PLAINES DE SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX

La forêt de Cîteaux s'inscrit dans les paysages typiques de la plaine de Saône, à savoir une alternance de cultures et de massifs forestiers sur sols riches en marnes et en argiles recouverts de formations quaternaires diverses. Sur ce site persistent encore quelques prairies bocagères relictuelles ainsi qu'un étang entouré d'un linéaire boisé. Ce site est d'intérêt régional pour la flore et la faune qui y évolue. Les ceintures végétales sont bien développées. Les berges exondées, habitat d'intérêt européen, abritent un cortège caractéristiques d'espèces déterminantes. La diversité du paysage dans ce secteur est favorable à la reproduction d'une espèce de chauve-souris d'intérêt européen, le Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus). Ce chiroptère forme une colonie de mise-bas en bâtiment (d'au moins 50 individus). Les haies et bordures boisées proches de son gîte lui sont essentiels pour chasser. Les zones temporairement humides en forêt et suffisamment ensoleillées accueillent le Sonneur à ventre jaune, amphibien d'intérêt européen. Le maintien de ce patrimoine naturel nécessite la préservation des quelques haies encore en place, des ceintures de végétation et des bordures boisées de l'étang. Il dépend également d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie).

ETANGS MILLOT ET DE SAULE

Les étangs Millot et de Saule font partie des nombreux étangs qui ponctuent la plaine de Saône qui est dominée par les cultures et les massifs forestiers. Ils sont intégrés au sein du grand massif forestier de Cîteaux. Ils présentent un intérêt essentiellement floristique grâce à leurs ceintures de végétation bien développées. Les étangs constituent par ailleurs des zones de halte migratoire ou d'hivernage pour les anatidés, avec notamment l'Oie cendrée (Anser anser) et le Canard pilet (Anas acuta). Ce patrimoine dépend d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation, privilégiant notamment des berges sans enrochement ainsi que la limitation des apports en fertilisants.

Canard pilet, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

Faucon hobereau, INPN

PETIT ET GRAND ETANG DE SATENAY

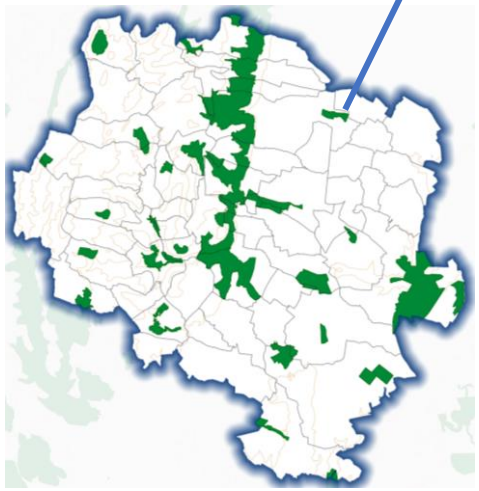

Sur la partie la plus occidentale de la plaine de Saône, au pied de la Côte dijonnaise, les étangs de Satenay s'intègrent dans un contexte de paysages où dominent massifs forestiers et territoires cultivés. Ces deux étangs, entourés majoritairement par des boisements, présentent un intérêt majeur pour l'avifaune liée aux zones humides.

Les étangs sont favorables à la reproduction de la Rainette verte (Hyla arborea), amphibien déterminant pour l'inventaire ZNIEFF. Ce patrimoine naturel dépend de la tranquillité des étangs vis-à-vis des activités humaines, ainsi que de la préservation des berges et particulièrement des ceintures de végétation qui s'y développent.

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

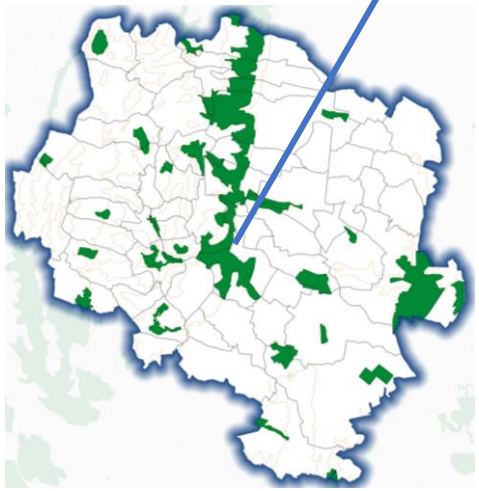

NUITS SAINT GEORGES ET SES COTEAUX

Sur la bordure est de la Côte Dijonnaise, le site occupe un coteau calcaire du Jurassique, moyen ainsi qu'une petite vallée débouchant sur la plaine de Saône et occupée par le bourg de Nuit-Saint-Georges. Des chauves-souris d'intérêt régional sont présentes. A flanc de coteau calcaire à l'ouest du site, au lieu dit "Les Trous Légers", un complexe de grottes naturelles, habitat d'intérêt européen, est utilisé pour l'hibernation de chauves-souris. Les cavités accueillent 7 espèces en période hivernale et 13 tout au long de l'année. Deux espèces d'intérêt européen y sont régulièrement observées : - le Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros), - le Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum). Plusieurs cavités accueillent en nombre le Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii) en période de transit. C'est l'un des 4 sites bourguignons les plus importants pour cette espèce très rare et d'intérêt européen. Une colonie de mise bas de Grand Murin (Myotis myotis), espèce d'intérêt européen, a également été répertoriée dans un bâtiment à Nuits-Saint-Georges, au niveau de la plaine de Saône à l'est du site. Le paysage est diversifié avec les coteaux associant boisements et friches calcaires, le ruisseau du Meuzin et sa vallée composée de quelques prairies et boisements rivulaires, le pied de côte calcaire et ses vignes ainsi que les abords du bourg de Nuits-Saint-Georges. Ce paysage est favorable au déplacements et à l'alimentation des chauves-souris. Ce patrimoine dépend : - de l'absence de dérangement dans les cavités et les gîtes de mise bas, - du maintien des activités agricoles extensives respectueuses des linéaires boisés indispensables aux déplacements et à l'alimentation des chauves-souris,

Grand rinolophe, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1

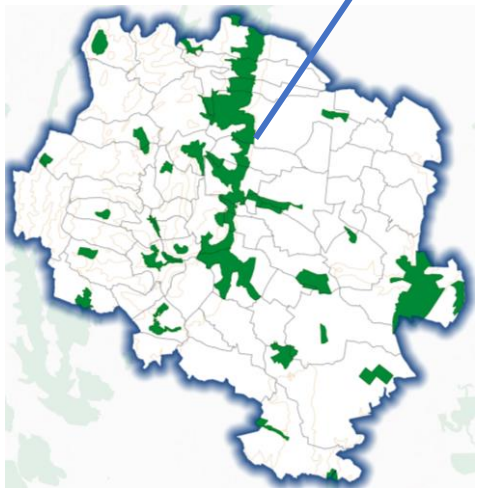

COTE SUD DIJONNAISE DE MARSANNAY A NUITS-SAINT-GEORGES

Le site est une marche d'escalier de 16 km de longueur comprenant la moitié nord de la côte sud-dijonnaise. Deux lignes de failles fracturent les calcaires d'âge jurassique moyen et délimitent ce site par rapport à l'Arrière-côte dijonnaise à l'ouest, et la plaine de Saône à l'est. Cette côte, dominant le vignoble, est couverte de friches, de boisements avec une succession remarquable de combes orientées est-ouest. Ces combes marquées par des falaises organisent les communautés animales et végétales.

De grands développements de falaises et d'éboulis, habitats d'intérêt européen, abritent des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF; elles sont toutes réunies voire certaines uniquement présentes sur la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux - Jean Roland, près de Gevrey-Chambertin.

Des vastes ensembles de friches calcaires se développent avec une bonne représentation d'habitats d'intérêt européen.

Au niveau de la Réserve Naturelle Nationale de la combe Lavaux - Jean Roland, près de Gevrey-Chambertin, un marais temporaire de plateau, milieu extrêmement rare en plaine, présente un cortège de plantes déterminantes.

Ce patrimoine exceptionnel dépend : - de l'absence de dérangement au niveau des falaises, lieu de vie d'espèces sensibles, - d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie, etc.), notamment en fond de combe, conservant les milieux annexes (clairières en pelouses, lisières, etc.), - d'un élevage extensif respectueux des milieux de pelouses. Des secteurs en déprise sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt faune flore. Une restauration et un entretien des pelouses (débroussaillage puis fauche ou pâturage), déjà mis en œuvre depuis près d'une vingtaine d'années sur certains sites, permet de contrecarrer cette évolution.

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

Natura 2000

Menaces/Pressions
Abandon des systèmes pastoraux
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques
Fertilisation
Plantation forestière en terrain ouvert
Carrières de sable et graviers
Lignes électriques et téléphoniques
Dépôts de déchets industriels

FR2612001 - Arrière côte de Dijon et de Beaune - ZPS (60661 ha) DIRECTIVE OISEAUX

Le site s'étend sur les plateaux calcaires de la Côte et de l'Arrière Côte de Dijon à Beaune. L'altitude varie de 200m à près de 650m sur les sommets. La zone se caractérise par une mosaïque de milieux forestiers et de milieux ouverts, essentiellement agricoles. Les influences climatiques s'étendent du continental sub-montagnard jusqu'au subméditerranéen. Vulnérabilité : Les espèces caractéristiques de la zone (Circaète-Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Busards, Pie-grièche écorcheur, Hibou petit-duc, Chouette chevêche) caractérisent les milieux ouverts de pelouses riches en reptiles et gros insectes. La fermeture de ces milieux entrainerait inévitablement une régression de ces espèces. Le Bruant ortolan et la Fauvette orphée, espèces caractéristiques de ces milieux, semblent actuellement disparues des pelouses bourguignonnes. Avec l'expansion du Faucon pèlerin en cours, certaines falaises actuellement fréquentées ne bénéficient par d'ABB lui assurant la tranquillité à l'époque de la reproduction. Pour les formations boisées, il faut éviter les boisements à base d'essences exotiques et maintenir en l'état les peuplements. Les projets de création ou d'extension de carrières, ainsi que les implantations d'éoliennes sont susceptibles d'avoir un impact sur les populations d'oiseaux de la zone.

Ce secteur accueil plus de 1/3 de la population nicheuse bourguignonne de Faucon pèlerin, et le Circaète Jean-le-Blanc est régulièrement présent sur la côte et l'arrière côte (quelques couples nicheurs en Bourgogne et de 1 à 5 pour cette zone). Les espèces forestières (pics essentiellement) présentent des densités pus faibles que dans les autres ZICO à dominance forestière. Les combes exposées au nord sont cependant favorable au Pic noir. A noter la petite population de Chouette de Tengmalm isolée de la population châtillonnaise dans les massifs de l'Arrière côte. Les espèces rupestres sont assez bien représentées et l'on peut noter un retour du Grand Duc d'Europe depuis quelques années.

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Incidences positives : pâturage

Espaces protégés

Natura 2000

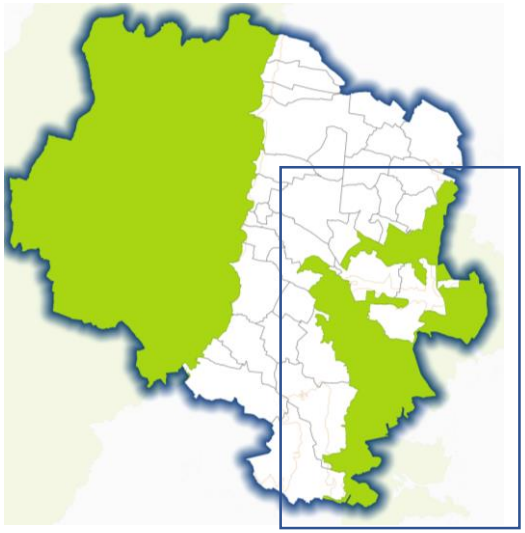

Menaces/Pressions	
Mise en culture	Coupe forestière
Retournement de prairies	Zones urbanisées
Abandon de systèmes pastoraux	Reconstruction, rénovation de bâtiments
Fertilisation	Aquaculture
Elimination des haies et bosquets	Pêche de loisir
Prélèvement sur la flore	Changement de type de culture
Elimination des arbres morts ou dépérissant	Site de reproduction d'oiseaux ou de gibier
Autres activités de plein air et de loisirs	Modification du fonctionnement hydrographique
Assèchement	

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

FR2612007 - Forêt de Cîteaux et environs - ZPS (13281 ha) DIRECTIVE OISEAUX

Le site Natura 2000 se situe au sein de la Plaine de Saône. Des phénomènes géomorphologiques de compression - distension ont abouti à la création du fossé bressan (fossé d'effondrement). La topographie de la plaine alluviale a été favorable à la création d'étangs, dont certains sont intégrés au site "Forêt de Cîteaux et environs". Le sol présente une composition assez homogène, acide et contenant des éléments calcaires. Sa structure a permis le développement d'habitats dont certains font l'objet d'une protection. La Saône n'est pas comprise dans le site. Cependant, les fluctuations de ce fleuve ont des conséquences quant à la composition et la qualité des milieux. En plus des étangs, le site Natura 2000 comprend un bloc forestier, composé à 50% de forêt domaniale et à 25% de forêt communale. Fort de ces atouts naturels, ce site possède une valeur patrimoniale culturelle et historique à travers l'Abbaye de Cîteaux. Ce vaste ensemble forestier est caractéristique des plaines alluviales de la Saône et représente une ressource forestière de qualité. Il présente un intérêt pour l'avifaune et pour ses habitats. Vulnérabilité : Le maintien de stades forestiers matures dans la chênaie est un gage de maintien des populations de Pics dans ces forêts feuillues de plaine. Les jeunes stades de régénération permettent la présence de Busards, de la Pie-grièche écorcheur et de l'Engoulevent. Ainsi la sylviculture actuelle pratiquée à Cîteaux, Izeure ou Champ-Jarley nous semble à poursuivre dans le cadre du maintien de ces populations tout en évitant tout boisement à base d'essences exotiques. Les roselières des étangs sont favorables à la présence du Héron pourpré et du Busard des roseaux. Les observations récentes de Cigognes noires dans le secteur sont à mettre en relation avec la présence de ces étangs (zone d'alimentation). Il conviendra donc d'entretenir les roselières présentes et d'éviter la mise en culture des étangs afin de conserver des zones potentielles de nidification pour les espèces provenant des zones humides environnantes (Bresse, Val de Saône pour le Héron pourpré et le Busard des roseaux).

Cette zone à forte proportion de forêts feuillues de Chênes pédonculés se caractérise par une présence importante de petits étangs intra forestiers ou en bordure de massif qui apportent une très forte diversité à la seule avifaune forestière. La densité des pics mars est l'une des plus forte de France. La Cigogne noire fréquente de plus en plus le secteur depuis quelques années. Le Héron pourpré, le Busard des roseaux et le Milan noir sont présents au sein des zones d'étangs

Espaces protégés

Natura 2000

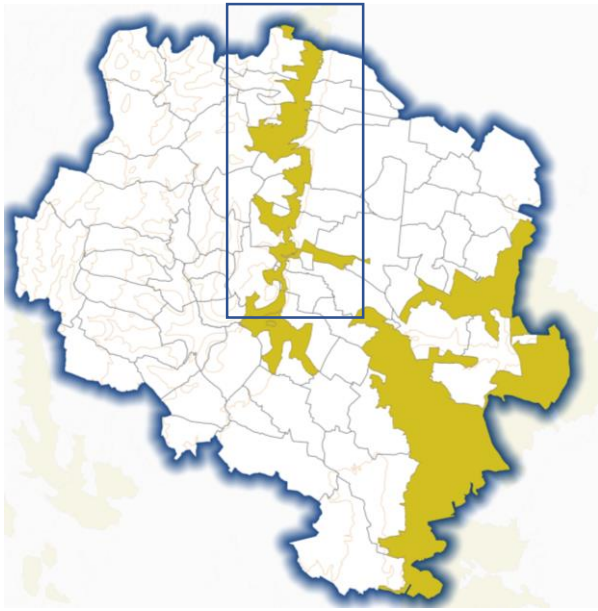

FR2600956 - Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise SIC (2086 ha) DIRECTIVE HABITAT

La côte dijonnaise correspond à un système de failles, globalement orientées Nord/Sud, séparant l'effondrement de la plaine de Saône avec les reliefs calcaires de l'arrière-Côte. Le relief en gradins, très original pour la région, résultant de cet effondrement à un dénivelé de 150 m. La côte est entaillée par un réseau dense de combes sèches globalement orientées Est/Ouest. Cette orientation est à l'origine de contrastes importants entre les versants d'ubac et d'adret qui ajoutées aux conditions de fonds de combe induisent une grande diversité écologique : de faciès sub-montagnards à méditerranéens en quelques mètres. Vulnérabilité : Les landes et pelouses sont des milieux instables évoluant vers les fourrés et le boisement à l'échelle de 30-40 ans. Cette évolution est constatée généralement sur le site et génère un appauvrissement des milieux. Certaines pelouses sont actuellement embuissonnes à plus de 50%. Elles sont également l'objet d'un développement des activités de loisirs (VTT, 4x4, moto verte) souvent incontrôlées et en dehors des chemins autorisés. Une tendance nette à l'accroissement de cette pression est constatée. Les pelouses sont aussi sujettes à des plantations de résineux qui induisent une colonisation par semis dans les pelouses voisines épargnées. A noter actuellement une recherche d'extension des zones urbanisées ou d'ouverture de carrières. Les falaises et éboulis sont soumis à une augmentation de la fréquentation des promeneurs et des escaladeurs, qui, par piétinement font disparaître la végétation remarquable et occasionnent une gêne pour la reproduction du Faucon pèlerin entre le 15 février et le 15 juin. Au niveau des forêts, la sylviculture feuillue traditionnelle (taillis sous-fûtaie, futaie), qui est majoritaire, a permis le maintien du patrimoine naturel forestier. Localement, une tendance au remplacement par des résineux est constatée.

Menaces/Pressions	
Dépôts de matériaux inertes	Carrières de sable et graviers
Route, autoroute	Utilisation de biocides
Piétinement, surfréquentation	Plantation forestière en terrain ouvert
Randonnée, équitation, véhicules non motorisés	Véhicules motorisés
Alpinismes, escalades, spéléo	Diminution de la fécondité/ dépression génétiques

Ce site se caractérise par une grande diversité de milieux présentant un fort intérêt à l'échelle européenne : forêts de ravins, pelouses sèches, éboulis médio-européens, ensembles forestiers des étages collinéens moyen et supérieur. Les pelouses et landes sèches constituent un ensemble remarquable dont les conditions de sols et d'exposition sont favorables au maintien de plantes méditerranéo-montagnardes (Inula montana, Aster linosyris) en situation éloignée de leur station d'origine, avec une faune originale : insectes xérophiles d'intérêt communautaire, nombreux reptiles et oiseaux dont le Circaète Jean-le-Blanc. A noter la présence d'une pelouse humide où croît l'Ail ciboulette, espèce très rare, en baisse au niveau national. Les éboulis et falaises recensent des cortèges de plantes méditerranéennes et montagnardes très rares et protégées en Bourgogne (Laser de France, Anthyllide des montagnes, Daphnée des Alpes...), rencontrées uniquement dans les combes de la Côte dijonnaise. Les éboulis renferment l'Ibéris intermédiaire protégé en Bourgogne, et les falaises sont des sites de nidification pour le Faucon pèlerin. Présence d'une séquence de milieux forestiers très typés avec contraste marqué dû à la présence de hêtraies calcicoles à tonalité montagnarde sur les versants exposés au Nord, et d'érablaies sur éboulis grossiers, accompagnés de milieux d'intérêt régional en versant sud (chênaie pubescente) et fond de vallon (chênaie pédonculée-frênaie).

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

Natura 2000

FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne (2086 ha) DIRECTIVE HABITAT

Le site comprend les gîtes de mise bas, le plus souvent situés en bâtiments ou infrastructures artificielles et les terrains de chasse associés pour les jeunes de 1 an, soit un rayon de 1 km autour des gîtes. Ces terrains de chasse sont sélectionnés en fonction de leur qualité en excluant les zones les plus artificialisées. Ils abritent également des habitats et d'autres espèces d'intérêt communautaire, liés notamment aux milieux humides et cours d'eau de grande qualité. Il regroupe dans le cas de l'Auxois, au sein d'une entité paysagère cohérente, plusieurs colonies majeures.

Vulnérabilité : Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation. Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une surfréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles. La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux). Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris. Le maintien des ripisylves en bon état s'avère ainsi très important pour celui des chauvesouris. Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité. en revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques (en particulier les amphibiens et les chauves-souris).

Le site concerne des populations de chauves-souris principalement en mise bas et prend en compte leurs gîtes et territoires de chasse. Il est composé de 26 " entités " réparties sur 136 communes et ce, sur toute la Bourgogne. Au sein des entités, il a été noté la présence de 20 espèces de chauves-souris dont huit espèces d'intérêt européen : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Murin à oreilles échancrées, le Grand murin, la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Minioptère de Schreibers. Les périmètres définis pour les chauves souris intègrent également de petites populations localisées de Sonneurs à ventre jaune, Tritons crêtés et d'Ecrevisses à patte blanches. Les entités présentent des habitats diversifiés (forêts, bocages, étangs, vallées), dont certains d'intérêt européen, ainsi que d'autres espèces animales et végétales.

Menaces/Pressions	
Intensification agricole	Retournement de prairies
Elimination des haies, bosquets et broussailles	Utilisation de biocides
Elimination des arbres morts ou dépérissant	Mise en culture
Reconstruction, rénovation de bâtiments	Remembrement agricole
Comblement de fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous	Captage des eaux de surface

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

Natura 2000

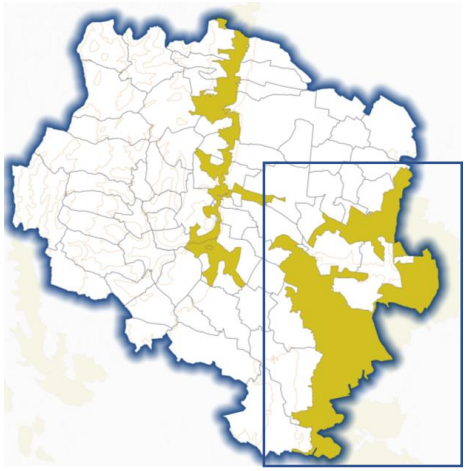

FR2601013 - Forêt de Cîteaux et environs (13281 ha) DIRECTIVE HABITAT

Il s'agit de la même zone que la directive oiseaux du même nom (**FR2612007 - Forêt de Cîteaux et environs).** Au vu de sa richesse écologique la zone bénéficie des deux classifications, qui s'est faite conjointement afin d'assurer la protection des oiseaux mais aussi des habitats et de l'ensemble des éléments de faune et de flore de la zone.

Toutes deux disposent des mêmes vulnérabilités, pressions et menaces et ne font l'objet d'un plan de gestion commun poursuivant les mêmes objectifs de conservation et de restauration.

Menaces/Pressions		
Coupe forestière	Asséchement	Retournement de prairies
Modification du fonctionnement hydrographique	Utilisation de biocides	Abandon de systèmes, pastoraux
Autres activités de pleine air ou de loisirs	Site de production d'oiseaux ou de gibiers	Fertilisation
Changement de type de culture	Prélèvement sur la flore	Elimination des haies, bosquets et broussailles
Pêche de loisir	Aquaculture	Envasement
Zones urbanisées	Reconstruction, rénovation de bâtiments	

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

Terrain du conservatoire des espaces naturels

FR3600157 - LA COMBE LAVAUX-JEAN ROLAND

Au cœur de la Côte dijonnaise, bordure calcaire de la plaine de Saône, entaillée de combes issues de l'érosion alluviales, la réserve naturelle s'étend sur 487 ha sur les communes de Brochon et Gevrey-Chambertin. Les combes de la réserve naturelle orientées d'est en ouest vers la plaine correspondent à des vallées devenues sèches. Elles sont caractéristiques de ce type de paysage. Situées à proximité de Dijon, elles sont bien connues et fréquentées par les promeneurs, les randonneurs et les grimpeurs. Les falaises abruptes et claires attirent des espèces spécialisées comme que le daphné des Alpes, un petit arbuste des fissures rocheuses, ou le faucon pèlerin qui y trouve de bonnes conditions de nidification et de chasse. Les différents versants d'orientation différentes entrainent des contrastes marqués dans la végétation. L'adret, exposé au sud, correspond à des conditions de chaleur et de luminosité requises pour des espèces méridionales comme le buis, l'amélanchier à feuilles ovales, le nerprun des Alpes, le baguenaudier et l'érable à feuilles d'obier. On relève une différence de 5°C. en moyenne avec le versant nord, l'ubac, plus ombragé et humide, qui se couvre, lui, d'une futaie de hêtres. On y découvre la dentaire pennée et le buis qui s'accommodent du manque de lumière. Les falaises accueillent une espèce endémique mondiale : la lunetière de Dijon. Le plateau n'est pas avare en richesses naturelles, l'épaisseur du substrat déterminant la composition floristique. Les corniches abritent l'anthyllide des montagnes et la seule station bourguignonne du scorsonère d'Autriche.
Plus en retrait, un marais très original profite de l'eau retenue temporairement par les dalles non fissurées et abrite la canche intermédiaire, la valériane tubéreuse et le cresson rude et l'ail ciboulette, la véronique en épi.
La réserve naturelle porte le nom d'un naturaliste d'origine dijonnaise qui fut directeur de RNF de 1992 à 2004.

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse : reserves-naturelles.org

Espaces protégés

Réserves biologiques

Réserves biologiques dirigées Cîteaux

Gestion : ONF

Ces deux réserves biologiques abritent des peuplements forestiers parvenus à un état de maturité avancé, ce qui permet de mieux comprendre la position des hétraies mésotrophes du Val de Saône qui sont, la plupart du temps maintenues à l'état de chênaies-charmaies. La maturation de cette hêtraie est lente et dépend en partie de l'intensité des perturbations du passé.

Les modèles produits par les réserves pourraient permettre de mieux adapter la sylviculture de production de chêne à un fonctionnement édaphique et dynamique tout à fait particulier.

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse : Étude phytosociologique et phytodynamique de la végétation des réserves biologiques de la forêt de Cîteaux

Espaces protégés

Arrêté de protection de biotope

Site de reproduction du faucon pèlerin FR3800087

La population bourguignonne de Faucons pèlerins reste sensible, notamment vis-à-vis des dérangements durant la période de reproduction, soit du 15 février au 15 juin. La majorité des oiseaux de cette population se reproduit dans des falaises de Côte-d'Or. Onze sites font l'objet d'un arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB) en Côte-d'Or, mesure de protection destinée à empêcher les dérangements par la réglementation de certaines activités de loisirs et les travaux publics ou privés, pendant la période de nidification (15 février au 15 juin).

Les signataires sont volontaires pour collaborer afin d'assurer la pérennité des actions concernant toutes les parties : la protection des espèces et des milieux et la pratique des activités sportives.

Ces mesures restreignent certaines activités, comme par exemple l'escalade, du 15 février au 15 juin, période de nidification du Faucon pèlerin, et délimitent les périmètres des secteurs concernés par les interdictions. Ces derniers sont matérialisés, sur le terrain, par des panneaux et des marques de couleur.

Faucon pèlerin, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Enjeux du contexte naturel du territoire

Atouts

- De nombreux espaces protégés et nombreux espaces identifiés pour leurs ressources naturelles remarquables
- Un engagement fort sur la question de la biodiversité de la part de la CC (SILENE)
- Une trame verte et bleue bien présente et diversifiée sur le territoire

Faiblesses

- Manque de liens écologiques entre l'est et l'ouest du territoire
- Des obstacles écologiques identifiés
- Des espèces menacées identifiées

Opportunités

- Un projet SILENE qui amène une prise en compte globale de la biodiversité au sein du territoire
- Une connaissance du contexte naturel poussée pour bien intégrer les aménagements futurs

Menaces

- La consommation d'espaces et l'urbanisation
- Modification et intensification des pratiques agricoles
- Développer de nouveaux obstacles écologiques
- Des obstacles aux corridors qui limitent la cohérence des écosystèmes

Enjeux hiérarchisés

- **Maintenir et intégrer les trames vertes et bleues dans les réflexions du PCAET**
- **Ne pas détruire d'avantage d'espèces et habitats**
- **Bien intégrer les espaces Natura 2000 dans l'aménagement du territoire et le développement de solutions et d'actions**
- **Être vigilant sur la consommation d'espace par l'urbanisation notamment**

Contexte humain

Aménagement, évolution et consommation d’espace

Occupation du sol

Occupation du sol 2012

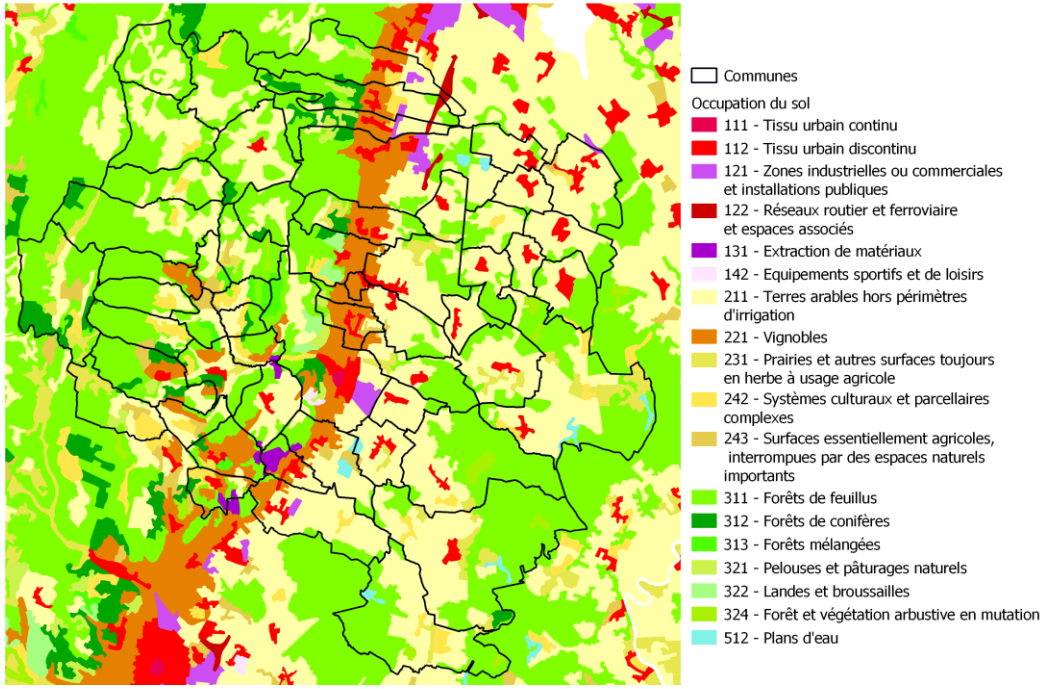

Le profil de l'occupation du sol sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est caractéristique des milieux ruraux, notamment avec la présence de tissus urbains discontinus clairsemés au sein de nombreux espaces agricoles et forestiers qui l'entour.

Le territoire c'est :

- Principalement des forêts de feuillus
- Ainsi que des terres arables agrémentées de surfaces de culture.
- Un espace de vignoble continu qui traverse le territoire sur son axe nord/sud sur les coteaux de la Côte de Nuits
- Des zones industrielles ou commerciales et installations publiques présentes autour des pôles urbanisés au pied des coteaux
- Des carrières d'extraction de minéraux présentes au sud au niveau des coteaux

Ce qu'on peut noter, c'est l'importance de cette colonne vertébrale qui s'organise au pied des coteaux. L'essentiel de l'urbanisation et des activités économique s'y trouvent. Une centralisation certaine qui peut montrer un déséquilibre de développement important entre cette région centrale et les communes de la plaine ou celles situées sur les hauteurs.

- Source : corin land cover cartographie : B&L évolution

Occupation du sol

Evolution de l'occupation du sol 2006-2012

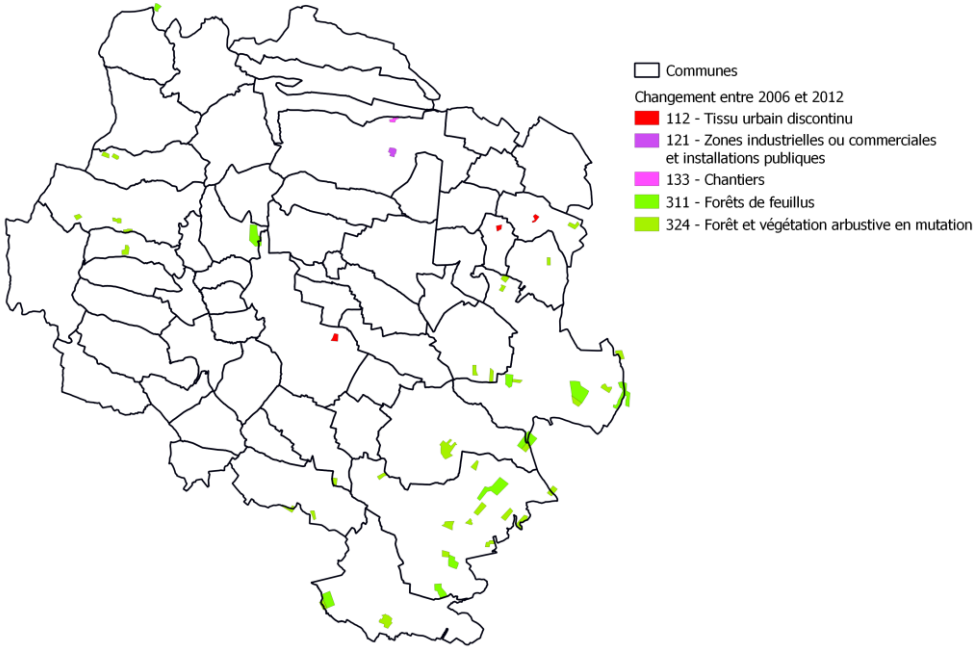

Cette carte mentionne les principales évolutions de l'occupation du sol relevées entre 2006 et 2012.

L'évolution du territoire porte notamment sur :

La conquête de la végétation :

- Forêt et végétation arbustive en mutation : 298 ha, lieux identifiés en 2006 en forêt de feuillus (coupe forestière)
- Forêt de feuillus : 295 ha, identifiés en 2006 en forêt à un stade moins avancé (Forêt et végétation arbustive en mutation)

L'augmentation du tissu urbain au gré des espaces agricoles :

- Tissu urbain discontinu : 18 ha qui était en 2006 des chantiers
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques : 10 ha, identifiés en 2006 en terres arables hors périmètre d'irrigation
- Chantiers : 6,5 ha, espaces identifiés en 2006 en terres arables hors périmètre d'irrigation

- Source : corin land cover cartographie : B&L évolution

Occupation du sol

La dynamique d'urbanisation

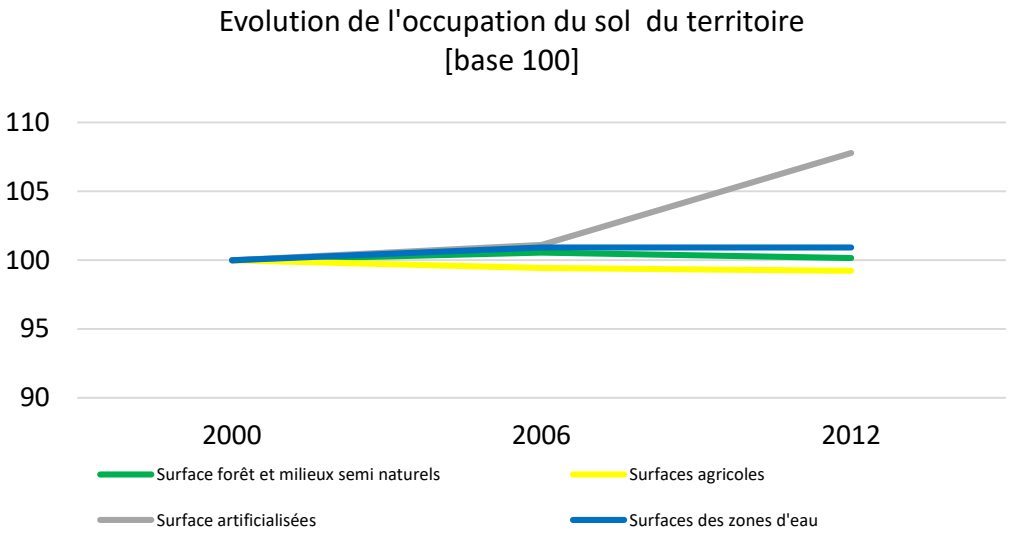

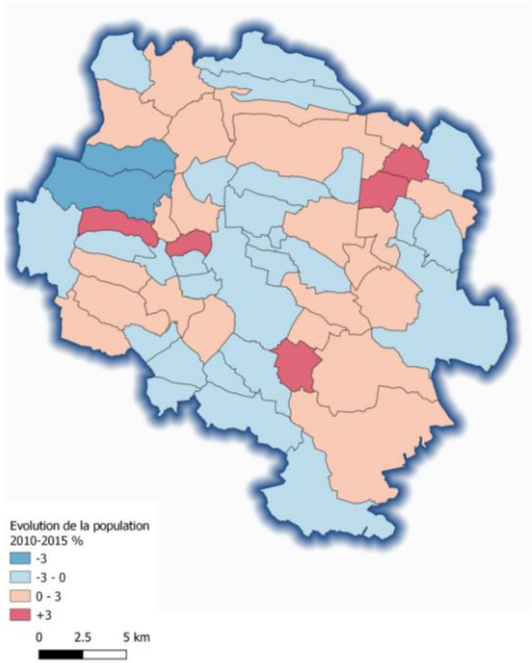

La tendance de l'occupation du sol de Gevrey-Chambertin est clairement orientée sur l'urbanisation au gré des espaces agro-naturels. L'analyse se base sur le graphique de la consommation d'espaces ramenée à une base 100. Il permet de visualiser, uniquement la progression des surfaces de chaque type (forêts et milieux semi-naturels, les surfaces agricoles, les surfaces en eau et l'urbanisation) en tenant compte uniquement de leur propre surface initiale.

Le graphique montre une très forte progression (+7,8%) de la surface artificialisée sur le territoire notamment depuis 2006. Les surfaces forestières et milieux naturels ont connu une première progression relativement légère mais la tendance depuis 2006 est plutôt à la baisse. Les terres agricoles suivent aussi cette tendance à la baisse. Les surfaces en eau ont quant à elles connues aucune progression.

Cela s'explique par la dynamique de population. L'évolution temporelle de la population du territoire est positive depuis 1968, et grâce à un solde naturel positif (+ de naissance que de décès), car le solde entrées/sorties est globalement en baisse.

L'évolution de la population, même si toujours positive en 2010-2015, connait une baisse structurelle depuis (1982-1990). Notamment à cause de la tendance du solde entrées/sorties qui régresse depuis la période 1982-1990, jusqu'à devenir négatif en 2010-2015 et le solde naturel, bien que positif, tend à décroître depuis 1999-2010.

La dynamique de la population à tendance à freiner ces dernières décennies. A noter que le phénomène est fortement différent selon les communes, avec des augmentations enregistrées de plus de 3% de population sur certaines communes en plaine et sur les hauteurs. Il y actuellement une décentralisation des pôles urbains qui traduit un certain phénomène de périurbanisation.

- Source : OPTEER/INSEE

Agriculture et sylviculture

Agriculture & sylviculture

Registre Parcellaire Graphique 2016

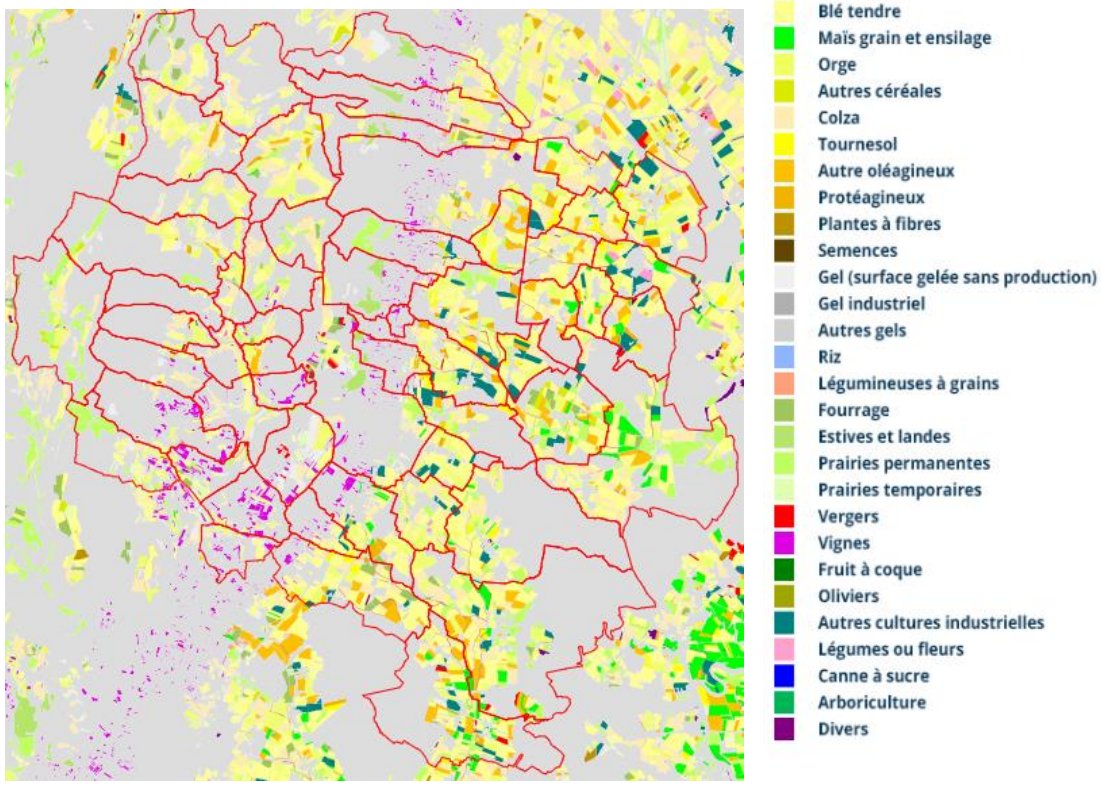

Le Registre Parcellaire Graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Il permet de mettre à disposition des données des cultures principales sur les parcelles (transmission anonyme). Ce registre parcellaire n'est pas entièrement exhaustif car il identifie uniquement les principales cultures déclarées à la PAC.

L'agriculture représente un élément majeur de la dynamique économique et de l'occupation du sol sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

On retrouve principalement :

- Des cultures de céréales notamment à l'est, avec des plantations de différents blés, orges mais aussi des oléagineux et protéagineux
- D'autres cultures sont plus clairsemées à l'ouest du territoire, elles se composent de prairies dédiées à l'élevage et quelques céréales.
- Des vignes sur les coteaux de la Côte de Nuits (les vignobles sont particulièrement sous représentés dans le registre parcellaire graphique car peut de déclarations sont faites aux organismes de la PAC)

- Source : cartographie Géoportail ; données : DRAAF/PAC

Agriculture & sylviculture

Le profil agricole du territoire

Orientations technico-économiques en 2010

Nombre d'exploitations	Ensemble des exploitations	Exploitations moyennes ou grandes
15 - Céréales et autres protéagineux	106	99
16 - Autres grandes cultures	2	1
28 - Cultures légumières	0	0
29 - Horticulture	3	2
35 - Viticulture	417	360
39 - Autres cultures permanentes	9	6
45 - Bovins lait	1	1
46 - Bovins viande	4	1
47 - Bovins mixtes	0	0
48 - Ovins, caprins, autres herbivores	16	5
50 - Elevage hors sol	0	0
51 - Porcins	1	1
52 - Volailles	1	1
61 - Polyculture, polyélevage	21	16
90 - Non classées	2	0
Ensemble	**583**	**493**

Comme beaucoup de territoire, l'agriculture perd en surfaces, exploitations et en population agricole active. Un phénomène généralisé à toute la France. Le recensement le plus récent date de 2010, il permet de faire une comparaison avec le précédent datant de l'année 2000. Ces chiffres sont à prendre avec précaution, car il existe de nombreuses données et/ou exploitations placées sous le secret statistique (lié à l'anonymat) et de nombreuses données sont issues d'une estimation. Toutefois, le profil agricole du territoire de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges peut permettre de comprendre les tendances générales. Celui-ci, émis par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) (2010), indique :

- Population agricole active : le territoire compte 2011 personnes (hors saisonniers) alors qu'ils été 2109 en 2000
- Nombre d'exploitations : 583, le territoire en possédé 719 en 2000
- Superficie agricole utile en 2010 est de 22 000 ha. La superficie a perdue plus de 500 ha en 10 ans.
- Cheptels : 24 000 têtes (tout bétail confondu) alors que le chiffre s'élevé à plus de 27 000 têtes en 2000
- Agriculture biologique : le bio a par contre connu une augmentation du nombre d'exploitations, atteignant 55 exploitations en 2010 alors que la communautés de commune n'en comptait que 9 en 2000.
- Les exploitations AOC-AOP sont placées sous le secrets statistique pour 2010. Cependant en 2000, 511 exploitation été certifiée AOP – AOC.

- Source : DRAAF, AGRESTE

Agriculture & sylviculture

AOP et AOC sur le territoire

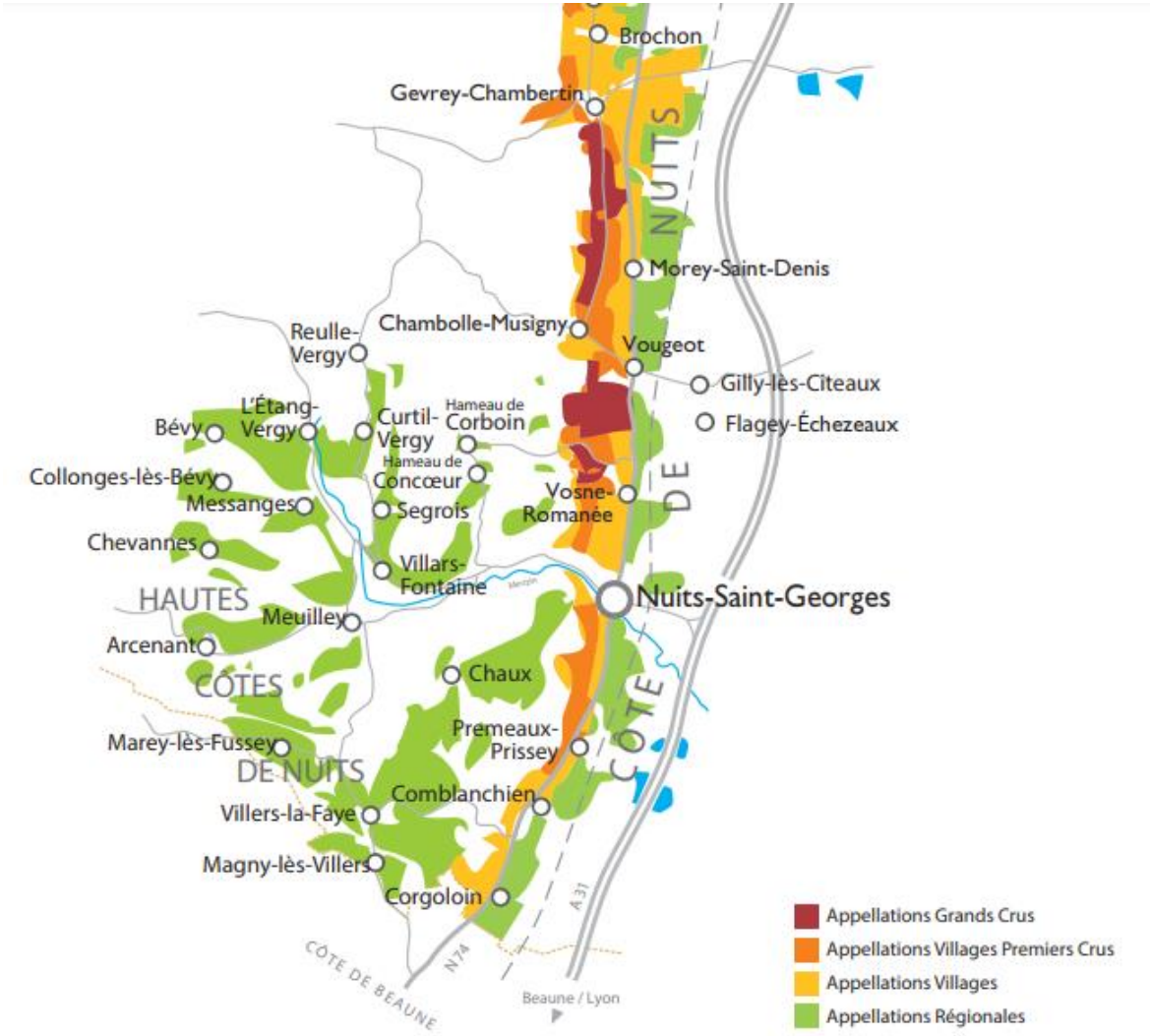

AOC/AOP du territoire

Le territoire est reconnu pour sa viticulture et ses vins de renom connus dans le monde entier. Cette renommée est caractérisée par les AOC viticoles. On retrouve notamment :

- Marsannay
- Fixin
- Gevrey-Chambertin
- Morey Saint Denis
- Chambolle Musigny
- Vougeot
- Vosnes-Romanée
- Nuits Saint Georges

- Source : AOC bourgogne

Agriculture & sylviculture

La forêt du territoire

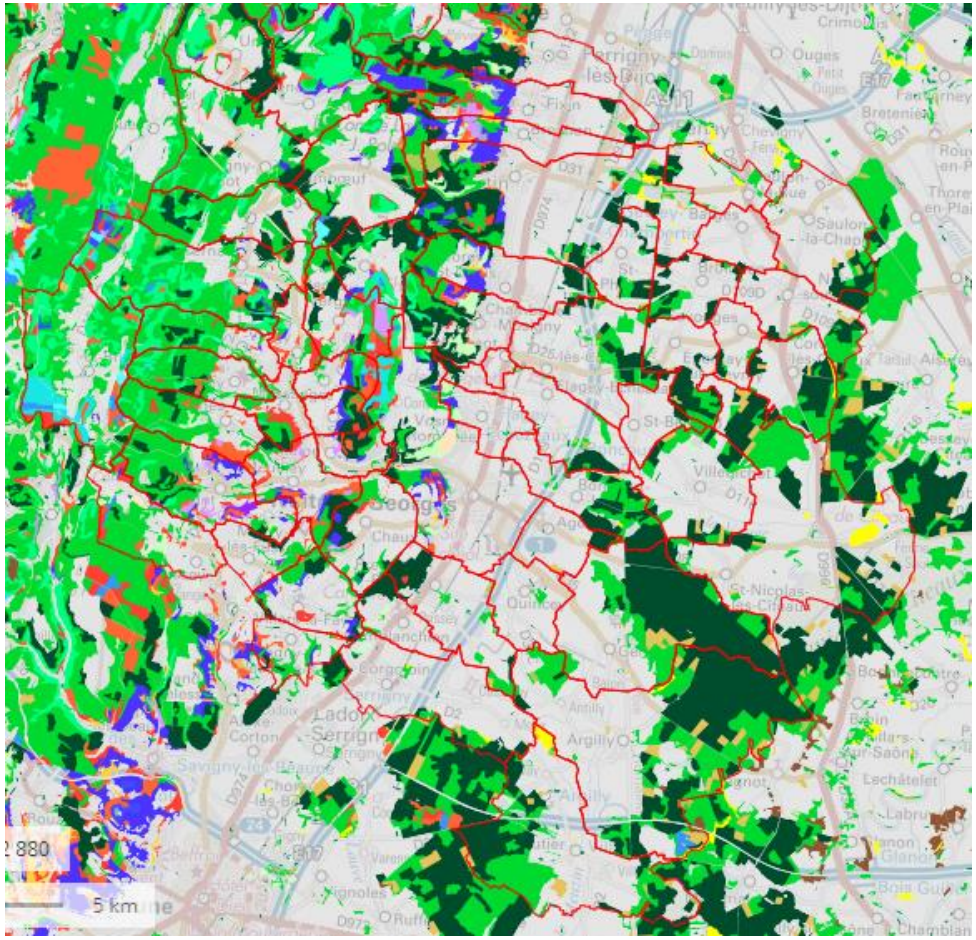

- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt fermée de feuillus purs en îlots
- Forêt fermée de chênes décidus purs
- Forêt fermée de chênes sempervirents purs
- Forêt fermée de hêtre pur
- Forêt fermée de châtaignier pur
- Forêt fermée de robinier pur
- Forêt fermée d'un autre feuillu pur
- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Forêt fermée de conifères purs en îlots
- Forêt fermée de pin maritime pur
- Forêt fermée de pin sylvestre pur
- Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur
- Forêt fermée de pin d'Alep pur
- Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur
- Forêt fermée d'un autre pin pur
- Forêt fermée à mélange de pins purs
- Forêt fermée de sapin ou épicéa
- Forêt fermée de mélèze pur
- Forêt fermée de douglas pur
- Forêt fermée à mélange d'autres conifères
- Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin
- Forêt fermée à mélange de conifères
- Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et conifères
- Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt ouverte sans couvert arboré
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Forêt ouverte de conifères purs
- Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Peupleraie
- Lande
- Formation herbacée

Le territoire se compose de deux importantes séquences forestières, une à l'ouest, sur les reliefs avec des forêts fermées à mélange de feuillus et la présence localisée de quelques îlots de conifères. Et une seconde séquence à l'est avec la forêt de Cîteaux et ses environs qui se composent principalement de chênes décidus, de forêts de feuillus en pur îlots et quelques îlots de peupleraie.

- Source : cartographie Géoportail

Agriculture & sylviculture

Sylviculture

Côtes calcaires

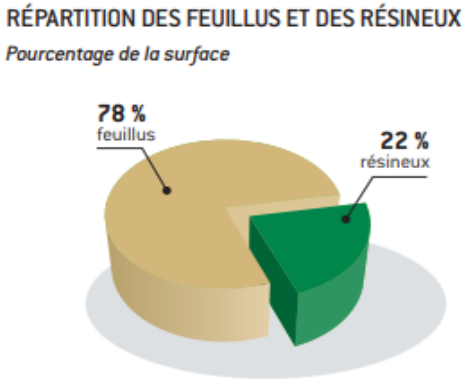

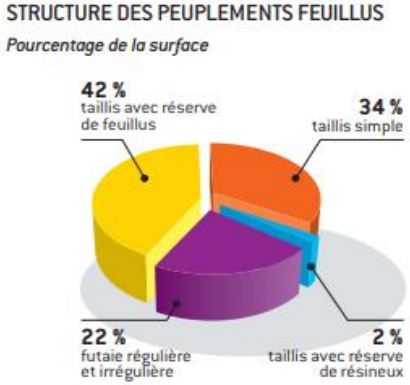

Zone est continentale

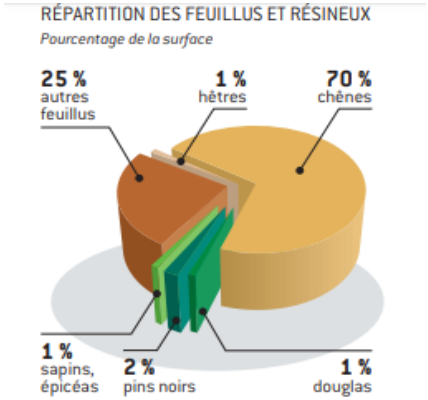

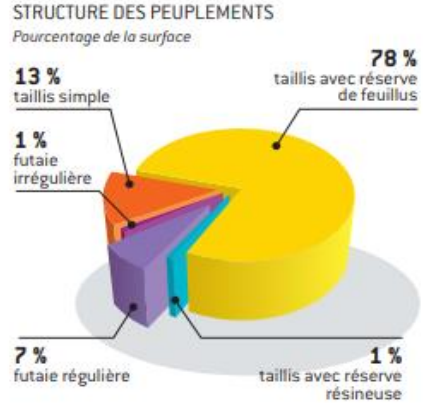

Le territoire dispose d'une charte forestière, la charte de « la Côte de Nuits ». Celle-ci a pour vocation de dynamiser la gestion forestière pour une mobilisation des bois, respectueuses des enjeux socio-écologiques, qui tiennent compte des habitats naturels, de la ressource bois-énergie, et de la rationalisation des itinéraires et de développement de la communication entre usagers. Elle devrait prochainement intégrer la question des incendies, notamment pour les forêts les plus exposées.

De plus, 2 exploitations agricoles présentent sur le territoire déclarent pratiquer aussi une activité de diversification en lien avec la sylviculture et la transformation de bois.

- Source : Schéma régional de la gestion sylvicole (SRGS)

Eau

Eau

SDAGE Rhône-méditerranée

Le SDAGE est un document de planification concertée qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs. Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral. Il détermine les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui précise, secteur par secteur, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire d'ici 2021 pour atteindre les objectifs fixés. Sur le terrain, c'est la combinaison des dispositions et des mesures qui permettra d'atteindre les objectifs.

Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges appartient au SDAGE Rhône Méditerranée entré en application le 20 novembre 2015, il fixe les orientations fondamentales pour la gestion équilibrée de l'eau pour 2016 -2021

Les orientations du SDAGE Rhône-méditerranée :

1. S'adapter aux effets du changement climatique
2. Privilégier la prévention et les interventions à la source
3. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
4. Renforcer la gestion de l'eau des bassins versants et assurer la cohérence entre aménagements du territoire et gestion de l'eau
5. Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
6. Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau
8. Augmenter la sécurité des populations exposées

Eau

SAGE de la Vouge

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont élaborés au niveau d'un sous bassin par une commission locale de l'eau (CLE). Ils fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines. Un SAGE est un outil de planification, initié par la loi sur l'eau qui vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à **concilier** la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de **concertation** avec les acteurs locaux.

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs :

Il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire, il énonce des priorités d'actions et édicte des règles particulières d'usage.

La partie nord du territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges fait partie du SAGE de la Vouge

Le SAGE a était établi le 3 Mars 2014

Les objectifs du SAGE de la Vouge :

1. Pérenniser la gestion solidaire et la gouvernance locale
2. Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
3. Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes autres formes de pollution
4. Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant le fonctionnement morphologique et écologique
5. Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu
6. Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud
7. Communiquer et sensibiliser sur les enjeux du SAGE

Qualité de l'eau

Qualité des masses d'eau superficielle

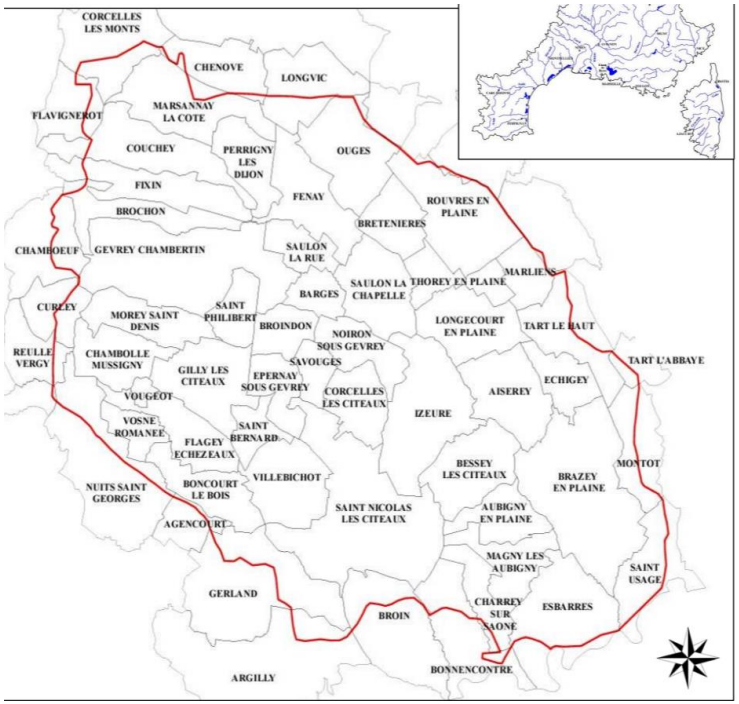

Les principales contraintes des masses d'eau superficielles

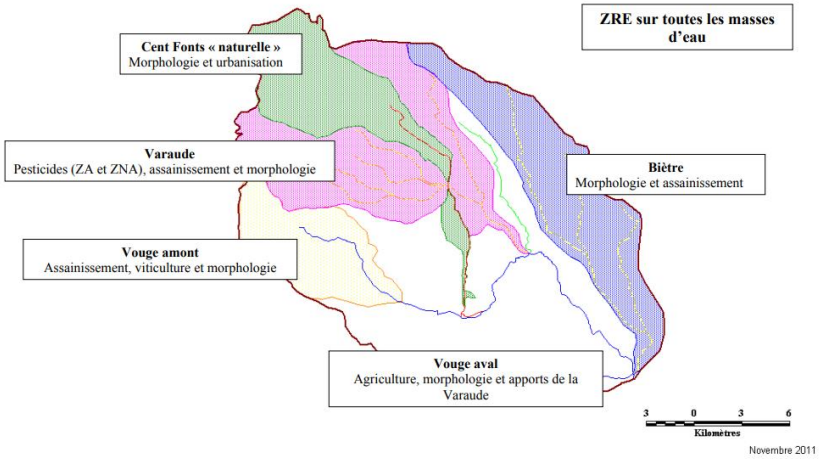

- Source : SAGE

La principale source de données disponibles pour le territoire de Gevrey-Nuits provient du SAGE de la Vouge. Celui-ci ne concerne pas l'ensemble des communes de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges, mais uniquement le quart nord-est. Toutefois il donne un aperçu des enjeux potentiels sur le territoire sur lequel va se baser l'étude de la gestion de l'eau.

Le bon état des masses d'eau superficielles dépend à la fois d'un bon état **chimique** et **écologique :**

- L'état écologique est qualifié à partir de paramètres biologiques (organismes aquatiques présents) et physico-chimiques ayant un impact sur la biologie (température, acidification, bilan de l'oxygène, nutriments et polluants spécifiques)
- L'état chimique comprend les substances prioritaires et dangereuses qui sont au nombre de 41. Chacune des molécules est quantifiée selon le respect ou non des seuils de concentration. On retrouve certains pesticides, des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), des composés organiques volatiles ou des métaux…

Le réseau de surveillance sur le site est composé de 10 stations sur lesquelles des prélèvements sont effectués selon des cycles précis qui comprennent des analyses annuelles ou tous les deux ou trois ans selon les besoins.
Les analyses montrent sur le territoire un état biologique moyen et un état physico-chimique moyen à médiocre.
Les principales contraintes sont la morphologie des cours d'eau, l'urbanisation, les pesticides, l'assainissement, l'agriculture et la viticulture.

Qualité de l'eau

Tableau 17 : ESU Etat Biologique

Masse d'eau	NOMPOINT	IBGN	IBD	IPR	Etat Biologique
FRDR645	Vouge à Gilly les Cîteaux			MOY	
FRDR645	Vouge à Saint Bernard				
FRDR645	Vouge à Villebichot	MOY		MAU	
FRDR645	Vouge à Aubigny en Plaine	MOY	BE	MOY	MOY
FRDR11304	Cent Fonts à Saulon la Rue	TBE		MOY	
FRDR11304	Cent Fonts à Corcelles les Citeaux				
FRDR11071	Varaude à Tarsul-Izeure	MOY	BE	MOY	MOY
FRDR10142	Bièvre à Tart le Haut			MAU	
FRDR10142	Bièvre à Brazey en Plaine	BE	BE	MED	MED
FRDR10142	Bièvre à Saint Usage				

Tableau 19 : ESU Etat Physico-chimique

Masse d'eau	NOMPOINT	Ox.	Temp.	Nutriments	Acid.	Pol. Spé.	Etat Physico-Chimie
FRDR645	Vouge à Gilly les Cîteaux						
FRDR645	Vouge à Saint Bernard	BE	TBE	MOY	BE		MOY
FRDR645	Vouge à Villebichot	TBE	TBE	BE	MOY		MOY
FRDR645	Vouge à Aubigny en Plaine	BE	TBE	MOY	BE	BE	MOY
FRDR11304	Cent Fonts à Saulon la Rue						
FRDR11304	Cent Fonts à Corcelles les Citeaux	MED	TBE	BE	TBE		MED
FRDR11071	Varaude à Tarsul-Izeure	TBE	TBE	MED	MED		MED
FRDR10142	Bièvre à Tart le Haut						
FRDR10142	Bièvre à Brazey en Plaine	TBE	TBE	MOY	BE	BE	MOY
FRDR10142	Bièvre à Saint Usage	MOY	TBE	MED	BE		MED

- Source : SAGE

L'état biologique :

Pas toutes les stations de mesures présentes à l'échelle du SAGE ne font l'objet d'une analyse de l'état biologique. Pour les analyses réalisées, elles s'appuient sur trois indicateurs :

- IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) qui retient un certain nombre de macro-organisme,
- l'IPR (Indice Poissons Rivières), présence de poissons dans les rivières
- IBD (Indice Biologique Diatomique) qui analyse les pollutions organiques.

Pour les sites prospectés au cours de la campagne 2009-2010, l'IPR est l'indicateur le plus souvent déclassant (cependant, il existe soit une amélioration soit un maintien de cet indice entre 2001 et 2010, excepté pour la Vouge à Villebichot). Concernant les autres indices, même s'ils ne sont pas déclassants on retrouve une abondance d'espèces pollue-résistantes. Même s'ils montrent des niveaux d'état globalement meilleur que l'IPR, il est à noter que, sur les dernières années, les notes de ces deux indices ont tendances à baisser.

Etat physico-chimique :

Les analyses concernent toutes les stations de mesure. Sur 4 stations l'état physico-chimique est moyen et sur les trois autres il est plus dégradé encore et est classé comme médiocre. Les principales causes sont le manque de nutriments et l'acidification des cours d'eau. Le SAGE émet l'hypothèse que la dégradation des rivières est due à la qualité de fonctionnement des systèmes d'assainissement et lixiviation des terres agricoles.

Le bon état des masses d'eau superficielle est attendu pour 2027 dans le SDAGE RM

Les eaux souterraines

Les masses d'eau souterraines

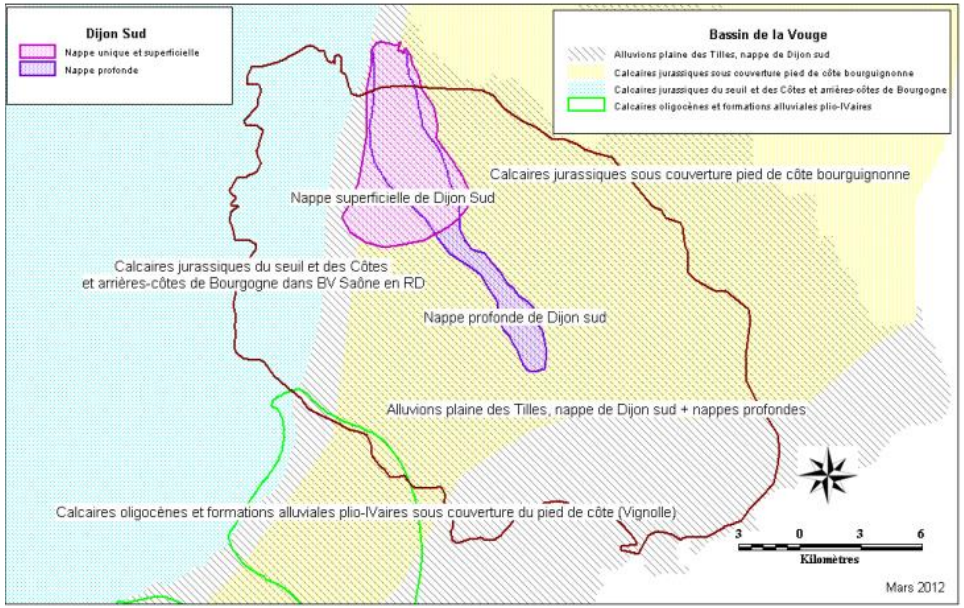

Tableau 25 : ESO Etat Chimique

Masse d'eau	NOM MASSE D'EAU	Etat Chimique	Point déclassant	Paramètres décla.
FR_D0_119	Calcaires jurassiques des Côtes et arrières-côtes	MED	Sce Bornue	Pesticides
FR_D0_228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte	?	?	?
FR_D0_329	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud	MED	Puits de la Male Raie	Hydrocarbures
FR_D0_329a	Nappe superficielle de Dijon Sud	MED	confer tableau ci après	
FR_D0_329a	Nappe profonde de Dijon sud	MED		

En ce qui concerne les masses d'eau souterraines, la connaissance se limite aussi au périmètre du SAGE de la Vouge. L'état des masses d'eau souterraines est qualifié selon deux notions :

- **L'état chimique**, qui est évalué à partir des concentrations de certains polluants (nitrates, pesticides; trichloréthylène, tétrachloroéthylène, plomb, mercure,…)
- **L'état quantitatif**, qui est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, et que l'alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface est garantie.

Le territoire du SAGE se situe sur 4 masses d'eau:
- Calcaires jurassiques des Côtes et arrières Côtes
- Calcaires du jurassique sous couverture pied de côtes
- Alluvions plaine des Tilles
- Nappe du Dijon Sud (superficielle + profonde)

L'état chimique est identifié comme médiocre, cependant les résultats sont à prendre avec précaution par manque de points de prélèvements et par interprétations faites sur les masses d'eau souterraines. Toutefois, le SAGE maintient le classement médiocre de l'état chimique des masses d'eau notamment lié à la présence de produits pharmaceutiques (Côtes et arrière Côtes), la présence ponctuelle d'hydrocarbures et une hausse des produits phytopharmaceutiques pour la plaine des Tilles. Pour la nappe de Dijon, les nappes superficielles montrent que 35% seulement des points de prélèvements indiquent un bon état, le reste est déclassé par les pesticides, les HAP et les COVH.

- Source : SAGE

Les eaux souterraines

Les masses d'eau souterraines

Tableau 27 : ESO Etat Quantitatif

Masse d'eau	NOM MASSE D'EAU	Etat Quantitatif	Acte administratif
FR_D0_119	Calcaires jurassiques des Côtes et arrières-côtes	MED	ZRE - 25 juin 2010
FR_D0_228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte	?	?
FR_D0_329	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud	MED	ZRE - 25 juin 2010
FR_D0_329a	Nappe superficielle de Dijon Sud	MED	ZRE - 20 décembre 2005
FR_D0_329a	Nappe profonde de Dijon sud	MED	ZRE - 20 décembre 2005

Figure 7 : Répartition des surfaces irriguées sur le bassin versant en 2010 (%)

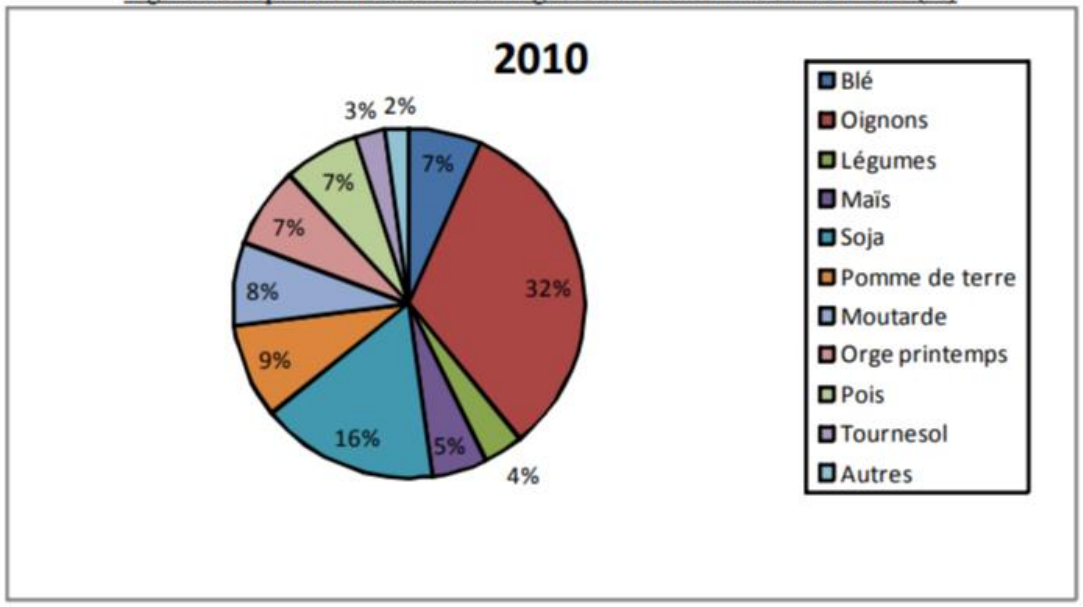

Pour l'état quantitatif, le manque de connaissance rend difficile la qualification avec certitude et exactitude, le déficit ou non des masses d'eau souterraines. Cependant, le SAGE considère, au vue du classement du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud en tant que Zone de Répartitions des Eaux, l'hypothèse d'un état quantitatif déficitaire pour toutes les masses d'eau hormis celle des calcaires profonds.

Cependant, un état des lieux à été réalisé sur la nappe de Dijon Sud et mentionne le fait que certains secteurs du bassin « gagnent » de l'eau via les rejets des STEP (stations d'épuration). Mais l'important manque de données exhaustives rend difficile l'analyse et la construction de conclusions sur l'état quantitatif des masses d'eau.

Pour l'irrigation de l'agriculture, près de 80% des volumes prélevés se font entre juin et aout, périodes d'étiage des cours d'eau mais aussi des régimes de remplissage des nappes. On peut en tirer une conclusion, sur l'enjeux de prélèvement durant les périodes d'été avec l'agriculture et la quantité de ressource disponible.

Toutefois, la quantité est de plus en plus maîtrisée, notamment avec la réduction des surfaces irriguées depuis 2008.

Il est donc difficile de tirer des conclusions sur l'enjeu quantitatif de la ressource en eau sur le territoire mais les hypothèses montrent qu'il existe des difficultés et que des conflits de prélèvement sont à prévoir.

- Source : SAGE

Eaux potables

Gestion de l'eau potable

- Source : ARS/ la CC

La gestion de l'eau potable est assurée par trois organismes sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges :

- La Régie
- Délégation de service public à Suez
- Délégation de service public à Véolia

Sur le territoire, 4 communes sont identifiées avec des captages prioritaires. Ces captages prioritaires sont identifiés au regard, soit de la pollution des eaux par les nitrates et/ou produits sanitaires avec des teneurs proches des seuils réglementaires, soit pour l'intérêt stratégique de la ressource. Il s'agit de :

- Nuits-Saint-Georges
- Villars-Fontaine
- Meuilley
- Chevannes

Pour ces captages, le dispositif de protection qui est appliqué est celui de « zones soumises à contraintes environnementales » avec une délimitation des aires d'alimentations des captages (AAC), une identification des enjeux (notamment agricoles) et la définition d'un programme d'action spécifique. Il s'agit :

- « Les puits de Nuits nouveau » n°1 et n°2 et le « puit Nuits ancien » à Nuits Saint Georges
- La « source de Rochotte » à Meuilley
- La « source de Regnier » à Villars Fontaine
- La « source de Chevannes » à Chevannes

Eaux potables

La qualité en eau potable

Réseau de distribution	Bactériologique	Physico-chimie
Réseau de Chambolle - Morey	Très bonne qualité	Conforme mais présente des dépassements ponctuels pour les pesticides
Côte Dijonnaise Haut	Très bonne qualité	Conforme
Paquier du Potu	Très bonne qualité	Conforme
Chevannes	Très bonne qualité	Conforme
Concoeur et Corboin	Très bonne qualité	Conforme
Gevrey Haut	Très bonne qualité	Conforme
Monts Gibriaçois	Très bonne qualité	Conforme
Prémeaux Prissey	Très bonne qualité	Conforme
Quémigny bourg	Très bonne qualité	Conforme
Reulle	Très bonne qualité	Conforme
Segrois	Très bonne qualité	Conforme
Villars Fontaine	Très bonne qualité	Conforme
Villiers la Faye	Très bonne qualité	Conforme
Arcenant	Très bonne qualité	Conforme
Sud Dijonnais	Très bonne qualité	Conforme

- Source : ARS 2017

Il existe un réseau de 15 stations de prélèvements d'AEP (Alimentation en Eau potable) sur le territoire étudié.

La qualité de l'eau potable est mesurée par l'Agence Régionale de la Santé sur l'ensemble des réseaux de distribution du territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Les dernières mesures montrent des eaux potables de bonne qualité qui répond aux exigences sur les paramètres bactériologiques et physicochimiques.

Seul le réseau de Chambolle-Morey rencontre quelques difficultés sur des périodes ponctuelles du point de vu de la qualité physico-chimique avec le dépassement des seuils pour la concentration de pesticides.

Assainissement

Stations d’épuration et destination des boues

Le territoire dispose de 16 stations d’épuration, une seule est identifiée non conforme en performance.

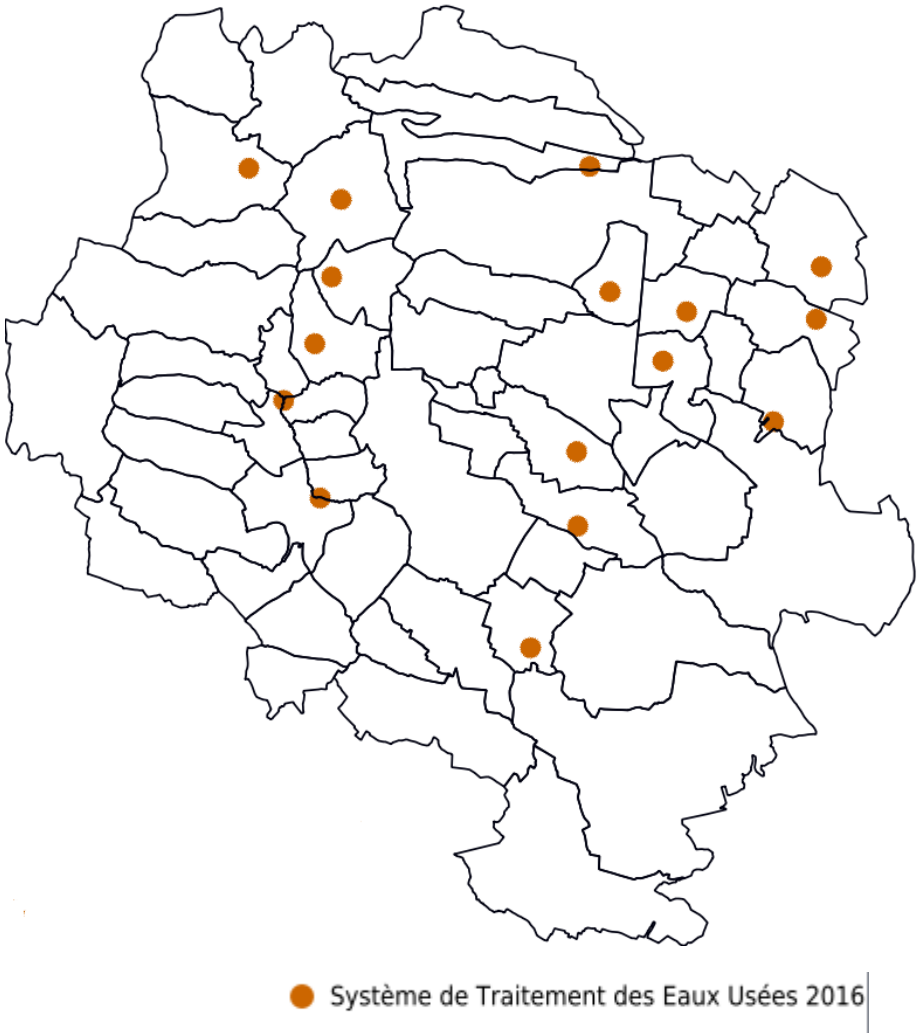

Station d’épuration	Conformité	Destination des boues
Quincey	Conforme	Epandage
Meuilley	Conforme	Epandage
L’étang Vergy	Conforme	NA
Reulle-Vergy	Conforme	NA
Curley	Conforme	NA
Chamboeuf	Conforme	NA
Quemigny-Poisot	Conforme	NA
Gevrey-Chambertin	Conforme	Epandage
Saint-Philibert	Conforme	NA
Brodoin	Conforme	NA
Saulon-la-Chapelle	Conforme	NA
Noiron-sous-Gevrey	Conforme	NA
Epernay-sous-Gevrey	Conforme	NA
Corceles-lès-Cîteaux	Conforme	NA
Flagey Echezeaux	**Conforme en équipement/non conforme en performance**	N/A
Boncourt-le-Bois	Conforme	NA

- Source : Cartographie B&L évolution / données : portail de l’assainissement

Risques

Risques naturels

Atlas des Zones Inondables (AZI)

Elaborés par les services de l'Etat au niveau de chaque bassin hydrographique, les atlas des zones inondables ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure.

L'AZI n'a pas de caractère réglementaire. Il constitue néanmoins un élément de référence pour l'application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme, l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles et l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs.

Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges dispose d'un AZI qui recense le nombre d'évènement inondation sur les communes, mai pas de plan de prévention des risques naturels inondations.

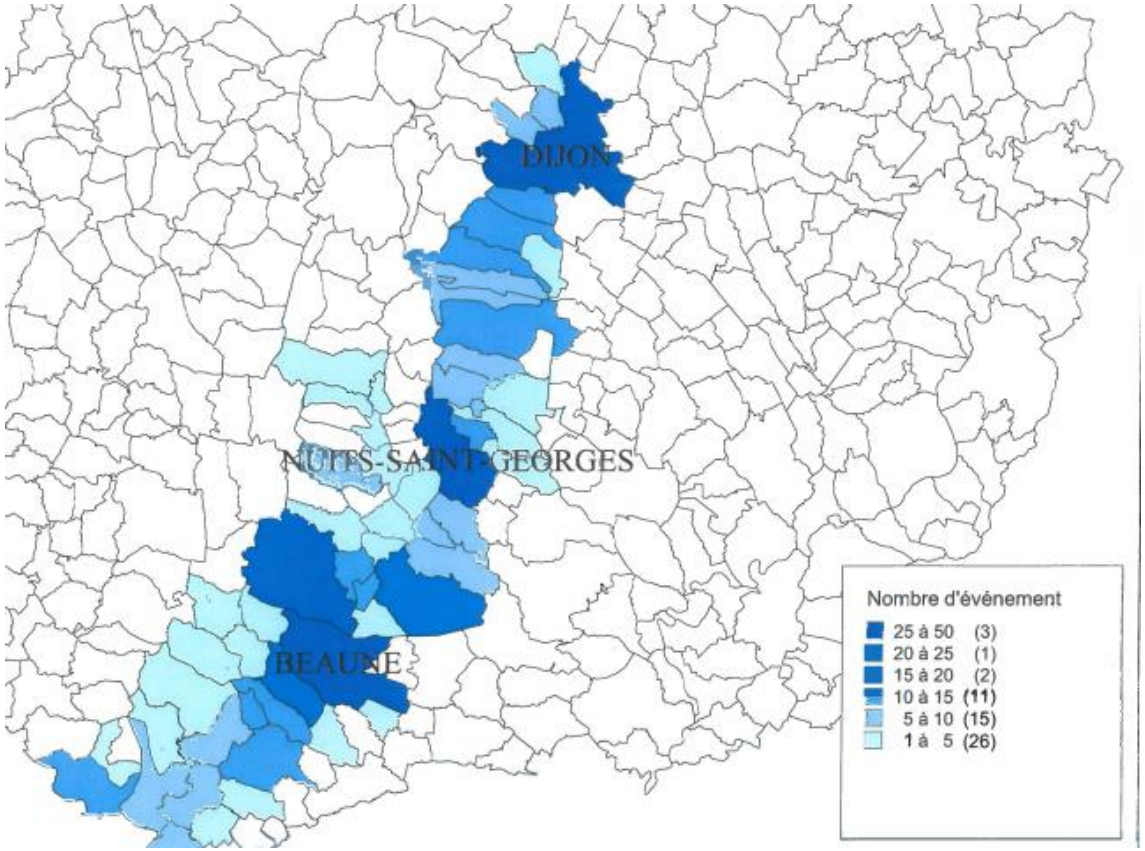

- Source :AZI Côtes d'Or

Risques naturels

Inondations par remontée de nappe dans les sédiments

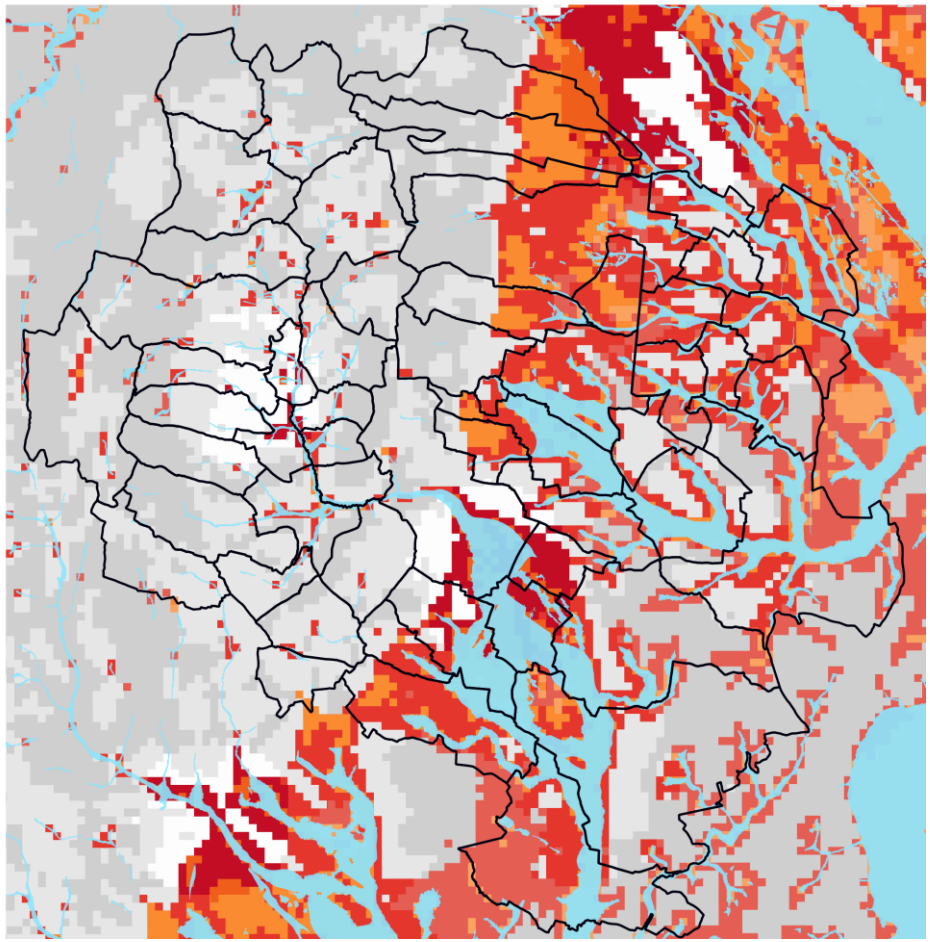

Le phénomène d'inondation par remontée de nappes se produit lors de forts intempéries, lorsque les roches sédimentaires poreuses qui constituent le sous-sol se gorgent d'eau jusqu'à saturation : le débit d'écoulement de la nappe phréatique peut alors se retrouver insuffisant pour compenser le volume de précipitations et le niveau d'eau au sein de la roche s'élève jusqu'à la surface du sol.

Les conséquences possibles incluent l'inondation des caves et sous-sols, les dommages aux bâtiments par infiltration, aux réseaux routiers par désorganisation des couches inférieures, l'entrainement de pollutions…

Sur le territoire, le pieds de la Côte de Nuits et la plaine sont concernées par le phénomène avec des zones de vulnérabilité élevée à proximité des nappes affleurantes

- Source : géorisques

Risques naturels

Les communes vulnérables aux mouvements de terrain

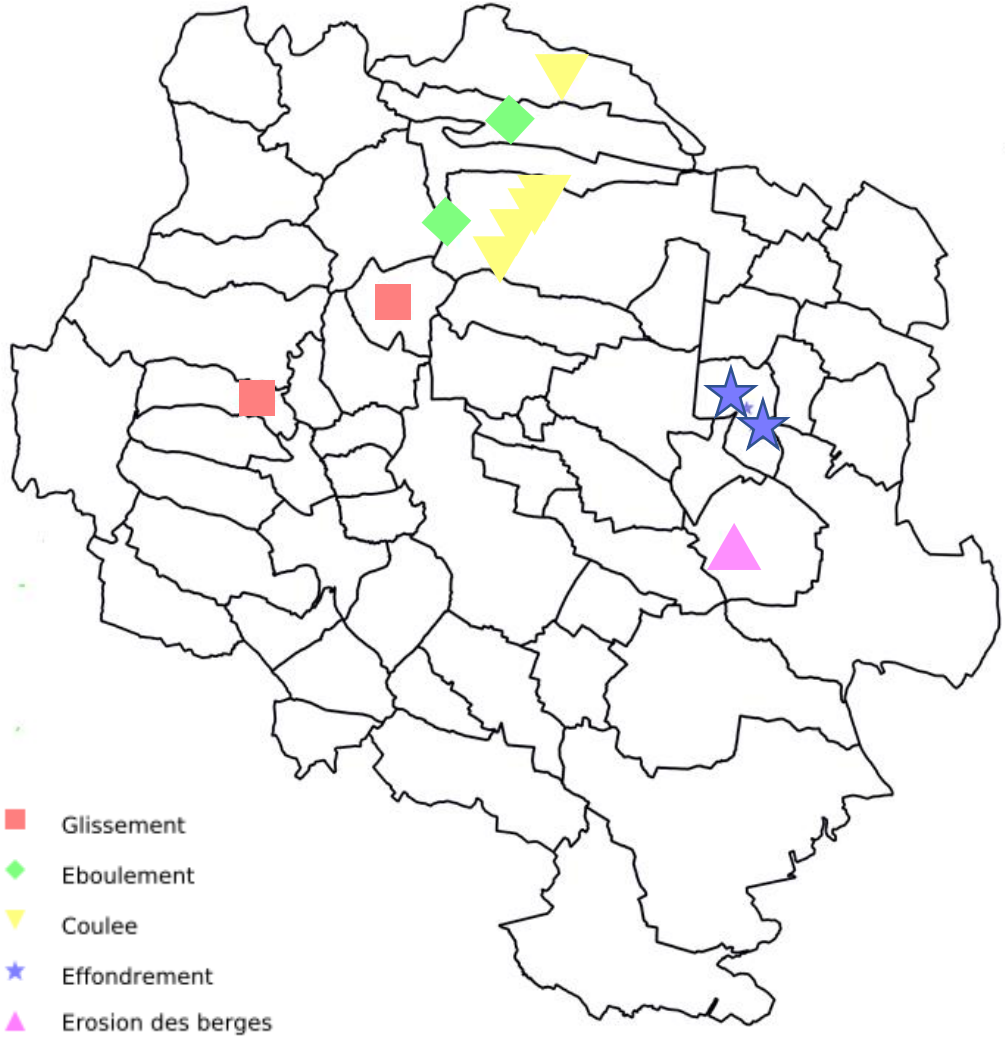

Les mouvements de terrain sont des déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origines naturelles ou anthropiques. Les volumes concernés sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions, le déplacement pouvant être lent ou très rapide.

Sur le territoire plusieurs mouvements de terrain ont été répertorié :

- Des glissements à Curley et à Collonges-lès-Bévy
- Des coulées sur la commune de Gevrey (4) et Couchey
- Des éboulements à Fixin et Brochon
- Deux effondrements à Epernay-sous-Gevrey
- Une érosion des berges à Villebichot

- Source : géorsiques

Risques naturels

Retrait et gonflement des argiles

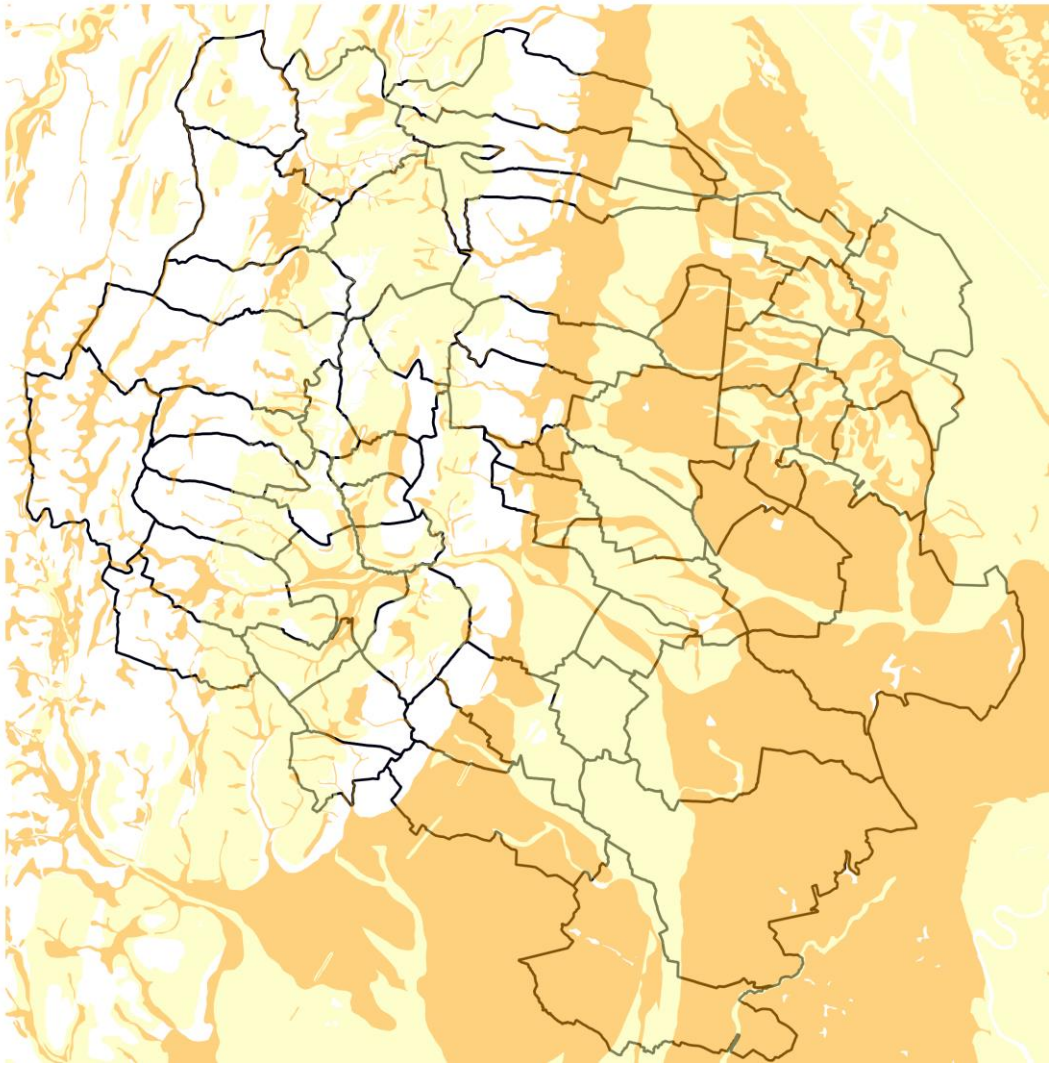

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Il est lié à l'alternance entre des périodes de pluies intenses et des périodes de sécheresses sur des sols argileux.

Le territoire connait globalement un aléa faible à moyen, notamment marqué sur la plaine.

- Source : géorisques

Risques naturels

Tremblements de terre

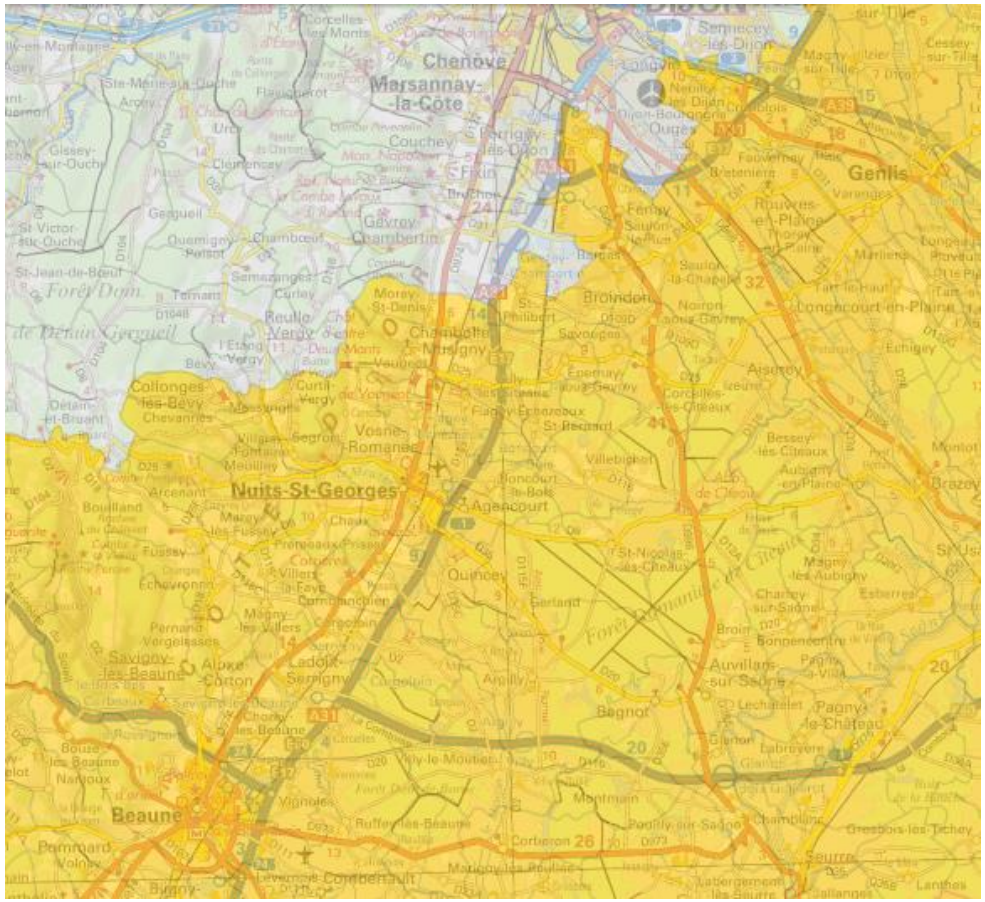

Zone de sismicité très faible
Zone de sismicité faible
Zone de sismicité modérée
Zone de sismicité moyenne
Zone de sismicité forte

- Source : géorisques

Les séismes ou tremblements de terre correspondent à une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur, le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface.

La partie sud du territoire se situe en zone de sismicité faible, le reste en situation très faible. Le risque tremblement de terre reste à la marge.

Risques naturels

Feux de forêt

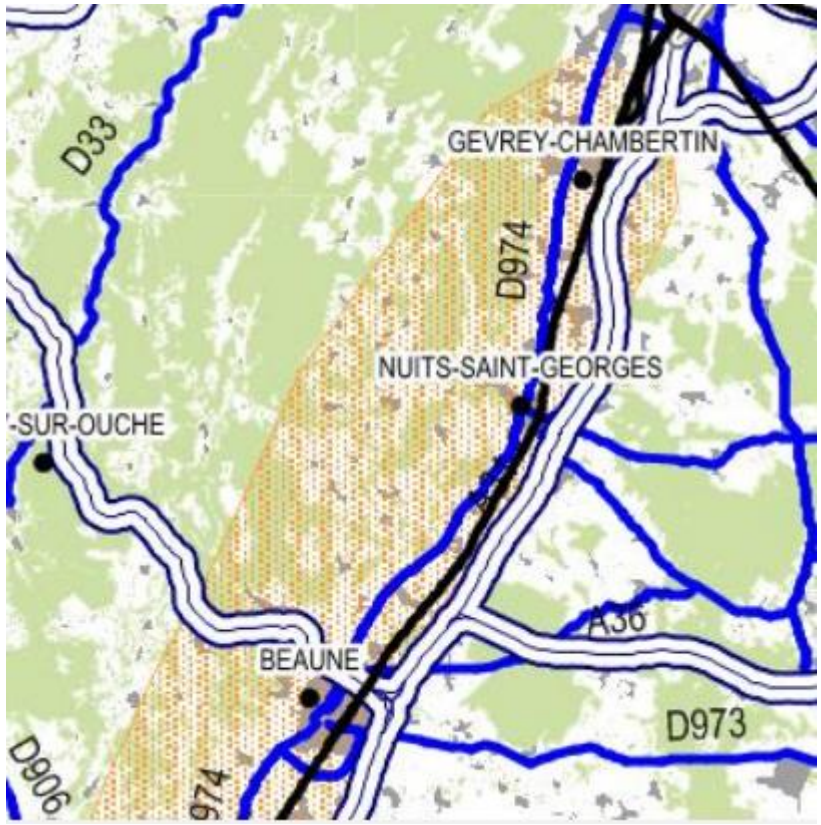

ZONES ARBOREES, BOIS ET FORETS

ZONES A RISQUE Source SDIS 21

Une fois éclos, un feu peut prendre différentes formes, chacune étant conditionnée par les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques (principalement la force et la direction du vent). On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'1/2 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Généralement, l'été est la période de l'année la plus propice aux feux de forêt, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux s'ajoute une forte fréquentation de ces espaces. Mais le danger existe aussi en fin d'hiver et au début du printemps si il subsiste des périodes sèches relativement longues. Un feu de forêt peut être d'**origine naturelle** (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) **ou humaine** : soit de manière intentionnelle, soit de manière accidentelle (barbecue, mégot de cigarette, feu d'écobuage mal contrôlé, travaux...). Il peut également être provoqué par des infrastructures (ligne de transport d'énergie, dépôt d'ordure, ligne de chemin de fer, etc.).

C'est pourquoi, un des meilleurs moyens de lutter contre les incendies, au-delà des techniques de gestion forestière efficace, est la prévention.

Le territoire comporte une zone à risque identifiée par le SDIS, il s'agit de la partie ouest du territoire à partir de la Côte de Nuit.

Avec le changement climatique, les risques de feux de forêt sont susceptibles de devenir plus fréquents. Mais la question fait l'objet d'une réflexion pour s'insérer dans la charte forestière du territoire.

- Source : DDRM, SDIS

Risques technologiques

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

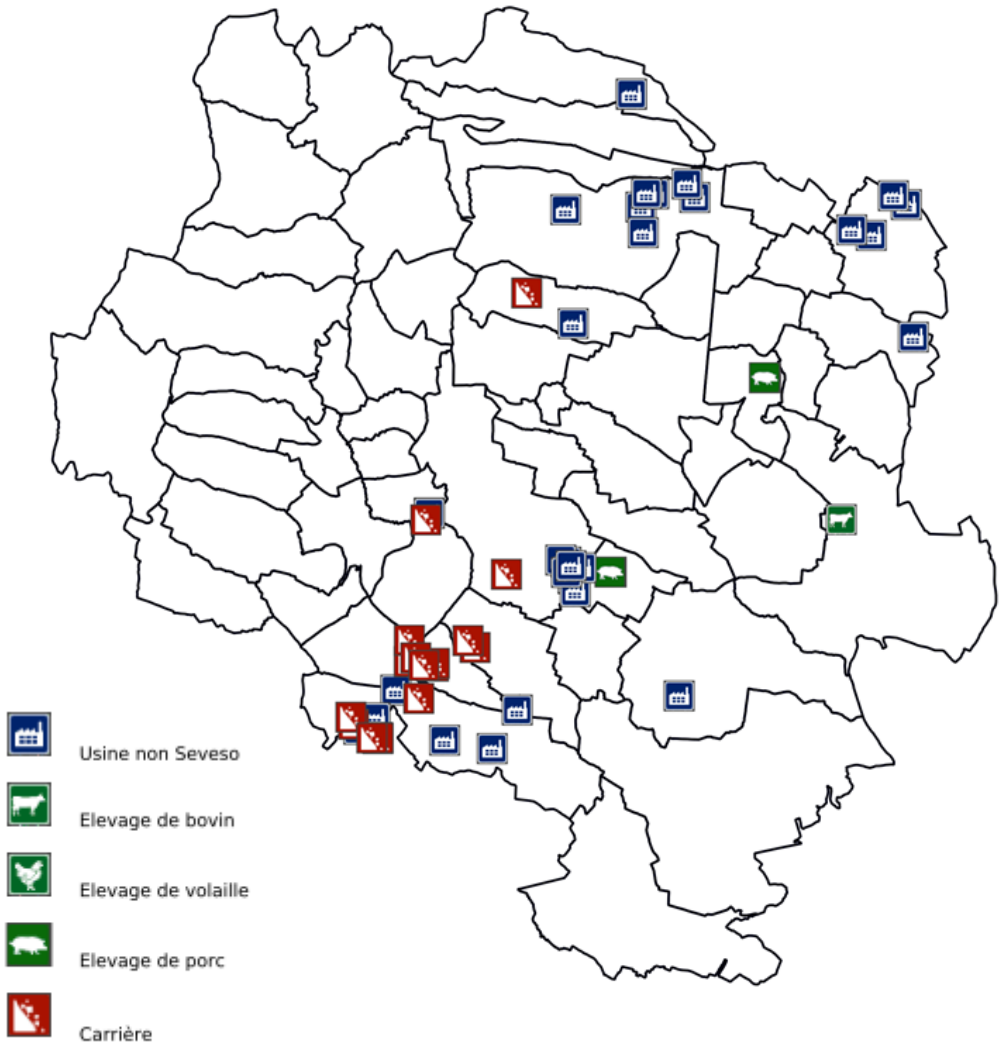

Le risque industriel majeur peut se définir par tout évènement accidentel susceptible de se produire sur un site industriel entrainant des conséquences graves sur le personnel du site, ses installations, les populations avoisinantes et les écosystèmes. Une règlementation stricte et des contrôles réguliers sont appliqués sur les établissements pouvant présenter un risque industriel. Les établissements concernés relèvent d'une règlementation spécifique du code de l'Environnement

Il existe une cinquantaines de sites classés pour la protection de l'environnement avec de nombreuses usines mais aussi des carrières. Trois élevages sont classées en ICPE. Cependant, aucun site n'est classé SEVESO, c'est-à-dire avec un seuil de risque important.

- Source : Géorisques

Risques technologiques

Transports de matières dangereuses

Transports par canalisation

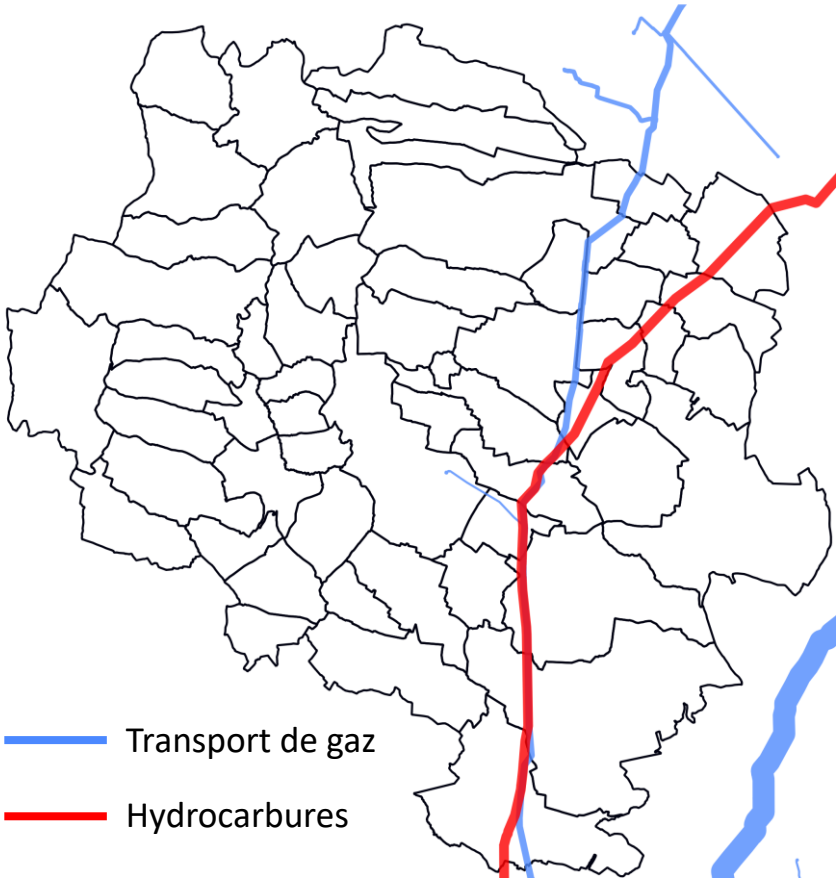

Le risque TMD renvoie à la probabilité que survienne un accident au cours du transport – par canalisation, voie routière, ferroviaire ou fluviale – de marchandises dangereuses. Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physico-chimiques ou la nature des réactions qu'elle est susceptible d'entraîner, peut présenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement ; elle peut être inflammable, toxique, corrosive ou radioactive.

Des canalisations de transport de matière dangereuse traversent le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Ces canalisations sont identifiées pour les risques potentiels qu'elles induisent.

Une canalisation d'hydrocarbure traverse le territoire et une canalisation de transport de gaz.

Les axes routiers très passants tels que les autoroutes ou certaines départementales peuvent être empruntés par des véhicules transportant des matières dangereuses, générant un risque plus diffus sur l'ensemble du territoire, notamment lors des traversées de bourg.

- Source : cartélie, canalisation de matières dangereuses

Nuisances et pollutions

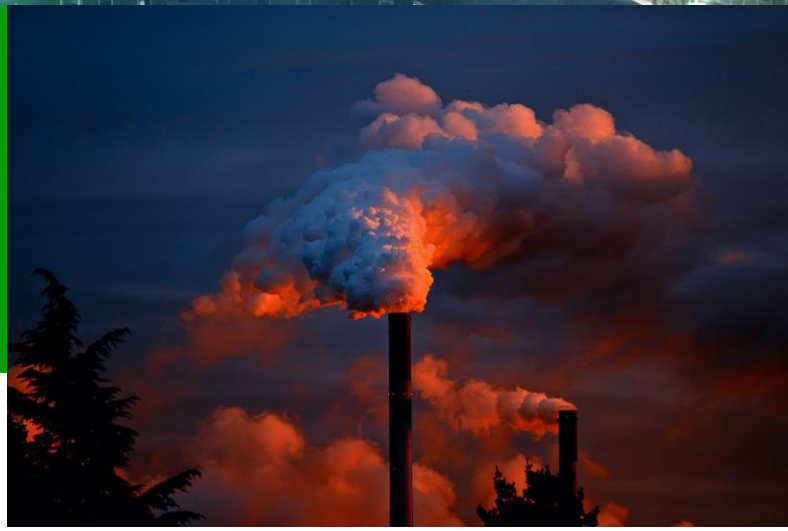

Activités polluantes

Registre des émissions polluantes

établissements déclarent des rejets et transfert de polluants

Le registre des émissions polluantes présente les flux annuels de polluants émis et les déchets produits par les installations classées soumises à autorisation préfectorale. Il couvre cent polluants pour les émissions dans l'eau, cinquante pour les émissions dans l'air (notamment des substances toxiques et cancérigènes) et 400 catégories de déchets dangereux. Ce registre permet tout notamment aux populations riveraines des installations industrielles de disposer d'informations précises et très régulièrement mises à jour sur l'évolution de leur environnement.

Il y a 9 établissements inscrits sur le registre :

- 1 à Villier-la-Faye
- 1 à Comblanchien
- 1 à Chaux
- 3 à Nuits Saint Georges
- 1 à Brondoin
- 1 à Gevrey-Chambertin
- 1 à Couchey

Liste de l'ensemble des établissements et des polluants :
http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/form-etablissement#/

- Source : BRGM infoterre, cartographie B&L évolution

Activités polluantes

Données BASOL

▲ Sites pollués répertoriés

- Source : BRGM infoterre, cartographie B&L évolution

Base de données BASOL:
Il s'agit d'un inventaire national des sites et sols pollués (BASOL) qui recense les sites connus des autorités administratives compétentes et pour lesquels il y a pollution potentielle ou constatée.

1 seul site est identifié sur le territoire, sur la commune de Gevrey-Chambertin.
Il s'agit d'une ancienne activité industrielle qui accueille aujourd'hui Vialco et Interdesco

Les polluants présents sur le site sont HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et BTEX dans les sols et dans les eaux (principalement naphtalène).

BTEX est l'abréviation des composés chimiques aromatiques suivants : Benzène B. Toluène T. Éthylbenzène E. Il s'agit de composés organiques volatils mono-aromatiques, très toxiques et écotoxiques qui peuvent provoquer des effets nocifs pour la santé mais aussi pour l'environnement végétal.

Activités polluantes

Données BASIAS

Site

Base de données BASIAS:

Basias (Base des anciens sites industriels et activités de service) est une base de données faisant l'inventaire de tous les sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante. Il ne s'agit pas nécessairement de sites où la pollution est avérée, mais elle vise à assurer une vigilance concernant les terrains susceptibles d'être concernés.

19 sites sont identifiés sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, dont 11 à Nuits-Saint-Georges

- Source : BRGM infoterre, cartographie B&L évolution

Nuisances sonores

Plan Exposition au Bruit et axes routiers bruyants

La prévention du bruit des infrastructures routières et notamment les prescriptions en matière d'isolation ont été réglementées par le décret n° 9521 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996 qui précisent, à partir du niveau acoustique des voies, le périmètre concerné par les nuisances sonores et les prescriptions techniques à appliquer lors de la construction d'un bâtiment afin d'atténuer l'exposition à ces nuisances. Dans chaque département, c'est le Préfet qui est chargé de recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques acoustiques et du trafic. Le département définit le périmètre de classement sonore des infrastructures routières. Sont ainsi concernées :

- les voies routières empruntées par plus de 8200 véhicules/j
- les voies ferrées comptant plus de 82 passages de trains/j

Cette carte représente les périmètres retenus autour des infrastructures routières concernées par la réglementation de la gestion du bruit dans l'environnement.

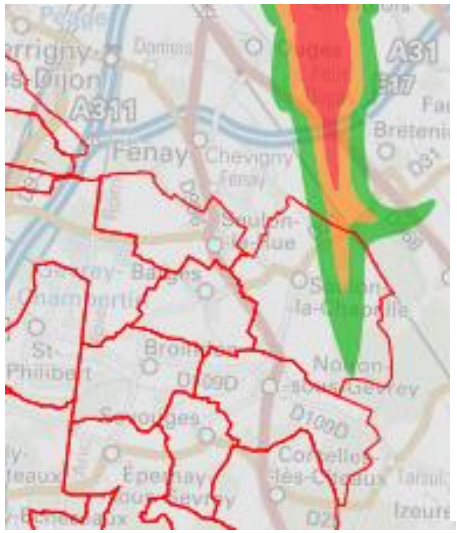

Le PEB est un document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Le PEB vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.
Il anticipe à l'horizon 15/20 ans le développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne.

Il comprend un rapport de présentation et une carte à l'échelle 1/25 000 qui indique les zones exposées au bruit. L'importance de l'exposition est indiquée par les lettres A, B, C, ou D.

Zone A : Exposition au bruit très forte
Zone B : Exposition au bruit forte
Zone C : Exposition au bruit modérée
Zone D : Exposition au bruit faible

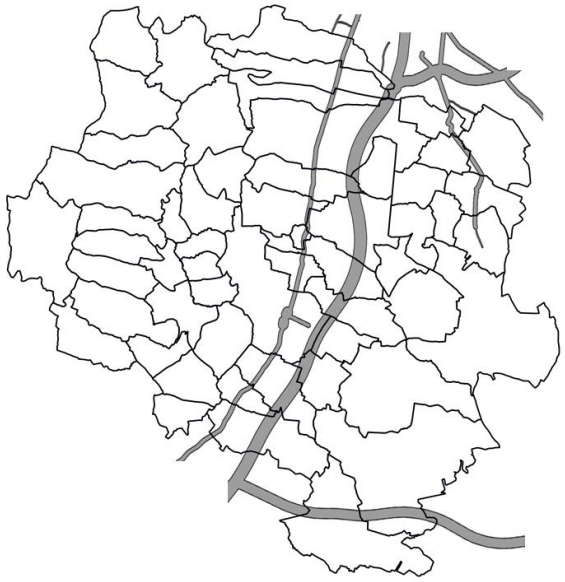

- Source : DDT

Nuisances olfactives

Carte des vents (aéroport de Dijon)

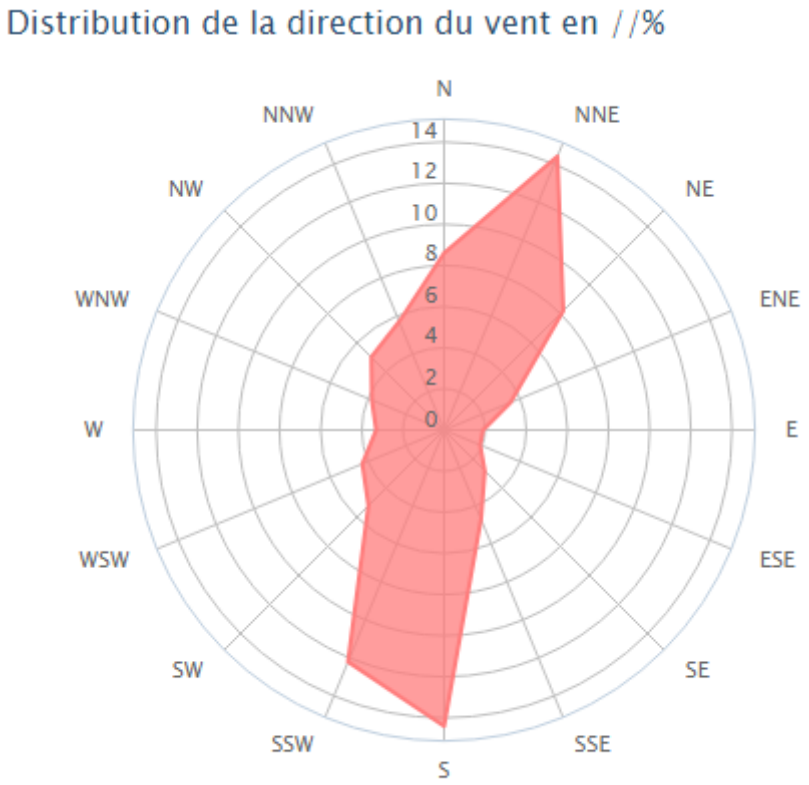

Certains bâtiments ou activités sont susceptibles d'émettre dans l'atmosphère des odeurs, fumées, particules… pouvant constituer une gêne si d'autres bâtiments, notamment d'habitations, se trouvent à proximité directe. C'est le cas de certains équipements de production d'énergie renouvelable (méthanisation, par exemple). Des règles d'implantation réciproque sont fixées par la loi, obligeant l'installation des activités concernées à une certaine distance des habitations préexistantes, et inversement.

Néanmoins, d'autres facteurs comme la direction et la force des vents principaux peuvent étendre la zone impactée par ces nuisances au-delà des distances légales d'implantation. Il est donc préférable de considérer ces facteurs et leur degré d'influence lors des décisions d'implantation des nouveaux équipements. De même, les éventuels projets d'extension des secteurs résidentiels sont à prendre en compte pour éviter les situations conflictuelles.

Selon le site Windfinder, les vents dominants au niveau de Dijon attribués à Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges suivent un axe très prononcés sud-sud-ouest/ nord-nord-est

- Source : Windfinder

Déchets

Documents cadres

PEDMA

Le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés oriente et coordonne l'ensemble des actions devant être menées par les pouvoirs publics et par les organismes privés pour éliminer les déchets ménagers et assimilés (commerces, entreprises artisanales, industries ou hôpitaux), selon les orientations précisées par la loi et atteindre les objectifs fixés dans la réglementation ou de manière volontariste.

Il a été adopter par la Côte d'Or en 2012.

La compétence a ensuite été transféré au conseil Régional (loi NOTRE).

Orientations pour le département de la Côte d'Or :

- La prévention
- Recyclage ou réemploi
- Valorisation de la matière
- Valorisation organique ou énergétique
- Stockage

Gestion des déchets

Gestion des déchets de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

Cartes des déchèteries

Service déchets

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges possède la compétence « gestion des déchets »

Le service des déchets est assuré par la communauté de communes avec :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- La collecte sélective des déchets recyclables en points d'apport volontaire ou directement en porte à porte (pour 9 communes)
- L'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes

La gestion est faite soit par régie directe (Régie) ou par une prestation de service.

Il existe un réseau de 5 déchèterie sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges :

- Quincey
- Nuits Saint Georges
- Saulon-la-Chapelle
- Brochon

Gestion des déchets

Tri sélectif et collecte de recyclables

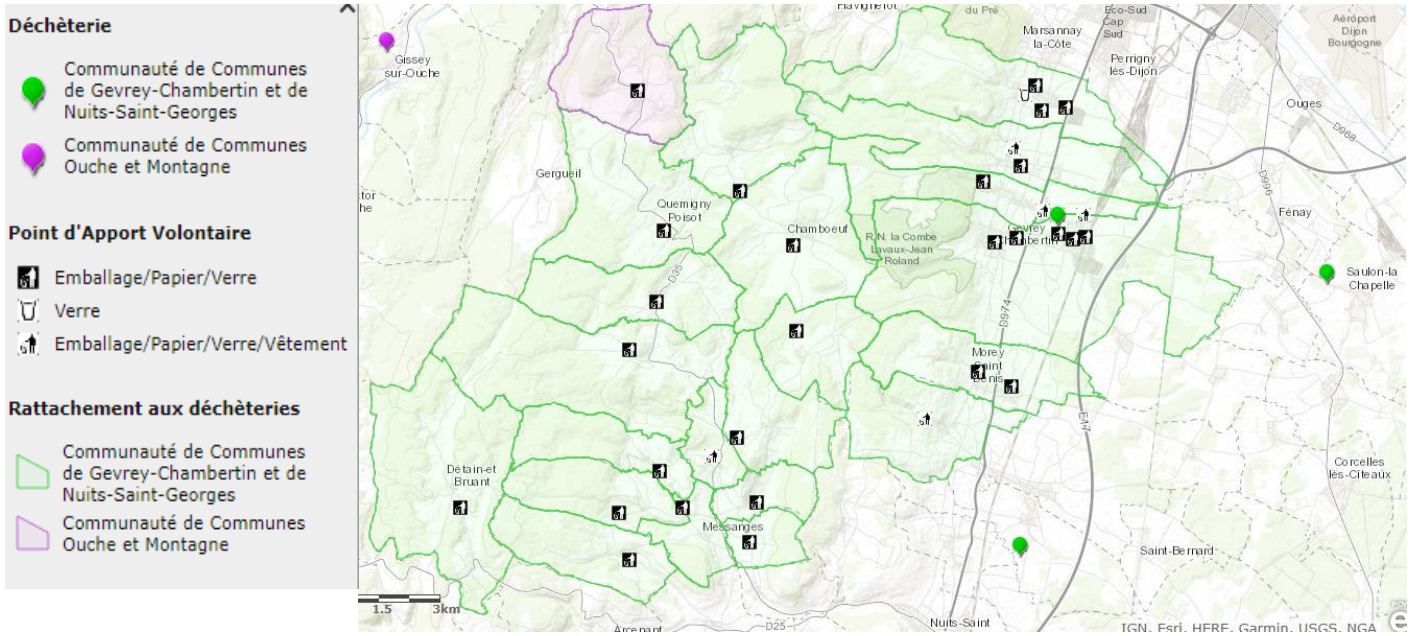

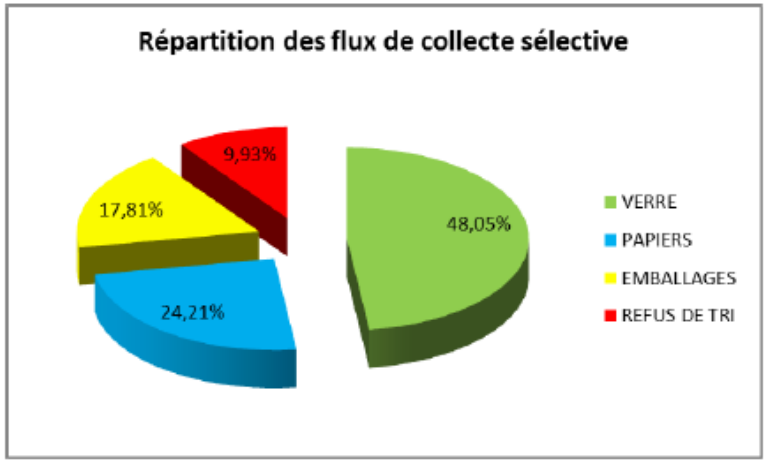

La carte des Points d'Apport Volontaire présente les emplacements disponibles pour le tri sélectif (sauf pour les 9 communes où la collecte du tri est réalisée directement au porte à porte). La collecte des recyclables concerne le verre, les emballages recyclables et les papiers. Le traitement du tri est assuré soit par la communauté de communes soit par Suez.

Près de la moitié des matériaux recyclés sont du verre, un quart sont du papier et 18% sont des emballages. Les refus de tri représentent encore près de 10% en raison des incivilités récurrentes.

- Source : rapport déchet 2017

Gestion des déchets

Production de déchets ménagers sur le territoire

Comparaison des ratios entre 2016 et 2017				
	2016		2017	
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an
OMR	4737,33	155,47	4759,1	155,91
Collecte sélective	3830,52	126,05	3838,44	125,75
Dont emballage	1093,16	35,87	1091,1	35,75
Papiers	757,5	24,86	723,48	23,7
Verres	1637,86	53,75	1677,2	54,95
Refus de tri emballage	342	11,57	346,66	11,36
Total OMA	8567,85	281,17	8597,54	281,66
Déchèteries et collectes spécifiques	13652,88	447,28	14118,48	462,54
Total DMA	**22220,73**	**728,45**	**22716,02**	**744,2**

OMR : ordures ménagères résiduelles
OMA : ordures ménagères assimilées : OMR + Collecte sélective
DMA : Déchets ménagers assimilés : OMA + déchèteries + collectes spécifiques

Population 2016 : 30472
Population 2017 : 30524

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés connaissent une légère augmentation entre 2016 et 2017 (+2,2%), la variation repose essentiellement sur les tonnages de déchèteries.

Ordures ménagères : représentent 21% des déchets sur le territoire. Les ordures ménagères sont incinérées à l'UIOM Dijon Métropole

Tri : 17% des DMA sont recyclés.

Déchèteries : Les déchets déposés en déchèteries représentent plus de 62% du tonnage totale. 40% des apports sont des végétaux (valeurs approximatives car issues d'une conversion de volumes et pas au poids).

Le territoire dispose aussi d'un service DASRI (matériel médicaux) et Relais (textile, linge, chaussure) qui ne sont pas pris en compte dans ces analyses chiffrées.

- Source : rapport annuel déchets CC Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

Gestion des déchets

Initiatives sur le territoire

Le compostage des déchets.
Environ 30 % des déchets des poubelles sont compostables, le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges a donc proposé de fournir différents outils de compostages aux habitants :

Avec jardin :
- Composteur extérieur

Sans Jardin :
- Compostage collectif
- Lombricompostage

Plusieurs recettes « anti-gaspi » sont aussi décrites pour apprendre à réutiliser des restes encore consommables. Des initiatives positives pour réduire les déchets sur le territoire.

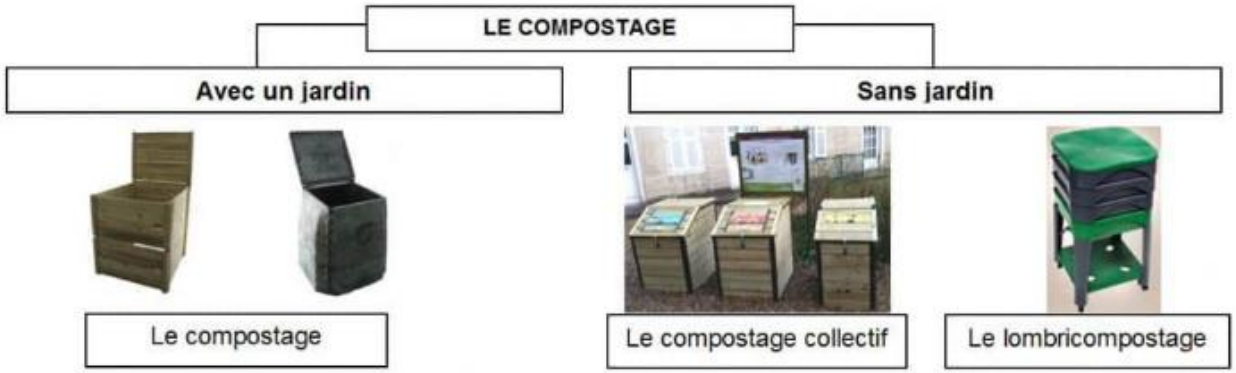

- Source : site de la communauté de commune

Enjeux du contexte humain du territoire

Atouts

- Des pratiques viticoles qui fondent l'identité du territoire
- Des AOC, AOP et IGP riches et diversifiées
- Des masses d'eau souterraines en bon état physico-chimique
- Peu de risques identifiés, notamment industriels

Faiblesses

- Le territoire peut présenter une certaine sensibilité à certains aléas
- Des nuisances et pollutions identifiés sur le territoire
- Consommation d'espaces grandissantes par l'urbanisation
- Encore 10% de déchets de la filière recyclage refusés
- Eau potable bonne mais qui peut présenter localement des dépassements en pesticides
- Des masses d'eau souterraines dégradées et pas de suivi de quantité

Opportunités

- Un SDAGE et un SAGE apportant des objectifs valables pour limiter les risques de crues et garantir la qualité des eaux de surfaces
- Le suivi de la qualité de l'eau

Menaces

- Une dynamique d'urbanisation marquée sur le territoire
- Des zones exposées à des risques forts (remontée de nappes)
- Des espaces sensibles aux feux de forêts pouvant s'accentuer avec le changement climatique
- Des zones exposées aux nuisances
- Qualité des masses d'eau présentant des statuts médiocres
- Une augmentation des déchets

Enjeux hiérarchisés

- **Garantir la qualité de l'eau potable et ne pas empirer le phénomène**
- **Garantir la sécurité des biens et des personnes face aux risques et aux pollutions sur l'environnement**
- **S'assurer que la dynamique urbaine ne soit pas invalidante pour l'agriculture et les espaces naturels**
- **Maîtriser la production de déchets et améliorer le tri sélectif pour éviter les refus**
- **Ne pas introduire plus de nuisances**

Synthèse

Hiérarchisation des enjeux

Contexte	Thèmes	Atouts	Faiblesses	Les enjeux identifiés	Enjeux pour le territoire	Enjeux pour le PCAET
Physique	Paysages naturels et bâti	• Diversités paysagères • Des paysages de caractère qui forgent l'identité du territoire • De nombreux éléments structurants entre eau et forêt • De nombreux sites classés et inscrits	• Simplification ou fermetures liés aux phénomènes anthropiques • L'urbanisation qui gagne toujours plus de terrain	• Maitriser l'urbanisation • Maintenir des composantes clés du paysages • Atténuer certains impacts sur les paysagers • Construction de structures linéaires peuvent dénaturer les paysages	**Fort**	• **Intégration d'équipement** • **Modification des pratiques (urbaines, sylvicoles et agricoles)**
	Reliefs	• Relief adapté aux valeurs agricoles du territoire				
	Sols et géologie	• Sols riches et propices à l'agriculture • Sols bien associés aux cultures				
	Hydrographie	• Plus d'une vingtaine de cours d'eau • Présence de nombreux plans d'eau sur la plaine	• Forte dissymétrie saisonnière des débits des cours d'eau	• Maintenir la densité du réseau hydrographique • Anticiper les périodes sèches	**Faible**	• **Equipement de production d'énergie**
	Climat	• Climat doux et tempéré • Dissymétrie de précipitation peu marquée au cours de l'année	• Cumuls de précipitation relativement important à la fin du printemps (mai)	• (Possible augmentation des risques d'inondation durant les mois pluvieux)	**modérés**	

	Enjeux forts
	Enjeux modérés
	Enjeux faibles
	Aucun enjeu

Hiérarchisation des enjeux

Contexte	Thèmes	Atouts	Faiblesses	Les enjeux identifiés	Enjeux pour le territoire	Enjeux pour le PCAET
Naturel	Trame verte et bleue	• Trame verte et bleue diversifiée • Diversité de milieux notamment forestier et aquatiques • Nombreuses sous-trames identifiées • Nombreux corridors écologiques	• Le développement humains et la consommation d'espaces • Manque de connexions entre l'est et l'ouest du territoire • Plusieurs points de conflit fragmentant les paysages naturels du territoire	• Préserver les milieux naturels • Rendre plus fonctionnels les réservoirs de biodiversité • Concilier urbanisation et réseau écologique • Consolider les corridors écologiques et limiter les points de conflits • Préserver les composantes des sous-trames		• **Avoir une attention particulière sur la cohérence écologique générale du territoire**
	Biodiversité	• Bonne prise en compte des enjeux de biodiversité avec le projet SILENE • Habitats clés sur le territoire régional	• Espèces envahissantes • Pressions anthropiques • Espèces sous pression et en voie de disparition	• Territoire situé sur un espace de première importance • Maintenir la richesse spécifiques • La consommation d'espace		• **Tenir compte des besoins de la biodiversité** • **Tenir compte des mesures de protection**
	Espaces protégés	• Nombreuses Zones Natura 2000 dont certaines de taille importante • Nombreuses zones d'inventaire • Plusieurs mesures strictes pour la protection des espèces comme des réserves biologiques et un arrêté de protection de biotope	• Des espaces protégés qui peuvent aussi subir les pressions anthropiques et des menaces bien présentes sur le territoire	• Tenir compte des espaces protégés • Limiter les vulnérabilités des zones Natura 2000 et espaces protégés		• **Nécessite une attention particulière sur ces espaces**

Hiérarchisation des enjeux

Contexte	Thèmes	Atouts	Faiblesses	Les enjeux identifiés	Enjeux pour le territoire	Enjeux pour le PCAET
Humain	Occupation du sol et urbanisation	• Occupation du sol diversifiée	• Dynamique d'urbanisation : Forte consommation d'espace au gré des territoires agricoles et naturels • Une augmentation de la population qui freine ces dernières décennies. • Une dynamique de la population bien différente selon les communes	• Avoir un développement harmonieux entre consommation d'espace, accueil de population, pôle d'activités et patrimoine végétale		• **Limiter l'urbanisation qui détruit les écosystèmes et les stockages de CO2**
	Agriculture & sylviculture	• Un territoire rural et agricole dynamique • Plusieurs AOC renommées • Chartes forestières	• Agriculture intensive sur la plaine • Baisse du nombre d'actifs et des surfaces agricoles	• Important enjeu économique de la viticulture • Maintenir l'activité agricole	•	• **Avoir une attention sur l'agriculture/sylviculture face aux pressions identifiées pour la TVB/biodiversité**
	Eau	• Bon encadrement de la ressources par les documents d'orientation et de stratégie (SDAGE et SAGE) • Qualité de l'eau potable satisfaisante • Bon état quantitatif • Assainissement conforme • Nette amélioration de la qualité de la ressource • Réutilisation des boues de l'assainissement	• Etat moyen des masses d'eau souterraines et superficielle • Quelques points noirs sur l'état de l'eau potable distribuée • Problématique liée au nitrates	• Le secteur agricole remet en cause la qualité des eaux du territoire (eaux de surfaces, souterraines et eaux potable) • Limiter la dégradation de l'eau • Maintenir les efforts pour atteindre les objectifs du SDAGE		• **Assurer une bonne gestion de l'eau et lutter contre la pollution de la ressource (de surface et souterraine)**

Contexte	Thèmes	Atouts	Faiblesses	Les enjeux identifiés	Enjeux pour le territoire	Enjeux pour le PCAET
Humain	Risques	• Peu de sensibilité aux risques (exception faite pour le risque inondation) • Pas de site SEVESO	• Risque inondation particulièrement présent sur le territoire • Flux de transport de matière dangereuse • Sensibilité aux feux de forêt	• Préserver les champs d'expansion de crue • Limiter l'imperméabilisation du territoire • Risques à prendre en compte dans les aménagements		• **Avoir une attention particulière aux risques** • **Ne pas aggraver la situation**
	Nuisances & pollutions	• 1 seul site BASOL	• Présence de plusieurs établissements pollueurs (IREP) • Certains secteurs exposés au bruit • 19 sites BASIAS	• Isolation acoustique • Prévenir la pollution des sites		• **Avoir une attention particulière sur les nuisances olfactives et sonores d'éventuelles installation de production d'énergie**
	Déchets	• Bonne gestion sur le territoire • Bon encadrement de la production et de la gestion des déchets • Plusieurs filières de valorisation • Plusieurs mesures concrètes en faveur des déchets	• Augmentation du poids de déchets produit par habitant • 10% des déchets déposés dans le tri sélectif sont refusés	• Prévenir sur la production des déchets et le tri		• **Avoir une attention sur la production de déchets par les actions de rénovation**

JUSTIFICATION DE LA STRATÉGIE

Scénarios envisagés

Scénarios étudiés et justification des options retenues

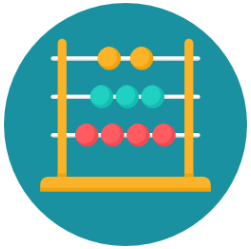

Afin de déterminer avec les élus du territoire de la communauté de communes Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges le niveau d'ambition du PCAET, plusieurs scénarios d'évolution de la consommation d'énergie, des émissions de GES et de la production d'énergies renouvelables ont été imaginés. Comparés entre eux et aux objectifs imposés par la SNBC et le SRCAE, ils ont permis de définir de proche en proche un scénario réaliste validé par le Comité de Pilotage (COPIL), conciliant la nécessité et l'urgence d'agir avec les moyens (techniques, humains, financiers, organisationnels…) mobilisables par le territoire. La chronologie des scénarios construits est la suivante :

1. Scénario tendanciel : trajectoire probable du territoire si aucune nouvelle mesure n'était mise en œuvre pour répondre aux enjeux climat, air et énergie.
2. Scénario réglementaire : vise le respect des objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et par le SRCAE à échéances 2020, 2030 et/ou 2050 ;
3. Scénario potentiel max : objectifs théoriquement atteignables, lorsque toutes les mesures envisageables aujourd'hui auraient été prises.
4. **Scénario retenu : correspond à la stratégie sélectionnée par le territoire pour son PCAET**

Les trajectoires globales des scénarios :

Emissions de gaz à effet de serre :

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel Max	Retenu
Période		2015 - 2050			
Résidentiel	34 823 tCO2e	-34%	-83%	-89%	-94%
Tertiaire	10 538 tCO2e	-59%	-83%	-65%	-52%
Transports	130 604 tCO2e	-2%	-59%	-63%	-99%
Industrie	18 005 tCO2e	-59%	-63%	-41%	-41%
Agriculture	29 293 tCO2e	-8%	-39%	-76%	-76%
Total	223 262 tCO2e	**-15%**	**-61%**	**-67%**	**-88%**

Consommations d'énergie finale :

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel Max	Retenu
Période		2015 - 2050			
Résidentiel	313 GWh	-9%	-75%	-59%	-59%
Tertiaire	84 GWh	-31%	-75%	-54%	-45%
Transports	836 GWh	10%	-17%	-35%	-35%
Industrie	128 GWh	-9%	-38%	-41%	-41%
Agriculture	29 GWh	-41%	-26%	-59%	-59%
Total	**1 390 GWh**	**1%**	**-35%**	**-43%**	**-42%**

Séquestration carbone :

Objectifs	Situation en 2015	2030	2050
Séquestration	**261 262 tCO2e**	**-26%**	**-86%**

Un seul scénario est construit pour la séquestration carbone

Graphique des trajectoires :

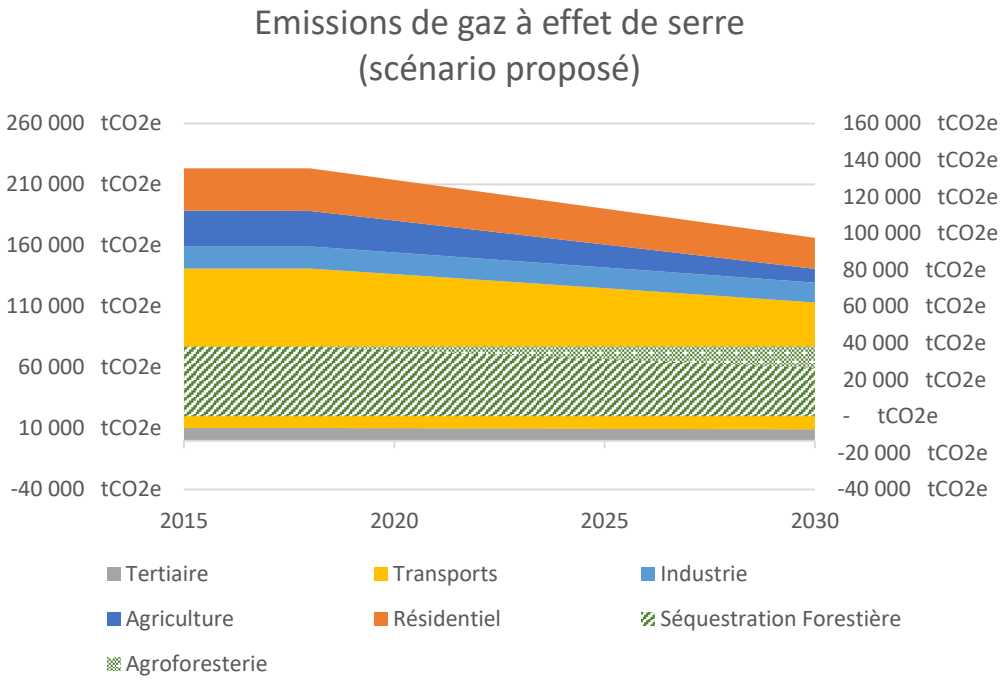

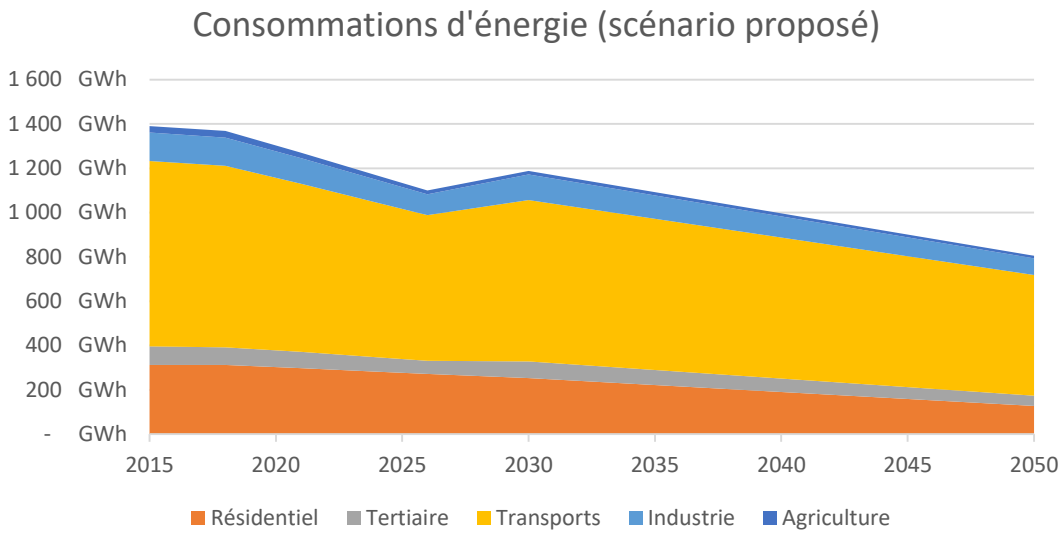

Les scénarios

Scénario tendanciel :

Dans ce scénario, les émissions de gaz à effet de serre baissent structurellement du fait des innovations technologiques et également de la désindustrialisation. Les consommations d'énergie sont en légère augmentation. La part de l'électricité dans l'énergie consommée augmente légèrement du fait du développement des voitures électriques notamment.

	Exigences réglementaires	Scénario tendanciel
Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2050	**-35% (898 GWh)**	**+1% (1 400 GWh)**
Emissions de GES entre 2015 et 2050	**-61% (86 000 tqecO2**	**-15% (190 000 teqCO2)**
Production d'énergie renouvelables entre 2015 et 2020	**23% de l'énergie consommée d'ici 2020**	-*

**En ce qui concerne la production d'énergies renouvelables, il n'est pas possible d'identifier les résultats de production par manque de vision et de suivi du déploiement de moyens et d'outils de production empêchant de déterminer une projection tendancielle.*

❖ Ce scénario met en avant le manque d'ambition pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les incidences seront alors défavorables à l'environnement car les émissions de GES induiront une pollution qui n'infléchie pas assez rapidement pour s'assurer du bon fonctionnement des milieux naturels, pour préserver la ressource en eau, pour les paysages et pour la santé et le bien-être. Il en va de même sur la thématique des consommations d'énergie qui ne feront qu'accroître les pressions sur les ressources environnementales et naturelles.

Scénario réglementaire et « potentiel max » :

Le scénario règlementaire :

Il consiste à supposer le respect des objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et par le SRCAE de l'ancienne Région Bourgogne aux différentes échéances : 2020, 2030 et 2050. Comme démontré par les scénarios tendanciels, ils semblent peu réalistes à courte échéance, car ces objectifs supposaient un effort important pour la période 2010-2020 qui ne fut pas observé.

Les résultats attendus sur le scénario réglementaire :

- -19% des consommations d'énergie entre 2015 et 2030, (soit atteindre sur le territoire une consommation de 1122 GWh) et -35% pour l'horizon 2050 (soit 898 GWh)
- -28% des émissions de GES entre 2015 et 2030 (soit émettre sur le territoire 159 000 teqCO2 de GES) et -61% à l'horizon 2050 (soit 86 000 teqCO2)
- 23% du mix énergétique doit provenir de production d'énergie renouvelables en 2020 (32% fixés par la LTECV)

❖ Ce scénario semble être plus favorable aux thématiques environnementales en raison des diminutions importantes des émissions de GES et des consommations énergétiques, notamment en diminuant les pressions pour les ressources du territoire.

Le scénario « potentiel max » :

Il estime le niveau de consommation d'énergie, d'émission de GES qu'il serait possible d'atteindre pour Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges, lorsque toutes les mesures, envisageables aujourd'hui, auraient été prises. Les hypothèses retenues ont vocation à être réalistes en tant qu'objectifs à terme ; en revanche, elles sont ambitieuses pour une échéance aussi courte.
Le scénario s'appuie par exemple sur les hypothèses suivantes :

- Tous les logements du territoire ont été rénovés.
- Les besoins en mobilité ont baissé de 15%.
- La part des modes de déplacement doux et communs est passé de 5% à 23%.
- L'ensemble des exploitations agricoles ont modifié leurs pratiques (diminutions des intrants, optimisation de l'alimentation des élevages…).
- Tous les gisements d'énergie renouvelables identifiés par le diagnostic ont été mobilisés.

Elles comprennent en effet des mécanismes ne dépendant pas seulement du PCAET, comme les changements de pratiques des particuliers et professionnels (évitement des déchets, itinéraires agricoles, économies d'énergie…), et supposent des moyens, notamment financiers, conséquents (rénovation globale du bâti existant, investissements massifs dans les énergies renouvelables).

- *Evidemment, ce potentiel maximum est évalué au regard des données et des connaissances techniques disponibles aujourd'hui. Certaines évolutions techniques (baisse de la consommation des véhicules, amélioration des chaines logistiques…) ont été pris en compte de manière prospective.*

Le scénario « potentiel Max » est obtenu grâce à plusieurs mesures imaginées avec des ambitions particulièrement élevées. Notamment grâce à la rénovation de tous les logements du territoire, mais aussi à la diminution drastique des besoins de mobilité qui sont couplés avec l'augmentation de modes de déplacements décarbonés ainsi que des efforts très importants sur l'optimisation des secteurs économiques et agricoles du territoire de Gevrey-Nuits. Ces mesures seront particulièrement bénéfiques pour l'environnement en améliorant la qualité de l'air, la vie des usagers, la qualité des eaux, du sol et participera à la diminution des nuisances sonores. L'ensemble des mesures pourront être aussi bénéfiques sur la consommation des ressources naturelles et des matières premières.

Cependant les incidences négatives seraient aussi particulièrement forte pour le territoire, notamment sur une production très importante de déchets due à une importante rénovation, mais aussi sur la consommation d'espaces qu'il serait nécessaire d'attribuer aux différents dispositifs de production d'EnR, aux dispositifs pour favoriser une alternative à la voiture solo (ex: parkings de covoiturage, pistes cyclables…) En émettant l'hypothèse d'implanter ces dispositifs uniquement sur des terrains déjà urbanisés, il y aurait aussi un véritable enjeux qui se développerait sur la qualité paysagère qu'il s'agirait de bien maîtriser.

Ce scénario n'est évidemment pas envisageable à court terme, il demanderait des moyens financier extrêmement importants, une modification générale des pratiques et des modes de vie qui nécessite une intervention de sensibilisation très importante et trop rapide.

Les potentiels identifiés sur le territoire :

	Exigences réglementaires	Potentiels identifiés
Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2050	**-35% (898 GWh)**	**-43% (798 GWh)**
Emissions de GES entre 2015 et 2050	**-61% (86 000 tqecO2**	**-67% (74 000 teqCO2)**
	23% de l'énergie consommée d'ici 2020	**290 Gwh**

La comparaison entre ces deux scénarios montre la capacité du territoire à atteindre les objectifs du scénario règlementaire pour ce qui est des consommations d'énergie finale et des émissions de GES.

La stratégie retenue

Les trajectoires retenues mettent en évidence les besoins de réduction de tous les secteurs, pour les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergies mais aussi le développement des énergies renouvelables.

	Exigences réglementaire	Stratégie retenue
Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2050	**-35% (898 GWh)**	**-42% (805 GWh)**
Emissions de GES entre 2015 et 2050	**-61% (86 000 tqecO2)**	**-88% (25 600 teqCO2)**
Production d'énergie renouvelables entre 2015 et 2050	**23% de l'énergie consommée d'ici 2020**	**267 GWh**

❖ La stratégie retenue pour la communauté de communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges respecte les conditions réglementaires.

Construction de la stratégie:

Temporellement, la construction de la stratégie de Gevrey-Chambertin s'est, dans un premier temps, appuyée sur un premier scénario proposé au regard de l'analyse de la réglementation et du potentiel du territoire. Celui-ci a été présenté, étudié et revu par le comité de pilotage pour qu'il soit atteignable et qu'il concorde avec la politique propre au territoire. Il est ressorti, de cette concertation la stratégie finale, qui répond au mieux aux exigences vis-à-vis des potentiels et qui tienne compte des ambitions du territoire et des enjeux prioritaires identifiés.

Analyse du scénario retenu :

Le scénario retenu s'éloigne logiquement de la trajectoire de celui du « potentiel Max ». Cela s'explique par l'ambition portée par le « potentiel max » qui ne serait pas envisageable au vu du coût et des moyens techniques que le territoire et l'ensemble des acteurs peuvent mettre en place. Cela engagerait une modification trop importante, comme par exemple la rénovation de tous les logements du territoire en un laps de temps trop court et économiquement inenvisageable. Cependant, il est concordant avec le scénario réglementaire, voir même plus ambitieux pour la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES.

Les enjeux du territoire :

Le travail de concertation avec les acteurs du territoire et avec le club climat, à la suite de la présentation du diagnostic, a eu pour objectif d'identifier les enjeux prioritaires. Ces enjeux vont servir de base pour la construction de la stratégie du territoire, pour atteindre les objectifs du scénario envisagé et pour la construction du plan d'action à venir. Il ressort de l'ensemble du travail de concertation des axes structurants et des axes thématiques

La stratégie va donc s'orienter sur :

4 axes structurants :

- Mobiliser et sensibiliser les acteurs
- Adapter le territoire aux changements climatiques
- Veiller à l'amélioration de la qualité de l'air
- Massifier le développement des énergies renouvelables

Des axes prioritaires par thématiques :

- Bâtiment et habitat :
  1. Rénover le bâti existant
  2. Développer les nouvelles énergies
  3. Agir sur les nouvelles constructions
- Transport et mobilité :
  1. Lutter contre la voiture solo
  2. Renforcer l'attractivité des transports en commun
  3. Encourager l'usage des transports « doux »
  4. Diminuer les émissions de GES liées au transport de marchandises
- Agriculture :
  1. Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux
  2. Favoriser les techniques agricoles les moins polluantes

3. Faciliter l'adaptation au changement climatique

- Economie locale
  1. Optimiser l'éclairage public
  2. Développer l'économie circulaire
  3. Rendre les acteurs publics exemplaires
  4. Agir sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire en dehors de la métropole

La communauté de communes n'a pas vocation à porter seule toute les actions. L'élaboration du plan d'action permettra d'identifier des porteurs de projets au sein du territoire et de définir son rôle pour la mise en place de la stratégie : maître d'ouvrage, financeur, coordinateur…

❖ Une première analyse de ces axes montre la forte volonté d'agir du territoire en mobilisant les acteurs tout valorisant des actions innovantes et positives pour répondre aux enjeux futurs sur la qualité de l'air, les consommations d'énergie et les émission des gaz à effet de serre. Cette stratégie traduit bien les enjeux identifiés par les élus et par le club climat. Elle devrait, à termes, être particulièrement bénéfique et répondre à de nombreux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

Analyse des trajectoires par thématique :

Pour chaque thématique abordée dans le PCAET, le scénario décline un ensemble d'objectifs chiffrés qui se calquent et développent les axes prioritaires identifiés par le travail de concertation avec les élus et le club climat. Ces éléments vont permettre de suivre une trajectoire globale de la stratégie pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de GES. La déclinaison de la stratégie est définie pour l'horizon 2021, 2026, 2030 et une prospective à 2050.

	GES		Energie	
Ambition	2030	2050	2030	2050
Résidentiel	-27%	-94%	-19%	-59%
Tertiaire	-11%	-52%	-9%	-45%
Transports	-20%	-99%	-13%	-35%
Industrie	-10%	-41%	-10%	-41%
Agriculture	-61%	-76%	-46%	-59%
Total	**-25%**	**-88%**	**-15%**	**-42%**

Concernant la production d'ENR :

Le développement de l'hydro-énergie pourra être étudié sur le territoire de manière locale, au cas par cas, bien que le diagnostic n'évalue pas de potentiel majeur sur le territoire. Aussi ce n'est pas un axe d'action qui apparait comme prioritaire.

Dans le développement de ces axes, il sera tenu compte des enjeux de qualité de l'air (pour la combustion de bois en particulier) et des enjeux environnementaux (paysages, écologie et consommation d'espaces) des infrastructures.

Les axes prioritaires de la production d'énergie :

ENR	Objectif en 2030	Progression annuelle
Méthanisation - Carburant	20 GWh	2 GWh / an
Aérothermie / Géothermie / Pompes à chaleur	34 GWh	3,1 GWh / an
Biomasse / Bois énergie	32 GWh	3 GWh / an
Solaire thermique toiture	7 GWh	0,6 GWh / an
Eolien	2 GWh	
Solaire PV toits	25 GWh	2,2 GWh / an

Respect des orientations des documents cadres :

Le PCAET s'est directement appuyé sur les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie pour élaborer ses scénarios stratégiques et hiérarchiser son plan d'action. Le plan d'action décline, dans tous les secteurs d'activités, chacune des ambitions poursuivies : réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables, maîtrise de la demande énergétique, lutte contre la pollution atmosphérique, adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, aucune des mesures envisagées par le plan n'entre en conflit avec les stratégies de ces documents cadres, et n'empêchent pas d'autres acteurs de compléter ses efforts. En ce sens, **le PCAET est donc compatible avec le SRCAE Bourgogne et prend en compte la SNBC 2015**.

Les diverses actions proposées par le plan rejoignent les orientations du SCoT en matière d'énergie, GES et qualité de l'air ainsi que la prise en compte de l'environnement, de la préservation des paysages, de la TVB, des déplacements et mobilité ou encore de la préservation des ressources ou encore la consommation d'espaces;

Les PLU communaux abordent les thèmes de l'efficacité énergétique des bâtiments, de l'éclairage public, des constructions bioclimatiques et « écoresponsables », de la production d'énergies renouvelables, de la diversification économique des exploitations agricoles, de la sobriété énergétique, de la réduction des besoins de déplacement.

Tous ces sujets sont couverts par le plan d'action du PCAET, qui **prend donc en compte les orientations des PLU et des SCoT.**

Stratégie retenue

Les incidences sur l'environnement de la stratégie retenue

Analyse des axes structurants de la stratégie retenue pour la communauté de communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges :

Plusieurs axes structurants ont été identifiés et cela pour chaque thématique présentant des enjeux pour le territoire. Ces thématiques font l'objet d'une analyse des potentielles incidences sur l'environnement, qu'elles soient négatives ou positives. Il s'agit de conforter ou d'alerter sur les thématiques environnementales des ambitions projetées par la stratégie de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges.

- **Transports & mobilité**

La mobilité est le principal enjeu du territoire de la communauté de communes, car c'est le poste prépondérant des consommations d'énergie et des émissions de GES.

La trajectoire retenue pour le territoire affiche clairement l'ambition de développer une alternative à la voiture individuelle en passant par le renforcement de l'attractivité des transports en communs (qui sont déjà bien développés sur la comcom) et démocratiser les transports doux. La trajectoire s'oriente aussi sur un travail qui concerne les transports de marchandises en favorisant l'intermodalité du transport et la diminution des besoins de livraisons.

Par conséquent la stratégie amènera à une réduction des consommations d'énergie et d'émission de GES améliorant ainsi la qualité de l'air et réduisant les nuisances sonores, des bénéfices notables pour le bien-être des citoyens. Réduire le nombre de voiture est aussi un levier de renforcement pour la trame verte et bleue et la biodiversité en limitant la fragmentation des cohérences écologiques due au réseau routier.

→ Un territoire plus sobre en déplacement maîtrise ses besoins en infrastructures et donc réduit ses besoins en matière première et ressources naturelles, et acquiert une meilleure maîtrise des coûts d'entretien. Les réductions des besoins de transport permettra de réduire progressivement les besoins en surfaces imperméabilisées au profit des espaces naturels mais aussi valorise le cadre de vie amenant une ambiance des centres-bourgs plus agréable. Enfin, la réduction du trafic permettra d'améliorer la sécurité routière et limitera les effets de bouchons sur les axes.

❖ Un point de vigilance est émit dans le développement d'éventuels nouveaux moyens de déplacements (création de pistes cyclables, parkings de covoiturage), ils devront tenir compte des enjeux de fragmentation de la trame verte et bleue, de la consommation d'espaces et devront garantir une bonne intégration paysagère.

- **Résidentiel :**

Le secteur résidentiel est aussi très consommateur d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, à cause, entre autres, des types et de la morphologie de l'habitat qui est représenté majoritairement par des maisons individuelles anciennes et fortement consommatrices d'énergies.

La stratégie se focalise sur la favorisation d'un territoire éco-rénové qui se chauffe à l'énergie propre en visant en priorité les logements existants et anciens. L'ambition portée sur le secteur résidentiel se base en premier lieu sur la rénovation pour mieux isoler le bâti et développer des systèmes de chauffage plus efficients qui utilisent des sources décarbonées. Il encourage aussi le changement des comportements vis-à-vis des consommations via des mesures de sensibilisation des usagers.

La meilleure performance énergétique promue par le scénario conduira à la diminution des déperditions de chaleur et des polluants induits par des systèmes de chauffage anciens. Les conséquences de cette évolution permettra d'améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie pour les habitants tout en préservant les ressources du territoire et de s'adapter aux changements climatiques. La stratégie vise aussi à intégrer ces questions directement sur les nouvelles constructions pour qu'elles soient viables, durables et directement moins consommatrices.

→ Une meilleure isolation et des systèmes chauffages peu énergivore permet de minimiser les coûts énergétiques des foyers et permettre d'ainsi lutter contre la précarité énergétique qui touche près de 15% des foyers du territoire.

❖ Toutefois, la rénovation des bâtiments pourra induire une augmentation des nuisances sonores, de la pollution de l'air (matières en suspension, déchets amiantés…) et de la production de déchets en phase de chantier. Une vigilance devra être de mise durant ces périodes pour garantir la qualité de vie du voisinage et encadrer la gestion des déchets pour atténuer les effets d'une augmentation de la production. La rénovation des bâtiments devra aussi être garante du respect du patrimoine bâti existant (insertion paysagère, qualité des matériaux, sites classés et inscrits…)

Les incidences sur l'environnement de la stratégie retenue

➢ **Agriculture :**

Le territoire se démarque par son agriculture prépondérante et une viticulture de prestige, c'est aussi le 3ème poste d'émissions de GES et il est particulièrement lié à la diffusion de polluants dans l'atmosphère, l'eau et les sols. L'enjeu identifié est donc de tendre vers une agriculture qui soit raisonnée en diminuant notamment les intrants chimiques.

Pour répondre à cet enjeu, la stratégie affiche clairement l'objectif d'encourager une agriculture durable qui préserve les sols et valorise les ressources du territoire. Il s'agira donc d'outiller les acteurs de la filière en prenant en compte leur spécificités et d'orienter le consommateur vers des produits vertueux et locaux.

La trajectoire imaginée se traduit par une modification des pratiques des exploitations agricoles en favorisant des techniques qui soient moins polluantes et moins énergivores et qui préservent la qualité des sols. Elle vise aussi la facilitation à l'adaptation des pratiques au changement climatique pour anticiper et assurer, notamment sur le vin, la qualité et la quantité des productions. Enfin, elle pointe du doigt l'objectif de produire de l'énergies renouvelables au sein du secteur, notamment par la méthanisation.

La modification des pratiques agricoles devrait être gage de gain pour la biodiversité spécifique et ordinaire, induit par des mesures agro-environnementales bénéfiques mais aussi la libre expression d'espèces pionnières engendrée par la réduction d'intrants. La préservation des sols devrait être garante, en parallèle, de l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire mais aussi de l'air en limitant la diffusion de polluants. Une réflexion peut aussi être menée sur la réduction d'intrants de synthèses et la diminution des impacts sanitaires et de bien-être des employés agricoles et des populations voisines.

→ Faire le lien conjointement entre de meilleurs pratiques agricoles, plus durables qui prennent soin des ressources avec le renforcement des circuits locaux sera bénéfique pour les conditions économiques et d'emplois du secteur et lui permettant de s'assurer une certaine pérennité.

➢ **Economie locale :**

Sur le sujet de l'économie locale, la stratégie définit une trajectoire pour le secteur du tertiaire et de l'industrie. Celle-ci vise à valoriser les emplois locaux et les filières de la transition écologique en promulguant l'économie circulaire et la réduction des déchets auprès des acteurs économiques et des consommateurs du territoire.

La volonté du scénario s'oriente vers un travail sur le service public en optimisant l'éclairage public et en rendant les acteurs publics exemplaires. Le développement durable dans les entreprises et l'amélioration des pratiques chez les acteurs économiques alimentent aussi la stratégie du territoire. Cela se traduit par le développement et le renforcement de l'économie circulaire, le développement de la RSE, de la mutualisation et le renforcement de la professionnalisation « durable » par le biais de formations. Enfin une démarche plus technique vient conforter la réussite des ambitions par la réduction du bilan carbone et la rénovation durable des locaux et bâtiments.

Réduire les bilans carbones consiste à réduire les consommations d'énergie mais aussi les émissions de GES, un plus pour la qualité de l'air du territoire.

L'implication du monde économique est indispensable pour une transition du territoire réussie, le développement de la RSE et des techniques innovantes comme l'économie circulaire ont prouvé d'une part la mise en place d'un contexte plus favorable pour les travailleurs et l'entreprise, mais aussi pour l'environnement, notamment sur la réduction des déchets, la sobriété énergétique et la réduction des GES. Un ensemble de mesures favorables à la qualité de l'air, à une meilleure gestion des déchets et au développement économique du territoire.

L'optimisation de l'éclairage public associée à des extinctions est particulièrement favorable à l'environnement nocturne et notamment pour la biodiversité nocturne en réduisant les impacts de la pollution lumineuse.

→ Un meilleur rendement énergétique et une réduction des consommations permettra aussi de réduire les charges des entreprises, une opportunité pour elles, pour faire des économies et favoriser leur développement. Cela devrait favoriser en parallèle l'emploi sur le territoire.

❖ Toutes les mesures de rénovations pourra aussi causer des nuisances en phase de chantier. Comme pour le secteur résidentiel, il faudra porter une vigilance particulière pour encadrer la situation en période de chantier. Il faudra faire attention à l'effet de rebond et aux nuisances induites par les nouvelles technologies d'éclairage. Le travail sur l'éclairage public devra faire l'objet d'une attention particulière sur la pollution lumineuse pour que les futurs systèmes ne soient pas impactant pour les espèces mais aussi pour les cohérences écosystémiques et le manque de connexions écologiques (travailler sur le concept de trame noire à mettre en lien avec la TVB du territoire).

➢ **Energies renouvelables :**

Le scénario de Gevrey-Nuits évoque l'ambition de massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire. La stratégie s'oriente en premier lieu sur le développement de l'aérothermie/géothermie/pompes à chaleur, continuer et développer le bois-énergie mais aussi sur le développement du solaire photovoltaïque des toits et enfin sur la méthanisation.

Elle évoque aussi la possibilité de développer, à une échelle moins importante, le solaire thermique sur toiture et l'éolien.

Les incidences positives sont nombreuses et cette démarche entre dans le cadre d'un développement durable viable pour le territoire, qui limite la consommation de ressources naturelles. C'est aussi l'occasion d'une meilleure maitrise des déchets par la valorisation des effluents par la méthanisation.

- Il conviendra d'être vigilant vis-à-vis de la gestion de la ressource forestière afin de ne pas impacter les réservoirs de biodiversité et assurer une exploitation durable et maîtrisée des espaces boisées qui ne rentre pas en conflit avec les objectifs de séquestration carbone. Le développement du bois-énergie peut être aussi impactante pour la qualité de l'air si les systèmes de chauffages ne sont pas assez performants (cheminées et poêles anciens)

- D'autres part, l'ensemble des installations de production d'énergies renouvelables devront être garantes des enjeux paysagers du territoire, que ce soit sur les toits ou directement au sol, les installations devront être soignées et bien intégrées. Il sera nécessaire aussi d'intégrer la question des trames vertes et bleues pour ne pas créer de conflit entre la localisation des structures et les corridors écologiques ou les réservoirs de biodiversité.

- L'implantation d'unités de méthanisation sur le territoire devra passer par des études de faisabilité pour déterminer les emplacements optimaux afin de limiter les transports et les travaux de raccordement aux réseaux mais aussi du point de vue des nuisances olfactives. Les résidus non convertibles en biogaz devront être valorisés par épandage sur les terres agricoles.

- Si le développement de la géothermie se démocratise sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, il sera nécessaire de prendre en compte les risques naturels et veiller au maintien des sols et à la préservation des nappes d'eau.

Synthèse :

Cette stratégie retenue pour le territoire de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges a pour ambition principale d'inclure de nombreuses actions de sensibilisations et de communication. C'est un gage important de réussite, notamment pour un premier Plan Climat Air Energie Territorial, afin que l'ensemble du tissu humain et économique s'implique pour limiter les effets du changement climatique et s'adapter au climat futur.

Même s'il existe des incidences sur l'environnement, la majorité des axes stratégiques n'ont pas d'incidences sur l'environnement ou nécessite une simple prise en compte des enjeux et des sensibilités pour s 'assurer de la bonne adéquation avec les thématiques étudiées. Au contraire, la stratégie aura davantage un impact positif sur l'environnement par le renforcement de la qualité paysagère et écologique du territoire mais aussi dans le développement de la consommation locale. Un mode de consommation qui permet de limiter les incidences « délocalisées » sur l'environnement d'autres régions de production pour un effet positif à l'échelle globale.

Le développement des énergies renouvelables et l'utilisation locale de ces productions dans les consommations énergétiques permettra aussi de limiter la consommation de matière naturelles et fossiles qui en plus d'être émettrice de GES peuvent devenir plus couteuse à l'avenir impactant les populations mais aussi les entreprises et les collectivités.

Cette première stratégie de PCAET annonce un engagement important pour un développement durable bénéfique à tous.

ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PLAN D'ACTION

Principe

L'analyse des incidences notables du PCAET consiste à estimer l'état futur probable du territoire, concernant les différents volets environnementaux, suite à l'approbation du plan et à sa mise en œuvre complète, et à le comparer avec un scénario dit « de référence », supposant l'absence de ce PCAET.

Méthodologie

Les incidences du plan décrivent les inflexions, positives ou négatives, que celui-ci est susceptible d'entraîner par rapport au scénario de référence. Elles sont traitées de façon qualitative et non hiérarchisée. En effet, l'intensité voire la nature positive ou négative de ces incidences dépend essentiellement des modalités d'application du plan d'action, qui ne sont encore définies à ce stade.

Sont notamment distinguées des incidences (positives ou négatives) avérées, lorsque les actions du PCAET auront un effet certain et substantiel sur le sujet traité, et des incidences potentielles, lorsque des choix de mise en œuvre (localisation, ampleur, réglementation…) joueront un rôle crucial dans l'existence ou non des externalités décrites.

Une fois que les incidences positives et négatives sont identifiées, le travail consiste à proposer un ensemble de mesures pour éviter réduire ou compenser les effets qui pourraient porter préjudice sur l'environnement. La construction est donc établie à travers le dispositif ERC appliqué à chaque actions qui pourront porter potentiellement atteintes à l'environnement. Cette étude des incidences traite de manière prospective l'objectif final qu'induit l'action.

À noter que les incidences négatives éventuelles sont indiquées indépendamment de l'encadrement réglementaire auquel les futurs projets seront eux-mêmes soumis. On pourra souligner en particulier que les grands aménagements (équipements de production d'énergie, zone de covoiturage…) devront faire la démonstration d'une prise en compte satisfaisante des enjeux environnementaux, indépendamment du PCAET.

La construction du plan d'action du PCAET :

La construction du plan d'action est passé par deux phases successives qui ont eu pour objectif de construire un plan d'action sur mesure :

1. A partir de la concertation du « club climat », un premier plan d'action initial a été proposé et soumis au Comité de Pilotage (COPIL). Ce premier travail a fait l'objet d'une étude d'incidences poussée permettant d'identifier les conséquences environnementales attendues par la réalisation des différents objectifs. Ce travail s'est vu accompagné du dispositif ERC détaillé et d'un ensemble de facteur d'aide à la décision pour construire le plan d'action définitif du PACET.

2. Le plan d'action initial a été retravaillé et présenté au COPIL qui a pu rajouter ses envies et besoins et le structurer en fonction des urgences et des moyens pour créer le plan d'action final. Un plan d'action qui tient compte des objectifs et des moyens disponibles pour sa mise en place ainsi que des incidences environnementales du premier volet. Ce dernier fait aussi l'objet d'une analyse d'incidences et des mesures ERC définitives.

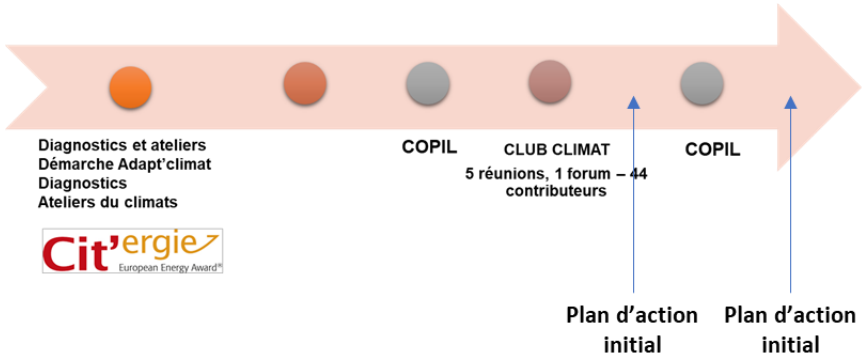

Le plan d'action s'est construit en adéquation entre les enjeux climat-air-énergie mais aussi des enjeux propres au territoire pour le déploiement du PCAET et la stratégie retenue. Le plan d'action est construit selon 3 axes transversaux et 5 axes thématiques.

La structuration finale comprend donc 8 axes de travail au sein desquels viennent s'inscrire les différentes actions du PCAET. Celui-ci se compose alors de 23 actions.

Les axes transversaux ont été choisi pour répondre aux besoins d'une première mise place d'un PCAET sur le territoire :

- Collectivité exemplaire a été défini par exigence de cohérence afin d'amener le territoire et l'ensemble des acteurs et des citoyens à suivre le mouvement et s'orienter ensemble vers une stratégie commune

- Un axe basé sur la communication et l'accompagnement à l'éducation à l'environnement et au développement durable acr la mobilisation des acteurs et de la population en premier lieu est fondamentale à court, moyen et long termes

- Et un axe sur le développement économique car il s'agissait de levier aussi évident pour favoriser la transition énergétique en continuité avec la démarche TEPCV

Les axes thématiques sont constitués d'actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie. Il s'agit des axes suivants :

- Le transport et la mobilité sont les enjeux les plus importants car il s'agit des secteurs les plus émetteurs mais aussi au vu de la configuration rurale du territoire. Un axe privilégier pour définir une stratégie globale de mobilité qui soit moins consommatrice et émettrice de GES et de polluants.

- Un second axe vise à travailler sur le bâti et l'habitat car le secteur des logements est particulièrement consommateur sur le territoire, notamment du au faite qu'il s'oriente principalement sur des maisons individuelles qui peuvent être relativement anciennes et très consommatrices.

- Le territoire est particulièrement concerné par le secteur agricole qui est représenté par des vignes de prestiges. Mais Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges s'est aussi de nombreuses surfaces de cultures ou d'élevage ainsi que de grands espaces boisés. Une troisième axe concerne l'agriculture, sylviculture et la viticulture et l'ensemble des nombreux acteurs qui y sont associés visant à revoir les pratiques actuelles pour une transition agricoles réussie

- Le territoire va aussi devoir s'orienter sur la production d'énergie. A ce stade, il existe trop peu d'infrastructures de production d'énergie et l'importation est indispensable. Cet axe va donc initier un déploiement massif des moyens de production d'EnR

- Un dernier axe s'oriente sur l'amélioration du cycle de l'eau et de la biodiversité. Les enjeux sur l'eau seront de plus en plus présents et la qualité et quantité de la ressource pourra devenir une problématique pour le territoire. Il en va de même avec la biodiversité fortement sous pression mais qui peut devenir un allié de taille pour lutter contre le changement climatique et être favorable à la résilience du territoire.

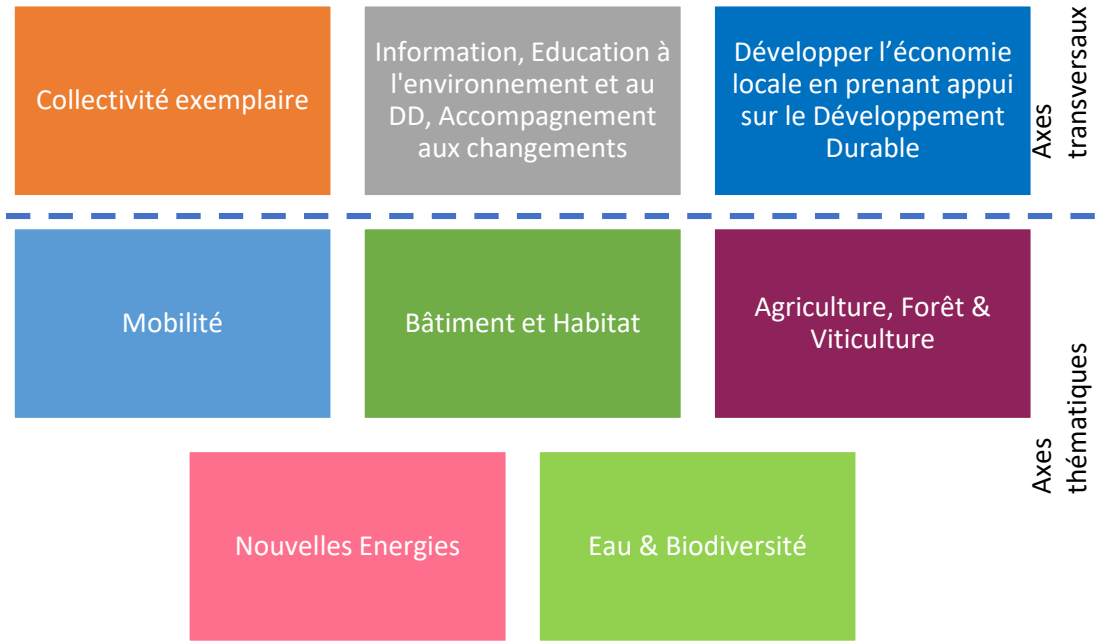

Étude d’incidences du plan initial

Évaluation des incidences du plan initial

L'analyse des incidences est établie sur le plan d'action initial imaginé pour répondre au mieux à la stratégie retenue de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

L'ensemble des actions proposées sont passées au « peigne fin » pour évaluer les possibles effets négatifs et positifs qu'elles pourraient avoir sur les différentes thématiques environnementales du territoire. Ces objectifs sont comparés aux enjeux environnementaux exprimés au sein de l'état initial de l'environnement.

La construction du tableau d'incidences va donc permettre d'évaluer les effets positifs ou négatifs sur les conditions physiques du territoire (climat, réseau hydrographique, sols…), les paysages, la trame verte et bleue et la biodiversité générale, les zones protégées, sur l'occupation du sol et les dynamiques associées, l'agriculture et sylviculture, la gestion de l'eau, les risques naturels et industriels, les nuisances et pollutions, sur la gestion des déchets ainsi que sur la thématique transversale nommée « citoyens et santé » qui prend en compte la population du territoire, son bien-être et les effets négatifs notamment de la qualité de l'air.

Ce travail va surtout permettre d'initier une première analyse poussée de cette projection de la mise en place d'un PCAET sur le périmètre du territoire dans le but d'alimenter les discussions et le partage avec les décideurs pour créer un plan d'action final.

La construction de ce premier volet est réalisée en quatre temps :

1. L'étude d'incidence

Il s'agit d'identifier les incidences par rapport aux thématiques à enjeux mises en avant dans l'état initial de l'environnement. De nombreuses rubriques sont indiquées sans objet, car elles n'auront aucune incidence (positives ou négatives) sur la thématique de l'environnement concernée.

2. Les mesures correctrices ERC et Les impacts résiduels

La définition de mesures d'évitement, réduction et compensation (ERC) est réalisée à partir du moment ou une incidence négative est identifiée. L'objectif est dans un premier temps d'éviter les incidences négatives de l'action. Si l'incidence persiste, des mesures de réduction des incidences sont proposées pour limiter les effets de l'action. Dans un troisième temps, des mesures de compensation sont étudiées pour pallier aux dernières nuisances encore présentes. Dans le cadre de l'EES du PCAET et à partir du moment où les actions ne sont pas localisées, ni calibrées, les mesures compensatoires ne peuvent pas être précises. Il s'agit essentiellement d'une prévision qu'il faudra avoir dans le cadre de la mise en place des actions.

Si les incidences négatives ne peuvent être évitées, réduites et compensées, il restera des impacts résiduels qui seront identifiés.

3. Aide à la décision

Une partie « aide à la décision » a été établie pour accompagner l'action afin d'apporter une mise en garde à prendre en compte lors de la définition de l'action définitive. Il s'agit d'un commentaire expert visant à faciliter les choix et tenir compte de certaines conditions pour limiter ou éviter une éventuelle incidence négative supplémentaire.

L'ensemble de cette construction a permis de définir le plan d'action final.

1. Étude d'incidences

Les incidences sont évaluées sur les thématiques issues du plan d'action :

- Agriculture
- Bâtiments et habitats
- Mobilité et déplacements
- Économie locale et consommations
- Nouvelles énergies

Le code couleur des incidences du plan d'action au sein des tableaux suivants :

- En rouge : incidences négatives sur l'environnement
- En orange : ce sont les incidences négatives qui peuvent entrer en jeu pour les thématiques, seulement selon certaines conditions.
- En bleu : les incidences négatives temporaires
- En vert : les incidences positives ou potentiellement positives sur l'environnement

Agriculture

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions agriculture	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Santé
Action 1 : Favoriser les techniques moins polluantes	La limitation des intrants chimiques, la réduction des pollutions des sols et l'augmentation de la vie du sol permettra un maintien des qualités pédologiques identifiées et des bonnes conditions de productivités agraires	Le développement de couverts végétaux pour la séquestration carbone et le développement de nouvelles techniques agricoles permettra de lutter contre l'appauvrissement paysager en cours, notamment sur la plaine méridionale.	Les nouvelles pratiques comme le non-labour où le maintien du couvert végétal permettra de renforcer les sous-trames de prairies et bocages ainsi que celles des pelouses pour favoriser les cohérences écologiques au sein du territoire La diminution du trafic réduira les risques de collision avec la faune avec une légère baisse des incidences des obstacles des sous-trames du territoire.	Le développement de nouvelles pratiques agricoles et la modification des paramètres agraires pourront entrer en conflit avec les menaces et pressions identifiées en zone Natura 2000 Le stockage d'eau pourra être à l'origine d'un asséchement, du captage des eaux de surface ou d'une modification du système hydrographique. Ce sont des menaces et pressions identifiées dans les zones Natura 2000 de la "Forêt de Cîteaux et ses environs" (directive oiseaux et habitat) et celle des "Gîtes et habitats à Chauve-souris en Bourgogne" directive habitat.	Sans objet	L'optimisation des pratiques et la moindre utilisation d'intrants donnera de meilleures conditions économiques et de travail pour les agriculteurs, avec des ouvertures vers de nouvelles opportunités avec à terme la possibilité d'un enrayement de la déprise agricoles qui concerne le territoire. L'optimisation de certains usages permettra de faire quelques économies liées aux fonctionnements du secteur	La réduction d'intrants chimiques pourra endiguer la pollution de l'eau par les pesticides, identifiée comme une problématique sur la qualité de certains cours d'eau et masses d'eau profonde, ainsi que sur la qualité de l'eau potable du territoire. Rétention et stockage de l'eau, il manque actuellement des informations sur les facteurs quantitatifs des nappes phréatiques du territoire (voir SAGE de la Vouge)	Plus de couvert végétal permet un meilleur maintien des terrains en pentes et pourra ainsi limiter les glissements et coulées de boue	L'action induira une réduction des polluants rejetés dans l'atmosphère issus de la combustion des sarments de vigne Cet objectif permettra de réduire la diffusion de pollutions durant les heures retenues	L'action anticipe la surproduction de déchets, si les sarments ne sont plus brulés ils feront l'objet d'un recyclage vertueux, notamment en bois de chauffe.	Introduire des systèmes agricoles biologiques, notamment en favorisant les produits locaux (moins d'additifs de conservation), sera bénéfique pour la santé des consommateurs. La non combustion des sarments de vigne limitera les émissions de polluants dans l'atmosphère ce qui améliora la qualité de l'air. La prise en compte du risque phytosanitaire est particulièrement bénéfique pour la santé des enfants mais aussi pour les salariés du secteur agricole.
Action n°2 : Faciliter l'adaptation aux changements climatique											

Actions agriculture	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Santé
Action n°3 : Renfoncer les circuits courts	Sans objet	La construction de nouveaux espaces urbanisés pour la réalisation de l'action aura une incidence sur les paysages du territoire Le développement de l'arboriculture pourra être à l'origine de la fermeture du paysage, une mesure identifiée comme "enjeux et menaces" pour l'unité paysagère de la "Côte de nuits"	La construction de nouvelles routes (et pistes cyclables) sera susceptible de renforcer la fragmentation de la TVB en rajoutant des obstacles aux sous-trames. La construction de plateformes et parkings renforcera l'imperméabilité des sols et la perte d'habitats L'urbanisation pourra modifier les paramètres qualifiants des zones protégées (habitats, espèces, menaces et pressions) Sans objet Le développement de l'arboriculture notamment, permettra de renforcer la sous-trame forestière et sera plus propice à la biodiversité que des grandes cultures ou de l'urbanisation. En zone Natura 2000, l'abandon de systèmes pastoraux, la plantation de forêt en terrains ouverts, le changement de type de culture, l'élimination de haies, bosquets ou broussailles, les coupes forestières sont identifiées comme des menaces et pressions pour les zones Natura 2000 "Arrière côte de Dijon et de Beaune" directive oiseaux et "Milieux forestiers et pelouses de combes de la Côte dijonnaise" directive habitat. Les commerces itinérants introduiront à terme la diminution du trafic sur le réseau routier, limitant les collisions des véhicules avec la faune et réduiront les effets fragmentant des obstacles écologiques Sans objet	L'urbanisation pourra modifier les paramètres qualifiants des zones protégées (habitats, espèces, menaces et pressions) En zone Natura 2000, l'abandon de systèmes pastoraux, la plantation de forêt en terrains ouverts, le changement de type de culture, l'élimination de haies, bosquets ou broussailles, les coupes forestières sont identifiées comme des menaces et pressions pour les zones Natura 2000 "Arrière côte de Dijon et de Beaune" directive oiseaux et "Milieux forestiers et pelouses de combes de la Côte dijonnaise" directive habitat.	Les nouveaux espaces créés viendront renforcer la consommation d'espaces artificiels au gré des espaces naturels et/ou agricoles.	Le développement d'espaces dédiés à la vente de produits locaux (et bio) offrira de nouvelles opportunités économiques et de diversification des cultures pour les agriculteurs du territoire, leur permettant de maintenir et développer leurs activités, et de créer des emplois ou favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs. La promotion des produits locaux ainsi que l'accompagnement vers leur promotion renforceront le développement économique des agriculteurs, permettant de meilleurs revenus et la création de nouvelles opportunités. Les AMAP favorise le travail des agriculteurs locaux, leur permettant de maintenir voire développer leurs activités. Le développement de nouvelles cultures induira la création de nouvelles opportunités pour les agriculteurs du territoire, ou pourra favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Une nouvelle stratégie pour l'agriculture, notamment en tenant compte de la concurrence et l'harmonisation des prix avec les grandes surfaces, induira de meilleurs revenus pour le secteur et permettra le déploiement de nouvelles opportunités.	Sans objet	Sans objet	Le développement de commerces itinérants réduira les besoins de déplacement des marchandises mais aussi des consommateurs, limitant les émissions de polluants dans l'atmosphère	Les AMAP permettent de limiter la production de déchets (notamment plastique) face aux achats en grandes surfaces	Le développement de circuits de ventes locaux permet de limiter les transports de marchandises émetteurs de polluants atmosphériques et d'avoir ainsi une meilleure qualité de l'air. L'agriculture biologique assure une réduction de l'exposition aux pesticides pour une meilleure santé. L'arboriculture permettra de renforcer la séquestration carbone du territoire.

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions agriculture	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Santé
Action n°4 Réduire et optimiser la gestion des déchets	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	La proposition de mise à disposition de broyeurs pourra limiter la combustion des déchets verts et ainsi limiter l'émission de polluants et GES	Le compostage permet de réduire les déchets car tous les déchets biodégradables pourront être revalorisés et sortiront du circuit de traitement des déchets Une redevance plus incitative engagera les acteurs à réduire et définir une meilleure gestion de la production de leurs déchets Une meilleure signalétique permettra de limiter les erreurs dans les collectes sélectives et d'inciter au tri La mise à disposition de broyeurs permettra de limiter la quantité de déchets verts récoltés en déchetteries L'accès réservé aux déchetteries pour les professionnels devrait permettre d'améliorer leur gestion des déchets (limiter la combustion des déchets verts, lutter contre les décharges sauvages…)	La réduction de la combustion qu'induit le broyage des déchets verts permettra d'améliorer la qualité de l'air L'accessibilité aux déchetteries pourra permettre à terme de réduire la combustion des déchets verts et ainsi les émissions de polluants dans l'atmosphère

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions agriculture	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Santé
Action n°5 Énergies	Sans objet	Le développement des toits avec panneaux pourra éventuellement porter préjudice aux paysages et au patrimoine rural Les champs photovoltaïques auront une incidence sur le paysage des Hautes-Côtes, unités déjà soumise à de fortes pressions paysagères	- Les champs photovoltaïques sont des espaces clos qui limitent la cohérence des écosystèmes. - La période de construction peut-être à l'origine de destruction d'habitat proches et au sein du site concerné. - La mise en place de champs photovoltaïque nécessite un espace ouvert, cette demande sera à l'origine de déforestation s'ils sont installés à proximité de forêts, ce qui pourra entraver la sous-trame arborée. - l'ombre induite sous les panneaux peut favoriser des espèces spécifiques mais il s'agira d'une perte importante de diversité biologique, limitant l'équilibre naturel des écosystèmes locaux. - La présence de l'Homme sera souvent nécessaire (entretien, nettoyage...), impliquant une gêne pour les espèces.	La zone des Hautes-Côtes se trouvent en Zone Natura 2000, l'abandon des systèmes pastoraux, la conversion des terrains ouverts sont des menaces et pressions identifiées	Même si un champ photovoltaïque ne peut être considérer comme de l'urbanisation, l'implantation impliquera encore la perte de milieux agricoles et pourra induire une modification des caractéristiques des espaces naturels alentours. C'est réduction des espaces agricoles et espaces naturels est déjà marquée sur le territoire.	L'objectif fixé aura pour effet de réduire encore la surface agricole déjà en déclin sur le territoire.	Sans objet	Sans objet	Un champ de panneau solaire peut être à l'origine de production de nuisances sonores, si les onduleurs et postes de livraison ne sont pas isolés phoniquement	Sans objet	Sans objet

Incidences - Bâtiments et habitats

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions bâtiments et habitat	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Citoyens & santé
Action n°6 : Rénover le bâti existant	L'ensemble des mesures de réduction des consommations d'énergie permettront de réduire à la source la consommation des ressources du territoire utilisées pour répondre aux besoins des citoyens (chauffage, ECS...)	Sans objet	Chiroptère	Chiroptère	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	La rénovation des bâtiments sera à l'origine de production de nuisances sonores et de pollutions durant la période de chantier (matière en suspension, amiantes...)	La rénovation des bâtiments induira une augmentation temporaire des déchets inertes liés aux bâtiments. Une augmentation des déchets est déjà identifiée sur le territoire, la part des déchets déposés en déchetteries représente déjà plus de 60% du tonnage totale du territoire	L'ensemble des mesures de maîtrise de l'énergie, de production d'EnR, de rénovation énergétique et d'accompagnement vers le changement des comportements entrainera une réduction d'utilisation d'énergie. Ce qui aura pour effet : - Réduire les émissions de GES et de polluants induits par l'utilisation de chauffage peu efficients, avec des sources d'énergies fossiles ce qui apportera une amélioration de la qualité de l'air pour le territoire - Réduira la facture liée à l'énergie et donc lutter contre la précarité énergétique des foyers - Améliorer les conditions de vie des citoyens en atténuant les effets des vagues de chaleur (et limiter la mortalité que ces périodes induisent sur les populations sensibles (personnes âgées notamment)) - Impliquer les citoyens dans la mise en place du PCAET et de faciliter l'acceptation de certaines mesures
Action n°7: Agir sur les nouvelles constructions		Un impact paysager est à prévoir si des mesures d'insertions paysagère adaptées ne sont pas appliquées dans le cadre des nouvelles constructions (et bâtiment témoin)	Une perte d'espace naturel, déjà en déclin, sera attendue dans le cadre d'installations de nouvelles constructions, si elles sont réalisées en milmieux naturels	Sans objet	La dynamique d'urbanisation sur le territoire de la communauté de commune affiche clairement un impact sur la perte d'espaces naturels et agricole. Cette dynamique pourrait être renforcée avec de nouvelles constructions	La perte d'espace agricole sur le territoire, où l'activité est déjà en baisse, est aussi à prévoir dans le cadre de nouvelles constructions	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions bâtiments et habitat	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Citoyens & santé
Action n°8 : Développer les nouvelles énergies individuelles et collectives	Le développement des EnR pour les particuliers (installations individuelles et collectives) permettra de limiter la consommation des ressources naturelles du territoire utilisées pour l'énergie (bois, transport de gaz…)	L'ensemble des dispositifs pour créer de l'énergie auront une incidence négative (plus ou moins forte selon la taille des dispositifs) sur le paysage	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	L'optimisation de l'efficacité des installations de chauffage au bois permettra de limiter la diffusion de particules polluantes dans l'atmosphère	Le remplacement d'anciens systèmes de chauffage impliquera une augmentation des déchets sur le territoire	Sans objet
Action n°9 : Rendre le bâtiment public exemplaire	La réduction d'utilisation d'énergie par le bâtiment public permettra de réduire la consommation des ressources naturelles du territoire	Le travail sur l'éclairage public artificiel permettra de réduire la diffusion de lumière en direction du ciel et ainsi de préserver le paysage nocturne	L'objectif induit donc une limitation des impacts de la lumière qui sera bénéfique pour l'ensemble du tissu vivant nocturne et des cohérences écosystémiques particulièrement sensibles à l'éclairage artificiel (concept de trame noire)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Dans le cadre d'un premier PCAET, il est important de montrer l'exemplarité du territoire afin de faire passer un message fort aux citoyens. Cela permettra une meilleure acceptation de certaines mesures

Incidences - Mobilités et déplacements

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Action mobilités et déplacements	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Citoyens & santé
Action n°10 : Lutter contre la voiture en solo	La création de parkings de covoiturage sera à l'origine d'une imperméabilisation localisée des sols	La construction d''aires de covoiturage pourra porter préjudice au patrimoine et aux paysages naturels du territoire (ouverture de paysages) Sans objet	La création d'aires de covoiturage pourra être à l'origine d'une perte d'habitat et d'espèces. Elles pourront impacter les cohérences écologiques si la construction a lieu sur un élément de trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques). Au vu des propositions de construction, il ne devrait pas y avoir de fortes atteintes sur les espaces naturels remarquables L'ensemble des objectifs visent, par la sensibilisation ou le développement de moyens alternatifs de transports ainsi que la mise en avant de nouvelles pratiques, de réduire l'utilisation de la voiture. Ces objectifs auront pour effets de limiter dans un premier temps les collisions avec la faune et donc à terme de réduire, dans une certaine mesure, l'effet fragmentant du réseau routier sur le réseau écologique.	Au vu des propositions de construction d'aires de covoiturage, aucune n'est concernée par une zone protégée	La dynamique actuelle du territoire est marquée par une forte hausse de l'urbanisation, l'objectif de création d'aires de covoiturage aura pour conséquence de renforcer cette dynamique	La perte des espaces agricoles est aussi à la hausse sur le territoire, transformer ces espaces en urbanisation renforcera cette tendance	Sans objet	Sans objet	Réduire la voiture par le covoiturage, les transports en commun et autres moyens (vélo, marche à pied...) permettra de réduire drastiquement les émissions de polluants dans l'atmosphère (NOx, CO particules...) ainsi que les nuisances sonores induites par le trafic routier	Une légère hausse de la production de déchets peut être envisagée durant la période de chantier si des aires de covoiturage sont construites sur des zones non aménagées,	Le covoiturage induira un gain financier important permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants et de lutter contre la précarité énergétique et de meilleurs revenus pour les entreprises et autres associations

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Action mobilités et déplacements	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Citoyens & santé
Action n°11 : Renforcer l'attractivité des transports en commun	Sans objet	Sans objet	L'ensemble des objectifs visent, par la sensibilisation ou le développement de moyens alternatifs de transports ainsi que la mise en avant de nouvelles pratiques, de réduire l'utilisation de la voiture. Ces objectifs auront pour effets de limiter dans un premier temps les collisions avec la faune et donc à terme de réduire, dans une certaine mesure, l'effet fragmentant du réseau routier sur le réseau écologique.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Réduire la voiture par le covoiturage, les transports en commun et autres moyens (vélo, marche à pied...) permettra de réduire drastiquement les émissions de polluants dans l'atmosphère (NOx, CO particules...) ainsi que les nuisances sonores induites par le trafic routier	Sans objet	Réduire la voiture par le covoiturage, les transports en commun et autres moyens (vélo, marche à pied...) permettra d'améliorer la qualité de l'air pour une meilleure condition sanitaires face aux polluants mais aussi en limitant les accidents de la route (mais aussi en sécurisant les centres par le biais de systèmes de ralentissement et les possibles en lien le développement de la sécurisation des pistes cyclables qui seront créées). Ces actions viseront aussi à rendre l'ambiance des centres-bourgs et des villages plus agréable.
Action n°12 : Encourager l'usage des transports « doux »	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	
Action n°13 : Diminuer les émissions de GES liées au transport de marchandises	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	
Action n°14 : Faciliter l'accès à des transports moins polluants	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	
Action n°15 : Faciliter l'intermodalité	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	
Action n°16 : Réduire les besoins de se déplacer	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	

Incidences - Économie locale et consommations

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions économie locale et consommations	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	la ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Citoyens & santé
Action n°14 : Faciliter l'accès à des transports moins polluants	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	L'utilisation de transports moins polluants te la réduction de l'utilisation de la voiture va permettre de limiter les émissions dans l'atmosphère, l'eau ou encore les sols (CO, NOX, particules fines…)	Sans objet	L'amélioration de la qualité de l'air en utilisant des véhicules moins polluants et la réduction de l'utilisation de la voiture sera bénéfique pour la santé et le bien-être des habitants
Action n°15 : Faciliter l'intermodalité	Sans objet	Sans objet	Les objectifs visent l'ambition de réduire la voiture, ce qui va permettre de limiter le trafic sur les routes et ainsi réduire les collisions avec la faune et réduire les effets fragmentants des obstacles écologiques	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	
Action n°16 : Réduire les besoins de se déplacer	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	
Action n°17 : Développer l'économie circulaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Réintroduire le principe de consigne permettra de limiter la production de déchets du verre (près de la moitié des matières recyclées sont du verre)	

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions économie locale et consommations	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	la ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Citoyens & santé
Action n°18 : Réduire, réutiliser et valoriser les déchets	Sans objet	La création d'une déchetterie sera à l'origine de pressions supplémentaires sur les unités paysagères du territoire	La création d'une nouvelle déchetterie pourra être à l'origine de la disparition d'habitats naturels ou de conflit avec les cohérences de la TB du territoire	Certaines zones (notamment zone Natura 2000) ne sont pas en capacité d'accueillir une déchetterie (modification des habitats), notamment les zones Natura 2000 : - Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnais - Arrière côte de Dijon et de Beaune	La dynamique actuelle du territoire est marquée par une forte hausse de l'urbanisation, l'objectif de création d'une déchetterie pourra renforcer cette dynamique	La perte des espaces agricoles est aussi à la hausse sur le territoire, transformer ces espaces pourra renforcer cette tendance	Sans objet	Sans objet	Sans objet	L'action de réduire, réutiliser et valoriser les déchets va permettre d'endiguer le phénomène de production des déchets qui est chaque année à la hausse sur le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits -Saint-Georges	Sans objet
Action n°19 : Rendre les acteurs publics exemplaires	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	La réduction du gaspillage alimentaire va permettre de réduire la production de déchets	Sans objet

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions économie locale et consommation	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	la ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Citoyens & santé
Action n°20 : Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique	Sans objet	Sans objet	Favoriser les circuits courts va permettre de réduire les besoins en déplacements pour les transports de marchandise, ce qui va permettre de limiter le trafic sur les routes et ainsi réduire les collisions avec la faune et réduire les effets fragmentants des obstacles écologiques	Sans objet	Sans objet	Reecréer du maraîchage autour des villes et valoriser les AMAP va permettre la création de nouvelles structures agricoles et/ou de nouvelles pour les agriculteurs du territoire.	Sans objet	Sans objet	Développer le tourisme vert va permettre de limiter les nuisances et pollutions que l'influence touristique peut engendrer (nuisances sonores, pollutions des modes de transports.)	Sans objet	Favoriser les circuits courts, recréer du maraîchage autour des villes, utiliser les AMAP… auront pour bénéfice d'améliorer la qualité de vie et la santé des habitants en limitant les déplacements de manière globale (meilleure qualité de l'air, réduisant l'utilisation de conservateurs dans les produits "qui voyagent"...

Nouvelles énergies

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions nouvelles énergies	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Citoyens & santé
Action n°21 : Favoriser la sobriété énergétique (46% d'économie d'énergie possible)	S'orienter directement sur la source des consommations d'énergie en accompagnant les ménages, les entreprises et l'administration publique vers une une reconsidération des consommations pour viser une sobriété énergétique permettra de réduire la consommation des ressources du territoire comme le bois par exemple	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Les anciens chauffages au bois sont particulièrement polluant pour l'atmosphère du territoire. L'amélioration des systèmes de chauffage au bois va permettre de réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère et les concentrations importantes durant la période hivernale	L'amélioration des chauffages au bois peu créer une surproduction de déchets temporaires qu'il s'agira d'encadrer.	Impliquer les citoyens sur une démarche de sobriété énergétique permettra de leur donner les moyens de lutter contre la précarité énergétique sur le territoire, notamment en réduisant la part du chauffage électrique. Améliorer les chauffages au bois avec des systèmes plus efficients va aussi permettre d'améliorer la qualité de l'air, un bénéfice important pour la santé des populations

	Contexte Physique		Contexte naturel		Contexte humain						
Actions nouvelles énergies	Conditions physiques du territoire	Paysages, patrimoines naturels et historiques	TVB et biodiversité	Zones protégées	Occupation et dynamique	Agriculture et sylviculture	La ressource en eau	Risques	Nuisances et pollution	Gestion des déchets	Citoyens & santé
Action n°22 : Développer la production des nouvelles énergies renouvelables	Sans objet	Une des principales contraintes est l'intégration paysagère du développement des systèmes de production d'énergie renouvelable, que ce soit pour les panneaux photovoltaïque sur toit ou au sol, les méthaniseurs, la géothermie... est leur intégration paysagère. Les paysages pourraient rapidement changer de faciès et perdre en qualité. Il est indispensable d'en tenir compte pour une adéquation entre EnR et paysage tout à fait possible.	Une seconde problématique qui peut émerger dans la mise en place de structure de production d'EnR est la cohérence des écosystèmes. Il sera nécessaire d'éviter de renforcer les obstacles écologiques ou de créer d'autres barrières aux corridors des différentes sous-trame. La prise en compte de cette cohérence (déjà complexe entre l'est et l'ouest du territoire) est un élément important. La prise en compte de la biodiversité pour le développement de la méthanisation est déjà un sujet énoncé dans l'action. Il sera nécessaire d'en tenir compte pour les autres dispositifs prévus	Sans objet	La dynamique de la consommation d'espace s'oriente clairement depuis ces dernières années à l'urbanisation au gré des espaces naturels et agricoles. Le développement des dispositifs de production d'EnR pourra accentué cette dynamique. L'action envisage tout de même de privilégier les espaces urbanisés pour le développement du solaire, ainsi que d'avoir une attention particulière sur les espaces forestiers et naturels dans le cadre de développement de l'éolien. L'objectif sera d'en tenir compte pour l'ensemble des dispositifs prévus.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Donner accès à une énergie moins chère par une production directement sur le territoire va permettre de lutter contre la précarité énergétique au sein des populations

2. Mesures correctrices ERC et impacts résiduels

La séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement dépasse la seule prise en compte de la biodiversité, pour englober l'ensemble des thématiques de l'environnement (air, bruit, eau, sol, santé des populations...). Elle s'applique, de manière proportionnée aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement.

Les impacts résiduels sont les impacts qui peuvent rester si l'ensemble des mesures ERC sont bien respectées. Ceux-ci sont identifiés de la manière suivante :

- En vert : il ne reste aucun impact ou les éventuels impacts identifiés n'auront aucun effet qui soit irréversible
- En orange : l'impact résiduel est bien présent mais soutenable pour l'environnement, il s'agit essentiellement des impacts résiduels temporaires
- En rouge : les impacts résiduels sont importants pour l'environnement du territoire, l'action devra être revue ou exclue.

Le tableau reprend les actions du plan d'action et identifie la sous-action qui concerne les besoins d'une démarche ERC

Agriculture

	Thématiques concernées	Évitement	réduction	Compensation	Impacts résiduels
Action 1 : Favoriser les techniques moins polluantes → Développement de nouvelles pratiques agricoles → Optimiser certains usages	• Zones protégées	• Les modifications de cultures ne devront pas concernées la zone Natura 2000 ZPS de "la Forêt de Cîteaux et environs". Ils ne devront pas concernées, ni d'avoir d'incidences sur les zones Natura 2000 des "Gîtes et habitats à chauve-souris en Bourgogne"	• Dans le cas échéant, si une modification doit être réalisée dans la zone Natura 2000 de la "Forêt de Cîteaux et ses environs", une étude doit être menée en amont pour s'assurer de la faisabilité entre les modifications des pratiques et les menaces/pressions des sites concernées (étude d'impacts)	Des mesures compensatoire ne peuvent être prises en compte dans l'évaluation d'incidences d'un projet au sein des zones Natura 2000. Ces mesures ne peuvent être envisagées qu'à titre dérogatoire (absence d'autre solution) et à condition qu'il existe des « raisons impératives d'intérêt public ».	Pas d'impacts irréversibles, si les mesures sont respectées
Action n°3 : renforcer les circuits-courts → Ouvrir des espaces dédiés aux production locale et bio (marchés, plateformes, etc.) et considérer leur accès dès l'implantation (routes et parkings, pistes cyclables, etc.) → Développer la présence de maraîchers et arboriculteurs	• Paysages, patrimoines naturels et historiques • TVB et biodiversité • Zones protégées • Occupation et dynamique	• Il s'agira de limiter le plus possible la construction par la réutilisation (réaménagement) de bâti existants et de routes, parkings existants. Les nouveaux aménagements devront être exclus en zones naturelles protégées. • Ne pas implanter des espaces pour l'arboriculture ou la production maraichères sur les zones Natura 2000 "Arrière côte de Dijon et de Beaune" directive oiseaux et "Milieux forestiers et pelouses de combes de la Côte dijonnaise" directive habitat.	• S'il y a construction de nouveaux axes de circulation induits par cet objectif, ils devront faire l'objet d'une étude pour tenir compte des composantes paysagères, de la TVB et de la consommation d'espaces et par rapport aux zones Natura 2000. • Si une nouvelle plateforme est créée, il s'agira d'être vigilant à son intégration paysagère et à ce qu'elle ne rentre pas en conflit avec les cohérences écosystémiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques). • Il sera aussi nécessaire de réfléchir à une moindre emprise sur les espaces agro-naturels. Les nouvelles constructions ne devront pas se faire au sein des espaces protégés (Natura 2000, protection de biotope...) • Limiter au mieux la fermeture des paysages sur la Côte de Nuits, en dispersant les parcelles sur cette unité paysagère.	Des mesures de compensation sont à prévoir s'il y a la création de plateformes (ou axes de communication) sur des espaces naturels du territoire. (ne peut pas concerner les zones Natura 2000) Des mesures compensatoire ne peuvent être prises en compte dans l'évaluation d'incidences d'un projet au sein des zones Natura 2000. Ces mesures ne peuvent être envisagées qu'à titre dérogatoire (absence d'autre solution) et à condition qu'il existe des « raisons impératives d'intérêt public ».	Pas d'impacts irréversibles, si les mesures sont respectées

Agriculture

	Thématiques concernées	Évitement	réduction	Compensation	Impacts résiduels
Action n°5 : → Installation de toits en photovoltaïques	• Paysages, patrimoines naturels et historiques • TVB et biodiversité • Zones protégées • Occupation et dynamique • Nuisances et pollution		• PV sur toiture : Il s'agira de travailler sur l'intégration paysagère des installations en amont, l'utilisation de modèles moins visuels peuvent limiter l'incidence sur le paysage tout en privilégiant une insertion discrète avec l'existant (couleurs mates ou se rapprochant des couleurs des tuiles), favoriser le développement sur les toitures basses (ou bâtiments annexes), veiller aux dimensions et aux proportions des panneaux pour un équilibre avec le bâtiment, privilégier des formes simples (rectangulaires), encastrer les panneaux dans la couverture des toits. Il est aussi impératif de soigner les raccordements.	.	Solaire sur toitures : Pas d'impacts irréversibles, si les mesures sont respectées
→ Conversion des terres agricoles peu rentables (Hautes-Côte) en champs photovoltaïque	• Paysages, patrimoines naturels et historiques • TVB et biodiversité • Zones protégées • Occupation et dynamique • Nuisances et pollution	• Il faut créer des dispositifs de passage de clôtures pour la faune et prévoir un isolement phonique des installations	• Prévoir des zones qui reçoivent du soleil sous les panneaux pour limiter la perte d'habitats (laisser un espace étudié entre les panneaux solaires). Anticiper la perte d'habitat avec un suivi écologique des chantiers.	Champs panneaux photovoltaïque : De nombreuse mesures de compensation sont à prévoir pour la perte d'espaces naturels, aux alentours du site, touchés par les incidences (coupe de forêts...) et pour les surfaces agricoles perdues	**Impacts résiduels élevés**. Éléments déclassants : - Perte d'espaces agricoles - Implantation en zone Natura 2000 avec des effets identifiés comme menaces et pressions - Nuisances marquées pour la cohérence des écosystèmes (perte de réservoirs de biodiversité, fragmentation de corridors) - Impact paysager **Même si la création d'un champs de panneaux solaires est intéressante pour la production d'EnR, le caractère impactant reste important.**

Bâtiments et habitat

	Thématiques concernées	Evitement	réduction	Compensation	Impacts résiduels
• **Action n°6 :** Rénover le bâti existant → Rénovation du bâti	• Nuisances et pollutions • Gestion des déchets	• Des mesures de réduction et de maîtrise des émissions de polluant sont à prévoir durant les périodes de chantiers	• Encadrer la gestion des déchets du BTP et leur revalorisation lors des périodes de chantier pour limiter l'augmentation significative du tonnage (mise en place de protocoles d'enlèvements, de stockage et de traitements des déchets inertes en amont de l'action de rénovation)		Les nuisances sonores seront toujours présentes, mais au vu du caractère temporaire de l'incidence, ces paramètres résiduels ne sont pas identifiés comme déclassifiant pour la mise en place de l'action
• **Action n°7**: Agir sur les nouvelles constructions	• Paysages, patrimoines naturels et historiques • TVB et biodiversité • Occupation et dynamique	• En plus d'une performance énergétique il faudra avoir une réflexion importante sur l'intégration paysagère des nouvelles constructions et de l'implantation par rapport aux espaces naturels et agricoles. • Le développement des nouvelles construction doit se faire avec une réflexion importante sur la cohérence des territoires			Aucun
• **Action n°8 :** Développer les nouvelles énergies individuelles et collectives → Développer le PV → Optimiser l'efficacité des chauffages	• Paysages, patrimoines naturels et historiques • Gestion des déchets	• Créer un cahier des charges d'insertion paysagère des dispositifs permettra d'éviter les impacts sur le paysage (et d'uniformiser les dispositif ifs au sein du territoire) : Il s'agira de travailler sur l'intégration paysagère des installations en amont, l'utilisation de modèles moins visuels peuvent limiter l'incidence sur le paysage tout en privilégiant une insertion discrète avec l'existant (couleurs mates ou se rapprochant des couleurs des tuiles), favoriser le développement sur les toitures basses (ou bâtiments annexes), veiller aux dimensions et aux proportions des panneaux pour un équilibre avec le bâtiment, privilégier des formes simples (rectangulaires), encastrer les panneaux dans la couverture des toits. Il est aussi impératif de soigner les raccordements.	• Encadrer la gestion des déchets et leur revalorisation lors des changements de systèmes de chauffage pour limiter l'augmentation significative du tonnage de déchets (mise en place de protocoles d'enlèvements, de stockages et de traitements des anciens systèmes)		Aucun

Mobilité et déplacements

	Thématiques concernées	Evitement	réduction	Compensation	Impacts résiduels
• **Action n°8 :** Développer les nouvelles énergies individuelles et collectives → création de nouvelles aires de covoiturage	• Conditions physiques du territoire • Paysages, patrimoines naturels et historiques • Gestion des déchets	• Une étude d'intégration paysagère doit accompagner la construction d'aires de covoiturage pour s'assurer de leur intégration visuelle	• Il s'agira d'encadrer la période de chantier afin de gérer l'augmentation de déchets (mise en place de protocoles d'enlèvements, de stockage et de traitements des déchets inertes) et des impacts sur la biodiversité (prévoir un accompagnement avec une étude des espèces et habitats afin de limiter tout impact de phase chantier)	Des mesures compensatoires seront à prévoir pour l'ensemble des espaces agro-naturels convertis	Aucun impact irréversible

Économie locale et consommations

	Thématiques concernées	Evitement	réduction	Compensation	Impacts résiduels
• **Action n°18 :** • Réduire, réutiliser et valoriser les déchets → Envisager la création d'une déchèterie dédiée aux professionnels (déchèterie de Brochon saturée).	• Paysages, patrimoines naturels et historiques • TVB et biodiversité • Zones protégées • Occupation et dynamique • Agriculture sylviculture	• La création d'une déchetterie devra répondre à des exigences paysagères qui s'accorde avec les unités paysagères du territoire • Elle ne devra pas être construite sur des corridors biologiques et réservoirs de biodiversité (TVB) • Elle ne devra pas être construite en zone Natura 2000 (et notamment sur celles identifiées) -	• Une étude écologique devra accompagner la mise en place de la déchetterie pour minimiser l'impact (choix du site et durant la période de travaux)	Des mesures compensatoires seront à prévoir pour l'ensemble des espaces agro-naturels convertis	Aucun impact irréversible

3. Aides à la décisions

Il s'agit de mises en garde prononcées sur certaines actions produites pour aider à la mise en place et faciliter les choix. Ces conseils et préconisations n'ont pas de caractère réglementaire.

Agriculture	
Action 1 : Favoriser les techniques moins polluantes → Développement de nouvelles pratiques agricoles	Un point de vigilance est à établir entre des techniques comme le sans-labour qui peuvent être la source d'une augmentation de l'utilisation d'herbicides et pesticides. Il s'agira de développer ces actions en tenant compte de ne pas augmenter la pollution des sols, de l'eau et de l'atmosphère
Action 3 : Action n°3 : Renfoncer les circuits courts → Développer la présence de maraîchers et arboriculteurs	L'arboriculture peut être consommatrice de produits phytosanitaires, comme pour l'action 1, il est conseillé de bien veiller à ne pas augmenter l'utilisation de produits pour limiter les pollutions
Action n°4 Réduire et optimiser la gestion des déchets → Installer des zones de compost collectif en centre-ville	Il faudra veiller à ce que les structures de compostage s'intègrent avec le patrimoine bâti (notamment proches des sites classés/inscrits et patrimoine rural)
Bâtiments et habitat	
Action n°9 : Rendre le bâtiment public exemplaire → Optimiser l'éclairage public	• Il sera nécessaire de tenir compte des effets impactant des nouvelles technologies d'éclairage pour ne pas créer des incidences sur la biodiversité (exemple avec les LED trop puissantes) Avec le nouvel arrêté concernant les nuisances lumineuses, l'ensemble des acteurs (privés publics) sont maintenant dans l'obligation de tenir compte des préconisations d'éclairages (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/27/TREP1831126A/jo/texte)
Mobilités et déplacements	
Action n°10 : Lutter contre la voiture en solo. → Création de parkings et aires de covoiturages	Il est conseillé de créer des zones de stationnement qui soient perméables pour limiter les impacts de l'urbanisation. Moins cher elles permettent de limiter de nombreux impacts et de protéger les sols et l'eau mais aussi de lutter contre les risques d'inondations

Synthèse

Le plan d'action initial dispose en majorité d'incidences positives pour l'environnement et notamment pour la biodiversité et les cohérences écologiques du territoire, une thématique identifiée comme un enjeu majeur pour la communauté de communes. Il est aussi particulièrement positif pour les citoyens du territoire, leur bien-être et leur santé. D'autres points positifs sont à souligner, notamment sur la gestion de l'eau qui apparaît aussi préoccupante pour le territoire ainsi que pour le secteur agricole et sylvicole.

On retrouve aussi des incidences négatives, notamment sur toutes les actions de planification et la création de nouvelles infrastructures potentielles ainsi que sur la mise en place de nouveaux dispositifs physiques. Des incidences négatives ont fait l'objet de mesures ERC et les impacts résiduels sont essentiellement identifiés comme n'ayant aucun impact qui soit irréversible et modifie profondément l'environnement.

Le plan d'action présente aussi des impacts résiduels temporaires et cela uniquement durant la période de travaux. Cette temporalité ne déclasse pas l'action mais d'autres mesures pourront être recherchées pour limiter les nuisances sonores résiduelles.

Les incidences du plan d’action final

Axe 1. Territoire exemplaire

Plan d'actions	Actions	Priorité
1. Gouvernance et animation du PCAET	Action n°1.1 : Mobiliser les élus, les services et les acteurs du territoire	Prioritaire et urgent
	Action n°1.2 : Suivre le PCAET tout au long de sa mise en œuvre	Prioritaire et urgent
	Action n°1.3 : Rechercher activement et optimiser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des plans d'actions	Prioritaire et urgent
2. Bâtiments, équipements, infrastructures publiques exemplaires	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC	Prioritaire et urgent
	Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes)	Non prioritaire
3. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	Action n°3.1 : Etablir un diagnostic des déchets et pratiques dans les services de la Com com	Prioritaire
	Action n°3.2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	Prioritaire
	Action n°3.3 : Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures	Prioritaire
4. Politique achat et pratiques responsables	Action n°4.1 : Définir une politique d'achat responsable (fournitures, services, bâtiments, aménagements)	Prioritaire et urgent
	Action n°4.2 : Améliorer les pratiques et usages de l'EPCI	Prioritaire et urgent
	Action n°4.3 : Mettre en place un plan de déplacement de la communauté de communes	Prioritaire et urgent

Axe 2. Information, Education à l'environnement et au DD, Accompagnement

Plan d'actions	Actions	Priorité
5. Plan d'information et de sensibilisation	Action n°5.1 : Sensibiliser à la vulnérabilité face au changement global (climat et biodiversité)	Non prioritaire
	Action n°5.2 : Sensibiliser sur les changements individuels et collectifs à mener: mobilité, habitat, consommation, etc…	Prioritaire
6.Programme d'accompagnement des foyers dans la transition écologique	Action n°6.1 : Accompagner les foyers (individuellement ou en collectif) vers une transition écologique	Prioritaire et urgent
7. Programme d'EEDD (Education à l'environnement et au développement durable)	Action n°7.1 : Développer un programme d'éducation à l'environnement au changement climatique et à la biodiversité	Prioritaire et urgent

Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable

Plan d'actions	Actions	Priorité
8. Accompagnement RSE et DD des entreprises et établissements	Action n°8.1 : Favoriser l'émergence de programme RSE et DD pour les entreprises	Prioritaire et urgent
9. Incubateur d'entreprises DD	Action n°9.1 : Aider à l'implantation de nouvelles installations agricoles	Prioritaire et urgent
	Action n°9.2 : Faire naître et grandir des entreprises DD	Prioritaire
10. Politique du commerce intégrant le DD	Action n°10.1 : Intégrer les enjeux climat air énergie dans la politique du commerce	Non prioritaire
	Action n°10.2 :Travailler avec les commerces existants pour améliorer la vente en circuits courts	Prioritaire
11. Tourisme écoresponsable et développement du tourisme en plein air	Action n°11.1 : Favoriser le tourisme responsable	Prioritaire
	Action n°11.2 :Développer le tourisme de plein air.	Non prioritaire

Axe 4. Mobilité

Plan d'actions	Actions	Priorité
12. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilité rurale	Action n°12.1 : Produire une stratégie globale de mobilité durable	Prioritaire et urgent
	Action n°12.2 : Définir une stratégie de développement du vélo et de changement des pratiques	Prioritaire et urgent
	Action n°12.3 : Développer les autres déplacements doux et actifs	Prioritaire
	Action n°12.4 : Renforcer les services d'intermodalité dans les gares	Prioritaire et urgent
	Action n°12.5 : Diminuer l'utilisation de la voiture en solo	Prioritaire
	Action n°12.6 : Travailler un urbanisme de la convivialité	Prioritaire
	Action n° 12.7 : Développer des solutions de nouvelle technologie au service de la mobilité	Prioritaire
	Action n°12.8 : Augmenter le lien social	Prioritaire

Axe 5. Bâti et Habitat

Plan d'actions	Actions	Priorité
13. Rénover l'ancien bâti	Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement	Prioritaire
	Action n°13.2 : Etablir et animer un programme de rénovation de l'ancien	Prioritaire et urgent
14. Garantir les performances du neuf	Action n°14.1 : Aider au contrôle des performances du neuf	Prioritaire
15. Réviser et Mettre en œuvre de manière proactive le SCOT	Action n°15.1 : Faire converger les documents d'urbanisme(SCOT, PLU, PLH) avec les enjeux de plan climat	Prioritaire et urgent

Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture

Plan d'actions	Actions	Priorité
16. Optimiser la gestion forestière pour la séquestration du carbone, le climat et la biodiversité	Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone	Non prioritaire
17. Améliorer les pratiques et s'adapter au changement climatique	Action n°17.1 :Accompagner les exploitations sur leurs pratiques	Prioritaire
	Action n°17.2. : Projeter le territoire dans une transition agricole pour les agriculteurs et le territoire	Prioritaire et urgent

Axe 7. Nouvelles énergies

Plan d'actions	Actions	Priorité
18. Orienter, cadrer, accompagner le développement ENR	Action n°18.1 : Valider une charte d'orientation concernant les nouvelles énergies	Prioritaire et urgent
19. Favoriser, conseiller et accompagner les micro-projets	Action n°19.1: Participer au développement des projets individuels d'énergie renouvelables	Non prioritaire
20. Développer les énergies renouvelables	Action n°20.1 : Participer au développement des énergies renouvelables	Prioritaire
21. Impulser les innovations avec des nouveaux modèles économiques de production- consommation	Action n°21.1 : Faire émerger des projets innovants	A moyen terme

Axe 8. Eau et Biodiversité

Plan d'actions	Actions	Priorité
22. Amélioration du grand cycle de l'eau	Action n°22.1 : Augmenter les ressources en eau sur le territoire	Non prioritaire
	Action n°22.2 :Conserver et restaurer une trame verte et bleue résiliente	Prioritaire
23. Améliorer le petit cycle de l'eau	Action n°23.1 : Mettre en œuvre un plan d'amélioration du petit cycle de l'eau	Prioritaire

Scénario de référence

Le scénario de référence permet d'apprécier l'évolution de l'environnement par rapport à l'état initial en supposant l'absence de ce PCAET. Ce scénario est basé sur une prise en compte qualitative de l'ensemble des thématiques étudiées. L'ensemble des thématiques sont étudiées selon les dynamiques observées à l'état initial et les dynamiques globales à l'échelle nationale ou mondiale, c'est pourquoi elles sont traitées de façon qualitative et non hiérarchisée.

Cadre de vie, paysages et patrimoine

Les paysages et patrimoines naturels actuels sont fortement menacés par les pressions humaines, notamment la tendance à l'extension urbaine qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui, Le territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est notamment marqué par un simplification du paysage ou au contraire par une fermeture due à la progression de l'urbanisation et au déclin du secteur agricole.

La biodiversité, les trames vertes et bleues et zones protégées

Les activités humaines menacent le fonctionnement de la trame verte et bleue ainsi que la richesse écologique du territoire. En dépit des actions qui sont prises pour limiter l'érosion de la biodiversité (comme le projet SILENE) et des effets positifs qui peuvent être observés ponctuellement (amélioration de l'état de conservation de certaines espèces, restauration d'habitats naturels dégradés…), ce phénomène continue de progresser à un rythme alarmant, tant au niveau mondial qu'à des échelles plus locales. C'est notamment le développement de l'urbanisation et des espèces envahissantes qui mettent en péril la thématique sur le territoire.

La dynamique d'occupation du sol

Actuellement la dynamique est marquée par une croissance des espaces urbanisés au gré des espaces naturels et des surfaces agricoles. Une généralité qui peut être transposer à l'ensemble du territoire nationale. Une dynamique qui est encouragée par une croissance de la population positive à laquelle il faut répondre aux besoins de logements et aux besoins d'infrastructures subsidiaires de fonctionnement.

Les objectifs du SCoT sont assez clairs sur ce sujet, il est indispensable de créer des nouveaux logements mais celui-ci insiste sur la priorité de créer des nouveaux logements d'abord dans le patrimoine existant. Une proposition qui pourrait atténuer la forte croissance actuelle d'espaces imperméabilisés

Agriculture et sylviculture

Les données les plus récentes (2000-2010 pour le Recensement Général Agricole) révèlent une tendance au regroupement des terres agricoles au sein d'exploitations en moyenne plus grandes et moins nombreuses, tendance confirmée par ailleurs sur l'ensemble du territoire métropolitain. À cette dynamique, encouragée par certains facteurs économiques qui rendent plus fragiles les petites exploitations, s'oppose une demande croissante d'une partie des consommateurs pour des produits alimentaires répondant à un cahier des charges social et environnemental renforcé, avec en contrepartie une rémunération adaptée des producteurs. Selon la prépondérance de l'une ou de l'autre à l'avenir et les décisions politiques prises en conséquence, l'homogénéisation des espaces agricoles pourrait soit se poursuivre, soit ralentir ou s'inverser.

Par ailleurs, le recul des terres agricoles face à l'expansion urbaine est très susceptible de continuer dans les décennies à venir, malgré l'identification de ce risque et les politiques publiques menées pour le maîtriser, ne serait-ce qu'à cause de la démographie et des dynamiques résidentielles (croissance de la population, décohabitation, dépeuplement des centres-villes…). L'abandon de certaines parcelles pour des raisons économiques ou pratiques (difficulté d'exploitation, par exemple) peut aussi alimenter le phénomène.

En ce qui concerne la forêt publique, il existe une certaine contradiction entre des injonctions de rentabilité économique de l'exploitation du bois et des enjeux de préservation écologique des milieux. Plus généralement, la tension entre l'inertie du système boisé et l'évolution rapide des incitations de gestion (objectifs économiques ou non économiques, disponibilité et rentabilité des filières de valorisation des produits forestiers, etc.) rend difficile l'évaluation prospective de l'état des forêts.

Gestion de l'eau

Les politiques publiques fortes en matière de préservation et de restauration des ressources en eau, incarnées notamment à l'échelle du grand bassin versant par le SDAGE, peuvent laisser espérer une amélioration globale de la qualité des aquifères. En particulier, la tendance impulsée par la législation récente est plutôt en faveur d'un retour au profil morphologique naturel des cours d'eau, à la réduction du volume de produits phytosanitaires rejetés dans le milieu, à un équilibrage des approvisionnements par rapport au renouvellement des réserves.

Toutefois, l'accroissement démographique peut entraîner, mécaniquement, une augmentation de la pression quantitative sur les ressources en eau.

Risques, nuisances et pollution

Mis à part les effets liés au changement climatique, les aléas des risques naturels existants ne devraient pas varier sensiblement. En termes de vulnérabilité, les règles d'aménagement du territoire sont censées prévenir toute aggravation significative, de même que l'arrivée ou l'accroissement de risques technologiques ou de nuisances à proximité des zones résidentielles.

Gestion des déchets

La tendance observée des ordures ménagères et de la collecte sélective est à la hausse sur le territoire, en revanche la gestion de la ressource est plutôt bien encadrée. Les efforts menés pourraient permettre de maîtriser la production de déchets voir de la réduire à termes.

Cependant une augmentation de la dynamique de la population se montre positive sur le territoire et même si la politique de gestion porte ses fruits et permettrait de réduire le ratio par habitants, la quantité de déchets produits serait susceptible d'augmenter mécaniquement.

.

Volet « Conditions physiques du territoire et ressources naturelles »

Axe	Actions concernées	Incidences positives
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC	La rénovation énergétique a pour objectif de limiter l'utilisation du chauffage, ce qui amènera une réduction d'utilisation de ressources du territoire comme le bois ou de ressources "délocalisés" (gaz, électricité, fioul)
	Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes)	
	Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement	
	Action n°13.2 : Etablir et animer un programme de rénovation de l'ancien	
	Action n°14.1 : Aider au contrôle des performances du neuf	
Axe 1. Collectivité exemplaire	Action n°4.1 : Définir une politique d'achat responsable (fournitures, services, bâtiments, aménagements)	Une meilleure politique d'achat va permettre de réduire l'utilisation de ressources "délocalisées" dans d'autres territoires (voir d'autres pays) pour la construction des matériaux et leurs transports
	Action n°4.2 : Améliorer les pratiques et usages de l'EPCI	
Axe 2. Information, Éducation à l'environnement et au DD, Accompagnement	Action n°5.1 : Sensibiliser à la vulnérabilité face au changement global (climat et biodiversité)	Les actions de sensibilisation des consommations d'énergie amènera une réduction d'utilisation de ressources du territoire comme le bois ou de ressources "délocalisés" (gaz, électricité, fioul)
	Action n°5.2 : Sensibiliser sur les changements individuels et collectifs à mener: mobilité, habitat, consommation, etc…	
	Action n°6.1 : Accompagner les foyers (individuellement ou en collectif) vers une transition écologique	
	Action n°7.1 : Développer un programme d'éducation à l'environnement au changement climatique et à la biodiversité	

Volet « Paysages naturelles et patrimoine bâti »

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes) Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement Action n°13.2 : Etablir et animer un programme de rénovation de l'ancien	Restauration et mise en valeur de bâtiment vieillissant	Altération voire suppression d'éléments architecturaux patrimoniaux	Définir un encadrement réglementaire au sein des PLU et/ou par le biais d'un cahier des charges et définir une stratégie d'incitations visant la conduite des travaux et les techniques mobilisées pour les éléments architecturaux sensibles
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone	L'ambition d'une nouvelle charte forestière intègre la question des paysages. Une attention intéressante pour développer de nouvelles ambiances en s'assurant de limiter la fermeture et l'homogénéisation des unités		
Axe 7. Nouvelles énergies	Action n°18.1 : Valider une charte d'orientation concernant les nouvelles énergies Action n°19.1: Participer au développement des projets individuels d'énergie renouvelables Action n°20.1 : Participer au développement des énergies renouvelables Action n°21.1 : Faire émerger des projets innovants		Le développement des EnR peut-être à l'origine d'une incidence négative pour le paysage du territoire du fait d'équipements inesthétiques et mal intégrés (fermeture du paysage et homogénéisation des perceptions et ambiance)	Définir un encadrement réglementaire ou incitatif pour le développement des EnR en adéquation avec le paysage et les perceptions des nouvelles structures de production d'EnR. Il s'agira d'intégrer un volet paysager dans l'étude de faisabilité des projets d'envergures (méthaniseur, champs photovoltaïque, éolienne...) et de créer un cahier des charges pour les infrastructures des particuliers (notamment pour le solaire qui privilégie une insertion discrète avec l'existant (couleurs mates ou se rapprochant des couleurs des tuiles), favoriser le développement sur les toitures basses (ou bâtiments annexes), veiller aux dimensions et aux proportions des panneaux pour un équilibre avec le bâtiment, privilégier des formes simples (rectangulaires), encastrer les panneaux dans la couverture des toits. Il est aussi impératif de soigner les raccordements.

Volet « Biodiversité et trame verte et bleue » 1/3

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes) Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement Action n°13.2 : Établir et animer un programme de rénovation de l'ancien		La rénovation des bâtiments et des édifices peut engendrer la destruction de gîtes à chiroptères	Établir un inventaire des gîtes à chiroptères et notamment dans la zone Natura 2000 "Gites chauves-souris de Bourgogne". - Ne pas rénover les sites concernés par la présence d'habitats à chauve-souris ou alors il est indispensable de faire appel à chiroptèrologue pour cerner les enjeux et définir, le cas échéant, les mesures techniques à envisager (période recommandée d'octobre à mars)
Axe 1. Collectivité exemplaire	Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes)	L'action ambitionne d'optimiser l'efficacité énergétique des équipements au niveau de l'éclairage public. Cela sera particulièrement bénéfique pour réduire la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité		**Mesure de renforcement :** Les nouvelles technologie bien que bénéfique pour l'environnement peuvent aggraver les impacts de la pollution lumineuse (LED trop puissantes, trop blanches…). Il sera nécessaire d'accompagner l'optimisation par une étude de pollution lumineuse et de l'environnement nocturne pour garantir l'incidence positive de l'action
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°11.1 : Favoriser le tourisme responsable Action n°11.2 :Développer le tourisme de plein air.	Un tourisme responsable peut être un avantage pour la biodiversité en réduisant les pressions sur les espèces et les habitats	Incidence potentielle : le développement du tourisme en pleine air peut être une source de pressions supplémentaire pour la biodiversité avec plus de visites en milieux naturels, augmentant ou créant de nouvelles pressions sur des écosystèmes fragiles	Il s'agira d'étudier et d'évaluer en amont les impacts potentiels pour définir des mesures adaptées et bien encadrées les nouvelles activités

Volet « Biodiversité et trame verte et bleue » 2/3

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Axe 1. Territoire exemplaire	Action n°4.3 : Mettre en place un plan de déplacement de la communauté de communes	La diminution du trafic routier visée par le Plan, afin de réduire la contribution du territoire aux émissions de polluants atmosphériques et de GES, ainsi que ses consommations d'énergies fossiles, pourrait avoir comme externalité positive une moindre pression sur la faune en-dehors des espaces urbains : réduction des nuisances sonores et des risques de collision.	**Incidences potentielles :** l'objectif de diminution de la voiture solo est particulièrement intéressant pour les objectifs air-énergie-climat, comme l'incitation à l'utilisation du vélo. Cependant, cet objectif peut induire la construction de nouveaux dispositifs urbains (parkings de covoiturage, nouvelles pistes cyclables...) qui pourraient porter préjudice aux continuités écologiques ou la destruction d'habitats	**Le cas échéant,** il sera nécessaire de prendre en compte, dans la localisation des dispositifs, les habitats naturels et les corridors et réservoirs de biodiversité. Une étude d'impacts écologiques devra systématiquement accompagner la construction de dispositifs (voie cyclable, parkings autopartages…) En dernier recours, des mesures de compensation pourront permettre la faisabilité en zone naturelle (une fois que l'emplacement et le calibrage de la structure sont connus). Mais il est indispensable de préférer des zones déjà urbaine ou avec peu d'enjeux écologiques
Axe 4. Mobilité	Action n°12.1 : Produire une stratégie globale de mobilité durable			
	Action n°12.2 : Définir une stratégie de développements du vélo et de changement des pratiques			
	Action n°12.3 : Développer les autres déplacements doux et actifs			
	Action n°12.4 : Renforcer les services d'intermodalité dans les gares			
	Action n°12.5 : Diminuer l'utilisation de la voiture en solo			
	Action n°12.6 : Travailler un urbanisme de la convivialité			
	Action n° 12.7 : Développer des solutions de nouvelle technologie au service de la mobilité			
	Action n°12.8 : Augmenter le lien social			
Axe 7. Nouvelles énergies	Action n°18.1 : Valider une charte d'orientation concernant les nouvelles énergies		**Incidences potentielles** Selon la localisation, les infrastructures peuvent avoir des incidences plus ou moins marquées sur les espèces et sur la cohérences des écosystèmes. Il s'agira d'éviter les zones les plus sensibles (corridors et zones à fortes richesses écologiques)	Il s'agira d'intégrer une volet trame verte et bleue et un volet écologique dans l'étude de faisabilité des infrastructures à grandes échelles (champs photovoltaïques, éolien, méthaniseur….) Porter une attention sur les zones Natura 2000
	Action n°19.1: Participer au développement des projets individuels d'énergie renouvelables			
	Action n°20.1 : Participer au développement des énergies renouvelables			
	Action n°21.1 : Faire émerger des projets innovants			

Volet « Biodiversité et trame verte et bleue » 3/3

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone	Le développement de la séquestration carbone encadrée par une charte forestière sera particulièrement bénéfique pour la biodiversité et la trame verte et bleue en soutenant la sous-trame forestière et les espèces animales et végétales associées		**Mesure de renforcement :** Il sera important de mettre en avant le mélange d'espèces et promouvoir une agroforesterie responsable (prélèvements mesurés, maintenir des îlots de sénescence et des bois morts…) pour
Axe 8. Eau et Biodiversité	Action n°22.2 :Conserver et restaurer une trame verte et bleue résiliente	Cette action vise directement la TVB du territoire et sera particulièrement bénéfique pour la cohérence générale du territoire et la biodiversité locale		

Volet « consommation d'espaces »

Axe	Actions concernées	Incidences négatives	Mesures ERC
Axe 7. Nouvelles énergies	Action n°18.1 : Valider une charte d'orientation concernant les nouvelles énergies Action n°19.1: Participer au développement des projets individuels d'énergie renouvelables Action n°20.1 : Participer au développement des énergies renouvelables Action n°21.1 : Faire émerger des projets innovants	Selon leur localisation, le développement de nouvelles infrastructures peut être aussi la source de consommation d'espaces, notamment pour les grandes structures qui peuvent induire une perte d'espaces naturels ou agricoles	Il serait nécessaire de favoriser des espaces déjà urbanisés (friches industrielles, zones industrielles et commerciales, parkings déjà existants)
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°11.1 : Favoriser le tourisme responsable Action n°11.2 :Développer le tourisme de plein air.	Le développement de nouvelles structures touristiques pourra être la source de consommation d'espaces agricoles ou naturels supplémentaire	Pour limiter les incidences de l'implantation de nouvelles structures touristiques, il faudra réfléchir en amont sur les emplacements afin qu'ils ne soient pas surcalibrés et n'empiètent pas sur des écosystèmes fragiles
Axe 4. Mobilité	Action n°12.3 : Développer les autres déplacements doux et actifs Action n°12.5 : Diminuer l'utilisation de la voiture en solo	Incidences potentielles : l'objectif de diminution de la voiture solo est particulièrement intéressant pour les objectifs air-énergie-climat, comme l'incitation à l'utilisation du vélo. Cependant, cet objectif peut induire la construction de nouveau dispositif urbain (parkings de covoiturage, nouvelles pistes cyclables...) qui pourra être consommateur d'espaces agricoles ou naturels	Le cas échéant il sera nécessaire de favoriser au maximum des zones qui sont déjà urbanisées ou faire un choix selon une logique de pertes d'habitats. Il sera aussi important d'anticiper le calibrage des dispositifs pour que leur dimension soit la plus optimisée possible

Volet « agriculture - sylviculture »

Axe	Actions concernées	Incidences positives
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°9.1 : Aider à l'implantation de nouvelles installations agricoles	L'aide à l'implantation de nouvelles installations agricoles sera un soutien important au secteur actuellement en déclin sur le territoire
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone	Une nouvelle charte forestière sera favorable à la sylviculture et aux activités e lien avec une développement et une gestion durable de la ressource
	Action n°17.1 :Accompagner les exploitations sur leurs pratiques	L'action d'amélioration des pratiques agricoles sera un soutien intéressant au secteur qui peut connaitre actuellement des difficultés (déclin généralisé sur le territoire)
	Action n°17.2. : Projeter le territoire dans une transition agricole pour les agriculteurs et le territoire	

Volet « Ressource en eau »

Axe	Actions concernées	Incidences positives
Axe 8. Eau et Biodiversité	Action n°22.1 : Augmenter les ressources en eau sur le territoire	Les actions garantissent une meilleure quantités et qualité de la ressource en eau sur le territoire et permettra de limiter les potentiels conflits qui pourraient intervenir avec le changement climatiques
	Action n°22.2 :Conserver et restaurer une trame verte et bleue résiliente	
	Action n°23.1 : Mettre en œuvre un plan d'amélioration du petit cycle de l'eau	

Volet « Risques naturels»

Axe	Actions concernées	Incidences positives
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°16.1 Créer une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone	La nouvelle charte forestière intégrera la question des incendies et feux de forêt. Cette nouvelle charte sera particulièrement positive car une bonne gestion permet une meilleure maitrise de l'aléa

Volet « pollutions et nuisances » 1/2

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes) Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement Action n°13.2 : Établir et animer un programme de rénovation de l'ancien	La rénovation va permettre de limiter l'utilisation du chauffage, ce qui devrait permettre de réduire la pollution atmosphérique induite par les systèmes, notamment les cheminées au bois	**Incidences temporaires :** La rénovation va induire durant la période de travaux des nuisances sonores et l'émission de poussières pouvant être nocives (amiantes) ou polluantes (PM10, PM2.5)	**Il s'agira de bien encadrer les incidences durant la période de chantier :** • Définir des mesures pour des chantiers responsables pour limiter les nuisances sonores et encadrer l'ensemble des émissions potentiels de polluants • Une mesure peut être de considérer ce volet « nuisances et pollutions » lors de la sélection des entreprises notamment pour la commande publique • Mesures de renforcement : promouvoir les éco-matériaux (bois d'œuvre) pour valoriser la ressource et réduire les impacts de consommations de ressources « délocalisées » (bétons, sables…)
Axe 2. Information, Éducation à l'environnement et au DD, Accompagnement	Action n°5.1 : Sensibiliser à la vulnérabilité face au changement global (climat et biodiversité) Action n°5.2 : Sensibiliser sur les changements individuels et collectifs à mener: mobilité, habitat, consommation, etc… Action n°6.1 : Accompagner les foyers (individuellement ou en collectif) vers une transition écologique Action n°7.1 : Développer un programme d'éducation à l'environnement au changement climatique et à la biodiversité	Les actions de sensibilisation des consommations d'énergie va induire une réduction de l'utilisation du chauffage et donc de l'émission de polluants (notamment en ce qui concerne les chauffages aux bois)		

Volet « pollutions et nuisances » 2/2

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Mesures ERC
Axe 1. Territoire exemplaire	Action n°4.3 : Mettre en place un plan de déplacement de la communauté de communes	La diminution du trafic routier va permettre de limiter les nuisances sonores des infrastructures routières. Cela sera notamment bénéfique pour les riverains aux infrastructures mais aussi à l'environnement (pollution sonore)	
Axe 4. Mobilité	Action n°12.1 : Produire une stratégie globale de mobilité durable		
	Action n°12.2 : Définir une stratégie de développements du vélo et de changement des pratiques		
	Action n°12.3 : Développer les autres déplacements doux et actifs		
	Action n°12.4 : Renforcer les services d'intermodalité dans les gares		
	Action n°12.5 : Diminuer l'utilisation de la voiture en solo		
	Action n°12.6 : Travailler un urbanisme de la convivialité		
	Action n° 12.7 : Développer des solutions de nouvelle technologie au service de la mobilité		
	Action n°12.8 : Augmenter le lien social		
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°10.1 : Intégrer les enjeux climat air énergie dans la politique du commerce	Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans les commerces et développer les circuits va permettre de réduire les émissions de polluants des commerçants, notamment en réduisant les déplacements et les transports de marchandises	
	Action n°10.2 :Travailler avec les commerces existants pour améliorer la vente en circuits courts		
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°17.1 :Accompagner les exploitations sur leurs pratiques	L'action ambitionne de limiter les intrants potentiel. Cette action va permettre de limiter la pollution de l'eau et des sols	
	Action n°17.2. : Projeter le territoire dans une transition agricole pour les agriculteurs et le territoire		

Volet « Déchets »

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°2.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communautaires et des zones d'activités pour la CC Action n°2.2 Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des équipements communaux et autres (syndicats de communes) Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement Action n°13.2 : Établir et animer un programme de rénovation de l'ancien		**Incidence temporaire :** La rénovation va une importante production de déchets du BTP durant la période de chantier	**Il s'agira de bien encadrer les incidences durant la période de chantier :** • Anticiper en amont cette production de déchets induite par les travaux de rénovation. Pour cela, il est nécessaire de bien encadrer la production et définir des processus de revalorisation qui soient efficaces. Il est aussi nécessaire d'anticiper la fin de vie des bâtiments dès le stade de la conception pour un développement durable
Axe 1. Collectivité exemplaire	Action n°3.1 : Etablir un diagnostic des déchets et pratiques dans les services de la Com com Action n°3.2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets Action n°3.3 : Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures	Encadrer une meilleure gestion des déchets va permettre de réduire le tonnage de production qui est en hausse sur le territoire et d'améliorer la filière du recyclage	**Incidences potentielles :** Les redevances incitatives peuvent être à l'origine de conflits entre les usagers (dépôt dans la poubelle voisine), de l'apparition de dépôts sauvages ou l'incinération des déchets (augmentant la pollution atmosphérique). Il sera intéressant de suivre le phénomène et d'assurer une sensibilisation des usagers	**Le cas échéant,** il sera nécessaire de surveiller de l'effet rebond de l'homogénéisation de la redevance déchets pour ne pas créer des incidences négatives de l'action. Une campagne de sensibilisation ou la mise en place d'une réglementation spéciale peut être nécessaire si l'incidence potentielle est avérée
	Action n°4.1 : Définir une politique d'achat responsable (fournitures, services, bâtiments, aménagements) Action n°4.2 : Améliorer les pratiques et usages de l'EPCI	Une meilleure politique d'achats va permettre de réduire le volume de déchets produits par l'EPCI		

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°10.1 : Intégrer les enjeux climat air énergie dans la politique du commerce	les circuits courts et les nouvelles pratiques des commerçants va amener une réduction de leurs déchets		
	Action n°10.2 :Travailler avec les commerces existants pour améliorer la vente en circuits courts			

Volet « Santé et citoyens »

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Axe 1. Territoire exemplaire	Action n°4.3 : Mettre en place un plan de déplacement de la communauté de communes	En plus de limiter les nuisances sonores et pollutions atmosphériques bénéfiques pour la santé des citoyens du territoire, la réduction de l'utilisation de la voiture va permettre de lutter contre la précarité énergétique des ménages mais aussi d'apporter une meilleure ambiance en centre-bourgs tout en limitant les risques d'accidents		
Axe 4. Mobilité	Action n°12.1 : Produire une stratégie globale de mobilité durable			
	Action n°12.2 : Définir une stratégie de développements du vélo et de changement des pratiques			
	Action n°12.3 : Développer les autres déplacements doux et actifs			
	Action n°12.4 : Renforcer les services d'intermodalité dans les gares			
	Action n°12.5 : Diminuer l'utilisation de la voiture en solo			
	Action n°12.6 : Travailler un urbanisme de la convivialité			
	Action n° 12.7 : Développer des solutions de nouvelle technologie au service de la mobilité			
	Action n°12.8 : Augmenter le lien social			
Axe 6. Agriculture, Sylviculture & Viticulture	Action n°17.1 :Accompagner les exploitations sur leurs pratiques	L'action ambitionne de limiter l'utilisation d'intrants. Cette action va permettre d'assurer une bonne qualité de l'eau potable et de réduire les risques sanitaires pouvant être liés aux intrants chimiques		
	Action n°17.2. : Projeter le territoire dans une transition agricole pour les agriculteurs et le territoire			

Volet « Santé et citoyens »

Axe	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Rénovation Axe 1. Collectivité exemplaire Axe 5. Bâti et Habitat	Action n°13.1 : Mobiliser et soutenir le pôle rénovation et les autres structures d'accompagnement Action n°13.2 : Établir et animer un programme de rénovation de l'ancien	La rénovation du bâtiment du privé va permettre aux citoyens de faire des économies et ainsi de lutter contre la précarité énergétique mais aussi d'accéder à un niveau de chauffage (ou climatisation) correcte pour une meilleure santé en faisant des économies	Incidences temporaire : Comme on l'a vu pour le volet « Nuisances et pollutions », la rénovation du bâtit sera à l'origine de la production de nuisances sonores et de pollution de l'air susceptible d'impacter les riverains aux projets	« Voir volet nuisances et pollutions »
Axe 2. Information, Éducation à l'environnement et au DD, Accompagnement	Action n°5.1 : Sensibiliser à la vulnérabilité face au changement global (climat et biodiversité) Action n°5.2 : Sensibiliser sur les changements individuels et collectifs à mener: mobilité, habitat, consommation, etc… Action n°6.1 : Accompagner les foyers (individuellement ou en collectif) vers une transition écologique Action n°7.1 : Développer un programme d'éducation à l'environnement au changement climatique et à la biodiversité	Les actions de sensibilisation des consommations d'énergie va permettre de lutter contre la précarité énergétique		
Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable	Action n°8.1 : Favoriser l'émergence de programme RSE et DD pour les entreprises Action n°9.1 : Aider à l'implantation de nouvelles installations agricoles Action n°9.2 : Faire naître et grandir des entreprises DD	les initiatives d'économie sociale et solidaire sera bénéfique pour les citoyens qui travaillent au sein des entreprises du territoire		

Le projet de PCAET est un projet de développement durable bénéfique à l'environnement du territoire. Ces objectifs de limitation de consommation d'énergie, d'émissions de GES et d'amélioration de la qualité de l'air sont particulièrement positifs pour l'environnement naturel et pour la santé.

Cependant, la mise en place d'actions bénéfiques peuvent avoir des incidences négatives et c'est notamment les actions qui vont avoir une influence sur l'équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles qui sont logiquement les plus impactantes pour le territoire. La question de la qualité paysagère peut aussi être remise en cause par l'installation d'infrastructures mal adaptées et peu esthétiques. En revanche cette problématique peut être évitée relativement facilement en encadrant bien les installations et en définissant une intégration paysagère efficace.

Certaines actions pourront être à l'origine de la production temporaire de nuisances qu'il s'agira d'anticiper et d'encadrer au mieux pour ne pas avoir d'impacts irréversibles sur l'environnement.

La synthèse des incidences du plan d'action sur l'environnement :

Thématiques environnementales	PCAET	Scénario de référence
Ressources du territoire	++	-
Paysages et patrimoines	-	-
TVB et biodiversité	++	-
Consommation d'espaces	-	-
Agriculture et sylviculture	+	-
Ressource en eau	++	=
Gestion des risques	++	=
Pollutions et nuisances	+	--
Déchets	-- (temporaire)	-
Santé et citoyens	++	-

INCIDENCES NATURA 2000

Principe :

Les réseaux Natura 2000 sont des outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

Il existe 2 types de Natura 2000 :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), sont créées en application à la directive oiseaux et ont pour objectif d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares.
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui répondent à la directive habitat et sont créés pour atteindre un objectif de bonne conservation des sites écologiques (habitats et espèces faune/flore).

L'objectif de cette phase est de déterminer si le projet de PCAET peut avoir un effet significatif sur les zones Natura 2000 présentes au sein du périmètre du territoire étudié.

Les sites Natura 2000 se caractérisent, outre leur intérêt écologique, par une réglementation particulièrement stricte, encadrée par les articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-29 du Code de l'environnement. Un Document d'Objectifs (DOCOB) précise les orientations de gestion, mesures de conservation et de prévention, modalités de mise en œuvre ainsi que les dispositions financières en vigueur sur le site Natura 2000 concerné.

L'article L. 414-4 du Code de l'environnement précise que *« les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000'' »*. Protection Spéciale FR 1112013 - Février 2011

L'article R. 122-20 précise que le rapport de l'évaluation environnementale doit exposer cette évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4.

Le territoire de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges ets particulièrement fournit en Zone Natura 2000 avec 4 zones présentes. On retrouve 2 ZPS et é(+1) ZSC :

Les ZPS :

- FR2612001 Arrières Côtes de Dijon et de Beaune
- FR2612007 Forêts de Cîteaux et environs

ZSC :

- FR2600956 : Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise
- FR2601012 : Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne
- FR2601013 : Forêts de Cîteaux et environs

La zone « Forets de Cîteaux et environs » sont inscrites dans les deux programmes (Zone de Protection Spéciale) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

<u>Carte du réseau Natura 2000 :</u>

ZPS

ZSC

Les incidences du PCAET sur les zones Natura 2000 :

Les projets de Plan Climat Air Energie Territoriaux sont des plans construits en faveur de l'environnement. Dans une approche globale, la stratégie et les actions vise un objectif d'amélioration des conditions environnementales et d'un développement durable pour le territoire. Ce qui implique une incidence plutôt positive sur le réseau Natura 2000. Cependant, le plan d'action prévoit un certains nombre d'actions qui pourront apporter une pression sur les sites identifiés.

Mais il est difficile d'introduire à l'heure actuelle la notion d'incidences Natura 2000, car les actions du PCAET ne sont pas actuellement précisées. Les différents dispositifs envisagés ne disposent pas d'une une localisation précise ou un calibrage connu pour affirmer ou infirmer les éventuelles pressions qui pourrait porter préjudice au zones Natura 2000, notamment par la consommation d'espace, l'urbanisation de zones naturelles ou d'éventuelles destructions d'habitats de faune ou de flore. Si ces dispositifs ne sont pas construit directement au sein des zones Natura 2000, ils n'auront aucune incidence par contre si c'est le cas, alors ils pourront en avoir. C'est pourquoi l'étude d'incidences Natura 2000 s'oriente sur le principe de mise en garde et traite essentiellement les actions dont les incidences sont les plus probables.

Le tableau suivant reprend les menaces et pressions et les objectifs des zones Natura 2000 et met en avant les potentielles incidences négatives du plan d'action sur les zones Natura 2000.

Les incidences Natura 2000

Natura 2000	Menaces et pressions	Objectifs	Incidences négatives potentielles
Arrières côtes de Dijon et de Beaune	• Abandon des systèmes pastoraux • Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques • Fertilisation • Plantation forestière en terrain ouvert • Carrières de sable et graviers • Lignes électriques et téléphoniques • Dépôts de déchets industriels	1. Améliorer l'état de conservation des pelouses et espèces associées en privilégiant les modes de gestion extensifs 2. Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées 3. Améliorer la connectivité des habitats d'espèce 4. Maintenir suffisamment de zones de forêt mature favorables aux espèces forestières pour avoir des populations d'oiseaux forestiers fonctionnelles et tables 5. Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000	
Forêts de Cîteaux et environs (ZPS+ZSC)	• Mise en culture • Coupe forestière • Retournement de prairies • Zones urbanisées • Abandon de systèmes pastoraux • Reconstruction, rénovation de bâtiments • Fertilisation Aquaculture • Élimination des haies et bosquets • Pêche de loisir • Prélèvement sur la flore • Changement de type de culture • Élimination des arbres morts ou dépérissant • Site de reproduction d'oiseaux ou de gibier • Autres activités de plein air et de loisirs • Modification du fonctionnement hydrographique • Assèchement	1. maintenir une gestion forestière favorisant la Biodiversité 2. garantir la conservation des espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers 3. maintenir les forêts alluviales 4. garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire inféodés aux étangs 5. maintenir les populations d'espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides 6. préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site 7. conserver les prairies permanentes 8. maintenir les habitats ponctuels ou à faible superficie 9. améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire 10. assurer la mise en œuvre du document d'objectifs 11. informer, valoriser et sensibiliser	• Rénovation des bâtiments
Milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise	• Dépôts de matériaux inertes • Carrières de sable et graviers • Route, autoroute • Utilisation de biocides • Piétinement, sur fréquentation • Plantation forestière en terrain ouvert • Randonnée, équitation, véhicules non motorisés • Véhicules motorisés • Alpinismes, escalades, spéléo • Diminution de la fécondité/ dépression génétiques	1. Maintien et restauration des pelouses 2. Gestion conservatoire des hêtraies 3. Gestion conservatoire des forêts de ravin 4. Gestion conservatoire des milieux de falaises et des éboulis 5. Restauration d'un habitat d'intérêt communautaire sur les milieux forestiers enrésinés 6. Développement de niches écologiques favorables aux espèces liées au vieillissement d'arbres 7. Mise en cohérence des politiques publiques et d'aide 8. Mise en cohérence des activités sportives avec les objectifs de conservation des habitats 9. Maîtrise de la fréquentation touristique 10. Développer l'information sur le site	• Développement du tourisme

Les incidences Natura 2000

Natura 2000	Menaces et pressions	Objectifs	Actions causant potentiellement des incidences
Gîtes et habitats à Chauve souris en Bourgogne	• Intensification agricole • Retournement de prairies • Élimination des haies, bosquets et broussailles • Utilisation de biocides • Élimination des arbres morts ou dépérissant • Mise en culture • Reconstruction, rénovation de bâtiments • Remembrement agricole • Comblement de fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous • Captage des eaux de surface	1. Préserver les populations de chauves-souris d'intérêt communautaire (gîtes, territoires de chasse et corridors de déplacement) 2. Préserver les populations d'amphibiens d'intérêt communautaire 3. Préserver les populations d'Écrevisse à pattes blanches 4. Maintenir ou améliorer le bocage 5. Maintenir ou améliorer une gestion forestière favorisant la biodiversité 6. Maintenir ou améliorer la qualité écologique des milieux ouverts (hors prairies) pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire 7. Améliorer la qualité écologique des milieux agricoles cultivés (contexte de grandes cultures, vignes …) 8. Maintenir ou améliorer la qualité écologique des milieux aquatiques et des berges 9. Maintenir ou améliorer la qualité écologique des milieux humides 10. Intégrer la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les politiques d'aménagement et les activités 11. Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire 12. Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs 13. Informer, former, valoriser et sensibiliser 14. Veiller à la cohérence des politiques publiques	• Rénovation des bâtiments

Globalement, le projet de PCAET et les actions associées seront particulièrement bénéfiques aux zones Natura 2000, notamment en ce qui concerne le soutien au secteur agricole et les changements de pratiques que le plan d'action induit. Cependant, certaines actions peuvent éventuellement entrer en conflit avec les objectifs si les actions sont mises en place au sein de ces zones.

1.Rénovation et chiroptères

Les mesures concernant les rénovations des bâtiments publics et privés pourra entrer en conflit avec la zone Natura 2000 « FR2601012 : Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » car certains édifices peuvent contenir des gîtes. Deux sites sont présents sur le territoire : le site de Nuits-Saint-Georges et celui de Gilly-les-Cîteaux. Un premier inventaire a été réalisé en 2012 :

Site de Nuits-Saint-Georges :

Espèces de chauves-souris présentes sur l'entité (terrain 2012, bibliographie)*		
Espèces d'intérêt communautaire	Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	5 gîtes de transit
		5 gîtes d'hivernage
	Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	5 gîtes de transit
		2 gîtes d'hivernage
	Grand Murin (*Myotis myotis*)	1 colonie de mise-bas
		6 gîtes d'hivernage
		6 gîtes de transit
	Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	5 gîtes de transit
		1 gîte d'hivernage
	Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)	6 gîtes de transit
		6 gîtes d'estivage
		6 gîtes d'hivernage
	Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	2 gîtes de transit
		1 gîte d'hivernage
	Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)	3 gîtes de transit
	Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	4 gîtes de transit

Site de Gilly-les-Cîteaux :

Espèces de chauves-souris présentes sur l'entité (terrain 2012, bibliographie)*		
Espèces d'intérêt communautaire	Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1 colonie de mise-bas
	Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)	1 colonie de mise-bas
	Grand Murin (*Myotis myotis*)	1 colonie de mise-bas
	Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1 colonie de mise-bas
		1 gîte d'estivage
		1 gîte d'hivernage
	Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	2 gîtes d'hivernage
	Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1 gîte d'hivernage

Comme mentionné dans les mesures ERC, il serait primordial de mettre à jour ces inventaires afin d'identifier les bâtiments qui sont concernés ensuite il serait nécessaire de ne pas rénover les bâtiment en question ou le cas échéant de se faire accompagner par un « chiroptèrologue » professionnel pour définir les modalités techniques de rénovation.

2. Développement du tourisme vert

L'action du développement du tourisme peut avoir de potentielles incidences sur la zone Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise ».

Le plan de gestion a mis en place différentes mesures pour atténuer l'impact du développement touristique sur la Zone Natura 2000 :

- Le renforcement des actions de surveillance
- La réalisation d'une plaquette d'information sur l'ensemble du site
- Mise en place d'information publique dans chaque village du site
- Mise en place d'un panneau d'information

Afin de respecter les engagements mis en avant avec le plan d'action, il serait intéressant de construire cette action, notamment sur le fait que le développement touristique recherché soit raisonné, avec les besoins de la zone Natura 2000. Il pourrait être nécessaire de renforcer la sensibilisation des touristes avec les enjeux de biodiversité et les enjeux de la zone Natura 2000 si les sites se développent autour du périmètre et serait une plus-value pour le territoire et pour l'environnement local.

Il s'agira de réaliser diverses actions de sensibilisation comme la création de nouveaux panneaux, la création de supports explicatifs au sein des offices du tourisme, la transmission d'information auprès des acteurs des sites touristiques environnants (campings, structures de loisirs…), une rubrique au sein des sites internet de l'office du tourisme, de la communauté de communes ou directement des communes concernées, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de suivis des mesures pour limiter les incidences négatives

Thématiques	Incidences négatives	Suivi des incidences négatives et de mise en place des mesures ERC
Paysages et patrimoines bâti	Destruction de sites architecturaux	Nombre de PLU intégrant la question de l'architecture dans la rénovation
	Perte de qualité paysagère EnR grandes structures	Pourcentage d'installations concernées par une étude paysagères
	Perte de qualité paysagère EnR échelle du domicile	Création d'un cahier des charges pour l'installations de structures incitant l'intégration paysagère des structures EnR privées
Biodiversité et trame verte et bleue	Rénovation des gîtes chauve-souris	Inventaire de chiroptère réalisé au sein de la zone Natura 2000 et proximité Nombre de rénovations concernées par un gîte chiroptère ayant fait l'objet d'une intervention accompagnée
	Impacts écologiques des structures touristiques	Nombres de sites touristiques créés ayant fait l'objet d'une réflexion sur le volet écologique Nombre d'actions de sensibilisation mise en place au sein de la zone Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise »
	Impacts écologiques des structures EnR	Pourcentage d'infrastructures EnR ayant fait l'objet d'une étude écologique
	Impacts écologiques des structures « mobilité »	Pourcentage de dispositifs créés faisant l'objet d'une étude d'impacts écologiques
Consommation d'espaces	Urbanisation d'espaces agricoles ou naturels (tourisme, EnR, mobilité	Pourcentage de surfaces urbanisées par la mise en place du PCAET
Nuisances et pollutions	Nuisances et pollutions en période de chantier (rénovations)	Part de rénovation faisant l'objet d'un suivi de nuisances et pollutions Part de marchés publics pour la rénovation comportant une considération pour les nuisances et pollutions
Déchets	Surproduction de déchets BTP en période de chantier (rénovations)	Part de déchets du BTP produits Mesures mises en place pour gérer l'augmentation des déchets
	possible effet de rebond avec une nouvelle Redevance incitative « déchets »	(si l'effet rebond est avéré) Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées